Marin Mersenne
de l'ordre des peres Minimes

Mayeux — Imp. G. Fleury & A. Dangin

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TOME TRENTE-DEUXIÈME

ANNÉE 1892. — SECOND SEMESTRE.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,
AU MANS.

MAMERS
G. FLEURY & A. DANGIN
IMPRIMEURS
Place des Grouas.

LE MANS
PELLECHAT
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue St-Jacques.

1892

THE GETTY CENTER
LIBRARY

VIE ET LETTRES INÉDITES

DU

PÈRE MERSENNE

AVERTISSEMENT

De tous les correspondants de Peiresc, le Père Marin Mersenne est un des plus célèbres ; soit par ses travaux personnels, soit encore plus par son influence sur les travaux de ses contemporains, il occupe un rang élevé dans l'histoire des sciences, comme dans l'histoire de la philosophie. A la fois géomètre, physicien, penseur, critique, surtout grand remueur d'idées, homme d'ardente et féconde initiative, actif correspondant d'illustres chercheurs, pour lesquels il fut ce qu'est pour le fer la pierre à aiguiser et ce qu'était alors pour le feu l'étincelle qui jaillissait du briquet (1), il mérite à divers égards l'attention de la postérité.

On s'est déjà beaucoup occupé de lui. Sa biographie et sa bibliographie sont parfaitement connues, surtout depuis que M. B. Hauréau a consacré une si ample et si excellente notice à l'ami de Descartes et de Gassendi dans l'*Histoire*

(1) Blaise Pascal l'a remarqué le premier dans l'*Histoire de la Roulette* (écrite en 1658) : « Il avoit un talent particulier pour former de belles questions. Il a donné ainsi l'occasion de plusieurs belles découvertes, qui peut-être n'auroient jamais été faites, s'il n'y eût excité les savants »

littéraire du Maine (1). Ne voulant pas essayer de refaire la notice d'un tel maître, — ce qui serait aussi inutile pour les autres que dangereux pour moi — je me suis décidé à reproduire, à la suite de ce bref *Avertissement*, le récit de la vie de Mersenne composé par son confrère Hilarion de Coste, récit qui est excessivement rare et excessivement curieux. Puisse-t-on me savoir quelque gré de donner une nouvelle édition, largement annotée — (ne faut-il pas proportionner l'abondance du commentaire à la plantureuse richesse des détails fournis par le biographe?) — d'un savoureux morceau qui n'a pas été réimprimé depuis bientôt deux siècles et demi (exactement 243 ans), et que n'ont pu se procurer, ni dans les ventes, ni dans bon nombre de grandes bibliothèques, plusieurs de ceux qui avaient appétit de cette friandise !

En rapprochant le naïf livret du P. Hilarion de Coste, des substantielles pages de M. Hauréau, on saura presque tout sur la vie et les œuvres de Mersenne. Je dis presque tout, car les lettres de ce religieux à Peiresc achèveront de le faire connaître, nulle biographie ne pouvant, quelque fidèle et minutieuse qu'elle soit, nous offrir d'un homme une image aussi ressemblante que le miroir de sa correspondance. Malgré de longues recherches, j'ai seulement retrouvé un peu plus d'une vingtaine de lettres adressées par Mersenne à Peiresc pendant les dernières années de la vie de ce grand homme (2). Il doit en exister beaucoup plus, car la correspondance entre le religieux et le magistrat fut

(1) Nouvelle édition, tome VIII, Paris, 1876, p. 112-179. Déjà M. Hauréau avait donné un très bon article sur Mersenne à la *Nouvelle Biographie générale* (tome XXXV, 1861, col. 118-124). J'aurai l'occasion de citer plus loin divers biographes et bibliographes qui ont devancé le savant académicien, notamment l'auteur du *Manuel du Libraire*, Niceron, Charles Perrault, etc.

(2) Peiresc parle souvent de son correspondant Mersenne dans ses lettres aux frères Dupuy. Voir (*passim*) les trois premiers tomes et surtout le tome III qui vient de paraître (mai 1892) et où l'on trouvera facilement, à l'aide de la *Table alphabétique*, les passages relatifs au docte minime.

très active de 1633 à 1637. Espérons que de futurs *Mersennistes* seront plus heureux que moi et donneront à ma publication d'aujourd'hui un supplément qui la dépassera de beaucoup, comme on a vu des faubourgs devenir plus considérables que les villes mêmes auxquelles ils avaient été d'abord annexés (1).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Mon confrère et ami M. Emile Du Boys, bienfaiteur de ce fascicule comme il l'avait été du fascicule contenant les lettres de François Luillier, a daigné revoir et corriger avec le soin extrême qu'il met en toutes choses, une copie très imparfaite des lettres que l'on va lire. Ce qui double le mérite de son obligeance, comme l'étendue de ma gratitude, c'est l'illisibilité de l'écriture de Mersenne ; il faut, pour la déchiffrer, autant de courage que de sagacité.

L'ouvrage du R. P. Hilarion de Coste a pour titre : *La Vie du R. P. Marin Mersenne, théologien, philosophe et mathématicien, de l'Ordre des Pères Minimes, par F. H. D. C. Religieux du mesme Ordre.* — A Paris, chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roy et de la Reyne Régente, et Gabriel Cramoisy, rue S. Jacques aux Cicognes, M. DC. XLIX, avec approbation.

Il est dédié à « Très haut, très illustre et très généreux prince Monseigneur Louis de Valois, comte d'Alais, colonel général de la Cavalerie légère de France et gouverneur pour le Roi en ses païs et armées de Provence, etc. »

LA VIE
DU R. P. MARIN MERSENNE

THEOLOGIEN, PHILOSOPHE ET MATHEMATICIEN

DE L'ORDRE DES PÈRES MINIMES

Il ne faut pas estre du monde pour ignorer, que le païs du Mayne a tousjours produit de grands hommes, que la science et le courage ont rendus recommandables (1). Les cardinaux de la Forest (2),

(1) En ce qui regarde les auteurs et en faisant la part de l'exagération dans l'expression *grands hommes*, l'assertion du biographe est admirablement justifiée par les dix volumes de l'*Histoire littéraire du Maine* (Paris, 1870-1877). Disons, à ce propos, combien il serait désirable qu'un semblable recueil fut consacré à chacune de nos anciennes divisions territoriales. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres demande que l'on présente à ses concours des histoires provinciales sur le modèle de l'*Histoire générale de Languedoc*. Pourquoi la savante compagnie ne demande-t-elle pas de même à de vaillants érudits, pour chacune de nos provinces, un travail aussi complet que celui de M. Hauréau ? Je reviens à l'éloge de l'heureuse fécondité littéraire de la province natale du P. Mersenne pour rappeler, *doctus cum libro supradicto* (t. IV, p. 221), que Ciaconius (*Vitæ et res gestæ pontif.* t. II, col. 207) déclare que le Maine est un pays fertile en esprits déliés, ce que les auteurs du *Gallia Christiana* ont répété (t. I, col. 326) en changeant *esprits déliés* en *esprits supérieurs*.

(2) Pierre de la Forest, né à la Suze (Sarthe) vers 1305, fut tour à tour avocat-général au parlement de Paris, chancelier de Jean, duc de Normandie, évêque de Tournai, chancelier de France, évêque de Paris, archevêque de Rouen, etc. Il reçut la pourpre romaine en 1356, présida les États-généraux en cette même année, et mourut, en juin 1361, à Villeneuve-lès-Avignon (Gard).

Philastre (1), du Bellay (2), Cointereau ou Cointerel (3), Messieurs Guillaume seigneur de Langeay, et Martin Prince d'Yvetot de la maison du Bellay (4), Monsieur de S. François, Maistre des Requestes depuis Évêque de

(1) Guillaume Fillastre, né en 1347 ou 1348, fut doyen de Reims (1392), cardinal (1411), abbé de Saint-Pierre d'Hautvillers (1413), ambassadeur auprès de Jean XXIII (1415), archevêque d'Aix (1420), évêque de Saint-Pons (1422), légat du Pape à la cour de France, etc. Il mourut à Rome le 6 novembre 1428, âgé de 80 ans, comme l'indique son épitaphe dans l'église de Saint-Chrysogone. Suivant M. C. Port (*Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, tome II, 1876, p. 151), il serait né à Huillé, en Anjou. Mais M. Hauréau, qui a soigneusement discuté cette question (t. IV, p. 220-221), objecte que tous les documents anciens le disent manceau et que l'assertion de Claude Ménard a contre elle tous les témoignages (moins celui de Ménage, lequel n'a fait que reproduire ce que Ménard avait avancé). M. Lud. Lalanne, en son *Dictionnaire historique de la France*, n'a heurté ni l'une ni l'autre des opinions soutenues par les deux académiciens, et a choisi un terrain de conciliation, disant que Fillastre naquit « dans le Maine ou dans l'Anjou ». M. R. Thomassy a publié, en 1842, une notice sur *Guillaume Fillastre considéré comme géographe*.

(2) Jean du Bellay, né vers 1492, au château de Glatigny, fut évêque de Bayonne (1526), ambassadeur en Angleterre (1527 et suiv.), évêque de Paris (1532), cardinal (1534), évêque de Limoges (1541), administrateur du diocèse de Bordeaux (1544), évêque du Mans (1546), évêque d'Ostie, doyen des cardinaux, etc ; il mourut à Rome le 16 février 1560. Voir *Hist. litt. du Maine*, t. IV, p. 106-156.

(3) Matthieu Cointerel, né en 1519, alla tout jeune à Rome, y devint secrétaire des brefs, dataire, puis cardinal (1583) ; il mourut à Rome le 28 novembre 1585 et fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait bâtir en l'église de Saint-Louis. Le *Dictionnaire de Moréri* le fait maître d'un maréchal-ferrant à Morannes, en Anjou, et reproche au Père Raimond, jésuite, qui a fait son oraison funèbre [publiée en 1586 et, de nouveau, en 1613] d'avoir eu le tort de le dire Manceau. Voir aussi le *Dictionnaire* déjà cité de M. C. Port, t. I, p. 125.

(4) Les deux frères du cardinal Jean du Bellay, Guillaume, l'aîné, trois fois illustre comme diplomate, comme guerrier et comme historien, vice-roi de Piémont (de 1537 jusqu'à sa mort, 9 janvier 1543), et Martin, le troisième fils de Louis du Bellay, seigneur de Langey, lequel Martin mourut au château de Glatigny en 1559, laissant des *Mémoires* non moins estimés que ceux de son frère. Il était devenu prince d'Yvetot par son mariage avec Élisabeth Chenu. Voir sur les deux frères le recueil déjà souvent cité et que je citerai souvent encore de M. Hauréau, t. IV, p. 74-106 et p. 157-164.

Bayeux (1), Geofroy Boussard, Chancelier de l'Université de Paris (2), Pierre de Ronsard (3), Jean et Jacques Pelletier (4), Pierre Belon (5), Robert Garnier (6),

(1) Bernardin de Saint-François, né au manoir du Ronceray en 1529, fut nommé conseiller au parlement de Paris (1555), doyen de l'église du Mans (1559), occupa le siège de Bayeux de 1573 à 1582, étant mort en son prieuré de Berlay le 14 juillet de cette dernière année. Voir Hauréau, t. X, p. 1-4. Quelques sonnets du prélat — *delicta juventutis suæ* — ont été insérés dans les *Amours de Francine* de son ami Jean Antoine de Baïf.

(2) Geoffroy-Boussard, né au Mans en 1449, et non, comme on l'a tant dit, en 1439, mourut dans la même ville en mai 1524, et non 1522, comme on l'a encore beaucoup trop répété. Voir sur la vie et les ouvrages de ce chanoine du Mans l'*Histoire littéraire du Maine*, t. II, p. 193-219.

(3) Je ne dirai rien du plus grand poète du XVIe siècle, sinon pour constater que le Père H. de Coste avait jusqu'à un certain point raison de le rattacher à la province du Maine, puisqu'il était né au château de la Possonnière, ou selon une forme moderne, de la Poissonnière, auprès de Montoire qui relevait du Mans pour le spirituel et de Blois pour le temporel. M. Hauréau, considérant que si Ronsard est manceau au point de vue de la circonscription ecclésiastique, il est Vendômois au point de vue de la circonscription civile, a gardé, en quelque sorte, la neutralité n'osant pas introduire dans son recueil l'auteur de la *Franciade*. Un personnage incontestablement manceau, c'est un parent et homonyme de celui qui fut un des rois de la poésie Nicolas de Ronsard, sieur de Roche, dont les vers restèrent probablement inédits, ce qui n'est sans doute pas un très grand malheur.

(4) Jean et Jacques Peletier étaient fils de Pierre Peletier, syndic de la ville du Mans. Le premier fut un renommé théologien qui représenta l'Université de Paris au Concile de Trente. Il fut curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, doyen de la faculté de théologie ; il mourut le 28 septembre 1583, et fut enseveli dans l'église du collège de Navarre. Jacques fut, comme s'exprime M. Hauréau (tome IX, p. 35), « le plus célèbre des grammairiens, des mathématiciens de son temps, et un des poètes les plus goûtés de l'Académie fondée par la reine de Navarre. Né au Mans le 25 juillet 1517, il mourut en juillet 1582. De l'importante notice de M. Hauréau (p. 35-63), il faut rapprocher une attachante étude de M. Max. de Clinchamp dans le *Bulletin du Bibliophile* de l'année 1847 (p. 283-308 et 439-468).

(5) Pierre Belon naquit, comme Mersenne, dans un des hameaux les plus humbles du Maine, le hameau de la Soultière, dépendant du bourg d'Oizé. (Hauréau, tome II, p. 64). On ne connaît pas la date exacte de la naissance du grand naturaliste : on suppose qu'il vint au monde en 1517. Il mourut tragiquement en avril 1544, ayant été assassiné par une main mystérieuse dans le bois de Boulogne. M. Hauréau a tout dit sur l'homme, le voyageur, le savant (p. 64-81)

(6) Robert Garnier, que M. Hauréau regarde comme « une des gloires de

Félix de la Mothe le Vayer (1), Abel Foulon (2), les sieurs Denisot (3), Germain Pilon (4), et de nos jours Monsieur Coeffeteau, Évêque de Marseille (5), et une infinité d'autres,

la France » (t. V, p. 39), naquit vers 1539 à la Ferté-Bernard et mourut au Mans le 15 août 1590. On s'est beaucoup occupé de lui et de ses neuf tragédies en ces derniers temps, mais au milieu de tant de travaux nouveaux, je ne voudrais pas que l'on oubliât une fine étude due à un homme de beaucoup de goût et d'esprit, feu M. Léon de Cazenove de Pradines, le père du glorieux mutilé de Patay (*Etude analytique sur Robert Garnier considéré comme poète dramatique et lyrique*, Agen, 1854).

(1) Félix de La Mothe Le Vayer naquit au Mans le 22 mars 1547 et mourut à Paris le 25 septembre 1625. Il a laissé un traité sur les ambassadeurs (*Legatus, seu de legatione*, etc.), et quelques pièces inédites mentionnées par La Croix du Maine, ce qui permet de dire que son meilleur ouvrage fut assurément son fils, l'académicien François de La Motte le Vayer, né en 1588 à Paris. Voir Hauréau, t. VI, p. 212-215.

(2) Abel Foulon, né à Loué vers 1514, valet de chambre du roi Henri II, fut mathématicien, ingénieur, traducteur, poète, ec. Il mourut à Orléans en 1563, « non sans soupçon d'avoir été empoisonné pour la jalousie de ses belles inventions ». N'a-t-on pas, ce disant, trop flatté l'inventeur ? Voir sur Foulon, Hauréau, t. V, p. 10-14.

(3) Je n'en connais qu'un, Nicolas Denisot, à la fois peintre et poète, né au Mans en 1515, mort à Paris en 1559. L'auteur de l'*Histoire littéraire du Maine*, qui salue en lui « une des gloires de cette province », s'étend beaucoup sur ses productions poétiques (t. III, p. 251-282). Peut-être le Père H. de Coste a-t-il regardé comme une illustration le père du *comte d'Alcinoys*, Jean Denisot, quoiqu'il n'ait été que simple avocat, puis petit magistrat, et que l'auteur de son épitaphe (en l'église de Saint-Pavin, au Mans) n'ait pu, malgré tout son bon vouloir, le glorifier qu'en ces termes :

... prudent bailli d'Assé,
Patron fameux, causidique célèbre.

(4) On ne s'explique pas pourquoi H. de Coste nomme ici l'admirable statuaire, lequel est incontestablement parisien. Je ne vois entre le Maine et Germain Pilon d'autre relation que celle-ci : ce fut lui qui sculpta le mausolée de Guillaume de Langey, un des plus beaux ornements de la cathédrale du Mans.

(5) Nicolas Coeffeteau, « un des hommes qui illustrèrent le plus les lettres et l'église dans les premières années du XVIIe siècle », selon l'expression de M. Hauréau, (t. III, p. 68), naquit à Saint-Calais en 1574, ne garda que deux ans l'évêché de Marseille, étant mort le 21 août 1629. Un jeune prêtre prépare pour le doctorat ès-lettres une thèse sur l'éloquent prélat. J'ai eu le plaisir de lui communiquer les lettres écrites à son héros par Peiresc, et à son tour il m'a communiqué d'autres nombreux documents inédits. Rien n'est bon comme le libre échange dans la république des lettres.

sont les illustres tesmoins qui confirmeront cette vérité.

Le R. P. Mersenne nasquit en cette mesme province dans le bourg d'Oysé (1) le huictième de septembre de l'an mil cinq cens quatre-vingts-huit ; jour célèbre en l'Église par la Nativité de la Vierge Mère de Dieu, et par la destruction de Hierusalem, qui fut prise et ruinée par l'empereur Tite fils de Vespasien, comme le Sauveur du monde l'avoit predit quarante ans auparavant : ce jour est aussi remarquable pour la naissance de plusieurs hommes illustres en pieté, en valeur, et en doctrine (2).

Il receut le mesme jour le Sacrement de Baptesme des mains du sieur Pierre Basairdy prestre, par le soin de son pere et de sa mere, Julien Mersenne et Jeanne Mouliere, personnes pieuses et honorables. Il eut pour parrains Sanson Ory et René Blanchar, et pour marraine Marie Mersenne, sa tante paternelle, et fut appelé Marin.

Si quelqu'un me blasme de remarquer ces petites particularités (3), je luy répondray, que Plutarque témoigne qu'il avoit receu quelque sorte de déplaisir d'une chose aussi legere : quand il se plaint de ceux qui n'avoient pas laissé par écrit les noms des mères de Nicias, de Demosthene, de Formion, de Trasybule, et de Theramines, renommez personnages contemporains de Socrate : et au contraire il monstre sçavoir bon gré à Platon et à Antisthene, parce que le premier avoit écrit le nom du precepteur d'Alcibiade, et l'autre,

(1) Oizé est une commune du canton de Pontvallain, arrondissement de La Flèche, à 21 kilomètres de cette dernière ville et à 26 kilomètres du Mans.

(2) Je regrette que le biographe n'ait pas eu l'attention de citer les noms de tous ces personnages remarquables. Je connais quelqu'un qui, abusant du synchronisme, a formé une sorte d'*Art de vérifier les dates littéraire et bibliographique*, qui restera sans doute toujours inédit, où il a mentionné an par an et quelquefois jour par jour la naissance et le décès des principaux auteurs, sans oublier l'époque de la publication de leurs principales productions.

(3) Loin de blâmer H. de Coste, nous le féliciterons d'avoir été aussi minutieusement exact et nous rappellerons que les plus petits détails sont de mise dans la vie des grands hommes.

n'avoit pas dédaigné de nommer sa nourrice. La negligence des anciens Escrivains a esté si grande, qu'elle est cause que sept villes ont esté en dispute pour la naissance d'Homère : chacune se donnant cet honneur d'avoir esté la mère nourrice du plus excellent Poëte de la Grece ; ce qui m'a fait toujours penser, que c'est un grand defaut à ceux qui se meslent d'écrire les Vies des Hommes illustres, de laisser en arrière quelques particularitez qu'on n'eust peut-estre pas considerées dans le temps qu'ils ont vescu, mais qui seroient infailliblement estimées en un autre siècle (1).

Comme les Fonteniers (2) prennent à bon augure de voir sortir le matin des fumées de certaines terres, parceque c'est un des signes qui leur font esperer d'y trouver de bonnes sources : de mesme ceux qui ont le plus de connoissance de la nature de nos ames, se réjouissent d'y remarquer dès leur plus tendre jeunesse de violens désirs d'apprendre, et des transports pleins d'ardeur pour les sciences et pour les vertus ; parcequ'ils tirent de là des conjectures presque asseurées du merite des esprits, et de l'excellence où ils doivent un jour arriver.

Celuy dont j'écris la vie fit paroistre dès ses jeunes ans un beau naturel ; il eut une ardente inclination à la Pieté, et une noble passion d'aprendre toutes sortes de curiositez et de gentillesses : car à peine avoit-il la langue déliée, qu'il ne parloit que de bonnes choses : à peine pouvoit-il marcher, qu'il vouloit aller à l'escholle : enfin il avoit une aversion de tous les autres exercices, excepté de la priere et de l'estude (3). Ces deux emplois ne luy donnerent jamais de

(1) C'est cela même. Nous devons toujours penser à nos confrères, les curieux de l'avenir. N'est-ce pas Prosper Mérimée qui a dit qu'il aimerait mieux voir retrouver une biographie très détaillée d'Aspasie que toutes les harangues perdues de Démosthène ?

(2) Ce nom donné à celui qui recherche des sources a été souvent employé dans les traités du pittoresque écrivain qui s'appelle Bernard Palissy.

(3) C'est le cas de citer les deux mots qui servent de devise aux religieux dont la vie se partage entre Dieu et la science : *ora et labora*.

peine, et plus il avançoit en âge, plus découvroit-il de charmes dans l'étude et dans l'oraison : de sorte qu'il falloit user de contrainte quand on vouloit le retirer de ces heureuses occupations.

Ses parens, qui le virent si porté à la devotion et à l'estude, l'envoyerent au Mans, où il ne manqua pas de satisfaire aux desirs de ses Maistres, et de commencer à faire voir par les petites victoires qu'il remportoit sur ses compagnons, qu'il triompheroit quelque jour dans le bel empire des sciences.

En ce temps là le Roy Henry-le-Grand donna aux Peres Jesuites sa Royale maison de la Flesche, pour y establir un college de leur Compagnie (1). Marin Mersenne n'eut pas si tost seeu cette nouvelle, qu'il pria ses parents de l'y envoyer. Il apprît chez ces doctes hommes avec une grande facilité, non-seulement les belles-lettres, que leur douceur font nommer Humaines (2) ;mais aussi la Logique, la Physique, la Metaphysique, les Mathematiques, et quelques Traitez de Theologie, où il reüssit heureusement (3). Ce qui le fit aimer des Pères Chastelier (4), de la Tour (5), Jean Phelipeaux (6), et autres.

(1) Voir l'ouvrage considérable du R. P. Camille de Rochemonteix : *Un collège de Jésuites au XVIIe et XVIIIe siècles. Le collège Henri IV de La Flèche.* (Le Mans, 1889, 4 vol. in-8°.)

(2) Remarque charmante dont nous tous, qui aimons tant ces nourrices sacrées, nous devons savoir gré au biographe qui aura, comme on va le voir, plus d'un de ces mots heureux.

(3) Comment le R. P. de Rochemonteix, qui a parlé avec abondance du plus brillant des anciens élèves de La Flèche, René Descartes (t. I, p. 50-82), n'a-t-il pas dit un seul mot du plus remarquable des condisciples de l'auteur de la *Méthode,* dont il resta si fidèlement le meilleur ami ?

(4) Sur le P. Jean Chastellier, poitevin d'origine, qui succéda au P. Barny, premier supérieur de l'établissement, voir le tome IV de la monographie du collège de La Flèche, p. 50.

(5) Le R. P. de Rochemonteix n'a rien dit du P. de la Tour.

(6) L'historien du collège de La Flèche rappelle (t. IV, p. 51) que le P. Jean Phélippeaux, qui devint plus tard recteur du collège de Rouen, se fit un nom comme prédicateur et comme écrivain, et composa des commen-

Après qu'il fut sorty du College de la Flesche, il vint à Paris pour continuer ses estudes dans cette fameuse Université, et entendit au Collège Royal ces trois illustres professeurs, Marius Ambosius (1), George Criton (2), et Theodore Marsile (3), et en Sorbonne (où réside la force et l'appuy de la foy) ces trois célèbres Docteurs, André du Val (4), Philippe de Gamaches (5), et Nicolas Ysam-

taires très estimés sur Osée et les douze petits prophètes. Conférez *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* par les PP. de Backer et C. Sommervogel, tome II, in-f°, col. 1936.

(1) C'est Jacques Marie d'Amboise, né à Arles, professeur au collège de Sainte-Barbe, puis au collège de Lisieux, ensuite au collège d'Harcourt, enfin au collège royal (5 septembre 1576). Il fut deux fois recteur de l'Université en 1576 et en 1587 ; il mourut en novembre 1611. Voir Goujet, *Mémoire historique et littéraire sur le collège royal de France*, t. II, p. 210-222.

(2) Georges Critton naquit en Écosse vers l'an 1555. Il enseigna d'abord le droit à Toulouse (jusqu'en 1582), devint professeur au collège d'Harcourt (12 novembre 1583), puis au collège de Boncour (il y enseignait certainement en 1586), enfin professeur de grec au collège royal (1595) ; il mourut le 8 avril 1611, selon le formel témoignage de Pierre de l'Estoile (*Mémoires-Journaux*, édition Jouaust, t. XI, p. 98). Voir sur Critton le *Mémoire* de Goujet, t. I, p. 503-536. On a raconté quelque part que Critton possédait une paire d'oreilles démesurées. Me sera-t-il permis de faire observer que ce n'est pas le seul professeur qui ait eu de très longues oreilles ?

(3) Théodore Marsile fut le successeur de Jean Passerat au collège de France (1602). Il était né à Arnheim en 1548 et il mourut à Paris le 8 avril 1617. Voir le *Mémoire* de Goujet, tome II, p. 377-389.

(4) Ce théologien naquit à Pontoise, le 15 janvier 1564, fut reçu docteur en Sorbonne le 15 mars 1594, inaugura en 1596 la chaire de théologie établie par Henri IV dans l'antique maison d'enseignement, et mourut doyen de la faculté le 9 septembre 1608. Il fut un des plus ardents adversaires d'Edmond Richer et comme tel il figure dans la monographie dont ce dernier a été l'objet de la part de M. l'abbé Puyol (Paris, 1876, 2 vol. in-8°). Voir notamment la page 309 du tome I où il est appelé « le savant et vénérable André Duval, l'honneur et la lumière de la Sorbonne ».

(5) Philippe de Gamaches naquit en 1568, fut reçu docteur de Sorbonne en 1598, commença à professer dans cette maison le 16 mars de la même année, jeta du haut de sa chaire, pendant vingt-cinq ans, le grain du plus fécond enseignement et mourut le 20 juillet 1625, étant abbé de Saint-Julien de Tours. Voir dans le *Dictionnaire critique* de Bayle (édition Beuchot, t. VII, p. 13) l'éloge donné à ce commentateur de la *Somme* de

bert (1), dont les noms seront immortels parmy les pieux et les sçavans. Il fit sous ces grands hommes son cours en Theologie, qu'il a tousjours honorée, comme la Reyne des autres Sciences, qui ne sont que ses servantes (2). Aussi a-t-il tousjours employé la meilleure partie de sa vie en ce saint exercice, n'ayant jamais laissé passer un jour sans lire la sainte Bible, et quelque Père Grec ou Latin.

Ce fut par le moyen de cette sainte occupation, et par le bon exemple des Pères Minimes du Convent du Plessis pres de Tours (3) (par où il passa en venant de son païs à Paris) qu'il prit sa resolution d'entrer en cet Ordre.

Il demanda l'habit au Convent de Paris près de la Place Royale au R.-P. Olivier Chaillou, qui en estoit pour lors vicaire. Ce bon Père le fit recevoir au convent de Nostre-Dame de toutes grâces, dit Nigeon, près de Paris (4), par le R.-P. Pierre Hebert, qui estoit alors Provincial de la Pro-

saint Thomas, commentateur qui « a passé pour un des habiles théologiens du XVIIe siècle ».

(1) Nicolas Isambert, natif d'Orléans, mort le 14 mai 1642, à 77 ans, docteur et professeur de Sorbonne, commenta lui aussi la *Somme* du prince des théologiens et cela en six volumes in-f°, quatre de plus que n'en avait mis au jour son confrère Ph. de Gamaches. M. l'abbé Puyol, dans l'ouvrage cité plus haut, classe « Duval, Gamaches et Isambert parmi les éminents théologiens de l'époque ». (t. I, p. 293, note 1). Déjà Perrault avait dit (*Les hommes illustres qui ont paru en France*, etc, tome II, p. 53) : « les plus célèbres professeurs qu'il y eut en Sorbonne ».

(2) Il y avait longtemps que la science profane avait été appelée *ancilla theologiæ*. Le mot n'est-il pas de saint Anselme ?

(3) Le Plessis-les-Tours, dans la commune de la Riche, à un kilomètre de la capitale de la Touraine. C'est le Plessis cher à Louis XI qui y fit construire un château où il mourut (30 août 1483).

(4) Le *Dictionnaire de Moréri*, où l'on trouve presque tout, a un bon petit article sur Nigeon, « lieu dans la paroisse de Chaillot, proche de Paris, au bout du Cours-la-Reine, où était l'hôtel de Nigeon que la reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII, donna, l'an 1493, aux religieux de l'ordre de Saint-François-de-Paule, pour en faire un monastère. Elle leur fit bâtir encore une église en l'endroit où était une chapelle, sous le titre de N.-D. de Grâce ».

vince de France, personnage dont la memoire est en benediction parmy les nostres, tant pour sa pieté et pour son humilité, que pour la bonne conduite avec laquelle il a gouverné l'Ordre dont il a esté le XXXII General.

Ayant donc receu l'habit de l'Ordre des mains du R.-P. Hebert dans le convent de Nigeon le 17 de juillet de l'an 1611, feste de l'incomparable saint Alexis, après y avoir demeuré deux mois et demy, on l'envoya passer les dix autres de son année de Probation au convent de S. Pierre de Fublines près de Meaux (1) et du Royal chasteau de Monceaux (2), où il fit profession le 17 de juillet de l'année 1612, estant âgé de 24 ans, entre les mains du Venerable Pere Nicolas Gueriteau, correcteur de ce Convent fondé par Monsieur Pierre Poussemie, Chanoine et Chantre de l'Église de S. Estienne de Meaux.

Il passa fort saintement son année de Noviciat, aux convents de Nigeon et de Fublines, edifiant, par ses vertus et son humble sçavoir, tous les Religieux de ces deux Monastères, ausquels il donna de bons exemples d'humilité, de penitence, d'obeissance et de charité : c'est pourquoy il fut receu d'un commun consentement pour faire les vœux de Religion, qu'il a tousjours fidelement gardez à Dieu, ayant mené en terre une vie digne du Ciel, si pauvre, si chaste et si pure, qu'il a triomphé de ces passions, qui triomphent de tout le monde, et s'est conservé saintement cette première liberté, avec laquelle tous les hommes prennent naissance.

Après sa Profession, la simplicité de ses mœurs, le peu

(1) Aujourd'hui Fublaines, commune de Seine-et-Marne, canton de Meaux et à 7 kil. de cette ville.

(2) Monceaux est actuellement une commune du canton de Meaux, à 8 kil. de cette ville. Divers documents inédits relatifs au château qu'Henri IV embellit pour le rendre plus digne de la « belle Gabrielle », ont été récemment publiés par M. A. Desclozeaux dans son savant et agréable livre sur l'*amie* du bon roi (Paris, 1889, grand in-8° orné d'un délicieux portrait de l'héroïne, d'après un crayon de la Bibliothèque nationale, portrait qui explique, s'il ne justifie pas, une vive passion).

d'ambition qu'il avoit, et l'amour des Livres et des Sciences luy firent passer doucement sa vie dans l'Ordre des Minimes : car l'innocence regnoit dans son ame ; il ne cherchoit dans le Cloistre que l'acquisition des Sciences et de la Vertu ; le seul desir d'apprendre le bien et de le pratiquer, et la conversation des personnes pieuses et sçavantes, estoient ses occupations et ses delices.

Deux mois et demy après sa Profession il vint demeurer au convent de Paris, où il receut les ordres de Sous-Diacre, de Diacre, et de Prestrise par Monseigneur Henry de Gondy, Evesque de Paris, depuis cardinal de Raiz, et celebra sa premiere messe le 28 d'octobre de l'an 1613. feste des Apostres S. Simon et S. Jude.

Estant prestre il apprit en perfection la langue Sainte, qui luy fut enseignée par le R.-P. Jean Bruno, Escossois, qui avoit esté receu Docteur en Theologie aux Universitez d'Alcala de Henarez, et d'Avignon, avant que d'entrer dans l'Ordre des Minimes, et qui depuis alla establir l'Ordre en Flandre ou aux Païs-Bas avec le R. Père Jean Sauvage, celebre predicateur du mesme Ordre.

Le R.-P. Jean Prieur estant eleu Provincial de la Province de France à la feste de S. Michel de l'an 1614, donna une obedience au P. Mersenne d'aller demeurer au convent de S. François de Paule, que feu Monsieur le Duc de Mantoüe, de Monferrat et de Nivernois, avoit fondé près de sa ville de Nevers, pour y enseigner la Philosophie aux jeunes Religieux. Et en effet il la monstra durant les années 1615, 1616 et 1617 et leut la Theologie l'an 1618. Mais il fut obligé de quitter cet exercice, parce qu'il fut eleu Correcteur du mesme Convent, qu'il a gouverné avec une grande bonté, et avec toutes les vertus requises à un superieur d'une Maison Religieuse.

Ayant achevé son Correctoriat sur la fin de l'an 1619, il receut une obedience du R.-P. Hebert (qui estoit Provincial pour la seconde fois de la Province de France) par laquelle

il luy commanda de venir demeurer Conventuel en ce Convent de l'Annonciade et de S. François de Paule près de la Place Royale, où il ne fust pas sitost arrivé, qu'il medita de travailler sur l'Escriture Sainte, et dès lors il composa son *Premier Tome des Commentaires sur la Genese*, qui vit le jour l'an 1623 et le dedia à Monseigneur Jean François de Gondy, premier Archevesque de Paris. Il fit aussi en mesme temps des *Remarques sur les problèmes de George Venitien* (1).

Il donna au public la mesme année deux petits livres de devotion en François, sçavoir l'*Analyse de la vie Spirituelle*, et l'*Usage de la raison*.

De plus voyant que l'impieté s'augmentoit en ce malheureux siècle, et que Dieu estoit grandement deshonoré par quelques jeunes libertins ; il luy vint une forte inspiration de refuter en François leurs detestables maximes, comme il l'avoit desjà fait en Latin dans son Commentaire sur la Genèse. C'est pourquoy il mit en lumière un livre divisé en deux parties et volumes sous ce titre :

L'Impieté des Deistes, des Athées, et des plus subtils libertins de ce temps, combatue et renversée de poinct en poinct par raisons tirées de la Philosophie et de la Theologie (2).

(1) *Observationes et emendationes ad Fr. Georgii, Veneti problemata* dans le même volume que les *Quæstiones celeberrimæ in Genesim* (Paris, Seb. Cramoisy, in-f°). Sur le Vénitien Francesco Zorzi voir B. Hauréau, t. VIII, *passim*, de la page 123 à la page 134.

(2) Voir *ibid.* p. 188 un titre quelque peu différent donné à cet ouvrage qui parut en 1624 à Paris chez Billaine en 2 vol. in-8° et aussi l'appréciation dudit ouvrage p. 139-140. On sait que parmi les *déistes, athées* et *libertins* le bon P. Mersenne rangeun peu à tort et à travers, outre Giordano Bruno et Lucilio Vanini, des philosophes et publicistes comme Charron, Cardan, Machiavel, Campanella, etc. Il venait d'être précédé, dans ces enrôlements très mêlés et en partie très forcés, par le P. François Garasse, auteur d'un formidable in-4° de plus de mille pages intitulé : *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou prétendus tels*, etc. (Paris, Séb. Chappelet, 1623). Un des plus distingués confrères actuels du P. Garasse s'occupera bientôt de lui, en un travail spécial, aussi bien qu'il s'est récemment occupé d'un de ses autres confrères du XVIIe siècle, le P. Le Moyne.

Il donna encore au public son livre *de la Veritê des Sciences* (1), où il refute les opinions des Septiques ou Pyrrhoniens : et aussi deux petits volumes en Latin en faveur des Mathematiciens, sous le nom *de l'Abregé ou Inventaire de la Mathematique*, et un autre en François sous celuy de *l'Harmonie Universelle* (2).

Ensuite il composa plusieurs autres livres en la mesme langue, scavoir *les Questions inouïes, les Questions harmoniques ; les Questions Theologiques, Physiques, Morales et Mathêmatiques, les Mechaniques de Galilée, et les Preludes de l'Harmonie.*

Douze livres de l'Harmonie en Latin, qu'il a reveuz et augmentez dans seconde Edition peu de mois avant son deces.

Mais comme il aimoit sa patrie, et honoroit parfaitement sa nation, il mit ce livre là en nostre langue en deux gros volumes in-folio, sous le titre de l'*Harmonie universelle, contenant la Theorie et la Pratique de la Musique.*

Il divise en VII livres son Traité des Instruments Harmoniques.

Dans le I Tome il traite de la nature des Sons, et des Mouvemens, des Consonnances, des Dissonances, des Genres, des Modes, de la Composition, de la Voix, des Chants, et de toutes sortes d'Instrumens Harmoniques avec leurs figures.

Le II Tome contient la Pratique des Consonnances et des Dissonances dans le Contrepoint figuré, la methode d'enseigner et d'apprendre à chanter, l'embellissement des airs,

(1) C'est la traduction de l'ouvrage de lord Herbert de Cherbury : *de veritate* publiée par un libraire de Paris en 1624. Voir sur l'ouvrage du diplomate anglais une importante lettre de Gassendi insérée par Bougerel dans la *Vie* de ce philosophe (1737, in-12, p. 134-140). Conférez *Impressions de voyage de Pierre Gassendi dans la Provence alpestre* (Digne, 1887, in-8°, p. 32-33).

(2) Le titre complet est celui-ci : *Traité de l'Harmonie universelle, où est contenue la musique théorique et pratique des anciens et des modernes* (Paris, Baudry, 1628, in-8°). Voir, du reste, pour tous les autres ouvrages qui vont être énumérés, ses trois bibliographies merseniennes, qui se complètent l'une l'autre, du P. Niceron, de l'auteur du *Manuel du libraire* (sans négliger le *Supplément* à cet ouvrage) et de M. Hauréau.

la Musique accentuelle, la Rythmique, la Prosodie, et la Metrique Françoise, la maniere de chanter les Odes de Pindare et d'Horace, l'utilité de l'Harmonie, et plusieurs nouvelles observations tant Physiques que Mathematiques.

Trois tomes en Latin in-4° dont le I contient les Traités qui suivent, sçavoir :

Le I des *Mesures, des Poids et des Monnoyes des Hebreux, des Grecs et des Romains reduites à la valeur de celles de France.*

Le II des *Phenomènes ou secrets naturels qui se font par les mouvemens et les impressions de l'eau et de l'air.*

Le III le *Moyen de naviger et de cheminer dessus et au-dessous des eaux, avec un Traité de la Pierre d'Ayman.*

Le IV, *de la Musique Speculative et Pratique.*

Le V *Un Traité des Mechaniques selon la Theorie et la Pratique.*

Au VI il explique *les jets de boulets, des fleches, des javelots, et des autres semblables poussez por la force des arcs et des arbalestes.*

Le second Tome comprend *un Abregé de la Geometrie Universelle et des Mathematiques mixtes*, où se voyent :

Premierement les XV Livres des Elemens d'Euclide, avec trois autres de Monsieur François de Foix de Candale, Evêque d'Aire, Commandeur des deux Ordres du Roy, et l'Euclide de ce temps (1) ;

II — XXVII Livres de la Geometrie de Pierre de la Ramée, dit Ramus (2).

(1) Sur ce savant mathématicien voir *Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Christophe et de François de Foix-Candalle, évêques d'Aire* (Auch, 1877, grand in-8°).

(2) Il s'agit là du professeur au collège de France qui fut à la fois grammairien, mathématicien et philosphe. Je renverrai pour l'histoire de sa vie et de ses travaux à l'estimable thèse de M. Waddington, mais en notant qu'au sujet de l'assassinat de Ramus peu des gens que Pierre Charpentier, « son implacable ennemi » — c'est un cliché ! — auraient eu l'infamie de soudoyer (26 août 1572), M. Joseph Bertrand, secrétaire per-

III — Les Œuvres d'Archimede, ou deux livres de la Sphere et du Cylindre, de la mesure du Cercle, des figures Coniques et Spheriques, etc.

IV — Le Supplement d'Archimede.

V — Trois livres de Spheres de Theodose, trois aussi de Menelas, et trois de Maurolic ; Antholic de la Sphere avec Theodose des diverses demeures des hommes qui habitent sur la terre ; les Phenomenes d'Euclide et la Cosmographie ; les IV livres des sections coniques d'Apollinius ; deux livres de Selenus de la section du Cylindre ; IV livres des sections coniques de Monsieur Mydorge (1) ; VIII livres abregez des Collections de Pappus, où se voyent les suppositions d'Euclide ; les Coupes des angles de Monsieur Viète (2), et plusieurs autres Traitez ; II Livres de Mechaniques, où se trouvent les Œuvres de Commendinus (3), et de Luc

pétuel de l'Académie des Sciences, a formulé de telles objections dans un mémorable article de la *Revue des Deux-Mondes* (livraison du 15 mars 1881 : *Jacques Charpentier est-il l'assassin de Ramus ?*), que l'on n'a plus le droit de mettre sur le compte d'une inimitié particulière un crime dont sont responsables d'une façon générale les abominables auteurs de la Saint-Barthélemy.

(1) Claude Mydorge, né en 1585 à Paris, mourut dans cette ville en juillet 1647. Le *Moréri* déclare qu'«il succéda à M. Viete dans la réputation d'être en son temps le premier mathémaiicien de France ». Ce fut un des meilleurs amis de Descartes et du P. Mersenne.

(2) François Viète, le plus grand peut-être des géomètres de notre pays, naquit en 1540 à Fontenay-le-Comte (Vendée). Pierre de l'Estoile (*Mémoires-journaux*, t. VIII, p. 64), mentionne ainsi sa mort (février 1603) : M. Viette, Maistre des Requestes, homme de grand esprit et jugement, et des plus doctes mathématiciens de ce siècle, mourut en ce mois, à Paris, aiant selon le bruit commun, vingt mille escus au chevet de son lit. » Un érudit de Montpellier prépare avec une sage lenteur une monographie de Viete qui, si j'en crois la réputation de l'auteur, sera bien recommandable.

(3) Federigo Commandino naquit à Urbain en 1509 et mourut dans la même ville le 3 septembre 1575. Voir le *Dictionnaire* de Bayle où l'on trouvera la liste des ouvrages traduits ou commentés par lui. Voir encore les *Eloges des Hommes savants tirez de l'Histoire de M. de Thou avec des additions*, par Antoine Teissier (Leyde, 1715, t. III, p. 46-47). En ce même recueil voir t. IV, (p. 340-448) ce qui regarde Fr. Viète dont nul n'a jamais mieux parlé que le président de Thou.

Valerius (1) ; du Centre de Gravité des corps solides etc ; VII livres de l'Optique, où il explique la Catoptrique, la Dioptrique, les Paralaxes, ou divers aspects et les refractions.

Dans le troisième Tome l'on voit, *les Nouvelles observations Physiocomathematiques avec Aristarche Samien de la Constitution du Monde.*

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(A suivre.)

(1) Je ne trouve le nom de Luca Valerio dans aucun de mes recueils.

LE
THÉATRE CHRÉTIEN
DANS LE MAINE
AU COURS DU MOYEN AGE

X

Dans ses récits un peu confus des événements de l'année 1507, Guillaume Ledoyen parle d'un genre spécial de spectacle qui doit nous arrêter un instant. Reprenons son texte :

Le caresme fut presché,
D'un frère de cet evesché,
Nommé frère Colas Tournay,
D'Avenières natif pour vray,
Et cordelier de sainct Françoys,
Au couvent venus tout de froys (1).
D'aucuns compaignons de la Ville
Eurent motif, pour qui est abille (2),
Montrer figurativement
Et ses sermons et preschements ;
La Passion par personnaiges
Le Vendredy sainct, par gens saiges ;

(1) De frais, depuis peu de temps.
(2) Qu'il est habile, par son adresse il sut les former à. .

Le jour de la Résurrection
Fust montré à probation
Jusques à quarante histoires,
Dont ce fust faict moult grants memoires,
Preschant et demonstrant par signes
Sur le pavé a toutes fines
De rideaulx, de cielz d'or, et de soye,
De ce voir le monde avait joie.
Quant falloit tirer le rideau,
Tournay trouva un mot nouveau
Qu'il chantoit (pour *veritatis*)
La messeigneurs, *Ostendatis* (1).

Le père cordelier Tournay n'est pas l'inventeur du genre de spectacle que l'on nomme mime, *mimus*. Ce drame familier était très connu chez les anciens Romains ; il était en mauvaise réputation parce que l'on y représentait jusqu'aux mœurs licencieuses de la société. Les mimes étaient, vers la fin de la République, des espèces de farces écrites en vers ou même en prose et d'une composition très imparfaite ; mais le plus souvent les paroles étaient entièrement supprimées et les acteurs et actrices rendaient par le jeu de la physionomie, par leurs positions et leurs gestes, l'action tout entière. C'est contre les mimes que sont surtout dirigés les anathèmes des Pères de l'Église lorsqu'ils parlent de la licence, de l'obscénité même du théâtre de leur temps. Comme ce genre de spectacle flattait les instincts grossiers des masses, il se conserva malgré tout et survécut à toutes les prohibitions (2).

En soi néanmoins il ne contenait rien de mauvais et l'on pouvait en faire usage louable et utile. Il était facile d'adapter ces représentations « sans paroles » à certains mystères dont

(1) *Annales et chroniques* de Guillaume Ledoyen, p. 123.

(2) Calliachus, *De ludis scenicis mimorum et pantomimorum* [illegible], Padoue, 1713, in-4°. — Ziegler, *De mimis Romanorum* Gœttingue, 1788.

on ornait les entrées des rois et des princes. Ils convenaient aussi parfaitement aux processions, surtout à celles de la Fête-Dieu, et nous avons vu qu'à Laval la fête du *Corpus Christi* était toujours accompagnée de ces pieuses scènes, qui se montraient spécialement dans la cour d'entrée des Cordeliers. Il fut d'autant plus facile de remplacer ces acteurs muets par des machines organisées lorsque le goût s'en introduisit, ou plus exactement se développa sous Charles IX.

En attendant nous voyons que le père Nicolas Tournay offrit en 1507 aux habitants de Laval un spectacle qui les tint dans l'admiration et qui produisit d'heureux fruits d'édification. A la manière dont le bon notaire raconte le succès obtenu par le prédicateur, il est facile de juger que son admiration était grande et que c'était pour la première fois qu'il entendait parler de ces tableaux vivants, qui sont toujours de mise et qui, au moment même où nous écrivons ces pages, font l'admiration de la cour de Vienne (1). Au siècle dernier on voyait encore dans une église de religieux, à Rouen, près de la chaire du prédicateur, un échafaud sur lequel des enfants reproduisaient les scènes que celui-ci venait de raconter (2).

Les nombreuses représentations de l'année 1507 n'avaient pas ralenti l'ardeur des habitants du Bas-Maine pour les spectacles sacrés ; car l'année suivante Le Doyen rapporte la mise en scène du *mystère de saint Étienne*, en ces termes :

> An mil vcviii (1508). — *René de Lamyer fist jouer le mistère de sainct Estienne au Genest* (3).
>
> Celluy aoust, pour resjouissance
> Fust joué, par bonne chance,

(1) 23 avril 1890. — En 1869 environ une troupe d'acteurs établie sur la place des Halles (place Chanzy) attira durant quinze jours toute la ville du Mans en donnant des tableaux vivants qui représentaient la Passion.

(2) L'abbé Desfontaines, *Observations sur les écrits modernes*.

(3) Le Genest, paroisse du canton de Loiron, à 9 kilomètres de Laval.

Tant des compaignons de Laval
Que du Genest, sans songer mal,
De sainct Estienne le mistère,
Qui fust faict par bonne manière,
En la vallée près le Haultbourg
Du Genest, où René ne fut lourd ;
René Le Lamier fist la mise ;
Aussi avait faict l'entreprise (1).

Ainsi ce n'était pas seulement les grands centres de population, mais les petits villages, comme Le Genest, qui avaient des associations de joueurs de mystères. Celui qui fut représenté en 1508 au hameau du Haultbourg, quoique anonyme, est parfaitement connu. On croit qu'il fut composé dans le cours du XVe siècle (2). Il est compris en 346 vers et ne demande que treize personnages. Le poète suit exactement les *Actes des Apôtres*.

Les représentations données au cours de l'année suivante, 1510, eurent une importance plus grande et beaucoup plus d'éclat. Malheureusement Guillaume Ledoyen, après nous avoir annoncé que plusieurs mystères furent représentés dans le pays, s'arrête selon sa coutume à celui dont il fut témoin et où il remplit même un rôle.

An mil xcx (1510). — *Le mistère saint Blaise joué à Pissanesse.*

Par lieux fust joué mistères,
Et mesmement en Avesnières,
Le mystère monsieur Sainct-Blaise
A volée, où fut chacun aise,

(1) *Annales et chroniques* de Guillaume Ledoyen, p. 132.

(2) Achille Jubinal en a publié le texte jusqu'alors inédit. *Mystères inédits du XVe siècle*, t. I, p. 1-25. — Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 2-6. — Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 94-95, 510-111.

Pour l'espace de quatre jours,
Où Monsieur en vît tout le cours (1).
Mais durant le jeu, sans que huche
Descendit une coqueluche (2)
Du pais d'amont juc à ce val,
Qui nous fist souffrir moult de mal ;
Et prenait en la teste et rains
Tant que par terre en jecta maints,
Et des tirans, joue le quart :
Combien que du mal eus ma part (3).

En voyant la ferveur avec laquelle les chrétiens honoraient saint Blaise, surtout au XIIe et au XIIIe siècle, on est surpris de ne rencontrer aucun drame un peu célèbre en son honneur (4). Peut-être celui qui fut représenté en 1510 à Pissanesse avait-il été composé par un poète de notre pays, et n'obtint-il pas de retentissement au loin ? Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il passionna vivement les habitants de Laval, puisqu'il les retint durant quatre jours attentifs, malgré la mauvaise saison et les maladies.

Mais rien ne dégoûtait nos bons ancêtres de ces spectacles si populaires. L'année suivante, la population se porta à

(1) Gui XV.

(2) *Coqueluche.* Dès les premiers jours de l'année 1510, il courut presque par toute la France une maladie épidémique à laquelle peu de gens échappèrent et dont beaucoup furent victimes. On la nomma *coqueluche*, dit Mezeray, parce qu'elle accablait la tête d'une douleur fort pesante, et que les premiers qui en furent atteints, parurent avec des *coqueluchons*.... Elle causait aussi une grande douleur à l'estomac, aux reins et aux jambes avec une fièvre chaude accompagnée de fâcheux délires, et d'un dégoût de toutes les viandes et du vin. — *Coqueluchons*, sorte de capuchons.

(3) *Annales et chroniques* de Ledoyen, p. 133.

(4) L'abbé Le Bœuf, *Traité historique et pratique du chant ecclésiastique*, p. 137. — Saint Blaise est honoré d'une manière particulière dans l'église de Bonchamp, à la porte de Laval et qui relevait du prieuré d'Avesnières. — Le *mystère de saint Blaise* se trouve mentionné sur le catalogue d'un libraire du XVe siècle. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 629.

Saint-Céneré pour assister à un nouveau mystère. Écoutons Guillaume Le Doyen nous raconter cette fête.

AN MIL VCXI (1511). — *L'invention sainte Croix jouée à Saint-Seraine* (1).

A l'Angevine à plaine voix
Fut l'invention sainte Croix
Jouée à Sainct-Seneré
Par Macé le Duc, mon aisné,
Tous volant bien et hault et bas,
Fors sainct Michel qui cheut à bas... (2).

Les histoires et les bibliothèques du théâtre français n'ont mentionné jusqu'à cette heure, ni le mystère de l'*Invention de la Sainte-Croix*, ni le mystère de *Saint-Berthevin*, joué en 1515, comme le rapporte Guillaume Le Doyen.

AN MIL VCXV (1515).

Item aussi qu'en cette année
De sainct Berthevin fut prouvée
La légende et saincte vie,
Et comme aulcuns eurent envie,
Contre luy, machinant tout mal
Qui estoient au sieur de Laval ;
Quatre jours dura le mistère,
A Sainct-Berthevin (3) bien austère,

(1) Saint-Céneré, paroisse du canton, à 6 kilomètres de Laval.

(2) *Annales et chroniques* de Guillaume Ledoyen, p. 140. — Dans la bibliothèque facétieuse de Saint-Victor, Rabelais place un mystère de l'*Invention sainte Croix*.

(3) Saint-Berthevin, commune de 2,065 habitants, à 5 kilomètres de Laval. Un rocher élevé, sur la rive gauche du Vicoin porte le nom de Chaire de saint Berthevin et est regardé comme le lieu de sa mort.

René Le Lamyer, serrurier,
Pour son plaisir le fist jouer,
Qui bien en vint à ses honneurs,
Avecque l'aide des seigneurs (1).

Il était assez naturel que les habitants de Laval et les officiers du château, voulant représenter la vie de saint Berthevin, employé lui-même autrefois près du seigneur de Laval, se transportassent sur le théâtre de son martyre (2). On conçoit combien alors étaient frappants les exemples de ce serviteur de Dieu, pour une population qui avait fidèlement conservé son souvenir. Mais quel fut le poète qui eut la gloire de retracer dans un drame de quatre jours la vie si pure et le martyre si généreux du saint diacre? Évidemment ce poète était de Laval. Était-ce René le Lamyer, serrurier, et notre pays aurait-il eu à cette époque son Adam de Nevers, son Jean Reboul et son Jasmin? Le récit de Guillaume Le Doyen autorise à le croire, surtout après ce qu'il nous a déjà rapporté du mystère de Saint-Étienne :

René Le Lamyer fist la mise,
Aussi avait faict l'entreprise.

A cette époque, on ne remettait guère sur la scène un drame déjà ancien sans le retoucher ; ce qui suppose que l'entrepreneur de ces jeux possédait quelque usage de la poésie.

On se demande aussi quels sont les personnages que le chroniqueur a voulu signaler par ces mots :

Qui bien en vint à ses honneurs
Avecque l'aide des Seigneurs.

(1) *Annales et chroniques* de Guillaume Ledoyen, p. 157.
(2) Voir notre *Histoire de l'Église du Mans*, t. II, p. 506.

Il n'a pas coutume de désigner par cette expression de Seigneur d'autre que le comte de Laval. Alors ce serait Guy XVI et sa seconde femme, Anne de Montmorency, sœur du connétable, qui auraient généreusement récompensé René Le Lamyer. Nous avons déjà vu Guy XVI suivre quatre journées durant le mystère de saint Blaise, malgré l'épidémie qui désolait le pays ; il est donc à croire que ce fut lui encore qui seconda la seconde entreprise de René Le Lamyer.

Les historiens et les critiques nous ont transmis beaucoup plus de renseignements sur le mystère de *Saint-Sébastien*, qui fut joué à Bootz en 1520 ; on sait qu'il fut représenté à Caen dans le cours de la même année (1).

Mais ce mystère ne fut pas le seul offert aux habitants du Bas-Maine à la même date, ainsi que le rapporte Guillaume Le Doyen dans ce récit (2).

AN MIL VCXX (1520). — *Le mystère de Sainct-Sébastien joué au pré de Bootz.*

Puis, la Penthecouste venue,
Et sans que mon propos je mue,
De Sébastien le mistère
A Botz fust sans nul vitupère,
Joué, et en fust l'entreprise
Faicte par tres bonne divise,
Par Loys le Gauffre et Lamyer,
Qui y employèrent maint desnier,
En chaffaulx de grands édifices ;
Et si n'y eust nul maléfice
Que chacun ne fist son devoir
Par sept jours sans mal esmouvoir,
Le dict Gauffre le saint joua,
Où après chacun se voua.

(1) L'abbé de la Rue, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands*, etc., t. I, p. 165 et 166.

(2) *Annales et chroniques* de Guillaume Ledoyen, p. 174.

Ainsi après avoir entendu durant sept jours célébrer la gloire et les mérites de saint Sébastien toute l'assemblée se consacra à l'illustre martyr romain. Précisément vers la même époque un clerc manceau, né à la Ferté-Bernard et moine de l'ordre de Cîteaux, devint abbé du grand monastère de Saint-Sébastien à Rome. Il fit un voyage dans le Maine, travailla à y répandre la piété envers saint Sébastien à l'aide d'une confrérie sous le patronage du bienheureux guerrier et vint en aide aux habitants de la Ferté-Bernard, qui avaient de la peine à achever leur magnifique église (1). Cette circonstance peut expliquer en partie la piété des Manceaux envers le patron contre la peste et comment il y a un si grand nombre d'autels et de fondations en son honneur dans tout le diocèse.

Pour le drame lui-même il contient deux journées, soixante personnages et environ dix mille cinq cents vers. La première journée seulement a été imprimée, voici le titre du manuscrit :

« Cy commence l'ystoire de monseigneur sainct Sébastien, pour la première journée a LX personnaiges de l'autre part escriptz, jouée par les habitans Lanlevillar (2) l'année courant M.V^cLXVII au moys de may escript par moy Anthoine Platon dudit lieu notaire ducal soubsigné Platon. »

Ce mystère et celui compris dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale ne représentent point le drame joué à Avesnières en 1520; ceux dont nous venons de parler étaient en deux journées, le nôtre en trois (3).

Après le mystère de saint Sébastien le carême ramena de nouvelles représentations; celles-ci reproduisirent la Passion mimée selon la méthode que le père Nicolas Tournay avait

(1) *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. V, p. 156. — Lochet, *Recherches sur l'histoire des confréries établies dans le diocèse du Mans avant 1791*, Le Mans, 1848, p. 140-149. — R. Charles, *Histoire de la Ferté-Bernard*, in-8.

(2) Lanslevillard en Maurienne.

(3) Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 557-561.

introduite ou ressuscitée à Laval il y avait treize ans. La population se montra de nouveau très avide et de la parole du fils de saint François et des scènes pieuses qu'il faisait représenter. On y accourait de la ville et des campagnes,

« Où furent gens de ville et villaiges, »

Aussi l'église de la Trinité était insuffisante et il fallait transporter la prédication sous les halles.

Le Carême....
Il fut presché par un bon père
De sainct François sans vitupère
Nommé frère Guy de Chartre,
Qui par luy fut bien decerne,
Et fust, pour son soulaigement,
La Passion bien amplement
En abrégé, par personnaiges,
Où furent gens de villes et villaiges,
Sur le pavé joué guayment
Par personnaiges proprement,
Le jour du beau Vendredy-Sainct.
Et le jour de Pasques non sainct (1),
Le dismanche *Quasimodo* :
Si vous demandez *quo modo*,
Recours aux sermons de Tournay,
Qui ainsi fist jouer par dire vray (2).

Dans ce récit, Guillaume Le Doyen fournit des renseignements bien précieux sur le caractère religieux que les représentations des mystères avaient conservé fidèlement dans le Maine. Ainsi, après le mystère de *saint Sébastien*, dont la

(1) Non fainct ?
(2) *Annales et chroniques*, p. 176.

représentation ne dura pas moins de sept jours, et entraîna des frais considérables, chacun des spectateurs se voua au glorieux martyr, c'est-à-dire qu'ils prirent un engagement dans la confrérie de cet ami de Dieu.

Le souvenir de ces solennités était encore récent lorsqu'arriva la dédicace de l'église de Saint-Vénérand.

Ce faict fust par ledict Haireau (1)
Pourchacé ung cas de nouveau
De dédier ladicte église (2)
De sainct Venerand dont m'advise.
Et le jour de sainct Sébastien
Fust faicte par le suffragan (3)
De Monsgr l'evesque du Mans,
La dédicace dont me vans ;
Lui estant de Sainct-Dominicque
Religieux bien doctoricque ;
Où il fust faict très beau mistère
Tout es aultiers qu'en cymetière (4).

Au premier abord on se demande si le notaire chroniqueur n'a point voulu parler seulement des belles cérémonies qui accompagnent toujours la consécration d'une église ; mais comme le cimetière de Saint-Vénérand avait été bénit dès l'année 1512, par le cardinal Philippe de Luxembourg, il est probable qu'il s'agit ici réellement d'une représentation théâtrale. Cette interprétation est rendue presque certaine par ce que raconte notre annaliste trois ans plus tard.

(1) Michel Haireau, procureur très zélé de la fabrique.

(2) La dédicace est du 20 janvier 1521.

(3) Guillaume de Hangest, vicaire général et suffragant du cardinal Louis de Bourbon, évêque du Mans de 1519 à 1535. *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, 321.

(4) *Annales et chroniques* de Guillaume Ledoyen, p. 181.

An mil vcxxiv (1524). — *La Cène jouée au cimetière Saint Vénérand en ce présent an* (1).

En la feste sainct Venerand,
Et le lendemain Sainct-Sacrement,
Fust jouée, sans prendre grand payne
Par les enfans de Sainct-Melaine
De la Cène le beau mistère,
Audict lieu au beau cimetière ;
Dont fust faict par moy l'entreprisage,
Judas jouant par cette emprinse.

Quoique le mystère de la Cène, joué en 1524 par les confrères de Saint-Vénérand ou de Saint-Melaine, ne se trouve mentionné dans aucun répertoire de notre ancien théâtre, il est permis d'y reconnaître une de ces découpures qu'ise pratiquaient fréquemment dans le poème d'Arnoul Greban sur la Passion. Quoique le style eût vieilli, il était resté populaire pour les sentiments et les situations. A toute nouvelle représentation on rajeunissait la diction, mais l'on conservait le fond. Il est très probable que, grâce à des suppressions, on ne formait qu'une seule journée de toute la partie qui s'étend de la Pâque à la prise de Jésus. Ainsi l'institution de la sainte Eucharistie, la Cène formait le centre de ce drame (2).

L'année qui suivit la représentation de la Cène, nous trouvons dans une paroisse rurale du Bas-Maine, et à cette époque assez peu importante, La Posté-Denis (3), un théâtre sur lequel est représenté « le jeu de l'Antéchrist ». Quel pouvait être ce jeu de l'Antéchrist? Comme le texte original ne fournit aucun renseignement et que les

(1) *Annales et chroniques* de Guillaume Ledoyen, p. 192-3.

(2) Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 113.

(3) *Potestas*, La Posté-Denis, La Poôte, nommée aussi Saint-Pierre-des-Nids. Saint Denis et saint Pierre en sont les patrons.

historiens du théâtre gardent le silence à ce sujet, nous serions réduit à présenter nos propres conjectures ; mais chacun aimera mieux suivre les siennes. Toutefois nous pouvons, en examinant de près le texte qui nous révèle ce fait, trouver quelques autres données sur les représentations dramatiques dans le Maine au commencement du XVIe siècle. Voici l'analyse fidèle des lettres de rémission d'où nous tirons le fait (1).

Octobre 1526. Rémission pour Jehan Hamart, forgeron demeurant en la paroisse de la Posté-Denis. Le jour de saint Denis, apprenant qu'un de ses compagnons, forgeron comme lui à la Beslardière, avait été blessé « au lieu de la Monnerie près le lieu du Moulin-Gibart, par plusieurs gens qu'on disait réciter un jeu que l'on appelle le jeu de l'Antéchrist », il courut après l'agresseur et le frappa en se défendant lui-même, dit-il, d'un coup mortel.

Que Jean Hamart ait exposé avec une entière franchise les faits qui l'avaient amené devant la justice, il nous importe assez peu à cette heure ; mais il est bon de remarquer que son adversaire, devenu sa victime, faisait partie d'une troupe d'acteurs qui parcouraient le pays « récitant le jeu de l'Antéchrist ».

C'était le jour de la fête de saint Denis, principal patron de la Pòté ; jour où il y avait concours considérable et chance de meilleure recette. Si les acteurs avaient été de la paroisse, ils auraient choisi un sujet tiré de la vie du saint patron ; mais des acteurs ambulants étaient astreints à un répertoire commun, tel que pouvait être une pièce qui s'occupe de l'Antéchrist.

La paroisse de Vautorte (2), qui n'était pas plus importante que celle de la Pòté, entreprit en 1527 la représentation du drame de la *Passion*. Guillaume Le Doyen nous apprend

(1) Ces lettres nous ont été obligeamment communiquées par M. l'abbé Alphonse Angot le 26 octobre 1890.

(2) Commune du canton à 7 kilomètres d'Ernée.

qu'il joua ensuite lui-même les *Sept Rolles*, à la Morinière, aux portes de la ville de Laval (1) ; mais le titre de la pièce, s'il est exactement rapporté, annonce un poème resté inconnu des historiens du théâtre, et probablement composé par quelque poète de notre pays, demeuré obscur comme son ouvrage.

AN MIL VCXXVII (1527). — *La Passion jouée à Vautorte et les Sept Rolles joués à la Morinière* (2).

Et afin que point ne me torte,
En juillet je fuz à Vautorte,
Où ils jouoient la Passion,
Dont il fut faict grant mencion ;
Chaufauldez estoient bien à poinct,
Et les joueurs rien de si fainct,
Selon le pais, selon les gens,
Plusieurs y passèrent le temps ;
Et à bien parler et bien dire
D'eulx en rien je ne veux médire.
Après eux à la Morignière
Qui est auprès la Coronnière (3),
Au moys de septembre en suyvant,
Par quatre jours, temps advenant,
Feut par nous joué *les Sept Rolles* (4),
Et fut durant les quatuolles (5),

(1) La Morinière, ferme dans la rue de Bâclerie, près de la Coconnière et de Saint-Nicolas.

(2) *Annales et chroniques* de Guillaume Le Doyen, p. 214.

(3) Hameau situé près de Laval, à l'entrée de la route du Mans. Il tire son nom de Cocon, fils de Guyon, seigneur de Laval. M. Couanier de Launay, *Hist. de Laval*, p. 595.

(4) On représenta à Tours le 25 juillet 1500, « Le Gieus des sept vertus et des sept péchés mortels ». *Congrès scientifique de France*, XV[illegible] [illegible], t. I, p. 121. — Douhet, *Dictionnaire des Mystères*, col. 915. Serait-ce le même drame sous deux titres différents ?

(5) Les Quatre-Temps.

Tant s'y trouva saiges que sots
Autant comme il fezoit à Botz (1).
Je joué l'homme à mon possible,
Combien qu'à moy ne fut duysible.

La même année, de pieux habitants de Neau entreprirent de représenter le mystère ou plus exactement la moralité de l'Enfant prodigue ; mais leur projet fut renversé par le triste événement du 15 décembre, que nous connaissons par un acte de rémission qui rapporte ainsi les faits.

« Jehan Lesteurye, clerc non marié, aagé de vingt et ung ans ou environ, et Jullien Lory, drappier, jeune compaignon à marier, aagé de XXIIII ans ou envyron, demourant au bourg de Neau, au pays du Maine, le dimanche XVe jour de décembre, environ l'heure d'une heure de relevée, (avec) feu Jehan Chardelou, prestre, demeurant audit bourg de Neau, et autres, représentèrent au prioré dudit Nau une moralité de *l'Enfant prodigue* qu'ils espéroient jouer au jour de Noel ensuyvant, sans avoir noise ne debat ensemble et ce départirent tous amys ». Malheureusement cette partie si bien commencée eut à la taverne une suite fatale. Le soir Jean Lesteurye et son frère Michel allèrent souper à la taverne de Jean Drouault. Ils y trouvèrent « frère François Gueroust, religieux de l'ordre de Saint-Benoist, et Jean Jauneau ». Pendant le repas survint Jehan Chardelou « ayant une espée à son costé », qui lui aussi se mit à table. « Et après soupper lesdits Chardelou, Michel Lestourye et Drouault s'en allèrent... au prieuré dudit Neau (trouver) frère Richard de Favières, religieux dudit ordre de Saint-Benoist, et Julien Lorry ». C'est là qu'après discussion Chardelou fut frappé par Jehan Lesteurye et Julien Lory si malheureusement qu'il mourut neuf jours

(1) Comme en 1520, au mystère de saint Sébastien, joué dans la prairie Bootz.

après. Les coupables eurent recours à l'indulgence du roi François Ier qui se laissa toucher et leur donna lettre de rémission à Paris, au mois de mai 1528 (1).

Il est permis d'assurer que l'organisateur de la représentation de Neau s'était proposé un but diamétralement opposé au triste événement qui survint et qui probablement empêcha le spectacle d'avoir lieu. La moralité aurait cependant été d'une application frappante.

Quant à la moralité de *l'Enfant Prodigue*, le document que nous venons d'analyser apporte un éclaircissement utile, car Lacroix du Maine (2) parle d'une moralité portant ce nom, composée par Antoine Tyron et qui parut en 1564. Les historiens du théâtre soupçonnaient qu'il y avait une pièce antérieure et qui portait le même titre : maintenant la preuve est faite.

Pour ce qui est du fond de la pièce, ce n'est rien autre chose que le développement très exact des paroles mêmes du saint évangile (3). Elle est remarquable par le ton discret et convenable qui y règne du commencement à la fin. C'était vraiment une prédication propre à frapper tous les esprits (4). Ajoutons que l'on y rencontre des qualités littéraires vraiment estimables.

Trois années plus tard, sous la date de 1530, nous voyons la mention de deux mystères représentés dans le pays de Laval avec un grand appareil et un nombreux concours de spectateurs. Voici comment le rapporte Guillaume Ledoyen dans sa chronique rimée (5) :

(1) Arch. nat., JJ. 240, fol. 155.

(2) Lacroix du Maine, *Bibliothèque française*, p. 21.

(3) Luc. XV, 11.

(4) Les frères Parfait, *Hist. du théâtre français*, t. III, p. 139-145. — Sainte-Beuve, *Tableau hist. et crit. de la poésie française au XVI[illegible]*, t. I, p. 217-234. — Doublet, *Dict. des Mystères*, col. 342-344.

(5) *Annales et chroniques de* Guillaume Ledoyen, p. 227.

An mil vcxxx (1530). — *La Passion jouée à Montseurs* (1) *et les paynes d'enfer à Andouillé* (2).

Pour oster de mon cueur malheur,
En cestuy temps fust à Montseurs,
Joué moult honorablement
La Passion bien proprement,
Par les compaignons du dict lieu,
Qui avoient esleu très bon Dieu,
Et abilez selon le pais ;
Je n'en veil faire aultre devis.
Aussi que ne soys trop brouillé,
Les paynes d'enfer, Andouillée,
On avoit moult grant diablerie
Qui firent moult grant ullerye.

La Passion était évidemment un fragment de l'immense drame que l'on retouchait sans cesse, le plus souvent en en prenant seulement une journée, ou même une partie de journée. C'est le parti que l'on prit dans la petite ville de Montsurs, car la représentation paraît-il, ne dura pas plus d'un jour.

Le spectacle donné à Andouillé ne demanda pas plus de temps. *Les Peines de l'Enfer* paraissent désigner une moralité plutôt qu'un mystère. Cette pièce dont on n'a pas retrouvé le texte, est plus ordinairement désignée sous le nom de la Grande Diablerie (3), et fut l'un des spectacles les plus chers aux populations du XVIe siècle. Ce poème fut publié plusieurs fois, et Rabelais parle des représentations célèbres de

(1) Montsûrs, à dix lieues au nord-est de Laval.

(2) Andouillé, à six lieues au nord de Laval.

(3) Les scènes où figurait le diable étaient très fréquentes dans le théâtre du moyen âge, lorsqu'il y avait moins de quatre personnages, c'était la petite diablerie, et la grande lorsque ce nombre était dépassé. De là vient l'expression : faire le diable à quatre.

diableries de Saumur, de Doué, de Montmorillon, de Langeais, de Saint-Espain, d'Angers, de Saint-Maixent et de Poitiers, qui semblent l'avoir emporté sur les autres en renommée. Éloi d'Amernol, prêtre et maître des enfants de chœur de la ville de Béthune, composa ce poème au commencement du XVIe siècle ; il a raconté lui-même la manière dont il fut amené à l'écrire ; et son récit est trop instructif pour ne pas le rapporter ici tout entier :

« Un jour, dit-il, étant couché seul dans ma chambre, il me sembla qu'on me transportait aux portes des enfers, et que j'entendais Satan qui conversait familièrement avec Lucifer, et lui racontait toutes les ruses qu'il employait pour tenter les chrétiens : car pour les hérétiques et les infidèles, continuait-il, comme ils me sont dévoués, je ne m'en embarrasse guère. Le diable, croyant n'être entendu de personne, découvrait à son maître toutes ses ruses sans déguisement. Et lorsque je fus de retour chez moi, je pris promptement une plume, de l'encre et du papier, et m'étant mis à écrire, je couchai sur le papier, non tout ce que j'avais entendu, mais seulement ce que ma faible mémoire avait pu retenir, afin que les chrétiens, instruits des tours de Satan, pussent les prévenir et les éviter (1) ».

Comme Éloi d'Amernol, Guillaume Ravault de Douhet était prêtre et s'occupait de l'éducation des enfants. Il était même principal du collège de Laval, son pays natal. Guillaume Le Doyen (2) nous apprend qu'il composa un poème immense, dont la représentation ne dura pas moins de neuf jours, et qui portait le titre de *Mystère de l'Ermite meurtrier*. « En ce présent an, au moys de septembre, fust joué en la ville, à la Morignière, le mystère de l'Ermite meurtrier, qui dura neuf jours, et fust joué l'Ermite par Michel Tronson, et en fist le motif Me Guillaume Ravault

(1) Les frères Parfaict, *Hist. du théâtre français*, t. III, p. 98-103. Le comte de Douhet, *ouv. cit.*, col. 291 et suiv.

(2) *Annales et chroniques* de Guillaume Ledoyen, p. 273.

prestre et prothocolliyre ». Nous avons déjà vu le mystère ou la moralité des Sept Rôles joué au même lieu de la Morignière (la Morinière qui touchait le faubourg du Pont-de-Mayenne). Pour l'auteur, nous le retrouverons bientôt avec un nouveau drame.

Celui de l'Ermite meurtrier n'a laissé aucune trace certaine ; peut-être sa longueur est-elle la première cause de sa disparition ? Comment conserver une pièce qui dure neuf jours ? Comment la jouer souvent, et, si on ne la joue pas pourquoi en multiplier les copies ? Les critiques croient cependant que l'on y représentait un miracle très amplifié de Notre-Dame, miracle dans lequel la Vierge délivre de la honte et du châtiment une religieuse infidèle à ses vœux, mais qui avait conservé des pratiques de dévotion ; on y voit un ermite, saint Jean le Paulu, c'est-à-dire le poilu, le velu. Lui aussi il fut ermite et meurtrier ; mais le texte qui nous est parvenu ne pouvait certainement occuper neuf journées, et il faut renoncer à y reconnaître l'œuvre de notre poète Guillaume Ravault (1).

Moins d'un an après cette représentation, les confrères ou *compaignons* de Saint-Melaine entreprirent de remontrer le *myracle* de la Sainte-Hostie, et dressèrent leurs échafauds devant le cimetière-Dieu de Saint-Michel. Le spectacle dura seulement deux jours, les 18 et 19 juin 1533, qui, cette année, étaient les jours de la Fête-Dieu et de la saint Gervais (2). L'auteur de ce drame est resté inconnu ; mais son ouvrage a eu un grand retentissement ; il fut même imprimé deux fois dans le cours du XVe siècle (3). Scrupu-

(1) *Annales et chroniques* de Guillaume Ledoyen, p. 273. — Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 177-179 ; t. II, p. 119, 303-305.

(2) Les frères Parfaict, *ouv. cit.*, t. II, p. 365-377. — De Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France*, t. I, p. 226. — Le comte de Douhet, *Dict. des mystères*, col. 85 et suiv. — Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 574-576.

(3) Labbé, *Nova bibliotheca manuscriptorum*, t. I, p. 663. — Dom Félibien et Dom Lobineau, *Hist. de Paris*, t. I, p. 458-460.

leusement attaché à la vérité de l'histoire, le poète s'est contenté de reproduire dans son langage ce miracle fameux qui arriva à Paris en 1290, et que des écrivain scontemporains ont raconté avec toutes les circonstances les plus authentiques.

Un juif acheta d'une malheureuse femme une hostie consacrée ; il la perça d'un canif, et le sang en jaillit aussitôt ; il voulut la plonger dans une chaudière d'eau bouillante, et elle se mit à voltiger, sans que personne pût l'atteindre. Le curé de Saint-Jean-en-Grève accourut, et elle vint se reposer d'elle-même dans le ciboire qu'il tenait à la main. Rainier Flaming fit bâtir une église sur le lieu même ; et aussitôt s'établit pour le service de ce sanctuaire le monastère des Billettes (1). Telle est l'histoire racontée dans ce drame, qui dut être répété deux jours de suite, quoique ce fût peu l'usage, ou plutôt qui fut retouché pour suffire à un spectacle de deux jours. Le miracle de la sainte hostie vient d'être honoré avec une grande pompe par les catholiques de Paris à l'occasion du sixième centenaire. Les fêtes ont eu lieu dans l'église Saint-Jean-Saint-François, car depuis la révolution l'église de Billettes est livrée aux protestants luthériens.

Guillaume Ravault et ses acteurs durent être contents du succès qu'ils avaient obtenu en 1532 ; car dès l'année 1534, ils entreprirent la représentation d'un drame plus considérable encore, puisqu'il dura onze jours ; et ils recueillirent les applaudissements des juges les plus compétents. C'est ce que nous apprend Guillaume Le Doyen dans le dernier récit que nous lui empruntons (2).

AN MIL VCXXXIIII (1534). — *Le mistère Sainct-Vénérand joué à Barbé* (3).

Cetuy an, entour la my-aoust,
Fut commencé de moult bon goust

(1) *Le Monde*, 21 avril 1890.

(2) *Annales et chroniques* de Guillaume Ledoyen, p. 280.

(3) Barbé, moulin avec étang, situé à deux kil. de Laval, sur la route du Mans.

Le mistère Sainct-Venerand,
De Maxime semblablement,
Dont le papier sans nul défault,
Fut composé par G. Ravault,
Sur la légende des dicts sainctz,
Contenant des miracles maints.
A Barbé fut le dict mystère
Joué au pré du presbytère.
Vénérand par Michel Trausson (1),
Qui moult savait (bien) sa leczon,
De Sainct-Melaine le vicaire.
Et Maxime, pour brief le faire,
Joué par maistre Jehan Sagect,
Lequel si acquita de hayet.
Le mystère par onze jours
Dura, sans y faire recours ;
Moy portant le second papier (2),
Pour aider à l'entremétier.

L'attention soutenue des spectateurs de ce long drame s'explique par la circenstance de la translation des reliques de saint Vénérand, et des prodiges par lesquels Dieu récompensa la foi vive et sincère des habitants de Laval (3). D'ailleurs la fécondité des auteurs et le goût infatigable des populations assurèrent la durée du drame hiératique dans notre province.

Nous ne pouvons plus, il est vrai, donner de détails aussi circonstanciés que ceux qui nous ont été fournis par Guillaume Le Doyen ; car ce chroniqueur n'a pas eu de

(1) Michel Trausson, vicaire à Saint-Melaine qui avait joué l'Ermite meurtrier l'année précédente.

(2) Guillaume Ledoyen veut dire qu'il remplissait le rôle pénible de souffleur. Autrefois il montait sur les planches ; mais probablement que son âge avancé ne lui permettait plus de se produire ainsi sur la scène.

(3) Couanier de Launay, *Hist. de Laval*, p. 234.

successeur. Il faut ajouter encore que depuis que Jodelle, notre illustre compatriote Robert Garnier, et leurs disciples eurent introduit un genre de spectacle tout différent, plus en harmonie avec les idées que le XVIe siècle avait fait prévaloir, les mystères ne trouvaient plus de faveur qu'auprès des populations simples et croyantes des campagnes (1). Dès lors les historiens n'en font plus mention. Il n'en faut pas conclure que le théâtre sacré eût cessé d'exister ; il s'est maintenu, en particulier dans le Bas-Maine, jusqu'à ce bouleversement social de la fin du XVIIIe siècle qui a si profondément modifié et les mœurs et les institutions. D'autres provinces plus heureuses ont conservé un vrai théâtre hiératique : nous pouvons citer la Bretagne, et surtout les départements des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère ; les pays basques, le Labourds, la Basse-Navarre et la Saule ; la Provence et particulièrement le département des Bouches-du-Rhône, où le pieux abbé Julien a dernièrement donné un nouvel essor à ces représentations (2).

Dans une instruction latine du 1er juin 1834, Louis Belmas, évêque de Cambrai (1802-1841), recommande aux curés de son diocèse de ne point admettre aux fêtes de Noël certains spectacles, tels que l'adoration des bergers devant la crèche, et d'autres représentations figuratives de la Passion, ou de quelques-unes des circonstances de la vie de N.-S., toutes

(1) Toute l'Europe, au XVIe siècle, a subi l'influence de la Renaissance, toute l'Europe s'est à qui mieux mieux sécularisée dans sa littérature encore bien plus que dans sa législation ; mais nulle part la révolution n'a été plus grande qu'au théâtre. Saint-Marc-Girardin, *loc. cit.*

(2) Voir Dessalles et Chobailles, *Mystère de Saint-Crespin et de Saint-Crépinien*. Av.-prop. p. xx. — De la Villemarqué, dans l'*Université catholique*, t. XXII, p. 359. — Francisque Michel, dans l'*Athenæum français* 1854, p. 1433 et suiv. — Onesyme Leroy, *Études sur les mystères*. — Villemain, dans le *Journal des Savants*, 1838, p. 211. — *Le Mystère de la naissance de Jésus-Christ, pastorale en quatre actes en vers français et provençaux, par M. An. Maurel, contenant Hérode et les Mages, poème dramatique par M. le baron Gaston de Flotte*, précédée d'une introduction par M. l'abbé Bayle, Marseille, 1856.

choses qui sentent les jeux de la scène ; *quæ scenicos ludos redolent*. Ainsi dans le nord de la France comme dans le Midi, le drame liturgique et les mystères n'étaient point entièrement morts, même après la révolution de 1830, et cependant quel bouleversement dans les idées et dans les mœurs !

Nous avons mentionné plus haut l'importante représentation du miracle de Théophile, qui attira une foule considérable au Mans en 1539. De leur côté, les Manceaux se rendaient aux mystères qui étaient représentés dans les provinces voisines ; nous ne parlons pas de Chartres, de Saumur et surtout d'Angers, villes avec lesquelles les rapports étaient journaliers et où les représentations furent fréquentes ; mais nous lisons dans l'histoire d'Argentan que nos aïeux se rendaient dans cette ville pour y assister au drame émouvant de la Passion.

Une confrérie du Saint-Sacrement fut établie dans cette ville par la pieuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, au commencement de l'année 1500. L'un des buts de cette association était de faire représenter la Passion de Notre-Seigneur et le martyre des Saints. « Ces pièces, dit le chroniqueur argentanais, attiraient de tous côtés de nombreux étrangers. Ils venaient de Rouen, de Falaise, d'Angers, du Mans, et d'autres lieux encore plus éloignés, pour voir ces belles et dévotes tragédies, qui se réitéraient plusieurs fois le jour, en un ordre admirable, et avec tant d'acteurs que l'on en a compté quelquefois jusqu'à quatre à cinq cents. Cette fête avait alors tant d'éclat et un si grand renom parmi les peuples, qu'ils la mettaient au rang des choses les plus mémorables, ayant coutume de dire sous forme de proverbe : le Sacre d'Angers, l'Ascension de Rouen, et la Frarie des prêtres d'Argentan (1). »

Nous avons déjà parlé de Marguerite de Lorraine et de ses

(1) Mémoires de l'abbé de Courteilles, manuscrits. — Laurent, *Saint-Germain d'Argentan*, p. 139. — Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 79, 139.

fréquents rapports avec le Maine. Elle passa du temps dans ses domaines de Mayenne, Beaumont-le-Vicomte, Sainte-Suzanne et surtout de La Flèche (1).

Les classes laborieuses ne le cédaient pas aux classes les plus élevées en zèle pour les jeux de la scène ; elles y apportaient même quelquefois trop d'ardeur ou plutôt une rivalité mal comprise. Nous avons déjà constaté cet esprit de contention à Laval où il fit d'abord échouer la représentation du mystère de Sainte-Barbe, puis à Neau où il amena un événement tragique, et nous le retrouvons à Beaulieu (2), où il se termine encore par l'effusion du sang. C'était en l'année 1551.

Déjà on avait préparé le théâtre pour la représentation du mystère de Saint-Étienne ; l'entreprise était montée par des gens du peuple, aussi les préparatifs étaient simples : le paradis, « l'eschaffaud » était dressé et retenu par des cordages ; la scène où se tiendront les acteurs, « le parquait », était disposé ; l'enfer enfin était figuré par « une loge de feuilles », probablement pour être consumée par le feu. Le défilé des personnages nous fait connaître Jean de Launay qui « se retirant en sa maison voit passer ceulx qui debvoient jouer ledit mystère », et si l'ordre n'avait été troublé dès le début, nous aurions vu se dérouler toute la représentation, ou plutôt nous n'aurions rien vu du tout, car c'est à l'occasion de l'accident malheureux que tout l'ensemble nous est connu ; sans cela ce mystère aurait passé comme tant d'autres sans être mentionné dans les chroniques (3).

Du récit nécessairement partiel de l'événement fait par l'un des accusés se dégagent assez clairement ces faits. L'en-

(1) Dom Piolin, *La miraculeuse Chapelle de Notre-Dame-du-Chêne*, 8e édit. (1886), p. 30. — Voir sur Marguerite de Lorraine un très important article, *Acta Sanctorum Boll.*, novembre t. I, p. 418-419.

(2) Commune de 762 habitants, à 21 kilomètres de Laval.

(3) Nous empruntons ce récit à M. l'abbé Angot, *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXVI, p. 116.

treprise avait été montée par des gens d'une classe inférieure, et la jeune noblesse du pays en était jalouse, ou seulement voulait se moquer de cette représentation naïve et de ses acteurs. Les dix ou douze jeunes gentilshommes qui venaient de « prendre leur vin » chez un des leurs et qui s'étaient promis de rire de la fête populaire, auront lancé quelques quolibets aux *personnages*, et ceux-ci auront manqué de patience ; d'où bagarre, blessure mortelle, et mise à sac du théâtre. Du reste, voici le fait tel que le raconta Jean de Launay, pour se disculper et implorant la miséricorde du roi.

« Rémission pour Jean de Launay.

« Henry, etc. à tous présens, etc., nous avons reçu l'humble supplication de Jehan de Launay (1), escuier, à présent prisonnier en la Conciergerie de nostre pallais à Paris, contenant que ou moys de juillet mil cinq cens cinquante ung, jour de dimanche qui estoit le dix-neufiesme dudit moys, aucuns habitants de la paroisse de Beaulieu au pays et conté de La Val auroient délibéré soy assembler au lieu et mestairie de la Fois pour jouer le mistère Sainct-Estienne, et sur la fin du disner dudit suppliant arrivèrent en sa maison aucuns gentilzhommes entre autres ung appellé Jehan de Vildé, s^r^ dudit lieu (2), et ung appelé Claude (en blanc) s^r^ de Chantant (3), le sieur de Barrillé (4) et autres, jusqu'au nombre de dix ou environ, lesquelz, après avoir prins leur vin prièrent icelluy suppliant d'aller avec eulx audit lieu de la Foix pour voir jouer ledit mistère, lequel,

(1) La famille de Launay a subsisté longtemps encore à Beaulieu habitant une terre de ce nom. Les certificats de catholicité, de 1577, parlent de Françoys de Launay, sieur dudit lieu, et y demeurant. Archives de la Sarthe.

(2) La terre de Vildé est dans le bourg, alors village, du Port-Brillet.

(3) Il faudrait lire sans doute Claude du Buat, seigneur de Chanteuil, quoique l'*Histoire de la Maison du Buat* ne nomme pas de Claude du Buat à cette date.

(4) Le seigneur de Barillé était aussi un membre de la famille du Buat.

combien qu'il se feust de ce faire excusé, néanmoins pour leur faire plaisir les auroit accompaignez jusques audit lieu où ledit mistaire se debvoit jouer. Et estant entré au parquet des joueurs laissa les dessusdits et se retirant en sa maison voit passer ceulx qui debvoient jouer ledit mistère, qui le retarda quelque peu. Ce faict en poursuivant et continuant son chemyn entendit ledit suppliant grand tumulte et bruict que l'on faisoit à l'endroict et au lieu où se debvoit jouer ledit mistaire, au moyen de quoy il se arresta pour entendre que ce pouvoit estre et s'enquist de la cause du tumulte. Sur quoy luy fut dict et rapporté que c'étoit le s^r de Villedé qui avoit esté tué ou blessé. A ceste cause ledit suppliant qui est proche parent dudit de Villedé, tout esmu de ce propoz acourut à la part où estoit ladicte assamblée, et y allant rencontra ung nommé Alain Charry griefvement blessé que aucuns de la paroisse dudit lieu emmenaient. Et le voiant ainsi blessé et acoustré, esmeu de collère tant de ce qu'on luy avoit rapporté que son dict cousin avoit esté tué et (*sic*) blessé, et aussi marry de l'inconvéniant advenu audict Charry, luy dist telles parolles ou semblables en effect et substances ; Charry, je t'avois bien dict que ainsi t'en prandroict ; parceque peu de jours auparavant estant icelluy suppliant adverty de l'entreprise desdicts jeux, tant luy que autres des plus aparentz de la paroisse se seroient adressez aux entrepreneurs, ausquels ledit suppliant avoit faict plusieurs remonstrances, cuydant le destourner de jouer ledit mistère, pour l'inconvéniant de peste qui régnoit en aucuns lieux circonvoisins et aussy pour éviter aux accidentz qui souvent adviennent de telles assemblées ; et si auroit de mesme collère et pour obvier à plus grant inconvéniant et donner occasion de départir l'assemblée illec estant, couppé en la compagnie dudit de Villedé et autres avec son espée qu'il avoit et a toujours accoustumé de porter, d'autant qu'il est gentilhomme, les cordaiges des eschaffaulx desdits jeux,

seroit davantage entré dedans une loge de fueille illec estant appelé Enfer, demandant par ces mots où estoit ce meschant Cellier lequel pour l'entreprinse par luy faicte de tel mistère estoit veu estre cause dudict excez. ayant à l'heure rengayné son espée, sans actempter à personne. Après lesquelz actes auroit le dict suppliant mené ledit de Villedé, son parent ainsi blessé audit lieu de la Foix, proche dudict parc, pour illec estre pensé et médicamenté, et dudict lieu s'en seroit tous deux allez à Launay, maison dudit suppliant, où ledit de Villedé avoit laissé son cheval auparavant que d'aller audit jeu, ce qu'il feist sans y faire plus long séjour. Et depuys a ledit suppliant entendu que sitost que lesdits joueurs furent entrez au parquect où se devoit jouer ledit mistère, ledit Charry et ledit de Villedé et ses compagnons eurent débat et querelle ensemble et misrent leurs mains à leurs espées, si bien que ledit Charry y fut blessé et navré en plusieurs endroictz de son corps comme dit a esté, dont il seroit décédé deux jours après. Pour raison desquelz cas informations auraient esté faictes par le juge ordinaire de Laval ou son heutenant à la requeste de Jehanne Salmon, veufve dudit feu Allain Charry, et sur icelles prinse de corps décernée tant contre ledit suppliant, Villedé, que autres. Et après diverses procédures ledit suppliant constitué prisonnier ès prisons dudit Laval et son procès extraordinaire faict et parfaict auroit par sentence dudit juge de Laval esté condamné, ensemble le s^r de Villedé et autres en icelle sentence mentionnez, à estre decappitez, condampnez en quelques ammendes et leurs biens confisquez, dont ledit suppliant auroit appelé et esté depuis ledit procès apporté au greffe de nostre cour de parlement à Paris, et ledit suppliant amené prisonnier en ladite Conciergerie. Et doubtant que l'on voulsist rigoureusement contre luy procedder, nous a faict humblement supplier et requerir que actendu ce que dist est que aus dites querelles, debatz et conflict il n'estoit présent, instiguant ne consentant, que

lors qu'il coupa lesdites cordes et fut audit lieu appelé Enfer et charché ledit Sellier lesdits excey avoient esté perpetrez, que le recueil qu'il feist auparavant ausdits gentilzhommes estoit comme pour le debvoir de noblesse qui estoit tenu et qu'il ne pouvait refuzer sa maison à telle compagnie en laquelle y avoit partie de ces parans et amys qui venoient comme il croit et estime pour se recréer ausdits jeuz, et que en tous autres cas, etc. (*sic*)

» Nous, à ces causes preferans miséricorde à rigueur de justice, audit suppliant avons quicté, remys, etc. (*sic*). Si donnons en mandement par ces mesmes présentes à noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris, parceque ledit appel y est pendant et relevé par devant eulx, et à tous nos autres justiciers, etc.

» Donné à Sainct-Germain-en-Laye ou moys d'avril l'an de grâce mil cinq cens cinquante troys, et de nostre règne le septième. Ainsi signé sur le reply : Par le roy (1). »

Cette pièce, comme toutes celles du même genre, éveille dans l'esprit beaucoup de questions sur lesquelles il est très difficile et très délicat de prononcer ; nous énoncerons ce qui nous paraît le plus vraisemblable, laissant à chacun la liberté de l'interprétation. Il semble que Jean de Launay se sentant moins coupable que ses amis fut seul à faire appel à la clémence du roi. Les autres furent-ils soumis à la peine portée par la sentence du juge de Laval ? C'est très probable, s'ils n'avaient pas pris la précaution de s'enfuir. C'est peut-être pourquoi certains d'entre ces gentilshommes ne paraissent pas dans les généalogies de leurs familles.

Après l'événement tragique arrivé en juillet 1551 à la Fois de Beaulieu la représentation du *Mystère de Saint-Étienne* put-elle avoir lieu? Il n'est pas impossible ; mais nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit précédemment à propos de la représentation de ce mystère donnée en 1509 paroisse du Genêt.

(1) Arch. nat., JJ, 262, fol. 96.

C'était à l'envi que les paroisses rurales prenaient l'initiative des représentations des mystères et des moralités. Sans le funeste accident arrivé à Beaulieu nous n'aurions aucune connaissance de la représentation du drame de Saint-Étienne dans cette localité et heureusement de pareils événements étaient extrêmement rares : aussi il ne faut pas être surpris de ne connaître qu'un petit nombre de ces fêtes religieuses et populaires.

Nous trouvons néanmoins la note certaine de trois de ces spectacles dans le pays de Laval au déclin du XVIe siècle.

Au mois d'octobre 1560, fut joué à Astillé (1) le *Martyre de sainte Apollonie ;* en raison sans doute de la rigueur de la saison la fête populaire eut lieu dans l'église. On connaît un mystère de sainte *Apoline*, mais on ne le connaît que par la mention qu'en fait un libraire du XVe siècle, le texte paraît perdu (2). L'illustre vierge et martyre d'Alexandrie était honorée dans le Bas-Maine ; on va encore en pèlerinage implorer son secours dans l'église de la Templerie (3).

« *Le mystère de la Sainte Passion Notre-Dieu* fut joué à Montseurs, à quatre lieues de Laval, en l'année cinq cens soixante-dix-neuf ». C'est M. Berset, vicaire à Saint-Vénérand de Laval, qui rapporte ce fait dont la notoriété était venue jusqu'à lui, c'est-à-dire jusque vers la fin du dix-huitième siècle, et qui lui paraissait digne d'être relaté (4).

« Le *mistère de Madame Sainte Julienne* fut joué l'année mil cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, sur la fin de l'été, auparavant la Toussaint (5) », à Nuillé-sur-Vicoin (6). Ce mystère

(1) Commune de 910 habitants, à 14 kil. de Laval.

(2) Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 629.

(3) Commune de l'arrondissement de Laval, à 17 kil. de cette ville.

(4) Nécrologe rédigé pour la ville de Laval par M. Berset, vicaire à Saint-Vénérand. — Cabinet de M. de La Bealuère. — Citation de M. l'abbé Alph. Angot.

(5) Registres paroissiaux de Nuillé-sur-Vicoin. — Communication qui m'a été faite par feu M. Victor Duchemin, ancien archiviste de la Mayenne puis de la Sarthe.

(6) Nuillé-sur-Vicoin, com. de 1494 habitants, à 14 kil. de Laval.

peut être le même que celui de saint Cyr et sainte Juliette dont nous avons parlé précédemment. A moins qu'il ne s'agisse de sainte Julienne Falconieri ou plutôt de sainte Julienne prieure du Mont-Cornillon, près Liège.

Les registres de Nuillé-sur-Vicoin ont été tenus d'abord à commencer à l'année 1592 par le curé Jehan Mehaignesy, ancien principal du collège de Laval ; il est certain qu'il occupait encore sa cure en 1599 et très probable qu'il eut quelque part dans la mise en scène du mystère dont il parle (1).

Ce mystère représenté par personnages est le dernier dont nous ayons retrouvé la trace consignée dans un registre authentique ; mais on peut assurer sans hésiter qu'il y eut après lui durant les deux siècles qui suivirent des représentations dramatiques dans tout le Maine et que les sujets furent toujours empruntés soit à la sainte Écriture soit à la vie des saints. Nous avons entendu des vieillards nous raconter avant 1830 qu'ils avaient assisté dans les années qui précédèrent de peu la révolution de 1790, à la représentation de la *Passion* donnée à la Baconnière (2) et à celle de a *Nativité de Notre-Seigneur* donnée à Saint-Ouen-des-Toits (3). On s'y rendait en foule de sept et huit paroisses circonvoisines. Des immenses théâtres des XIVe, XVe et XVIe siècles, il restait peu de chose ; le plus souvent le spectacle se donnait dans la plus grande et la plus belle grange du pays, ornée pour la circonstance de ce que l'on pouvait trouver de mieux. Sous le rapport de la durée on avait aussi beaucoup retranché, la représentation ne durait jamais plus d'un jour ou même la moitié d'un jour ; mais elle recom-

(1) Cf. M. E. Queruau-Lamerie, *L'Instruction publique à Laval avant le XIXe siècle*, *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2e série, t. I, p. 436. — M. Louis Morin de la Beaumière, *Notice historique sur la commune de Nuillé-sur-Vicoin*; Laval, 1887, p. 22.

(2) La Baconnière, commune du canton et à 8 kil. de Chailland.

(3) Saint-Ouen-des-Toits, commune du canton à 10 kil. de Loiron.

mençait le plus souvent, durant une période plus ou moins longue, une fois chaque semaine, pour que tout le monde pût y assister. Il n'y avait pas de représentation de nuit, du reste comme dans tous les mystères, qui furent toujours donnés à la lumière du jour.

Les entrepreneurs du spectacle, qui composaient ou revoyaient le livret, s'inspiraient sans doute des œuvres de leurs prédécesseurs, mais devaient nécessairement apporter de nombreuses modifications par la nécessité même de se faire comprendre. C'était ordinairement des prêtres employés dans le ministère paroissial ou des ecclésiastiques chargés de l'éducation des enfants, des vicaires, et ils recrutaient leurs acteurs parmi les jeunes gens de la paroisse. C'était pour ceux-ci une récompense fort enviée.

Quoique le temps de la représentation durât quelquefois toute une journée ou au moins tout un après-midi, les spectateurs s'y tenaient dans un silence et un recueillement profond ; ces spectacles n'avaient pas cessé d'être regardés comme un supplément à la prédication, comme des actes de piété plus encore que comme des occasions de récréation.

Ces spectacles rustiques n'étaient plus qu'une ombre de ces grands mystères dont la représentation durait des semaines entières et auxquels se rendaient assidus les comtes du Maine et de Laval, pour lesquels on venait des provinces voisines et même de Paris, mais ils étaient de la même famille ; au contraire les représentations théâtrales qui avaient lieu à la même époque dans quelques collèges, comme dans le grand collège Henri IV à La Flèche, se rattachaient assez souvent par le sujet emprunté à l'histoire des saints au théâtre hiératique, mais étaient conçus sur un plan tout différent et prenaient pour modèles les chefs-d'œuvres classiques que nous a laissés l'antiquité grecque (1). Aussi

(1) Dans sa grande *Histoire du collège de La Flèche*, le R. P. de Rochemonteix fournit de très amples détails sur les pièces représentées au collège Henri IV et en d'autres maisons de la Compagnie de Jésus.

nous n'avons pas à nous en occuper ici quoiqu'ils aient vivement intéressé des générations qui ne sont pas encore fort éloignées de notre temps.

De même nous n'avons pas à mentionner les tragédies composées sur des sujets chrétiens ou sacrés par des poètes manceaux ; elles appartiennent à un ordre d'idées différent de celui qui inspira nos Greban, nos Guillaume-Ravault, nos Guillaume Ledoyen.

L'étude incomplète que nous terminons ici sera reprise par d'autres à qui nous souhaitons le plaisir de mettre au jour des documents nouveaux. Quelles que soient leurs découvertes elles tourneront à la gloire de nos ancêtres. Une population qui peut se livrer à des divertissements et à des fêtes du genre de ceux que nous avons fait connaître n'est pas une population malheureuse. En recherchant avec avidité des spectacles qui étaient toujours moraux et même religieux, elle prouvait que ses sentiments étaient élevés et ses aspirations tendaient vers un but surnaturel. Là est la vraie distinction, là est le bonheur vrai et solide.

Dom Paul PIOLIN.

ETUDE

SUR LES

PREMIÈRES POÉSIES DE RONSARD

(ODES ET SONNETS)

CHAPITRE IV

ÉLÉMENTS MIS EN ŒUVRE DANS LES ODES; DANS LES SONNETS

Si le commerce assidu que les littérateurs du XVIe siècle entretinrent avec les écrivains antiques, donne à leur élocution cet accent étranger qui blessait l'oreille de Boileau, on doit s'attendre, et pour les mêmes raisons, à retrouver dans leurs écrits les légendes païennes, les images éclatantes, les comparaisons hardies qui forment l'ornement et la parure des littératures classiques. Pour être absolument exact, il faut encore ajouter que Du Bellay, Baïf et leurs émules, ne prisaient pas moins Pétrarque que Virgile ; ils étudiaient les poèmes de l'Arioste, les contes de Boccace, comme ils l'auraient fait de ceux d'un ancien, aussi subissaient-ils une double influence. Ronsard ne s'y est pas soustrait. Dans ses Odes, il procède surtout de Pindare, d'Horace, d'un poète latin

moderne, Jean Second, et, pour une moindre part, de Théocrite, d'Ovide, de Tibulle ; on pourrait citer d'autres noms. Dans ses Sonnets, il imite, quand il ne traduit pas, Pétrarque, l'Arioste, Boccace.

Molière disait : Je prends mon bien où je le trouve ; mais il y imprimait sa marque personnelle et nul n'était tenté de l'accuser de plagiat. Ronsard y allait bien avec pareille liberté, mais sans penser même à déguiser ses emprunts. Le XVIe siècle, siècle érudit, ne le prenait pas en mauvaise part, et quand le poète omettait d'indiquer qui lui avait servi de modèle, le commentateur était là qui réparait l'oubli. Ces importations directes ne sont cependant rien moins que faciles ; là où les croyances se sont modifiées, ce qui jadis provoquait un religieux enthousiasme, n'amène plus sur les lèvres que le sourire ou le dédain. Horace avait déjà rencontré cet obstacle, il lui avait fallu tout son génie pour donner autre chose qu'un simple pastiche littéraire, dans ces morceaux où il marche sur les traces du lyrique thébain. Il s'était en quelque sorte excusé d'entrer en lutte avec un pareil rival. Ronsard, lui, n'éprouvait pas de ces scrupules ; il se rit de ceux qui, d'avance, ont prédit aux audacieux le sort d'Icare, il saura bien leur donner un démenti (1). L'imitation, telle qu'il la conçoit, ressemble au reste à celle qu'avait aussi adoptée ces vieux auteurs latins, les Livius, les Andronicus, les Nevius, les Ennius ; grammairiens et poètes tout à la fois, n'ayant trouvé dans leur littérature nationale rien qui pût les guider, ils allèrent les uns et les autres, chercher au dehors, et la langue et l'inspiration.

(1) Par une cheute subite
Encor je n'ai fait nommer
Du nom de Ronsard la mer
Bien que Pindare l'imite ;

Ode à Joachim du Bellay (f° 20 r°)

Ronsard à groupé dans le premier livre de ses Odes, celles de ses poésies dont les éléments ont été empruntés aux œuvres de Pindare. Elles ont toutes une même fin, un but commun, glorifier sans réserves, ou bien peu s'en faut, le personnage auquel elles sont dédiées. Cette idée dominante, le poète la réalise en groupant les détails, les circonstances spéciales qui la mettent en évidence. On ne loue pas en effet un simple écrivain, Daurat, Baïf ou tout autre, comme un roi, ni le cardinal de Guise, comme François d'Enghien, le vainqueur de Cérisoles; aussi l'auteur doit-il en vue du sujet particulier qu'il se propose de traiter, choisir judicieusement tels matériaux de préférence à tels autres. Tantôt c'est à la mythologie qu'il va les demander. Telle légende, celle de Bellérophon, par exemple, est transportée de toutes pièces, en termes identiques, de la 11e et de la 13e olympique, dans l'ode adressée au sgr de Carnavalet. De la première strophe à la dernière épode exclusivement, c'est une simple traduction (1). Quand Ronsard semble parler de lui-même, il est encore plagiaire, et la correspondance entre son œuvre et celle qu'il imite, s'étend jusqu'à ajouter une seconde Ode, intitulée « *Usure à lui-même* » (2), c'est-à-dire au destinataire déjà nommé, comme Pindare l'avait fait à la fin de la 11e olympique.

Dans le même ordre d'idées, on ne saurait se dispenser de citer l'emprunt fait à la 9e pythique. Les aventures de la nymphe Cyrène sont appliquées, trait pour trait, à la nymphe Florence, dans l'ode dédiée à la reine Catherine de Médicis (3).

(1) Pour toutes les citations du poète grec qui vont suivre, nous nous servirons du texte de Pindare édité par Bœckh; 3 in-4o, Berlin 1811-1823.

(2) *Les quatre premiers livres des Odes*, (fo 13 ro).

(3) L'art de filler, ni l'ouvrage

Les traditions païennes qui attribuaient à Apollon le pouvoir de guérir toutes les maladies, l'ont inspiré dans le *Veu à Phebus Apollon pour guarir la Valentine du Conte d'Alsinois* (1). Vient-il à décrire sa « Guiterre », les dessins dont il lui plaît de l'orner, ne sont autres que les sujets des fables mythologiques. Ici, c'est Orphée attirant à lui les forêts, là, l'enlèvement de Ganymède (2).

La mythologie, pour importante que soit sa part, n'a pas tout absorbé. En suivant moins servilement son modèle, Ronsard ne lui doit pas moins quand, à son exemple, il célèbre successivement les hauts faits de son héros et ceux de ses ancêtres. Les louanges qu'il décerne à Catherine de

Ne plurent à la pucelle,
Ni le lit mignard : mais elle
Devant le iour s'eveillant
Cherchoit des loups le repaire,
Pour les beufs d'Arne son père
Sans repos se travaillant.

Le Dieu qui du ciel la vit
Si valeureuse, et si belle,
Entre ses braz la ravit...

Ode à la Roine (f° 2 v°.)

Voici le texte correspondant de Pindare :

Ἁ μὲν ὀυθῖστῶν παλιμβάμους ἐφίλασεν ὁδούς,
οὔτε δείπνων οἰκοριᾶν μεθ' ἑταιρᾶν τέρψιας,
ἀλλ' ἀκόντεσσίν τε χαλκέοις
φασγάνῳτε μαρναμένα κεράζειν ἀγρίους
θῆρας, ἅ πολλάντε καὶ ἀσύχιον
βουσὶν εἰράναν παρέχοισα πατρῴαις,
τὸν δὲ σύγκοιτον γλυκὺν
παῦρον ἐπὶ γλεφάροις
ὕπνον ἀναλίσκοισα ῥέποντα πρὸς ἀῶ.

9e *Pythique.*

(1) Livre I, ode XVIII, f° 33 v°.
(2) Livre II, ode XIX, f° 61 r° et v°.

Médicis, amènent immédiatement celles de sa famille (1). Il ne saurait parler des vertus du cardinal de Guise, sans rappeler celles de Godefroy de Bouillon et des princes de Sicile, aïeux plus ou moins authentiques de la maison de Lorraine (2). S'il exalte Joachim du Bellay, il n'a garde d'oublier les cousins de ce dernier, Guillaume et Jean, celui-là mort vice-roi du Piémont, celui-ci encore ambassadeur à Rome (3). Ce n'est qu'en passant, il est vrai, mais encore ne manque-t-il pas d'évoquer le souvenir des triomphes de l'oncle de Guy de Chabot, s^gr^ de Jarnac, quand il chante le trop fameux duel de ce dernier (4).

C'est encore en marchant sur les traces de Pindare qu'il a su généraliser, et, parlant d'un roi, faire l'éloge de la royauté (5), celui de la peinture, quand il s'adresse à Denisot (6).

Il n'y a pas sans doute à chercher dans les Odes de Ronsard un système philosophique ou religieux qui lui soit propre, il a trop imité pour cela. Ses vers reflètent à ce point de vue les idées de l'auteur qui l'inspire, sans qu'il paraisse se soucier des contradictions que produit nécessairement l'imitation successive d'écrivains dont les opinions sont dissemblables. Bien qu'il se soit souvent rallié à la trop facile

(1) Livre I, ode II, f° 3 r°.
(2) Livre I, ode IV, f° 7 r°.
(3) Livre I, ode IX, f° 18 v°.
(4) Livre I, ode VIII, f° 16 r°.

(5) Le ciel qui ses lampes darde
Sur ce tout qu'il apperçoit,
Rien de si grand ne regarde
Qui moindre des Rois ne soit...

Ode au Roi (f° 1 v°.)

Ἐπ' ἄλλοισι δ' ἄλλοι μεγάλοι· τοῦ' ἔσχατον κορυφοῦται
βασιλεῦσι. μηκέτι πάπταινε πόρσιον
1° *Olymp.* ép. δ'

(6) Cf. Livre V, ode au comte d Alsinois, (p. 210.)

morale d'Horace, il lui arrive parfois de se trouver en conformité d'idées avec le poète thébain. Ainsi en est-il dans ce morceau dont le cardinal Jean du Bellay accepta la dédicace (1).

Il nous faut également signaler les ornements de détail qui, des Pythiques ou des Néméennes, sont passés tels quels dans les poésies du chef de la Pléiade. Les comparaisons et les métaphores que Pindare emploie, soit pour désigner ses vers (2),

(1) Dedans ce monde ou nous sommes
Enclos generallement,
Il n'i a tant seulement
Qu'un genre des dieux, et des hommes.

Eus, et nous n'avons mère qu'une...
. . . . . .
L'esprit de nous qui tout avise,
Des Dieux compaignons nous rend.

Ode au révérendissime cardinal du Bellai (f° 122 r° et v°.)

Ἓν ἀνδρῶν, ἓν θεῶν γένος· ἐκ μιᾶς δὲ πνέομεν
ματρὸς ἀμφότεροι·
. . . . . ἀλλά τι προσφέρομεν ἔμπαν, ἢ μέγαν
νόον ἤτοι φύσιν ἀθανάτοις·

6e *Néméenne*, str. α'.

(2) J'ai sous l'esselle un carquois
Gros de fleches nompareilles,
Qui ne font bruire leurs vois
Que pour les doctes oreilles :

Ode à Madame Marguerite (f°s 4 v° et 5 r°)

Muse, bande ton arc dous,
Muse ma douce espérance,
Quel Prince fraperons nous,
L'enfonçant parmi la France ?...

Ode au Roi (f° 1 v°.)

Πολλά μοι ὑπ' ἀγκῶνος ὠκέα βέλη
ἔνδον ἐντὶ φαρέτρας
φωνάντα συνετοῖσιν.

2e *Olymp.* str. ε'.

Ἔπεχε νῦν σκοπῷ τόξον,

2e *Olymp.* antistr. [illegible].

ὦτ' ἀπὸ τόξου ἱεὶς. εὔθυν' ἐπὶ τούτου ἐπέων, ὦ Μοῖσ' [illegible]
εὐκλεία.

6e *Néméenne*, str. [illegible].

soit pour en marquer les effets (1), Ronsard se les approprie. Quelquefois une sentence jetée au milieu d'une strophe ne semble placée là, que pour rompre de parti pris l'unité de la phrase ; cherchez bien, vous la retrouverez déjà intercalée dans une ode du grand lyrique grec (2). Mais ce

(1) Le feu armé de Iupiter s'eteint
Sous ta chanson, si ta chanson l'atteint :
Et au caquet de tes cordes bien iointes
Son aigle dort sur sa foudre à trois pointes
Abaissant l'aile, adonc tu vas charmant
Ses yeus agus, et lui en les fermant
Son dos herisse, et ses plumes repousse
Flaté du son de ta parole douce.

Ode à sa Lire (f° 37 r°.)

Καὶ τὸν αἰχματὰν κεραυνὸν σβεννύεις [χαλάξαις
Ἀενάου πυρός· εὕδει δ' ἀνὰ σκάπτῳ Διὸς αἰετὸς, ὠκεῖαν πτέρυγ' ἀμφοτέρωθεν
ἀρχὸς οἰωνῶν, κελαινῶπιν δ' ἐπὶ οἱ νεφέλαν
ἀγκυλῳ κρατὶ, γλεφάρων ἁδὺ κλαίστρον, κατέχευας· ὁδὲ κνώσσων
ὑγρὸν νῶτον αἰωρεῖ, τεαῖς
ῥιπαῖσι κατασχόμενος

1e Pythique.

Il n'y a ne torrent, ne roche,
Qui puisse engarder un sonneur,
Que pres du Bon il ne s'approche
Courant pour chanter son honneur.
Puisse-ie autant darder cest hynne
Par l'air, d'un bras presumptueux,
Comme il est sage, et vertueux,
Et comme il est de mes vers digne.

Ode à Michel de l'Hospital (p. 198.)

Οὐ γὰρ πάγος, οὐδὲ προσάντης ἁ κέλευθος γίγνεται,
εἰ τις εὐδόξων ἐς ανδρῶν ἄγοι τιμὰς Ἑλικονιάδων.
μακρὰ δισκήσαις ακοντίσσαιμι τοσοῦθ'οσον ὀργάν
Ξενοκράτης ὑπὲρ ανθρώπων γλυκεῖαν
ἔσχεν.

2e Isth. str. γ'.

(2) L'euvre est de l'inventeur....

Ode à Ian Martin (f° 26 r°.)

Ἅπαν δ'εὑρόντος ἔργον.

13e Olymp. ép. α'.

sont les vives images du même poète qui ont le mieux servi son imitateur, et comment ne pas citer ce début tiré de la 7e Olympique :

Comme un qui prend une coupe,
Seul honneur de son tresor,
Et donne à boire à la troupe
Du vin qui rit dedans l'or :
Ainsi versant la rousée,
Dont ma langue est arousée,
Sus la race de VALOIS,
En mon dous Nectar i'abreuve
Le plus grand Roi qui se treuve,
Soit en armes ou en lois (1).

Rarement Ronsard a été mieux inspiré.

Il semble aussi que de Pindare lui vienne la haute idée qu'il conçoit de son rôle. Que d'autres flattent les grands, pour lui, il ne leur doit que la vérité ; trop heureux seront-ils, si l'immortalité qui s'attache à ses vers, conserve en même temps leur nom. La liberté dont il use, doit être la même à l'égard de tous, et les puissants du monde ne doivent pas moins craindre son indépendance que les humbles n'en doivent douter. Moins il sera partial, plus il aura d'autorité. Il le prend de très haut avec les rois eux-mêmes, et quand il tend la main droite, c'est qu'en la gauche, il peut leur pré-

. . . . . .
Qu'on chante les nouveaux hinnes
Mais vantez moi les vins vieus...

La victoire de Guy de Chabot (f° 15 v°)

Ἔγειρ' ἐπέων σφιν σῦρον λιγύν,
ἄινει δὲ παλαιὸν μεν οἶνον, ἀνθεα δ' ὑμνων
νεωτέρων.

9e Olymp.

(1) Ode au Roi. F° 1 r°. Cf. 7e Olymp. str. α.

senter l'équivalent de ce qu'ils ont à lui donner (1). On a vu déjà s'il était dur à ses adversaires ; des traits qu'il leur décoche, il en a pris plus d'un dans ce carquois où Pindare tenait ses flèches serrées (2).

Il est un dernier trait que nous ne saurions omettre et sur lequel M. E. Gandar (3) a justement appelé l'attention. Il y

(1) Prince, ie t'envoye ceste Ode,
Trafiquant mes vers à la mode
Que le marchant baille son bien
Troque pour troq', Toy qui est riche,
Toy ROY des biens, ne soy point chiche
De changer ton present au mien
Ne te lasse point de donner,
Et tu verras comme i'accorde
L'honneur que ie prometz sonner
Quant un present dore ma chorde.

Ode au roi Henri II, p. 121.

Χαῖρε· τόδε μὲν κατὰ Φοίνισσαν ἐμπολάν
μέλος ὑπὲρ πολιᾶς ἁλὸς πέμπεται.

2e *Pyth.* ép. γ'.

Εὐανθεῖ δ'ἐν ὀργᾷ παρμένων,
εἴπερ τι φιλεῖς ἀκόαν ἀδεῖαν αἰεὶ κλύειν, μὴ κάμνε-
λιὰν δαπάναις.

1e *Pyth.* antist. ε'.

(2) Il fault qu'en me parant i'evite
L'escrime de leur langue, vite
A tirer l'estoc dangereux :
Si est-ce que i'oy tousiours dire
Qu'un homme engressé de medire,
Megrist à la fin malheureux.

Ode au roi Henri II, p. 120.

. . . . . ἐμὲ δὲ χρεὼν
φεύγειν δάκος ἀδινὸν κακαγοριᾶν.
Εἶδον γὰρ ἑκὰς ἐὼν τὰ πόλλ'ἐν αμαχανίᾳ
ψογερὸν Αρχίλοχον, βαρυλόγοις ἔχθεσιν
πιαινόμενον

2e *Pyth.* str. γ'.

(3) Cf. *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare*, p. 104, 105.

a dans les *odes pindariques* un caractère de grandeur, d'élévation cherchée, sinon toujours atteinte, qui les distingue de celles que l'auteur écrivit sous une autre inspiration. On ne saurait, sans en garder quelque chose, fréquenter un tel maître. Le disciple n'a pas su toutefois dégager suffisamment sa personnalité. Que pouvaient faire au lecteur français les légendes païennes ; quels sentiments éveillaient-elles dans les âmes, ces fables qui ne répondaient à aucune tradition nationale, et qui, pour être entendues, avaient besoin d'un commentaire. Comme ces plantes exotiques qu'entretient une culture forcée et qui meurent dès qu'on essaie de les acclimater sur un sol étranger, les mythes du paganisme, un moment réchauffés par l'enthousiasme du poète, disparurent avec celui qui avait tenté de les implanter dans notre littérature (1). Et, quand au courant de la plume, il employait ces comparaisons et ces métaphores empruntées à un genre de vie, à des usages depuis longtemps disparus, ne s'exposait-il pas à dérouter celui qui voulait bien prendre la peine de lire ses vers; il eut vraisemblablement conscience de ces difficultés.

Quoi qu'il en soit, tout en continuant d'admirer Pindare,

(1) La vraie méthode *d'acclimatation*, si l'on peut parler ainsi, qui manquait à Ronsard, un autre poète, André Chénier, amoureux lui aussi de l'antiquité, la posséda pleinement et la pratiqua avec succès. Ce dernier a su discerner dans quelle mesure le génie naturel de la langue française s'accommodait de ces importations étrangères. Ainsi dans l'élégie intitulée : *Le jeune malade*, il invoque Apollon par ces vers :

Apollon, dieu sauveur, dieu des savants mystères,
Dieu de la vie, et dieu des plantes salutaires,
Dieu vainqueur de Python, dieu jeune et triomphant.
Prends pitié de mon fils.....

Ronsard, en pareille occasion, s'était arrêté à l'invocation suivante :

O Pere, ô Phebus Cynthien,
O saint Apollon Pythien,
Seigneur de Dèle la divine,
Cyrénean, Patarean,
. . . . . .
Enten ô Prince mon souci.....

Veu à Phebus, f. 33 v°.

Ronsard revint à celui dont il avait d'abord étudié les œuvres. Après avoir touché les cordes graves de sa lyre, il va donner une note moins sévère, mais là encore, sa Muse sera la nymphe Echo, elle nous redira les chants d'Horace et de Jean Second, du premier surtout. Il n'y a pas d'auteur en effet, que le chef de la Pléiade ait observé plus attentivement, dont il se soit pénétré davantage.

Prenez l'un de ses premiers essais ; qu'y trouvez-vous ? Le début d'une ode d'Horace :

Si autrefois sous l'ombre de Gatine
Avons ioué quelque chanson Latine
D'Amarille enamouré,
Sus, maintenant Luc doré,

Sus l'honneur mien, dont la vois delectable
Sçait reiouir les Princes à leur table
Change ton stile, et me sois
Sonnant un chant en François (1).

C'est là en quelque sorte une reproduction littérale ; il y a plus de liberté dans le fragment suivant.

Tousiours de l'arc, l'iré Phebus ne tire
Pour envoier aus Grecs peste, et martire,
Acunefois tout paisible, réveille
La harpe qui sommeille.

(1) Cf. Bocage royal, Ode à son Luc, f° 138 v°. Ronsard n'eût-il pas dit dans une note de l'édition de ses œuvres, donnée en 1560, que cette ode est l'une des premières par lui composées, que le nom d'*Amarille* remplacé depuis par celui de Cassandre, nous indiquerait assez clairement l'époque de sa composition. Le poète traduisait cette strophe :

Poscimur.... Si quid vacui sub umbra
Lusimus tecum, quod et hunc in annum
Vivat et plures, age, dic Latinum,
Barbite, carmen,

Lesbio primum modulate civi :

L. I. ode XXXII, ad lyram.

En orage outrageus
Tu seras courageus,
Puis si bon vent te sort,
Tes voiles trop enflées
De la faveur souflées,
Conduiras, sage, au port (1).

On reconnaît aisément en cet endroit les conseils que donnait à son ami Licinius Murena, le protégé de Mécène. N'a-t-il pas encore inspiré ce passage :

L'infernale portiere
Hoche de main égale
La grand cruche fatale,
Soit tost, ou tard, le sort
Viendra vers toi tout pale
Pour t'anonsser la mort (2).

Réunir ces extraits, grouper ces citations, c'est indiquer à quelle discipline littéraire se soumit Ronsard ; voici quel en fut le résultat.

Sur ce terrain de la poésie familière où s'accuse l'influence

(1) Cf. Bocage royal, Ode à Gaspard d'Auvergne, f° 145 v°.

..... Quondam citharæ tacentem
Suscitat Musam, neque semper arcum
Tendit Apollo.

Rebus angustis animosus atque
Fortis appare ; sapienter idem
Contrahes vento nimium secundo
Turgida vela.

L. II, ode X, ad L. Licinium Murenam.

(2) Cf. Bocage royal, Ode à Maclou de la Haye, f° 156 v°.

Omnes eodem cogimur ; omnium
Versatur urna serius ocius
Sors exitura, et nos in æternum
Exilium impositura cymbæ.

L. II, ode III, ad Q. Dellium.

d'Horace, il n'est guère de routes que le poète français ait parcourues, qui ne l'aient été déjà par le poète latin. L'un et l'autre considèrent le monde sous le même aspect ; ils ont même manière d'en apprécier les avantages, d'en goûter les plaisirs. « L'amour de la médiocrité forme un des traits les plus saillants du caractère d'Horace. Partout il la vante, la recommande, et en des termes qui la font briller comme le métal précieux auquel il l'assimile par une épithète restée célèbre et bien souvent répétée (1) ». Il n'y a pas moins de modération dans les souhaits de Ronsard ; il redit avec son modèle :

De peu de bien on vit honnestement,
L'homme qui peut trouver contentement,
N'a point rompu son sommeil par la creinte
Des blés manteurs, ou de la vigne atteinte :
. . . . . .
Le soin meurtrier pourtant ne laisse pas
D'acompaigner tes miserables pas,
Bien que par toi mainte grand'nau chargée
Fande la mer Atlantique, ou Aigée (2).

(1) *Étude sur la vie et les ouvrages d'Horace*, p. LVIII, notice ajoutée par M. Patin, à sa traduction des Œuvres d'Horace.

(2) Cf. *Les quatre premiers livers des Odes*. L. II, ode IV, contre les Avaricieus, f°s 44 et 45. Voici le passage correspondant d'Horace :

Vivitur parvo bene, cui paternum
Splendet in mensa tenui salinum,
Nec leves somnos timor aut cupido
Sordidus aufert.
. . . . . .
Scandit æratas vitiosa naves
Cura .....

L. II, ode XVI, ad Pompeium Grosphum. Cf. L. III, ode I, ad choros virginum et puerorum, strophes VII et VIII.

Il fulmine avec lui contre les avaricieux (1). N'ont-ils pas l'un et l'autre, ce petit coin de terre qui suffit à qui sait se contenter de peu. Pour l'un, c'est ce modeste domaine de la Sabine qu'il tient de la générosité de Mécène ; pour l'autre, c'est mieux encore, c'est le vallon gracieux où, dans son enfance, il a pris ses joyeux ébats. Ne me demandez pas comment et pourquoi ces deux retraites se ressemblent de tout point, pourquoi, ici et là, de la corne d'abondance s'y sont déversées tant de richesses (2), pourquoi le vignoble

(1) Quand tu aurois des Arabes heureus,
Des Indiens les tresors plantureus,
. . . . . .
Tu n'es point riche et ton argent te trompe.
. . . . . .
La terre n'est pas pleine
Seulement de ta peine,
Mais les poissons aussi
Sentent sous tes ouvrages
Assis sur les rivages,
Leur seiour retreci.

Les quatre premiers livres des Odes, Contre les Avariciens, f° 44 v° et 45 v°.

Intactis opulentior
Thesauris Arabum et divitis Indiæ,
Cæmentis licet occupes
Tyrrhenum omne tuis et mare Apulicum :

L. III, ode XXIV. In divites avaros.

(2) En toi, de main non cliche
L'abondance et bonheur,
Ont de leur corne riche,
Renversé tout l'honneur.

L. II, ode XVII. *Les louanges de Vandomois*, f° 57 v°.

.... Hinc tibi copia
Manabit ad plenum benigno
Ruris honorum opulenta cornu.

L. I, ode XVII, ad Vandalicum.

d'Aulon (1) correspond avec tant d'exactitude aux roches calcaires de Trôo où le vigneron vendômois recueille encore ce vin capiteux, qui a si bien gardé sa réputation locale. Je comprends maintenant comment tous deux se sont attachés à cet asile (2), comment ils ont voulu y dormir leur dernier sommeil, et pourquoi leurs amis sont invités à y venir pleurer sur leurs cendres refroidies (3). Avec quel plaisir ils y retournaient pendant leur vie, que de vers ils y ont composés, mollement couchés près de cette fontaine Bandusie ou Bellerie, on ne sait trop en vérité comment les distinguer

(1) Et sur l'autre prend vie
Maint beau sep, dont le vin
Porte bien peu d'envie,
Au vignoble Angevin.

L. II, ode XVII. *Les louanges de Vandomois*, f° 58 r°.

..... et amicus Aulon
Fertili Baccho minimum Falernis
Invidet uvis.

L. II, ode VI, ad Septimium.

(2) Bref quelque part que j'erre
Tant le ciel me soit dous,
Ce petit coin de terre
Me rira par sus tous.

L. II, ode XVII, *Les Louanges de Vandomois*, f° 59 r°.

Ille terrarum mihi præter omnes
Angulus ridet, ...

L. II, ode VI.

(3) La, te faudra repandre
Russeaus de pleurs, parmi
La vaine et froide çendre
De Ronsard ton ami.

L. II, ode XVII. *Les Louanges de Vandomois*. f° 59 r°.

..... ibi tu calentem
Debita sparges lacrima favillam
Vatis amici.

L. II, ode VI.

l'une de l'autre, tant les deux poètes se sont accordés pour en chanter la fraîcheur (1).

C'est dans un tel séjour sans doute qu'ils ont, avec un pareil accord, invoqué soit Mercure (2), soit les Muses (3). Celles-ci ont eu garde de ne pas répondre à l'appel ; elles ont tiré de la foule leurs fervents adorateurs, non pour leur donner ce laurier que l'on cueillait ou dans les tournois, ou dans les jeux olympiques, mais pour imprimer à leur front ce caractère sacré qui les fait montrer du doigt dès qu'ils viennent à passer au milieu des profanes (4).

(1) Cf. l'ode de Ronsard intitulée « *A la fontaine Bellerie* » f° 51, et l'ode XIII du Livre IIIe des odes d'Horace.

(2) Facond neveu d'Atlas, Mercure,

. . . . . .

Honore mon nom par tes Odes,
L'art qu'on leur doit, leurs douces modes
A ton disciple ramentoi :
Comme à celui que Thebes vante
Montre moi, afin que ie chante
Un vers qui soit dinne de toi.

L. III, ode XI. A Mercure, f° 104 v°.

Mercuri, nam te docilis magistro
Movit Amphion lapides canendo,
Tu que, testudo, resonare septem
Callida nervis,

Nec loquax olim, neque grata, nunc et
Divitum mensis et amica templis...

L. III, ode XI. Ad Mercurium.

(3) Descen du ciel, Caliope, et repousse
Tous les ennuis de ce tien nourrisson,
Soit de ton luc, ou soit de ta vois douce,
Ou par le miel qui coule en ta chanson.

L. II, ode II. A Calliope, f° 41 r°.

Descende cœlo, et dic, age, tibia
Regina longum Calliope melos,
Seu voce nunc mavis acuta,
Seu fidibus, citharave Phœbi.

L. III, ode IV, ad Calliopen.

(4) Certenement celui que tes chansons
Vont repaissant du sucre de leurs sons,

N'allez pas croire pour cela qu'ils se soient retirés à l'écart, qu'ils aient toujours vécu loin du monde. S'ils estimaient le calme et la vie des champs, c'est qu'ils y trouvaient l'occasion de varier leurs délassements et leurs plaisirs. L'isolement momentané auquel Horace se condamnait volontairement, lui rendait plus douce la fréquentation d'amis tels que Varius, Virgile, Tibulle, qu'il retrouvait à Rome. Nul ne voudrait dire que les émules de Ronsard fussent de pareille volée ; les Peletier, les Pierre Pascal, les Maclou de la Haie, les d'Oradour, voire même les Baïf et les Du Bellay, ne prétendaient pas sans doute, si grande que fût leur ambition, se hausser au niveau des poètes du siècle d'Auguste; mais dans leur société, le chef de la Pléiade n'en retrouvait pas moins ces amitiés qui provoquent les ouvertures et les confidences.

Ne sera point haut estimé pour estre
Ou à l'escrime, ou à la lutte adestre,
Ni de Lorier couronné ne sera,
Car de sa main l'effort n'abaissera
L'orgueil des Rois, ni la fureur des Princes,
Portant vainqueur le feu dans leurs Provinces.
. . . . . .
Par toi ie plai, et par toi ie suis leu,
C'est toi qui fais que Ronsard soit éleu
Harpeur François, et quant on le rencontre
Qu'avec le doi par la rue on le montre.

L. I, ode XX. A sa lire. f°s 37 v° et 38 r°.

Quem tu, Melpomene, semel
Nascentem placido lumine videris,
Illum non labor Isthmius
Clarabit pugilem, non equus impiger
Curru ducet Achaico
Victorem, neque res bellica Deliis
Ornatum foliis ducem,
Quod regum tumidas contuderit minas,
Ostendet Capitolio ;
. . . . . .
Totum muneris hoc tui est,
Quod monstror digito prætereuntium,
Romanæ fidicen lyræ...

L. IV, ode III. ad Melpomenem.

Il s'est entretenu souvent avec eux, et parfois en des termes qui nous reportent en plein pays latin. « Des coupes, des vases d'airain, des trépieds, récompenses de la valeur chez les Grecs, tous ces objets précieux je les offrirais libéralement aux compagnons de ma jeunesse, Censorinus, et tu n'emporterais point les moindres de mes présents, si j'étais riche des chefs-d'œuvre de l'art qu'ont produits ou Parrhasius ou Scopas ..... (1) ». La phrase se déroule ici avec une ampleur qui manque aux strophes suivantes de Ronsard :

Si ma boutique estoit riche
De hanas, ou vaisseaus d'or,
Vers toi ie ne seroi chiche
Des plus beaus de mon trésor.

Et si te seroie encore
D'une main large baillant,
Les trepiés dont Grece honore
Le Capitaine vaillant.

. . . . . .

Les vers sans plus t'éiouissent,
Mes vers donq ie t'ofrirai,
Les vers seulement iouissent
Du droit que ie te dirai (2).

L'imitation ne vaut assurément pas la peine que nous poursuivions ces rapprochements qui font du morceau tout entier un pastiche mal venu de l'œuvre d'Horace. Pour la même raison, nous nous contenterons de signaler les rapports qui existent entre deux odes dédiées, l'une, à M. Lollius, l'autre, à Bertrand Berger (3). Les deux auteurs développent

(1) L. IV, ode VIII. Nous avons emprunté ce texte à la traduction des œuvres d'Horace, publiée par M. Patin.

(2) *Les quatre premiers livres des Odes*, L. IV, ode XVII, f. 134 r°, ode à René d'Urvoi.

(3) Cf. l'ode adressée par Ronsard à Bertrand Berger, L. I, f. 28 v° et

la même donnée ; leurs vers n'ont rien à craindre du temps, et, à l'appui de leur dire, ils rappellent les noms glorieux d'Alcée, d'Anacréon, de Pindare et de Stésichore. Bien plus si les héros de la Grèce ou de Troie sont encore connus, à qui le doivent-ils, si ce n'est au poète qui a chanté leurs prouesses. Ils terminent enfin l'un et l'autre, par l'éloge de celui auquel la pièce est adressée.

C'est pour fêter le retour d'un ami, Claude de Ligneri, que Ronsard reproduisant un usage antique promet de sacrifier,

Un petit toreau que ie voüe,
A ton retour, qui ia sevré
Tout seul par les herbes se ioüe,
Blanchissant d'une note au front,
Sa marque imite de la Lune
Les feuz courbez, quand l'une et l'une
De ses deux cornes se refont (1).

Ainsi à l'arrivée d'Auguste, Horace offrait aux dieux une jeune victime (2). Ce n'est pas la seule tradition païenne qu'il ait léguée à son imitateur. Celui-ci s'en emparait d'autant plus aisément que, depuis les Alexandrins, la mythologie « n'était plus l'expression vivante de la foi religieuse, mais une sorte de langue littéraire propre à prêter sa forme tantôt aux systèmes de la science, tantôt au

celle qui, dédiée par Horace à Lollius, est la neuvième de son quatrième livre.

(1) Ode à Claude de Ligneri, p. 209.

(2) Me tener solvet vitulus, relicta
Matre, qui largis juvenescit herbis
In mea vota,

Fronte curvatos imitatus ignes
Tertium lunæ referentis ortum,
Qua notam duxit, niveus videri
Cætera fulvus.

L. IV, ode II.

sentiment (1) ». A plus forte raison, chez les écrivains modernes, les fables du paganisme ne sont-elles que de simples ornements dont on a souvent abusé. Ronsard en a décoré soit « *La défloration de Lede* (2) », soit le « *Vœu à Lucine* (3), soit l'ode dans laquelle il célèbre le traité de paix, conclu en 1545, entre François Ier et Henri VIII d'Angleterre (4). Elles se montrent également et là plus déplacées, dans les vers qu'il écrivit à l'occasion de la mort de Charles de Valois, duc d'Orléans, pour compatir à la peine qu'en éprouvait la reine de Navarre, Marguerite de Valois. Virgile n'aurait pas autrement consolé Auguste de la perte de Marcellus ; Horace après le décès de Quintilius, avait déjà fait entendre de semblables accents (5). Ce n'est pas une moindre surprise de voir l'une des strophes écrites

(1) Patin, *Études sur la poésie latine*. T. I. p. 246.

(2) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 103 v° et Horace, *Carmina*, L. III, ode XXVII.

(3) *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 121 r° et Horace, L. III, ode XXII.

(4) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 79 v° et Horace L. III, ode XIX. — Cf. encore cette strophe de l'ode à Gui Peccate, prieur de Sougé.

Depuis qu'il eut robée
La flamme prohibée
Pour les Dieus dépiter,
Les bandes inconnues
Des fievres, sont venues
Parmi nous habiter.

Et la mort dépiteuse
Au paravant boiteuse
Legere gallopa : (f° 119 v°.)

Post ignem ætheria domo
Subductum, macies et nova febrium
Terris incubuit cohors,
Semotique prius tarda necessitas
Leti corripuit gradum.

Horace, L. I, ode III.

(5) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 44 et Horace, L. I, ode XXIV.

par ce dernier poète en l'honneur d'un Faune, prendre place dans « *L'hinne à Saint Gervaise et Protaise* (1) ». On ne s'étonne plus après cela de l'entendre lancer des imprécations que nul païen n'eût désavouées, contre ceux qui voulaient lui rendre suspect son ami Claude de Ligneri (2).

Parmi ses poésies, il en est qui reproduisent plus fidèlement encore le texte même du lyrique latin ; ce sont celles qui ont pour thème, certaines idées générales, certains lieux communs. De ce nombre sont *La Palinodie à Denise*, *l'Épipalinodie*, et l'ode qui a pour titre : *De la ieune amie d'un sien ami* (3). C'est un sujet qui, plus tard, devait également tenter André Chénier (4).

Quand Ronsard eut achevé son œuvre, il arriva tout naturellement qu'ayant, lui aussi, à ériger son *Exegi monumentum*, il y grava cette simple traduction :

Plus dur que fer, j'ai fini mon ouvrage (5)...

Il ne pensait pas dire si vrai. Ses premiers vers ont en effet quelque chose de la dureté du métal. Les mots se heurtent, les phrases se dressent rigides. On rencontre pourtant çà et là des morceaux d'une autre allure ; on y sent circuler une autre sève, plus active, plus printanière, si j'ose ainsi parler. Elle a remonté des *Baisers* de Jean Second à travers les strophes des poèmes dédiés à Cassandre (6) ; elle a nourri ces poésies légères et leur a

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 78 r° et Horace L. III, ode XVIII.

(2) Cf. *Le cinquième livre des Odes* (1552), p. 205 et Horace, L. III, ode II.

(3) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f^s 69 v°, 81 v°, et 56 r°. Horace, L. I, ode XVI ; Epodes, XVII ; et L. II, ode V.

(4) Cf. André Chénier, *Poésies*, édition critique publiée par L. Becq de Fouquières, 2e édition, p. 88.

(5) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, A sa muse, f° 135 r°.

(6) Des dix-neuf *Baisers* de Jean Second, sept ont été plus ou moins, ou traduits ou imités par Ronsard ; ce sont, le second qu'il faut rapprocher de

donné cette saveur particulière, où l'on retrouve un arrière-goût des élégies de Catulle et de Tibulle. Toutes, il s'en faut, ne causent point pareille illusion, mais, après avoir lu les vers qui suivent, on nous excusera peut-être d'avoir rapproché tous ces noms. Ronsard avait chanté sa Guitare, il termine par l'éloge de sa maîtresse :

Chanton donc sa cheveleure
. . . . . .
Et son sein, rose naïve,
Qui va et vient tout ainsi,
Que font les flots à leur rive
Soufflés d'un vent adouci (1).

Pindare, Horace, Jean Second, ces trois auteurs donnent la note dominante dans cet ensemble de chants que forment les cinq livres des odes ; certains passages, certaines phrases poétiques rappellent à temps toutefois, que le poète ne s'en est pas tenu à la fréquentation de ces maîtres. Il avait présente à l'esprit la dix-huitième idylle de Théocrite, quand il chantait l'*Épithalame d'Antoine de Bourbon et de Jeanne de Navarre* (2). C'est de Catulle que nous vient en droite ligne la strophe suivante :

La lune est coutumiere
De naistre tous les mois,
Mais quand nostre lumiere

l'ode XXIV du second livre, intitulée, *A Cassandre*, f° 67 r° ; le quatrième et le cinquième, traduits dans l'ode *Des baisers de Cassandre*, f° 49 r° ; le septième imité dans l'ode V du second livre, f° 46 v° et 47 r° ; le neuvième, le seizième, et le dix-neuvième qui ont été insérés en partie dans les odes suivantes : L. II, XXIV, f° 67 r°. L. II, VII, f° 50 r° et L. III, XX, f° 95 r°.

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 62 v°.

(2) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 107 v°.

Est eteinte une fois,
Long tens sans s'eveiller
Nous faudra sommeiller (1).

Il se souvenait des *Métamorphoses* d'Ovide dans la « *Complainte de Glauce à Scylle nymphe* (2) ». Elle n'est pas française, mais latine, cette sorcière qui compose ses breuvages à l'aide de simples cueillis ;

D'une serpe d'airain courbée,

et à l'influence de laquelle les astres eux-mêmes ne sauraient se soustraire.

Tu fais que la lune enchantée,
Marche par l'air tout' argentée
Lui dardant d'ici bas,
Telle couleur aus ioües palles,
Que le son de mile cimbales
Ne divertiroit pas (3).

La vieille enchanteresse de Tibulle n'avait-elle pas elle aussi ces mêmes prétentions :

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes,* A Cassandre, f° 46 v°. Voic les vers de Catulle :

Soles occidere et redire possunt
Nobis, cum semel occidit brevis lux
Nox est perpetua una dormienda.

Carmen V. ad Lesbiam.

(2) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 95 v°. Rapprochez de ces vers de Ronsard, ceux d'Ovide :

..... ego lustror ab illis
Et purgante nefas novies mihi carmine dicto
Pectora fluminibus jubeor supponere centum.

Metam. L. XIII.

(3) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes,* f° 65 v°.

Cantus et curru Lunam deducere tentat ;
Et faceret, si non æra repulsa sonent (1).

Ce sont là les ressemblances évidentes, indéniables ; elles ne sont pas toujours aussi faciles à saisir, et l'on pourrait appliquer à Ronsard ce que Sainte-Beuve a dit d'un autre poète. « A chaque pas, avec Du Bellay, on a affaire à des citations des Anciens, directes et manifestes ; mais il y a aussi à tout moment les citations latentes et sous-entendues.... ces dernières se croisant et se perdant en quelque sorte dans le lointain (2) ».

On risquerait en insistant sur ce point, de donner des poésies de la Pléiade une idée par trop inexacte. Les écrivains de ce groupe, s'ils ne furent pas créateurs au vrai sens du mot, occupés qu'ils étaient à faire passer dans leurs œuvres ce qui les charmait chez autrui, en prirent peu à peu plus à leur aise, et marchèrent d'un pas plus dégagé, ne redoutant pas trop de se lancer à travers champs. Leur naturel se montre alors au vif, leur originalité s'accuse. L'un est plus grave, il a plus d'ampleur dans la voix ; l'autre l'emporte par la fluidité de sa veine ; un troisième vaut surtout par la fraîcheur et par la naïveté de sa diction. Mais en 1550 et en 1552, alors que Ronsard entre dans cette carrière où pendant trente-cinq ans, il s'avancera de succès en succès, il s'en tient habituellement à l'imitation pure et simple, et cela est vrai plus encore de ses sonnets que de ses odes ; vous y cherchez le portrait original de Cassandre, et vous vous trouvez avoir sous les yeux la contre-épreuve de celui de Laure de Noves.

Ce sont tout au moins deux personnes de la même famille ;

(1) Cf. Élégies, L. I, 8.

(2) Cf. *Nouveaux lundis*, t. XIII, p. 317. — Cf. à ce point de vue l'ode de Ronsard intitulée : *Avant-venue du printemps*, et Virgile, *Géorgiques*, L. II, vers 321-335 ; rapprocher aussi l'ode qui commence par ce vers : *D'où vient cela (mon Prélat) que les hommes*, et Virgile, *Géorgiques*, L. II, vers 504-512.

leurs traits s'identifient (1) ; elles ont même air, même allure ; images un peu flottantes que l'imagination du poète conçoit, mais auxquelles elle n'impose pas ces contours précis, arrêtés, qui distinguent les individus les uns des autres. Sur les bords de la Sorgue de Vaucluse, en ce mois où la nature sortant de son engourdissement hivernal, couvre de fleurs les prairies, et les buissons d'un nouveau feuillage, Pétrarque aperçoit une toute jeune fille ; il est séduit. Ronsard, lui aussi, fut pris en pareille saison, et dès la première rencontre ; où et comment, il ne l'a bien dit qu'une fois :

Moins que devant m'agitoit le vouloyr,
Qui me piquoyt d'une ardeur fanatique,
Quand pour garir ma verve poëtique,
Laissant Paris, i'aborde sur le Loyr.

Là ie vivoy pour plus ne me chaloyr
Ny de la Muse, ou Romaine, ou Attique,
Alors qu'Amour de son trait fantastique
Causa le mal qui tant me fait douloyr.

Dedans des prez, et dans un boys champestre,
Parmy les fleurs ou seur ie pensoys estre
Le doulx Tyran me martela de coupz :

Et me fit voyr, que iamais on n'estrange
Loing de son chef, quelque païs qu'on change,
L'arrest du ciel qui preside sur nous (2).

(1) La testa, or fino ; e calda neve, il volto,
Hebeno, i cigli ; e gli occhi eran due stelle,
Ond' Amor l'arco non tendeva in fallo ;

Pétrarque, Son. CXXV.

De neige tiede estoit sa face pleine,
D'or ses cheveux, ses deux sourciz d'ébène,
Ses yeulx m'estoyent un bel astre fatal :

(*Les Amours de P. de Ronsard*, p. 90.)

(2) Cf. *Les Amours de P. de Ronsard*, p. 83, (1552). Ce sonnet n'a pas été reproduit dans les éditions suivantes.

La fatalité qui est ici mise en cause, n'a pourtant rien à voir à l'affaire ; ce mal dont Ronsard se plaint, n'aurait-il point plutôt pour cause :

> Ces liens d'or, ceste bouche vermeille,
> Pleine de lis, de roses et d'œuilletz
>
> . . . . . .
>
> Qui font trembler les ames de merveille (1).

C'est au ciel sans doute que la nature, façonnant cette créature idéale, a dû chercher un modèle, et nos deux poètes déclarent n'avoir rien à envier aux dieux (2). Ils ne continueront pas longtemps sur ce ton satisfait ; Cassandre, non plus que Laure, n'accueillit les hommages de son amoureux transi, et Ronsard alors de se plaindre, et d'en appeler à ceux qui ont connu pareille épreuve ; mais à les bien entendre, ses gémissements sont le simple écho de ceux de Pétrarque. Ils s'en prennent l'un et l'autre au cœur de leur belle, plus dur que le roc, à son insensibilité, plus froide que la glace. Ils voudraient chasser de leur mémoire ce souci qui les ronge,

(1) Cf. *Les Amours de P. de Ronsard*, p. 8. — Rapprochez ces vers de ceux de Pétrarque.

> Gli occhi sereni, e le stellante ciglia,
> La bella bocca angelica, di perle
> Piena, e di rose, e di dolce parole,
> Che fano altrui tremar di meraviglia.
>
> Sonnet. CLXVIII

(2)

> Pasco la mente d'un si nobil cibo
> Ch'ambrosia, e nettar non invidio à Giove.
>
> Sonnet CLXI

> Ie pais mon cuœur d'une telle ambrosie,
> Que ie ne suis a bon droit envieux
> De ceste la qui le pére des dieux
> Chez l'Ocean friande resasie.

mais vainement se promettent-ils de tout oublier, leur pensée ne saurait se porter ailleurs (1) :

Belle fin fait qui meurt en bien aymant (2).

Voilà le dernier mot de leurs récriminations.

A côté de ces sonnets qui réfléchissent en quelque sorte la pensée du chantre de Laure, viennent se placer ceux que Ronsard a retirés de l'œuvre de Bembo, sans souvent faire autre chose que les mettre en français ; on en jugera par l'exemple suivant :

Comme un Chevreuil, quand le printemps destruit
L'oyseux crystal de la morne gelée,
Pour mieulx brouster l'herbette emmielée
Hors de son boys avec l'Aube s'en fuit.

Et seul, et seur, loing de chiens et de bruit,
Or sur un mont, or dans une vallée,
Or près d'une onde à l'escart recelée,
Libre follastre ou son pied le conduit.

De retz ne d'arc sa liberté n'a crainte,
Sinon alors que sa vie est attainte,
D'un trait meurtrier empourpré de son sang :

(1) Ma pur si aspre vie, ne si selvagge
Cercar nõ sosch' amor non venga sempre
Ragionando con meco, et io con lui.

Sonnet XXVIII.

Mais quelque horreur de forest qui me tienne,
Faire ne puis qu'Amour tousiours ne vienne,
Parlant à moy, et moy tousiours à luy.

Les Amours de P. de Ronsard, p. 71

Cf. encore le sonnet LXXVII de Pétrarque, et celui de Ronsard qui commence par ce vers :

Ces deux yeulx bruns, deux flambeaulx de ma vie... (p. 17.)

(2) Che bel fin fã, chi ben amando more.

Sonnet CX, et Ronsard, *Les Amours*, p. 76.

Ainsi i'alloy sans espoyr de dommage,
Le iour qu'un œil sur l'avril de mon âge
Tira d'un coup mille traitz dans mon flanc (1).

Ces traductions, et l'on en peut dire autant de celles que notre auteur a données des poésies de Boccace, de Rinieri, et d'autres poètes italiens, ces traductions ne renferment aucune idée vraiment originale. Ce sont toujours propos de soupirant éconduit, protestations de fidélité, plaintes sans cesse renouvelées ne rencontrant qu'indifférence profonde, le tout énoncé en des termes le plus souvent obscurs, alambiqués, avec un luxe inouï de métaphores, d'hyperboles et de figures de toute espèce. Qui reconnaîtrait, déguisées sous ces formes solennelles et maniérées, les aimables fantaisies d'Horace, les légers distiques d'Ovide (2). Les allégories du *Roman de*

(1) Cf. *Les Amours de P. de Ronsard*, p. 29. — Voici le sonnet de Bembo :

Si come suol, poi che'l verno aspro et rio
Parte, et da loco a le stagion migliori ;
Uscir col giorno la cervetta fuori
Del suo dolce boschetto almo natio :

Et hor su per un colle, hor lungo un rio
Lontana da le case et da pastori
Gir secura pascendo herbetta et fiori
Ouunque piu la porta il suo desio :

Ne teme di saetta o d'altro ingauno ;
Se non quand' ella è colta in mezzo'l fianco
Da buon arcier, che di nascosto scocchi :

Cosi senza temer futuro affanno
Moss'io Donna quel di ; che bei vostr' occhi
Me' impiagar lasso tutto' l lato manco.

Delle rime di M. Pietro Bembo. Seconda impressione. Vinegia. in-4, 1535. f° Aij v°.

(2) Cf. p. 79, le sonnet, qui commence par ce vers : *Amour et Mars sont presque d'une sorte*, etc.

Voici les vers d'Ovide dont Ronsard s'est inspiré :

Ille graves urbes, hic durae limen amicae
Obsidet ; hic portas frangit et ille fore
. . . . . .

la Rose y trouvent au contraire leur place toute naturelle (1). Ronsard ne comprit pas que dans ces compositions surtout où l'écrivain se met en scène, chaque circonstance doit avoir été sentie, vécue, si nous l'osions dire, voilà pourquoi, sa poésie, dans ses premiers sonnets, ne sait rien encore des mystérieuses pensées qui agitent toute âme humaine, elle n'est pas non plus l'expression vive et imagée des sentiments intimes qu'aurait pu faire naître un amour chaste et vrai ; c'est un simple jeu d'esprit, un exercice littéraire, où l'érudition trouve sa part, où la mémoire parle plus que le cœur.

Cependant au milieu de cette phraséologie amoureuse qui déborde de toutes parts, quelques vers percent çà et là sur lesquels se projette l'éclat d'une brillante image. Pour n'être jamais séparé de Cassandre, le poète veut s'éterniser comme le fils d'Alcmène :

Qui tout en feu s'assit entre les Dieux (2).

Qui n'admirerait cette gracieuse comparaison :

Comme un beau lis, au moys de Iuin blessé
D'un ray trop chault, languist à chef baissé,
Ie me consume au plus verd de mon age (3).

Pour caractériser le mois d'avril, il a trouvé ce gracieux vers :

D'un doulx zephyre il fait onder les plaines (4).

Pervigilant ambo, terra requiescit uterque.
. . . . . .
Qui nolet fieri desidiosus, amet.
Ovide, *Les Amours*, L. I. Élegie IX.

(1) Cf. *Les Amours de Ronsard*, p. 73, un sonnet commençant par ce vers :

Ha, Belacueil, que ta doulce parolle....

(2) Cf. *Les Amours de P. de Ronsard*, p. 74.
(3) Cf. *Les Amours de P. de Ronsard*, p. 30.
(4) Cf. *Les Amours de P. de Ronsard*, p. 56.

Tout enfin n'est pas emprunt et copie dans les *Sonnets* et dans les *Odes*, dans ces dernières surtout. On y peut déjà discerner, sinon très développée, tout au moins comme en germe et dans son premier état, une certaine originalité dans la façon d'envisager la nature et d'en comprendre les beautés. La campagne, telle que Ronsard la conçoit et telle qu'il nous la dépeint, n'est pas le premier coin de terre venu. C'est un paysage très réel, que nous n'irons pas chercher trop loin ; il est là, tout près, dans ce Vendômois, d'où le poète, il l'a dit ailleurs, ne put jamais s'éloigner longtemps, dans cette vallée fertile que protègent ces deux collines :

Dont les flancs durs et fors,
Des fiers vents qui murmurent,
S'opposent aux effors (1).

Et au milieu de laquelle coule le Loir paisible « en soi s'ébanoiant », distribuant à ce large vallon l'humidité féconde. A l'horizon se profile une ligne d'un vert sombre ; c'est « Gâtine sainte » et ses arbres à la haute cime. Sur ce terrain qui lui est familier, le poète amène et fait mouvoir des paysans, qui, malgré quelques vers de convention, ont été saisis sur le vif et pris en pleine réalité. Les voici tels qu'il les a vus au plus fort de l'été.

Ici, la diligente troupe
Des ménagers renverse, et coupe
Le poil de Cerès iaunissant,
Et la, iusques à la vesprée
Abbat les honneurs de la prée,
Des beaus prez l'honneur verdissant.

(1) *Les quatre premiers livres des Odes*. Les louanges de Vandomois à Iulien Peccate. f° 58 r°.

Ce pendant leurs femmes sont prestes
D'assurer au haut de leurs testes
Des plats de bois, ou des baris,
Et fillant, marchent par la plaine
Pour aller apâter la peine
De leurs laborieus maris.

Si tost ne s'esveille l'Aurore,
Que le pasteur ne soit encore
Plus tost levé qu'elle, et alors
Au son de la corne reveille
Son troupeau qui encor sommeille
Dessus la fresche herbe dehors (1).

S'il vous arrive de visiter cette contrée, vous y retrouverez ces mêmes « ménagers ». Chaque année, quand, dans la vaste plaine, les épis dorés ondulent au souffle du vent, prêts à tomber sous la faux du moissonneur, vous reverrez ces ménagères actives, au teint chaud comme les blés mûrs, hâtant le pas le long des sentiers, et portant sur la tête, aussi légèrement que Perrette, mais sans entretenir ses illusions, « les plats de bois et les baris », contenant les aliments qui redonneront des forces aux travailleurs courbés sur le sillon depuis l'aurore. Souvent encore ceux-ci la devancent, et si vous les accompagniez, le matin, quand ils regagnent les champs, ou le soir, quand ils les quittent, vous pourriez aussi entendre les sons rauques de la « corne » dont les bergers se servent pour rassembler les troupeaux parqués dans la prairie, tant que dure la belle saison. N'avez-vous pas été témoin de ces combats que se livrent :

Au long des flancs des belles ondes,
Les ieunes troupes vagabondes

(1) *Les quatre premiers livres des Odes.* De la venue de l'Esté, Au seigneur de Bonnivet evesque de Besiers. f° 84 r° et v°.

Les filles des troupeaus lacifs
De fronts retournés s'entrechocquent
Devant leurs peres qui s'en mocquent
Au haut du prochain tertre assis (1).

Dans un milieu tout différent, Ronsard n'a pas moins bien observé certaines figures dont il retrace assez vivement les traits principaux. Une ode dont le début rappelle le *Qui fit Mæcenas* d'Horace, renferme toute une galerie où nous relevons ces portraits.

Qui davant l'Aube accourt triste à la porte
Du conseiller le sac au poin portant,
Et la rèvant atend que monsieur sorte
Pour lui donner le bon iour en sortant.

Ici, cetui de la sage Nature
Les faits divers remasche en i pensant,
Et cetui la, par la lineature
Des mains, predit le malheur menassant.

L'un allumant ses vains fourneaus, se fonde
Dessus la pierre incertaine, et combien
Que l'invoqué Mercure ne réponde,
Souffle en deus iours le meilleur de son bien (2).

Ce sont de simples esquisses, nous l'admettons aisément, mais elles nous semblent avoir un caractère personnel ; ce qui leur manque, et l'on en doit dire autant de ces tableaux de genre qui nous occupaient tout à l'heure, c'est beaucoup moins l'exactitude et la fidélité, qu'un certain tour ingénieux, relevant par le piquant et l'imprévu du trait, tout ce que de tels sujets présentent de prosaïque et de vulgaire.

(1) *Les quatre premiers livres des Odes*. De la venue de l'Esté. Au seigneur de Bonnivet evesque de Besiers. f° 84 v° et 85 r°.

(2) *Les quatre premiers livres des Odes*. A Charles de Pisseleu, f° 76 v° et 77 r°.

En résumé, légendes païennes, lieux communs littéraires, usages et préjugés même des temps antiques, tout cela complété par un vif sentiment des beautés de la nature, et, de temps à autre, par un réalisme de bon aloi, voilà donc la matière à laquelle Ronsard appliquera la technique et les procédés de la poésie. On peut craindre, sans doute, que de tant d'éléments divers, il ne forme un alliage peu résistant et de médiocre qualité, mais, tel quel, au contact de cette ardeur dont brûle le poète, le métal s'échauffe, bouillonne et cherche une issue ; par où se dirigera-t-il, et dans quel moule le laissera-t-on couler ?

L. FROGER.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE DU MAINE

ANNÉE 1891.

ABRÉGÉ de l'historique du 102me régiment d'infanterie. Mayenne, Poirier-Béalu, in-8.

ALMANACH de la Sarthe et de l'Ouest, pour l'année 1891, contenant le calendrier, foires et marchés de douze départements, assemblées de la Sarthe, etc., etc. Le Mans, A. Bernachin, 1 vol. in-32.

ALMANACH (Petit) de la Sarthe, pour l'année 1891. Le Mans, A. Bernachin, in-32.

ALMANACH des magasins de l'entrepôt des Fabriques, maison Péan, Vincent, successeur, année 1891. Magasins de vente, à Sillé-le-Guillaume et à Loué. Le Mans, Leguicheux et Cie, 1 vol. in-32.

— Ibid. Maison J. Péan. Seuls magasins de vente au Mans et à Sablé, année 1891. Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-18.

ALMANACH du Maine pour l'année 1891, 16e année. Le Mans, Bernachin et Cie, 1 vol. in-32.

ALMANACH du Maine et de l'Anjou, agricole, horticole et commercial, année 1891 (par Leclerc). Château-Gontier, Leclerc, 1 vol. in-16.

ALMANACH historique du département de la Sarthe, almanach du Bon Français pour l'année 1891. Le Mans, L. Calais (Rennes, imp. Alph. Le Roy ; Le Mans, Leguicheux et Cie), 1 vol. in-24, 144 et 52 p., avec figures et carte de la Sarthe.

ALMANACH MANCEAU (le Grand), pour l'année 1891, contenant les marchés, assemblées et foires de la Sarthe et départements limitrophes, la liste des maires, adjoints et

curés du département, etc., etc., plus des éphémérides historiques, nécrologies bibliographiques et anecdotes amusantes, 25e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-32, 224 p.

Almanach manceau journalier pour l'année 1891, contenant les foires et marchés de cinq départements, les assemblées de la Sarthe, etc., etc. Le Mans, Ed. Monnoyer, 96 p. in-32.

Almanach républicain de la Sarthe pour 1891. Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-32.

Almanach sarthois 1891, contenant des faits historiques spéciaux au Maine, les marchés, assemblées et foires de la Sarthe et départements limitrophes, une statistique administrative, des notices biographiques, recettes utiles, histoires amusantes, etc., etc. Le Mans, Leguicheux et Cie, 1 vol. in-32, 192 p.

Alouis (Victor) et Hervé (Louis). — Lucé et ses environs aux XVIIe et XVIIIe siècles, par Victor Alouis, terminé et publié par Louis Hervé, d'après les notes et manuscrits laissés par l'auteur. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1 vol. in-8, x-112 p. avec 1 plan. Tiré à 100 exempl. et extr. de la *Revue historique et archéologique du Maine.*

Ami (l') des Familles, almanach de la Mayenne publié par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Laval, année 1891. Laval, Chailland, 1 vol. in-16, 192 p.

Ami (l') du Foyer. Almanach du Perche et du Saosnois (Orne, Eure-et-Loir et Sarthe), par Perchon (de l'Orne), pour l'année 1891. Mortagne, Daupeley, 1 vol. in-16, 192 p. avec vignettes.

Angot (l'abbé A.). — Guy XX de Laval, sa conversion, son expédition en Hongrie, sa mort. Laval, A. Goupil (Mamers, imp. Fleury et Dangin), 40 p. in-8. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*

— La Révolution et l'Instruction populaire dans le département de la Mayenne. Laval, A. Goupil, xviii-31 p. in-8.

Annuaire administratif et commercial de la Mayenne, 4e série, 21e année (1891). Laval, L. Moreau, 1 vol. in-12, 442 p.

Annuaire de la Sarthe pour 1891. Partie administrative complétée par l'Indicateur des adresses de la ville du Mans. Au Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. petit in-18, XVIII-500 et 108 p., plus 16 p. de tables et 72 d'annonces.

Annuaire de la Société philanthropique des voyageurs du Mans et du département de la Sarthe, année 1891. Le Mans, Bernachin, 1 vol. in-8.

Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves du Collège et du Lycée de Laval, 1889-1891. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8.

Arcyl (Jean d'). — Veillée de Noël, nouvelle. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 8 p. in-4. Tiré à 100 exempl.

Armand-Jean (le P.). — Les Evêques et les Archevêques de France, depuis 1682 jusqu'à 1801. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8.

Association amicale des anciens élèves de l'école libre de Notre-Dame de Sainte-Croix au Mans. Rapport. Le Mans, Leguicheux, 64 p. in-8.

Association amicale des anciens élèves de l'Immaculée Conception à Laval. Laval, Chailland, in-8.

— Ibid. Compte-rendu de la 6e réunion des anciens élèves. Laval, Chailland, in-8.

— Ibid. Ephémérides de l'Immaculée Conception pour 1891-1892. Laval, Chailland, in-16.

Association amicale des anciens élèves de l'Institution libre de Mamers. Rapport et compte-rendu de la réunion du 9 juillet 1890. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 16 p. in-8.

Association amicale des anciens élèves du Lycée du Mans, 15e année. Assemblée générale de septembre 1890. Le Mans, A. Drouin, 32 p. in-8.

Association catholique de Saint François de Sales, pour la défense et la conservation de la foi dans le diocèse du Mans. Compte-rendu de l'année 1890. Le Mans, Leguicheux, 16 p. in-8.

Association de prévoyance et de secours mutuels des médecins de la Sarthe, exercice 1890-1891. 21e assemblée générale. Le Mans, A. Drouin, 24 p. in-8.

Association des anciens élèves de l'école du Pré du Mans. — Statuts. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8. Tiré à 100 exemplaires.

Association des anciens élèves de l'école mutuelle du Mans. Fête de nuit du 20 juin et rapport annuel, réunion du 4 juillet 1891. Le Mans, 8 juin, 3 p. autogr.

Association des Dames françaises, comité du Mans. Assemblée générale du 9 avril 1891. Le Mans, Bernachin, 40 p. in-8.

Association des médecins de la Sarthe, exercice 1890-91, 12e bulletin. Le Mans, A. Drouin, 56 p. in-8.

Association industrielle et commerciale du département de la Sarthe. Bulletin. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8.

— Enquête parlementaire sur la loi des patentes. Déposition des délégués des associations commerciales et industrielles des départements d'Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Orne et Sarthe, séance du vendredi 13 mars 1891. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-4.

Association industrielle et commerciale du département de la Sarthe. — Renseignements sur l'augmentation de la population de la ville du Mans, comparativement au rendement de l'impôt direct et plus particulièrement de la patente, de 1876 au mois de mai 1891, époque du dernier recensement. Le Mans, Ed. Monnoyer, 11 p. in-4, avec un grand tableau.

— Projet de loi sur les patentes, modifiant la loi du 15 juillet 1880, présenté à la chambre des députés. — Amendements proposés à ce projet par l'Association industrielle et commerciale de la Sarthe. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-4.

Association libre des agriculteurs de la Mayenne, 21e bulletin. Compte-rendu des séances de novembre 1890 et janvier 1891. Laval, ve C. Bonnieux, 32 p. in-8.

Association médicale de la Sarthe. Séance générale du 21 mai 1891, 48e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 36 p. in-8.

Association sarthoise pour aider à la répression du braconnage, à la conservation du gibier, du poisson et à leur multiplication. Statuts. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8.

Banon (T.). — Le Fils d'un peintre. Laval, ve Bonnieux, 1 vol. in-16, 384 p.

BAÏF (J.-A. de). — Euvres en rime, avec une notice biographique et des notes, par Ch. Marty-Lavaux. Tome V. Paris, Lemerre, 1 vol. in-8, 427 p.

BASSERIE (colonel Paul). — Le Cheval comme il le faut, quelle qu'en soit la race, quel que soit le service auquel on le destine. Paris, L. Baudoin, 1 vol. in-16, x-400 p., avec nombreuses planches,

BAZIN (R.). — Ma tante Giron. Paris, C. Levy, 1 vol. in-18, 313 p.

BENAERTS (L.). — L'Alliance française, conférence faite à Laval, le 27 avril 1891. Laval, L. Moreau, in-16.

BERNIER (abbé P.-D.). — Essai sur le tiers état rural, ou les paysans de Basse-Normandie au XVIIIe siècle. Mayenne, Nézan, 1 vol. in-8, XVI-317 p.

BERTHELON (R. P.), supérieur des chapelains de Pontmain. — Notre-Dame de Pontmain. 1 vol. petit in-8 illustré.

BERTOUT (A.). — Délassements poétiques. Laval, Jamin, in-8.

BIOGRAPHIES du XIXe siècle : Les frères Montgolfier, Frédéric-Charles, comte de Falloux, Mgr. de la Bouillerie, etc. Paris, Blond et Barral, 1 vol. in-8, 327 p. avec portr.

BIZOS (G.), recteur de l'Académie de Grenoble. — Ronsard. Paris, Lecène et Oudin, 1 vol. in-8, 238 p.

BOUGAUD (Mgr.), évêque de Laval. — Discours de Mgr. Bougaud, évêque de Laval, publiés par son frère et précédés d'une notice historique par Mgr. Lagrange, évêque de Chartres, 3e édition. Paris, Poussielgue, 1 vol. in-18 jésus, avec portrait.

— Histoire de saint Vincent de Paul, fondateur de la Congrégation des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité. 2e édition revue et soigneusement corrigée. Paris, Poussielgue, 2 vol. in-18 jésus, avec 2 portr.

BOVET (Mme Audebert de). — Bérengère. Paris, Firmin-Didot, 1 vol. in-18, 325 p.

BOYER D'AGEN. — Des Hommes, 2e série : Dom Guéranger, abbé de Solesmes, Paris, Savine, 1 fascicule in-8, avec portrait.

BOYLESVE (R. P. Marin de), s. j. — Six dimanches et neuvaine à S. Louis de Gonzague. Paris, Haton, IV-56 p. in-24.

— L'Esprit-Saint et le Décalogue. Paris, Haton, 1 vol. in-8, II-472 p.

Boylesve (R. P. Marin de), s. j. — Le Cœur de Jésus dans l'Incarnation, la Rédemption et l'Eucharistie. Paris, Vic et Amat, 60 p. in-18.

— Saint Ignace (Vie, œuvre, esprit). Mois de saint Ignace, neuvaines, prières et dévotions. Paris, Vic et Amat, 1 vol. in-18, IV-116 p., avec portrait.

— La Question ouvrière ; programme d'action. Les droits de Dieu et nos devoirs (extrait de l'Esprit Saint et le Décalogue). Paris, Haton, 1 vol. in-8, 106 p.

— Dévotion au cœur de Jésus agonisant, pour obtenir aux mourants la grâce d'une bonne mort. Paris, Vic et Amat, 12 p. in-24.

— Saint Joseph d'après l'Evangile. Lectures et histoires pour chaque jour du mois de saint Joseph. Prières et pratiques. Nouvelle édition. Paris, Haton, 1 vol. in-32, 128 p.

Brisseau. — Election au conseil d'arrondissement de Laval. Circulaire aux électeurs. Laval, L. Moreau, in-fol.

Broc (Vicomte Henri de). — Une Famille de province au XVIIIe siècle (la famille Le Prince). Alençon, Renaud-Debroise, 28 p. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.*

Brulé (A.). — Rapport sur les travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Sarthe, pendant les années 1888, 1889 et 1890. Tome XII. Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-8, XVIII-312 p.

Bulletin agricole du Maine. Syndicat des agriculteurs de La Ferté-Bernard, 3e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, in-8.

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2e série, t. III (1890-1891). Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8, avec pl.

Bulletin de la Société de propagande républicaine du canton de Montfort-le-Rotrou, année 1891. Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-16.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de La Flèche, 13e année, avril et octobre 1891. La Flèche, Besnier-Jourdain, 1 vol. in-8. — Tiré à 100 exempl.

Bulletin de l'éducation chrétienne dans le diocèse du Mans ; paraissant six fois par an. Le Mans, Leguicheux, 1 vol. in-8.

Bulletin (trimestriel) du Cercle des instituteurs de la Sarthe, 7e année (1891). Le Mans, E. Lebrault, in-8.

Bulletin du Comice agricole de Château-Gontier. Château-Gontier, Leclerc, in-8.

Bulletin du Syndicat agricole des cantons de Sablé et Brûlon (Sarthe). 3e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

Bulletin mensuel de la Chambre de commerce du Mans, 3e année, 1891. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8.

Bulletin officiel de l'instruction primaire dans le département de la Sarthe, année 1891. Le Mans, A. Drouin, 8 numéros in-8.

Bulletin officiel de l'instruction primaire dans le département de la Mayenne, année 1891. Laval, L. Moreau, in-8.

Cadier (Léon). — Essai sur l'administration du royaume de Sicile sous Charles Ier et Charles II d'Anjou. Paris, Thorin, 1 vol. in-8, VIII-310 p.

Caisse de Secours mutuels privée de la compagnie de sapeurs-pompiers de Montfort-le-Rotrou (Sarthe). — Statuts. Le Mans, Blanchet, 12 p. in-12. Tiré à 100 exempl.

Caisse des retraites ecclésiastiques du diocèse de Laval. Compte-rendu (par Lebreton) de l'année 1890. Laval, Chailland, in-8.

Caisse des retraites ecclésiastiques du diocèse du Mans. Compte-rendu de l'année 1890, 58e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 36 p. in-8.

Calendrier du diocèse du Mans, suivant l'Ordo, à l'usage des fidèles, 35e année. Le Mans, Monnoyer, 64 p. in-32.

Calendrier liturgique du diocèse de Laval, pendant l'année 1891. Laval, Chailland, 32 p. in-32.

Cantique à N.-D. de l'Epine. Laval, Chailland in-12.

Carel aîné, Chappée, Crochard, etc. Elections au Tribunal de Commerce du Mans, scrutin du 6 décembre 1891. — Circulaire à Messieurs les électeurs consulaires de l'arrondissement du Mans, par une commission de dix membres. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 p. in-4.

— Ibid., 2e circulaire à Messieurs les électeurs consulaires de l'arrondissement du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 p. in-4.

Carré de Busserolles (J.-X.). — La Chouannerie en Touraine (1799-1801). Monsoreau, imp. Carré de Busserolles, 20 p. in-8.

Catalogue de la bibliothèque de M. Raoul, comte de Montesson, telle qu'elle était en 1869. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-18. Tiré à 30 exempl.

Catalogue sommaire d'une vente de livres anciens et modernes en tous genres, provenant de la bibliothèque de M. C. B. (Charles Cosnard) du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 48 p in-12.

Cattois (G.). — L'Orthographe usuelle. Mayenne, Poirier-Béalu, 1 vol. in-18.

Cavaignac (Godefroy). — La Formation de la Prusse contemporaine. Les Origines. Le ministère de Stein (1806-1808). Paris, Hachette, 1 vol. gr. in-8.

— Rapport général portant fixation du budget de l'exercice 1891, présenté à la chambre des députés par M. Godefroy Cavaignac, rapporteur général de la Commission du budget. Paris. Imp. Nationale, 1 vol. in-4, 396 p.

Célier (Alexandre). — Le nouveau code pénal italien. Paris, A. Picard (Macon, imp. Protat frères), 15 p. gr. in-8. — Extrait du *Compte-rendu du Congrès scientifique international des catholiques, tenu à Paris du 1er au 6 avril 1891.*

Chambois (l'abbé Emile). — Une Vendetta percheronne en 1611. Vendôme, Lemercier, 54 p. gr. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.*

— Certificat de pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, 1594, avec notes, par M. l'abbé Chambois. Vendôme, Lemercier. 8 p. gr. in-8. Tiré à 30 exempl.

— Vie de saint Agil, premier abbé de Rebais, au diocèse de Meaux. Tours, Deslis frères, 32 p. petit in-16 carré. Tiré à 25 exempl.

— Pièces et documents originaux relatifs à la famille de La Voye, publiés et annotés par l'abbé E. Chambois. Vendôme, Lemercier-Huet, 20 p gr. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois* et tiré à 25 exempl.

Champeau (R. P.), prêtre de Sainte-Croix. — Vie de saint Joseph. Genève, H. Tremblay, 1 vol. in-8, 390 p. avec gr.

CHAPPÉE. — Notes présentées à la Commission des Douanes. Le Mans, E. Lebrault, 1890, 8 p. in-4 carré.

CIRCULAIRE du Syndicat des agriculteurs du Maine. Le Mans, imp. du *Nouvelliste de la Sarthe*, 8 p. in-4. Tiré à 100 exempl.

CLÉRET (Mgr. Jules), évêque de Laval. — Lettre pastorale et mandement pour le carême de l'an de grâce 1891. Laval Chailland, in-4 (n° 5).

— Lettres pastorales et mandements aux prêtres et fidèles du diocèse de Laval. Laval, Chailland, 5 broch. in-4 (nos 6, 8, 8 *bis*, 9 et 10).

— Itinéraire de Mgr. l'évêque de Laval pour les visites pastorales de l'année 1891. Laval, Chailland, in-4 (n° 7).

COMICE agricole de Laval. Concours annuel de 1891. — Compte-rendu. Laval, ve C. Bonnieux, in-8.

COMITÉ républicain du canton de Montmirail. Statuts. Le Mans, E. Massiete, 16 p. in-8.

COMTE (Auguste). — Catéchisme positiviste, ou sommaire exposition de la religion universelle. Nouvelle édition. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-18, XVI-420 p.

COMPTE-RENDU des recettes et dépenses faites pour l'Œuvre de la propagation de la foi dans le diocèse du Mans, exercice 1890. Le Mans, Leguicheux, 16 p. in-8.

COMPTE-RENDU des recettes et dépenses pour les Œuvres de la propagation de la foi, de la Sainte-Enfance et de Saint-François de Sales dans le diocèse de Laval, exercice 1890. Laval, Chailland, 20 p. in-8.

COMPTOIR d'escompte de la Sarthe. Assemblée générale des actionnaires du 26 mars 1891. Compte-rendu et rapport du conseil d'administration et de la commission de surveillance sur les comptes de l'année 1890. Le Mans, Ed Monnoyer, 8 p. in-4.

CONCOURS départemental d'animaux reproducteurs. Catalogue des animaux exposés au Mans, en 1891. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8.

— Ibid. Liste des prix. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8.

CONFRÉRIE du Saint-Rosaire de N.-D. d'Avesnières. Laval, Chailland, in-16.

Congrès des catholiques de l'Ouest, tenu à Nantes du 25 au 30 novembre 1890. Compte-rendu des séances des commissions et des assemblées générales. Nantes, Bourgeois, 1 vol. in-8, 233 p.

Conseil d'arrondissement de La Flèche, session ordinaire de 1891. Rapport présenté par le sous-préfet. La Flèche, Besnier-Jourdain, in-8.

Conseil d'arrondissement de Mamers, session ordinaire de 1891. Rapport présenté par le sous-préfet. Mamers, G. Farré, in-8. Tiré à 80 exempl.

Conseil d'arrondissement de Saint-Calais, session ordinaire de 1891. Rapport présenté par le sous-préfet. Saint-Calais, Peltier, 24 p. in-8.

Conseil général du département de la Mayenne, année 1891. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Laval, L. Moreau, 2 vol. in-8.

Conseil général du département de la Sarthe, année 1891, 1re et 2e sessions. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Le Mans, A. Drouin, 2 vol. in-8.

Contades (comte Gérard de). — Bibliothèque ornaise. Canton de Carrouges. Essai de bibliographie cantonale. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1 vol. in-8.

— Les ex-libris du canton de Carrouges. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8. Tiré à 40 exempl.

Conteur (Le) de la veillée. Almanach du Maine et du Perche, pour l'année 1891 (Sarthe, Eure-et-Loir, Orne). Nogent-le-Rotrou, Filleul, 1 vol. in-16, 168 p. avec vign.

Corporation des ouvrières de Mayenne. Mayenne, Nézan, 1 vol. in-32.

Corréard (F.). — Colbert. Paris, Hachette, 1 vol. in-12, 191 p., avec grav.

Couanier de Launay (l'abbé E.-L.). — Légendaire ou Vie des saints du diocèse de Laval. Laval, Chailland, 1 vol. in-18, viii-310 p.

Coutard (l'abbé). — Notes inédites sur Marin Cureau de La Chambre. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 8 p. in-8. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine* et tiré à 50 exempl.

CRIÉ (Louis). — Palaontologische Abhandlungen. Beiträge zur Kenntniss der fossilen Flora einiger Inseln der sudpacifischen und indischen Oceans. Iena, Fischer, 17 p. in-4, avec 10 pl.

CURY, professeur au Lycée. — Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée du Mans, le 3 août 1890. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. in-8.

DAGUET (Amand). — Le Patois manceau. Laval, v^e C. Bonnieux, 1 vol, in-16.

DÉNOMBREMENT de la population du département de la Sarthe en 1891. Instructions à l'usage des recenseurs. Le Mans, A. Drouin, 23 p. in-8.

DESCHAMPS (Léon), professeur d'histoire au Lycée du Mans. — Histoire de la question coloniale en France. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. in-8, XVI-407 p.

DIRECTION des Forêts, 15e conservation. Départements de la Sarthe et de la Mayenne. Inspection du Mans. — Coupes de l'exercice 1891. Le Mans, Ed Monnoyer, 44 p. in-4.

DIRECTOIRE à l'usage des Sœurs de charité de N.-D. d'Evron. Laval, Chailland, 1 vol. in-16.

DOUMERC, avocat. — Consultation pour la Société fermière de l'opium. Le Mans, E. Lebrault, 1890, 12 p. in-4 carré.

DRAULT (Jean). — Chapuzot est de la classe! Nouvelles scènes de la vie de caserne. Paris, H. Gautier, 1 vol. in-18, 300 p., avec nombr. grav.

DUBOIS (Emile). — Technologie commerciale. Produits naturels commerçables. Les produits végétaux alimentaires. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

DUPRÉ (Dr Ernest). — Les infections biliaires (étude bactériologique et clinique). Thèse pour le doctorat en médecine. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-4. Tiré à 175 ex.

ECOLE libre N.-D. de Sainte-Croix. — Le Théâtre de Racine, séance littéraire et musicale en l'honneur de saint François de Sales, mercredi 28 janvier 1891. — Prospectus. Le Mans, Leguicheux, 2 p. in-8.

— Pierre Corneille, séance littéraire et musicale en l'honneur de saint Joseph, lundi 16 mars 1891. — Prospectus. Le Mans, Leguicheux, 2 p. in-8.

— Séance dramatique et musicale offerte à M. l'abbé Bouillay, directeur, le lundi 8 juin 1891. La Revanche de

Jeanne d'Arc, drame historique en quatre actes et en vers, par le R. P. V. Delaporte, s. j. Prospectus et notice historique. Le Mans, Leguicheux, 4 p. in-8.

Ecole libre N.-D. de Sainte-Croix. — Triduum en l'honneur de saint Louis de Gonzague, en l'église cathédrale du Mans, 19-21 juin 1891. Le Mans, Leguicheux, 4 p. in-8.

— Palmarès de la distribution solennelle des prix, présidée par Mgr. l'évêque du Mans, le 3 août 1891. Le Mans, Leguicheux, 60 p. in-8.

— Association amicale des anciens élèves, année 1891. Le Mans, Leguicheux, 70 p. in-8.

Escrime (l') dans l'armée. Situation du maître d'escrime dans les régiments. Le Mans, Ch. Blanchet, 16 p. in-8. Tiré à 150 exempl.

Etude sur le recrutement des officiers. La Flèche, Besnier-Jourdain 18 p. in-8.

Evasions (Trois) du château de Laval (1797-1799). 1° Les Assassins du général Hoche. 2° L'abbé d'Herbelin, curé de Melleray. 3° Jacques... ou Guillaume... (tentative). Pièces publiées par E. Q. L. et E. M. Laval, L. Moreau, 1890, 60 p. in-18.

Farcy (Paul de). — Généalogie de la famille de Farcy. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-4, xviii-567 p. et fig.

Fêtes de bienfaisance à l'occasion de la Mi-Carême, organisées par MM. les limonadiers de la ville du Mans. Programme. Le Mans, A. Bernachin et Cie, 4 p. in-4.

Fêtes d'inauguration de la Bourse de commerce du Mans. Le Mans, E. Lebrault, 1890, 32 p. in-8.

Fleury (Gabriel). — Les Fortifications du Maine. La tour Orbrindelle et le Mont-Barbet. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 53 p. in-8, avec fig. et pl. Tiré à 50 exempl.

Fontaine (Edmond). — Léo Delibes. Biographie et souscription publique pour la statue à ériger à La Flèche. La Flèche, Charier-Beulay, 8 p. in-8, avec portr.

Freppel (Mgr.), évêque d'Angers. — Eloge funèbre du R. P. Charles Couturier, abbé de Solesmes. Solesmes, E. Babin, in-8. Publié en partie dans la *Semaine du Fidèle*, année 1891, p. 129-134.

Frièse et Marie. — Rapport sur le service médical administratif. Mayenne, Poirier-Béalu, in-8.

Froger (l'abbé L.). Les Etablissements de charité à Sillé-le-Guillaume. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8. Tiré à 50 exempl.

Gentil (Ambroise). — Les Anémones de la Sarthe. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8. Tiré à 50 exempl.

Girod (F.) — Nouvelle arithmétique des écoles primaires, 3e année. Laval, Jamin, 1 vol. in-18.

— Solutions arithmétiques des écoles primaires, 3e année. Laval, Jamin, in-8.

Gondard (R. P.), s. j. — Cantiques à saint Louis de Gonzague. *En avant!* et *Quid hoc ad æternitatem?* avec accompagnement.

— Hymne de la France au Sacré-Cœur, avec accompagnement.

Grassin (Jules). — Comptes-rendus semestriels et prix courant du Syndicat agricole de Saint-Gervais-en-Belin, publiés sous la direction de M. Jules Grassin, fondateur et directeur du Syndicat. Semestre de janvier 1891. Le Mans, Leguicheux, 16 p. in-8.

— Ibid., semestre d'août 1891. Le Mans. Ed. Monnoyer, 16 p. in-8.

Guays des Touches (A.). — Etudes hagiographiques sur Saint-Berthevin. Laval, Goupil, 1 vol. in-8.

Guers (E.). — Une grande œuvre à Paris. L'orphelinat d'Auteuil et l'abbé Roussel. Paris, imp. Roussel, 1 vol. in-8, xlviii-334 p. avec grav.

Guibert (A.), adjoint au maire du Mans. — Lettre historique sur la question des fournitures scolaires. Le Mans, A. Drouin, in-8.

Haentjens (Daniel). — La Perrigne, valse pour le piano. A Paris, chez l'auteur, in-4 obl. avec 1 vue lith. du château de la Perrigne.

Hauréau (Barthélemy). — Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. Tome II. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

Hauterive (M. A. d'). — Lettres d'un chef de brigade (Jules-Alexandre-Léger Boutroue), 1793-1805, publiées et

éclaircies par M. A. d'Hauterive, capitaine au 124e régiment d'infanterie. Paris, Baudouin, 1 vol. in-8, 208 p. avec vignettes.

Hervé (Dr Paul). — L'Influenza. Notes sur l'épidémie du Mans pendant l'hiver 1889-1890. Le Mans, Ed. Monnoyer, 24 p. in-8. Tiré à 25 exempl.

Hery (Paul). — Concours des récompenses ouvrières en 1890. Rapport au conseil de prud'hommes du Mans, lu à l'audience solennelle présidée par M. le Préfet de la Sarthe, le 1er février 1891. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. in-8.

Hiron (l'abbé Donatien). — Panégyrique du B. Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Le Mans, Leguicheux, 16 p. in-8.

Histoire d'un monastère. Les Bénédictines de Saint-Laurent de Bourges. Ouvrage précédé d'une Introduction par le R. P. Dom J. Rabory, bénédictin à Solesmes. Solesmes, Babin, 1 vol. in-8, 484 p.

Hommage des républicains de la Sarthe à leur préfet M. Charles Lutaud, 2 août 1891. Le Mans, A. Bernachin, et Cie, 48 p. in-8.

Homme (Un) d'œuvres. Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin, 1847-1889. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

Hupier (Ch.). — Le nouvel impôt sur la propriété bâtie. Quelques observations recommandées à l'attention des contribuables. Le Mans, Ch. Blanchet, 12 p. in-18.

Huzé (Gustave). — La petite culture. Laval, Jamin, 1 vol. in-16.

Indicateur des offices des dimanches et fêtes pour l'année 1891. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-32.

Instructions aux agents de police de la ville du Mans. Le Mans, E. Lebrault, 1890, 78 p. in-8.

Joubert (André). — Trois lettres de rémission du XVe siècle. Vannes, Lafolye, 8 p. in-8.

— Liste et analyse sommaire de vingt-six lettres de rémission accordées par les rois de France à des habitants de Château-Gontier et de Craon (XVe et XVIe siècles). Laval, L. Moreau, 19 p. in-8.

JOUBERT (André). — Notes et documents inédits sur Urbain de Laval-Bois-Dauphin, marquis de Sablé, maréchal de France (1592-1615). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 7 p. in-8. Tiré à 100 exempl. et extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*.

JUIGNÉ (le marquis de). — Circulaire de M. le marquis de Juigné à MM. les électeurs de la commune de Parcé. Le Mans, Hérault, in-8.

KELLER (Emile). — Le Général de La Moricière, sa vie militaire, politique et religieuse. Nouvelle édition. Paris, Haton, 2 vol. in-12, 420-416 p.

KYRIALE ou chants ordinaires de la messe. Solesmes. E. Babin, in-8.

LA BELLE (Alfred). — Réponse d'un outragé à ses insulteurs. N° 1, 31 octobre 1891. Le Mans, Massiète, 4 p. in-4 non pag.

LA BLANCHÈRE (H. de). — La Pêche en mer. Paris, Firmin-Didot, 1889, 64 p. in-12, avec illustr.

— Sur la plage. Paris, Firmin-Didot, 1889, 63 p. in-12, avec 20 grav.

LA BOUILLERIE (baron Sébastien de). — Cré-sur-Loir, canton de La Flèche. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 55 p. in-8, avec 3 planches. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine* et tiré à 50 exempl.

LABOURÉ (Mgr.), évêque du Mans. — Le Culte du Crucifix. Lettre pastorale et Mandement pour le carême de l'an de grâce 1891. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-4 (n° 28).

— Itinéraire pour les visites pastorales de l'année 1891. Le Mans, Ed. Monnoyer, 4 p. in-4 (n° 29).

— Lettre circulaire au sujet de la consécration de l'église de Notre-Dame du Chêne. Le Mans, Ed. Monnoyer, 12 p. in-4 (n° 30).

— Lettre circulaire au clergé du diocèse du Mans, pour annoncer l'ouverture de la retraite pastorale. Le Mans, Ed. Monnoyer, 2 p. in-4 (n° 31).

— Lettre circulaire portant communication au clergé et aux fidèles de l'encyclique pontificale *Octobri Mense*. Le Mans, Ed. Monnoyer, 12 p. in-4 (n° 32).

LA FAYETTE (comtesse de). — Souvenir de la journée du 16 juin 1891 au Sacré-Cœur. Laval, Chailland, in-8.

Lapierre (E.). — La Nue-propriété mancelle. Société anonyme ayant pour objet l'acquisition de nues-propriétés mobilières et immobilières. Prospectus. Le Mans, s. n. d'imp. mai 1891, 4 p. in-4.

Lasnier (Jules). — Statuts du Cercle catholique d'ouvriers de Mayenne. Mayenne, Nézan, in-16 carré.

La Trémoille (Louis de). — Les La Trémoille pendant cinq siècles. Tome Ier : Guy VI et Georges (1343-1446). Nantes, Grimaud, 1 vol. in-4, xxiii-318 p.

Lattelais (R. P.). — Nouveau Manuel des Enfants de Marie. Laval, Chailland, 1 vol. in-18.

Leblanc (Edmond). — Les Origines de la ville de Mayenne, son château, son église et la Croisade mayennaise de 1158. Mayenne, Poirier-Béalu, ii-41 p. in-16. — Extrait du *Courrier de Mayenne.*

— La Laire. Laval, L. Moreau, 32 p. in-8. Tiré à 50 exempl.

— Etudes sur la Révolution dans le Bas-Maine. Mayenne, Poirier-Béalu, 52 p. in-8.

Leconte (Armand). — Cantate chantée par la Société chorale du Mans, le jour de l'inauguration de la statue de Pierre Belon à Foulletourte, le 14 juin 1891. Le Mans, E. Lebrault, 1 f. in-fol., avec une vue de la Souletière.

Le Coq (Frédéric). — Documents authentiques pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne, 4e partie : District d'Ernée. Laval, Chailland, 1 vol. in-8, 181 p.

— Ibid., 5e partie : District d'Evron. Laval, Chailland, 1 vol. in-8, iv-152 p.

Ledru (l'abbé Ambroise). — Asile à la cathédrale du Mans, sous l'épiscopat de Guy de Laval, 1335-1336. Notes sur l'asile religieux au moyen-âge. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 48 p. in-8. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*

Legeay (F.). — Les Artistes de la Sarthe au Salon de 1890. Le Mans, Ed. Monnoyer, 11 p. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe* et tiré à 25 exempl.

Legué (L.). — Catalogue des plantes vasculaires qui croissent naturellement dans le canton de Mondoubleau. Paris, Roussel, 1 vol. in-18, x-106 p.

Lemercier de Neuville (Louis). — Histoire anecdotique des marionnettes modernes. Paris, C. Lévy, 1 vol. in-18, x-310 p. avec dessins.

Lenoir (Paul). — Etude de l'albuminurie chez les phtisiques. Thèse pour le doctorat en médecine. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-4, 100 p. Tiré à 175 exempl.

— Ibid. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

Leroux (Auguste), président de la Chambre de commerce. — Société d'encouragement au travail du département de la Sarthe. Rapport sur le résultat du concours, lu à la distribution solennelle du 1er février 1891. Le Mans, E. Lebrault, 28 p. in-8.

Léveillé (l'abbé Hector). — Le Monde des Plantes. Revue mensuelle de botanique, 1re année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. gr. in-8.

Levesque-Bérangerie (Dr). — Notice sur Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien des rois de France Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Laval, A. Goupil, in-8. — Extrait de l'*Annuaire de la Mayenne*, 1890 et tiré à 100 exempl.

— Notice biographique sur Ambroise de Loré. Laval, A. Goupil, 23 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

— Notice sur le maréchal André de Laval-Lohéac. Laval, A. Goupil, in-8. Tiré à 100 exempl.

Liber antiphonarius pro diurnis horis juxta ritum monasticum. Solesmes. Babin, in-8.

Liber antiphonarius pro vesperis et completorio officii romani. Solesmes, Babin, in-4.

Libri antiphonarii complementum pro laudibus et horis officii romani. Solesmes, Babin, in-8.

Ligneul (Paul), Carré-Brégeon, etc. — Elections au tribunal de commerce du Mans. — Circulaire à MM. les électeurs consulaires. Le Mans, A. Drouin, 2 p. in-4.

Liste des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée à Laval, au Grand Séminaire, en juillet 1891. Laval, Chailland, in-4.

Liste des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée au Grand Séminaire du Mans et prêchée par le R. P. Georges, rédemptoriste, du 20 au 25 juillet 1891. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-4.

Loire (Georges). — Bouquet de vœux, poésies. Le Mans, Ed. Monnoyer, 72 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Mailly-Couronnel (comte de). — Souvenirs d'une ancienne famille. La maison de Mailly-en-Artois (Picardie); branche de Mailly-Couronnel. Limoges, Herbin, 1889, 1 vol. in-8.

Mailly-Nesle (marquis de). — Origines de la famille Couronnel. — Réponse du marquis de Mailly-Nesle au Livre intitulé: Souvenirs d'une ancienne famille par le comte de Couronnel. Laval, L. Moreau, 64 p. in-8.

Mairie du Mans. Rapport au Conseil municipal du Mans de la Commission du budget. Le Mans, E. Lebrault, 1890, 48 p. in-4.

— Règlement du Concours de musique. Le Mans, E. Lebrault, 1890, 4 p. in-4.

— Règlement du concours d'horticulture. Le Mans, E. Lebrault, 1890, 4 p. in-4.

Manifestation de la vie et des mystères de la sainte Vierge, retracés sur les vitraux de la nouvelle chapelle de Notre-Dame du Chêne, 1 vol. in-18.

Manufacture des Tabacs du Mans. Cahier des charges pour l'adjudication des fournitures en quatre lots. Le Mans, E. Lebrault, 1890, 24 p. in-4.

Marie-Madelaine. 1876. A ma mère, poésies. Le Mans, Blanchet, 16 p. in-8.

Marquis (Alexandre). Le Catéchisme agricole. Paris, Ch. Delagrave, 1 vol. in-12.

Marsille (l'abbé). — Allocution prononcée au mariage de... Ecommoy, Henri Girard, 8 p. in-4. Tiré à 25 exempl.

Martin (Aug.). — La Communauté des boulangers du Mans. Mamers G. Fleury et A. Dangin, 1 vol. in-8, 129 p. Tiré à 100 exempl. et extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*

Marty-Laveaux (Ch.). — Notice biographique sur Jean-Antoine de Baïf. Paris, Lemerre, LXIII p. in-8.

Maulde-la-Clavière (de). — La Conquête du canton du Tessin par les Suisses (1500-1503). Laval, Jamin, 51 p. in-8.

Meignan (Mgr.), archevêque de Tours. — Mandement et lettre pastorale pour le carême de l'année 1890. Tours, Bouserez, in-4.

MEIGNAN (Mgr.), archevêque de Tours. — Lettre à M. le ministre des finances (relative au droit d'accroissement des congrégations religieuses). Tours, Bouserez, in-4.

— Un Prêtre déporté en 1792 (Jean-Baptiste Rabeau, de Denazé). Tours, Bouserez, 1 vol. gr. in-8, 288 p. avec fig.

MELLERIO (L.). — Etude sur Ronsard, ses théories sur la langue et son vocabulaire. Paris, in-8. — Extrait de la *Revue de l'évolution sociale, scientifique et littéraire*, 3e livraison, avril 1801, p. 137-145.

MÉMORANDUM du Betting, indispensable aux personnes suivant les courses. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8.

MIGNON (l'abbé A.). — Le *Tractatus theologicus* et Pierre Lombard. Arras, P.-M. Laroche, 39 p. in-8.

MONNIER. — Elections au Conseil général du département de la Mayenne. Remerciements aux électeurs du canton de Craon. Château-Gontier, Postel, in-4, Tiré à 90 exempl.

MORDRET (le Dr Ambroise). — Modifications du volume de la glande thyroïde, pouvant s'observer chez les idiots. Rouen, E. Cagniard, 30 p. in-8.

— Etude sur la démographie et la dépopulation de la Sarthe. Le Mans. Ed. Monnoyer, IV-88 p. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe* et tiré à 100 exempl.

MOREAU (Emile). — Le Retranchement du bas-bourg de Launay-Villers (Mayenne). Laval, L. Moreau, 15 p. gr. in-8, avec 2 plans.

MOREL (Dr Charles). — Contribution à l'étude de la diphtérie. Thèse pour le doctorat en médecine. Le Mans, Ed. Monnoyer, 72 p. in-4. Tiré à 175 exempl.

MORILLON (Dr). — Profession de foi aux électeurs du canton de Craon, pour les élections au Conseil général. Château-Gontier, Leclerc, in-4.

MORIN DE LA BEAULUÈRE (Louis-Julien). — Histoire des anciennes communautés religieuses de Laval, publiée d'après le manuscrit original et annotée par M. Louis Morin de La Beaulière, avec le concours de M. Jules-Marie Richard, archiviste paléographe. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8 raisin, VIII-391 p.

Morin (P.). — Essai sur la faunule malacologique de la Sarthe. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8, 127 p. Tiré à 100 exempl.

Mosny (Dr Emile). — Etude sur la broncho-pneumonie. Thèse pour le doctorat en médecine. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-4. Tiré à 175 exempl.

Muller (Eugène). — Œuvres choisies de Bernard Palissy. — Voyages d'Ambroise Paré racontés par lui-même, publiés par Eugène Muller. Paris, Delagrave, 1890, 1 vol. in-18, 320 p.

Noces d'or de la conférence Saint-Vincent de Paul de Laval. Laval, Chailland, in-8.

Notice (courte) sur le pèlerinage de Notre-Dame du Chêne.

Odes et stances; poésies lyriques. Le Mans, C. Blanchet, 84 p. in-8.

Œuvre de la Sainte-Enfance dans le diocèse du Mans. Fête générale, fête paroissiale et réunion générale. Compte-rendu des recettes et dépenses du 1er janvier 1890 au 1er janvier 1891. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8.

Ogier d'Ivry (comte). — Historique du 9e régiment de hussards et des guides de la garde. Valence, imp. Céas, 1 vol. in-4, 202 p. et pl.

Ordo divini officii recitandi missæque celebrandæ in toto diœcesi Valleguidonensi servandus, pro anno 1891. Laval, Chailland, 1 vol. in-12.

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi ad usum insignis ecclesiæ Cenomenensis, pro anno 1891. Cenomani, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-12.

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi in ecclesia abbatiali Sancti Petri de Solesmis, pro anno 1891. Cenomani. Ed. Monnoyer, 1 vol. in-12.

Paléographie musicale. Les Mélodies liturgiques, ou Recueil de fac-similés phototypiques des principaux manuscrits du chant liturgique grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publiés par les RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de Solesmes. 3e année. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-4 carré.

Palmarès de la distribution des prix du collège d'Evron. Laval, Jamin, in-8.

Palmarès de la distribution des prix du Lycée de Laval. Laval, v^e C. Bonnieux, in-8.

Palmarès de la distribution des prix du Lycée du Mans, août 1891. Le Mans, E. Lebrault, 64 p. in-8.

Palmarès de la distribution des prix de l'Institution Saint-Louis, au Mans, sous la présidence de Mgr. l'Evêque, le 29 juillet 1891. Le Mans, Leguicheux, in-8.

Palmarès de l'Ecole de musique de la ville du Mans. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. in-8.

Palmarès de l'enseignement secondaire des jeunes filles dans la ville du Mans. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. in-8 carré.

Palmarès de l'Immaculée Conception de Laval. Laval, Chailland, in-8.

Palmarès de l'Institution libre de Saint-Paul de Mamers. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8.

Palmarès de l'Institution Saint-Joseph d'Evron. Laval, Chailland, in-8.

Palmarès des Ecoles chrétiennes du Mans, sous la présidence de M. d'Aillières, le 29 juillet 1891. Le Mans, Leguicheux, in-8.

Palmarès du collège de Notre-Dame à Saint-Calais, sous la présidence de M. Rinjard, le 27 juillet 1891. Saint-Calais, Peltier, in-8.

Palmarès du collège d'Ernée. Laval, v^e C. Bonnieux, in-8.

Palmarès du pensionnat des Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus au Mans. Le Mans, Leguicheux, 16 p. in-8.

Palmarès du pensionnat du Sacré-Cœur de Laval. Laval, Chailland, in-8.

Pasquier (I.). — Des Droits des copropriétaires sur la chose commune pendant l'indivision, en droit romain ; du métayage étudié dans son histoire et ses éléments juridiques d'après sa pratique dans le Craonnais, en droit français. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1 vol in-8, 264 p.

Passe (Maurice). — Notice historique sur Beaumont-le-Vicomte et ses seigneurs. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1 vol. in-8, VI-98 p. Tiré à 150 exempl.

— Elections au conseil d'arrondissement de Mamers. Circulaire aux électeurs du canton de Beaumont-sur-Sarthe. Mamers, Fleury et Dangin, in-4.

Pavot (J.). — Conseils aux chanteurs. Laval, L. Moreau, in-8.

Perche et Percherons. — Le canton de Mondoubleau, Plessis-Dorin, Boisvinet. Verriers et verrerie, par P. G. A Vendôme, chez Cl. Ripé (Blois, imp. E. Moreau et Cie), 35 p. in-8.

Persy (Dr Paul). — Circulaire à MM. les électeurs du 2e canton du Mans (leur faisant connaître sa démission de conseiller d'arrondissement). Le Mans, Massiète, 4 p. in-4 non pag.

Philippard (Jules). — Circulaire à MM. les électeurs consulaires de l'arrondissement du Mans (relative à sa candidature comme Président du tribunal de Commerce). Le Mans, A. Bernachin et Cie, 3 p. gr. in-8 non pag.

— Ibid., 17 décembre. Le Mans, A. Drouin, 2 p. in-4.

Planté (Jules), notaire à Ballots. Œuvres musicales : — Ave maris stella, thème et variations pour piano. Paris, Richault et Cie, 1884, 12 p. in-fol.

— Refrains populaires recueillis et harmonisés : Anne de Bretagne ; Henri IV. Laval, Goupil. 1886, 4 p. in-fol.

— Noëls variés (Trois vieux) pour orgue : D'où viens-tu bergère ? Quand les trois Mages reparurent dans leur pays. — Où cour'vous comme çà mes gars ? Laval, Goupil, 1886, 14 p. in-fol.

— Sortie pour le temps de Noël, pièce d'orgue. A Laval, chez les mds de musique, 1890, 4 p. in-fol.

— Offertoire pour la fête de la Toussaint, pièce d'orgue. A Laval, chez les mds de musique, 1890, 4 p. in-fol.

— Fantaisie sur l'Hymne russe, pour grand orgue, dédiée à M. le vicomte Menjot d'Elbenne. Paris, Richault, (imp. A. Chaimbaud et Cie), 11-9 p. in-4 obl.

Pointeau (l'abbé Ch.). — Les Seigneurs de Saint-Fraimbault-de-Prières et de l'Isle-du-Gast. Laval, L. Moreau, 70 p. gr. in-8. — Tiré à 30 exempl.

Poirier (Dr Gustave). — Des nourrices enceintes, influence de leur grossesse sur l'enfant qu'elles allaitent. Thèse pour le doctorat en médecine. Paris, Mayenne, imp. A. Nezan, 1890, 54 p. in-8.

Poudre (la) sans fumée. Le Mans, C. Blanchet, 8 p. in-4.

PROGRAMME des conférences ecclésiastiques du diocèse de Laval, pour l'année 1891. Laval, Chailland, in-4.

PRYTANÉE militaire de La Flèche. Cahier des charges pour les fournitures ou travaux nécessaires au service de l'établissement. Le Mans, Ed. Monnoyer, 60 p. in-4. Tiré à 50 exemplaires.

PYLAIE (B. de la). — Notice sur l'ancienne église de Notre-Dame-Garde-Fortune et des Périls, aujourd'hui dite de Prisce, près Laval. Laval, Goupil, 1 vol. in-18. Tiré à 100 exemplaires.

QUATREBARBES (Joseph de). de la Compagnie de Jésus. Notice. Paris, Schneider, 1 vol. in-16, 109 p.

QUÉRUAU-LAMERIE (E.). — L'Eglise constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Charles-François d'Orlodot, pseudo-évêque de Laval. Angers, Germain et Grassin, n-69 p. in-8. — Extrait de la *Revue de l'Anjou*.

RAPHAEL (R. P.). — Estat de la Perse en 1660 par le P. Raphael du Mans (Jacques Du Tertre), supérieur de la mission des capucins d'Ispahan, publié avec notes et appendices par Ch. Schefer, membre de l'Institut, administrateur de l'Ecole des langues orientales vivantes. Paris, Ernest Leroux, 1890, 1 vol. gr. in-8, CXVI-466 p.

RAULIN (J.). — Madame Raulin. Mayenne, Nézan, in-32.

RECUEIL des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, année 1891. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8.

RECUEIL des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe, année 1890, nos 1 à 25, t. LXX. Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-8.

RÈGLEMENT de la Société de médecine de la Sarthe, adopté dans la séance du 3 novembre 1890. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. Tiré à 200 exempl.

RÈGLEMENT du Bureau de bienfaisance de Mayenne. Mayenne, Poirier-Béadu, in-8. Tiré à 100 exempl.

RÈGLES professionnelles du Syndicat médical de la Mayenne Laval, Chailland, in-8.

RENARD (Adolphe). — La Bastille. — Hosanna. — Les Prussiens, poésies. Ecommoy, Henri Girard, 8 p. in-4.

Renard (A.). — Amendements et engrais. Laval, Jamin, 1 vol. in-18.

Revue historique et archéologique du Maine ; tomes XXIX et XXX. Le Mans, Pellechat (Mamers, imp. G. Fleury et A. Dangin), 2 vol. gr. in-8, 384 et 400 p. avec grav.

Revue littéraire et artistique du Maine, organe de l'Académie du Maine, 10e année. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8, 271 p., avec portr. photog.

Richard (Jules-Marie), ancien élève de l'Ecole des Chartes. — Notes sur l'ancien Laval. Le Pavillon de la porte du château de Laval. Laval, L. Moreau, 32 p. in-8, avec grav. Tiré à 40 exempl.

— Filigranes de papiers de la première moitié du XIVe siècle. Laval, L. Moreau, in-8 avec planches.

— Charte de Guy VIII, concernant la Perrine (actuellement jardin public de Laval). Laval, L. Moreau, in-8.

Ronsard (P. de). — Œuvres, avec notice biographique et notes par Ch. Marty-Laveaux. Tome IV. Paris, Lemerre, 1 vol. in-8, 429 p.

Rougé (vicomte Jacques de). — Géographie ancienne de la Basse-Egypte. Paris, Rothschild, 1 vol. gr. in-8, XII-176 p. avec carte.

Rouillé (Augustin). — Assignats et papiers-monnaies. Guerres de Vendée et Chouannerie, 1793-1796. La Roche-sur-Yon, veuve Yvonnet, 80 p. in-4.

Roussel (l'abbé). — Almanach de la France illustrée, année 1891. Paris-Auteuil, imp. des Apprentis-Orphelins, 1 vol. in-18, avec grav.

— Almanach illustré de la première communion et de la persévérance, année 1891. Paris-Auteuil, imp. des Apprentis-Orphelins, 1 vol. in-18, avec grav.

Roux (Henri de). — La Chancellerie du roi René en Anjou et en Provence. Thèse présentée et soutenue à l'Ecole des Chartes, pour obtenir le titre d'archiviste-paléographe, le 26 janvier 1891. Paris, in-8.

Rubillard (A.). — Situation financière de la ville du Mans. Note au Conseil municipal. Le Mans, A. Drouin. in-4.

Ruche (la). Société de secours mutuels des coiffeurs de la Sarthe, fondée au Mans le 15 septembre 1891. — Statuts et règlement. Le Mans, Massiète, in-8.

Ruche (la) Lavalloise. Compte-rendu de la 4e année. Laval, Chailland, in-8.

Saint-Paul d'Orloi (G.). — Petite causerie d'un normand sur la culture du pommier et la fabrication du cidre, 2e édition. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-18, 122 p.

Sarthois (le Petit), almanach pour 1891, contenant un calendrier, des notices agricoles et horticoles, les marchés et foires du département de la Sarthe, les foires de l'Orne et de la Mayenne, une statistique administrative du département et le service des postes et télégraphes. Le Mans, Leguicheux et Cie, 80 p. in-32.

Sauvé (Mgr Henri). — Supplementum kalendarii Vallegundonensis. Laval, Chailland, in-8.

Science et Foi, ou la méthode scientifique comparée avec le procédé de la foi. Livre IV : La confession, le célibat religieux. Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-8. Tiré à 100 ex.

— Ibid. Livre V, 4e partie : La morale, 3e édition. Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-8. Tiré à 100 exempl.

Société anonyme des mines de charbon minéral de la Mayenne et de la Sarthe. Assemblée générale ordinaire des actionnaires, le 15 avril 1891. Laval, ve C. Bonnieux, 15 p. in-8.

Société colombophile du Mans. — Statuts. Le Mans, Bernachin, 12 p. in-8. Tiré à 120 exempl.

Société d'assurance immobilière contre l'incendie. Rapport de la commission pour l'examen du compte du 62e exercice (1891). Le Mans, Ed. Monnoyer, 28 p. in-4.

Société des Agriculteurs de France. Concours ouvert dans le département de la Sarthe, sur le développement de la production du blé. S. l. n. d. (Paris), 4 p. in-4.

Société des agriculteurs de la Sarthe. Règlement et statuts. Le Mans, E. Lebrault, 1890, 16 p. in-8 carré.

Société de Saint-Vincent de Paul. Conférences du diocèse du Mans. Procès-verbaux des assemblées générales des 19 juillet et 28 décembre 1890. Rapport annuel (par M. Pavie). Le Mans, Leguicheux, 28 p. in-8.

Société des Alsaciens-Lorrains de la Sarthe. — Statuts. Le Mans, A. Drouin, 12 p. in-8.

Société de secours aux malades et blessés militaires. Laval, L. Moreau, in-8.

Société de secours mutuels de la maison E. Chantepie et Cie. Mayenne, Poirier-Béalu, in-8.

Société de secours mutuels des comptables de la ville du Mans. Assemblées générales semestrielles des 10 janvier et juillet 1891. Le Mans, Guillemeney, 1 vol. in-8.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices publics du département de la Sarthe. Liste des membres et compte-rendu. Le Mans, A. Drouin, 24 p. in-8.

Société du matériel agricole de la Sarthe. Compte-rendu des travaux, année 1891, 34e livraison. Le Mans, Ed. Monnoyer, 40 p. in-8.

Société générale de secours mutuels entre ouvriers du Mans et de la banlieue. Exercice 1890, 55e année. — Compte-rendu. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-8.

Société médicale de la Mayenne. Compte-rendu de l'année 1891. Laval, Chailland, in-8.

Société régionale des pharmaciens de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne. Compte-rendu de l'assemblée générale du 24 mai 1891, par M. P. Ruby, secrétaire. Le Mans, A. Drouin, 28 p. in-8. Tiré à 175 exempl.

Sollier (Dr P.). — Psychologie de l'idiot et de l'imbécile. Paris, Alcan, 1 vol. in-8, III-276 p. avec 12 pl. hors texte.

Sollier (Drs), Bourneville et A. Pilliet. — Recherches cliniques et thérapeutiques sur l'épilepsie, l'hystérie et l'idiotie. Vol. X. Paris, Lecrosnier et Babé, 1 vol. in-8, LVI-192 p., avec 22 fig.

Sourches (marquis de). — Mémoire sur le règne de Louis XIV, publiés par le comte G.-J. de Cosnac et E. Pontal, tome XI, janvier 1708 décembre 1709. Paris, Hachette et Cie, 1 vol. in-8.

Statuts de la Société civile anonyme de l'Institution Saint-Paul, siège social à Mamers. Mamers, Fleury et Dangin, in-8.

Statuts de secours mutuels des ouvrières de Mayenne. Mayenne, Nézan, 1 vol. in-32.

Syndicat agricole de Saint-Gervais-en-Belin. — Prix courants du printemps et de l'automne 1891. Le Mans,

Leguicheux, 2 broch. in-8, 16 et 20 p., plus 2 p. sur la Destruction des vers blancs ou *turcs*.

— Ibid. Elections générales de juillet 1891. Renouvellement du bureau de la Chambre syndicale. Le Mans, Leguicheux, 2 p. in-4.

SYNDICAT départemental des médecins de la Mayenne. Laval, Chailland, in-8. — Tiré à 100 exempl.

SYNDICAT des agriculteurs des communes de Pont-de-Gennes et Lombron, pour la garantie mutuelle des animaux de la race bovine. Le Mans, A. Drouin, 8 p. in-8.

SYNDICAT des pharmaciens de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne. Discours de M. Brûlé, président honoraire. Le Mans, A. Drouin, 4 p. in-8. Tiré à 130 exempl.

SYNDICAT du commerce de l'épicerie et de la droguerie du département de la Sarthe. — Compte-rendu de la 9e assemblée. Le Mans, E. Lebrault, 1890, 20 p. in-8.

— Ibid. Compte-rendu de la 10e assemblée générale de septembre 1890. Le Mans, E. Lebrault, 20 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

TÉNOT (A.). — Géographie du département de la Sarthe. Paris, G. Guérin et Cie, 10 p. in-4 couronne.

TERCIER (le général Claude-Augustin de). — Mémoires politiques et militaires du général Tercier (1770-1816). Campagnes d'Amérique, guerres d'émigration, Quiberon, la Chouannerie, conspiration de Cadoudal; publiés avec préface, notes et pièces justificatives, par M. C. de la Chanonie. Paris, Plon, Nourrit, 1 vol. in-8, XXXI-456 p.

TRAITÉ passé entre les Fabriques des paroisses de la ville du Mans et M. Routiou, relativement au service des Pompes funèbres. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-4. Tiré à 100 exempl.

TRAMWAYS (Nos). Paris, Noizette, 44 p. in-8 obl. — Extrait en grande partie du journal *Le Maine*.

TRIGER (Robert). — Rapport présenté à l'assemblée générale des membres fondateurs et titulaires de la Société historique et archéologique du Maine, le 7 octobre 1891. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 16 p. gr. in-8. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*.

UNION (l') sarthoise. Société de gymnastique et de tir. Statuts. Le Mans, A. Drouin, 16 p. in-8.

UNION vélocipédique de la Sarthe. Statuts. Le Mans, A. Drouin, 2 p. in-fol.

VANDALISME (le) légal, ou Lettre à nos gouvernants, par un électeur catholique manceau. Chaumont, Cavaniol, IV-31 p. in-8.

VERDIER (Mme C.). — Le Bréviaire des dames. Laval, Jamin, 1 vol. in-18.

VILFEU. — Chambre des députés. Séance du 4 juillet 1891. Les droits sur la fonte. Discours de MM. Vilfeu et Terrier. Le Mans, Ch. Blanchet, 32 p. in-8.

VILLE du Mans. — Liste des prix du concours régional Le Mans, E. Lebrault, 1890, 62 p. in-8 carré.

— Liste des prix du concours hippique. Le Mans, E. Lebrault, 1890, 12 p. in-8.

VILMORIN-ANDRIEUX. — Les Légumes usuels. Laval, Jamin, 1 vol. in-18.

WITT (Mme de). — Scènes historiques. Mère et fille : Charlotte de Laval et Louise de Coligny. Paris, Grassart, 1 vol. in-18, 291 p.

L. BRIÈRE.

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, le Conseil de la *Société* a admis :

Comme membre titulaire :

M. PRALON (l'abbé), vicaire de la cathédrale, rue du Doyenné, 5, au Mans.

Comme membres associés :

MM. DEJAULT-MARTINIÈRE, rue Saint-Bertrand, 14, au Mans.
DUBOIS (l'abbé), vicaire à Ségrie (Sarthe).
FOUCHARD, notaire honoraire, rue Chanzy, 25, au Mans.
LA FLOTTE, rue de la Préfecture, 3, au Mans.

Séance générale du 24 Juin 1892.

Le vendredi 24 juin 1892, à une heure et demie, les membres fondateurs, titulaires et associés de la Société historique et archéologique du Maine ont été convoqués en assemblée générale extraordinaire à l'occasion de la prise de possession du nouveau siège social établi dans la maison *dite de la reine*

Bérengère, dont la restauration, due à la généreuse initiative de M. A. Singher, vient d'être terminée.

En l'absence du président, le R. P. Dom Piolin, la séance était présidée par M. le comte de Bastard d'Estang, l'un des vice-présidents, entouré des membres du bureau, MM. Robert Triger, l'abbé G. Esnault, baron S. de la Bouillerie, Alexandre Celier, Albert Mautouchet, Louis Brière, Jules Chappée, de M. Adolphe Singher, et de plusieurs délégués des sociétés voisines, M. de La Sicotière, sénateur, président de la Société d'Histoire Contemporaine, M. de Martonne, secrétaire-archiviste de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, M. l'abbé Dumaine, archiprêtre de la cathédrale de Séez, M. l'abbé Dupuy, aumônier du Lycée, et M. C. Alexandre, ancien bibliothécaire de la ville d'Alençon, membres de la Société historique et archéologique de l'Orne, M. le docteur A. Mordret, vice-président, MM. Belot, Deschamps-La Rivière et Valençon, membres du bureau de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, MM. Vallée et Héry, membres de la commission du Musée, etc.

Etaient présents, en outre, un grand nombre de membres de la Société historique et archéologique du Maine, la plupart des artistes et des entrepreneurs chargés de la restauration de la maison *dite de la reine Bérengère* et une délégation des soixante-dix ouvriers qui ont pris part aux travaux depuis le 3 novembre 1891.

M. le comte de Bastard a ouvert la séance en prononçant le discours suivant :

Messieurs et chers confrères,

« Ce n'est pas à moi qu'il appartiendrait de prendre ici la parole, mais à notre président le Révérend Père dom Piolin. Si je me lève à sa place, c'est que retenu à Solesmes par de cruelles souffrances, il a été contraint de renoncer à venir lui-même vous apporter ses souhaits de bienvenue en cette artistique demeure.

« Permettez-moi de lui renvoyer en retour l'hommage de nos sentiments, et de saluer en sa personne le nom des Bénédictins auxquels l'Église, la France et la science sont redevables de tant de travaux, et dont la notoriété vient encore tout récemment d'être rajeunie avec éclat par la somptueuse publication « les Sculptures de Solesmes » entreprises sous le patronage de notre Société historique et archéologique du Maine par notre confrère le Révérend Père dom de la Tremblaye.

« C'est aujourd'hui, Messieurs, la première séance que tient ici le bureau de notre Société ; et nous vous remercions d'être venus vous associer à nous dans cette réunion, à laquelle nous sommes fiers et reconnaissants de voir prendre part les éminents représentants des sociétés voisines.

« Il y a quelques mois l'on regrettait amèrement de voir exposée à disparaître peu à peu sous la main inexorable du temps cette maison à laquelle tant de mutilations n'avaient pas été épargnées, et en laquelle nous avons aujourd'hui l'honneur de vous recevoir. Mais, il y a quelques mois aussi, amateur vigilant, M. Singher ne s'est pas laissé décourager par l'état de délabrement où elle s'offrait à lui ; et n'écoutant que son initiative désintéressée, il s'est mis à l'œuvre pour la soustraire à une ruine prochaine, et conserver ainsi à la ville du Mans une de ses maisons les plus curieuses et les plus renommées, et dont les travaux de restauration font un égal honneur et à celui qui les a inspirés et dirigés, et à ceux qui les ont si finement exécutés et dont nous sommes heureux de voir ici des représentants parmi nous. Aussi mon premier devoir, agréable à remplir, est-il d'adresser un double remerciement à notre confrère, M. Singher, et au nom des amis de l'archéologie, pour le soin jaloux qu'il a apporté dans la conservation et dans la restauration du passé, et au nom de notre Société du Maine pour sa parfaite bonne grâce et sa délicate générosité, qui ont permis que la

maison « dite de la Reine Bérengère » devint désormais le siège de notre Société.

« Notre Société, Messieurs, compte déjà plus de seize années d'existence ; et aujourd'hui, coïncidence fortuite et de bon augure, va paraître la centième livraison de notre Revue — c'est une espèce de centenaire, et celui-là ne trouvera pas parmi nous d'opposant. — Je n'entreprendrai pas de vous rappeler qu'elle variété se rencontre dans les sujets compris dans les trente-deux volumes déjà parus de notre Revue, tous exclusivement relatifs à la province du Maine : pages d'histoire, recherches archéologiques, biographies, faits de guerre, études sur les monnaies, sur la sigillographie, monographies paroissiales, traits de mœurs, bibliographie, documents héraldiques et généalogiques, souvenirs de famille, héritage si précieux à garder, si fertile en leçons — travaux appuyés toujours sur des sources originales, complétés souvent par la publication des titres eux-mêmes, et accompagnés parfois d'illustrations : portraits, vues, sceaux, verrières, tombeaux et autres monuments que nous avons, autant que nous le pouvons, grandement à cœur de reproduire.

« Je n'ai pas besoin de vous rappeler encore à combien d'importantes publications notre Société a accordé son patronage, ainsi que le concours de vos souscriptions ; je n'ai pas à vous citer entre autres ces cartulaires (vous les avez tous présents à l'esprit), auxquels, nous l'espérons, d'autres viendront s'ajouter.

« La vitalité de notre Société dans les années écoulées est un sûr garant de sa vitalité dans les années à venir, d'autant que nous travaillons sur un terrain solide, le terrain du passé, que ne sauraient envahir les illusions et les entraînements du présent.

« Ce passé, fait de traditions, Messieurs, est rempli d'enseignements qui nous montrent à quelles sources s'alimentent le respect de soi-même, la rectitude dans la conduite,

le dévouement dans l'action, la fidélité dans le devoir, et l'honneur dans la vie, à quelles sources se développe le caractère chevaleresque qui est le fond même de notre race.

« Hélas ! notre histoire s'est déroulée plus d'une fois à travers des époques sombres, et le Maine, je le sais, n'a pas été exempt des temps de calamités. Mais Dieu, invoqué à notre aide, a permis à chaque fois que la fortune de la France triomphât des mauvais jours.

« L'ardent amour que nous avons tous pour la grande patrie française, loin d'exclure une affection toute particulière que chacun de nous porte à sa province, s'en accommode à merveille. De même, n'est-il pas dans le manoir des ancêtres, cette patrie du foyer, que nous aimons du plus inaltérable attachement, un coin spécial qui nous est plus intimement cher : peut-être ce cabinet d'études, où sont pieusement gardés de vieux parchemins et de vieux papiers, quelque antique sceau, quelques anciens portraits, et les croix de Saint-Louis.

« De même, dans la suite des ancêtres auxquels nous avons voué le culte le plus profond, n'en est-il pas un que nous détachons plus volontiers des autres, que nous nous proposons davantage comme modèle, et dont l'histoire de la vie nous tient plus particulièrement à cœur? Et cependant tous, ils forment les anneaux d'une même chaîne.

« Aussi, Messieurs, vous tous qui aimez la province du Maine, confrères du premier jour et confrères d'hier, continuez à demeurer fidèles à votre Société historique et archéologique du Maine. Continuez à l'aimer, à vous intéresser à sa prospérité ; soutenez de vos bienveillants encouragements et de votre intelligent et savant concours son bureau qui, secondé par vous, poursuivra avec zèle et confiance l'œuvre commencée il y a seize ans.

« Mais, j'ai hâte de céder la parole à M. Robert Triger, qui se propose, avec l'autorité de son érudition, de faire aujour-

d'hui revivre devant vous tout le passé de cette demeure, tout son passé historique. Si je n'ajoute pas son passé archéologique, c'est que, grâce à M. Singher, ce passé archéologique, est dès maintenant entièrement ressuscité à vos yeux. — Aussi, je réprouve, en terminant, cette boutade de Balzac qui, dans un accès d'humeur chagrine, écrivait que l'archéogie est une manie qui aide les vieillards à se croire encore vivants. Pour nous, ce serait au contraire un des plus beaux titres de l'archéologie à nos goûts, à nos préférences et à notre respect.

« Aimons les vieillards ! Nous trouverons près d'eux des enseignements à recueillir. Aimons le passé, Messieurs ! il nous servira souvent de guide dans le présent. »

Après ce discours et les remerciements de M. Singher, M. Robert Triger donne lecture d'un mémoire sur les origines de la maison *dite de la Reine Bérengère*. D'heureuses découvertes, faites par notre confrère, lui permettent de résoudre d'une façon définitive le problème historique et archéologique qui exerçait depuis longtemps, en ce qui concerne cette maison, la sagacité des érudits manceaux. A l'aide de documents inédits, M. Triger, dont le mémoire est une véritable révélation, établit que la maison du XVe siècle, actuellement *dite de la reine Bérengère*, (Grande-Rue n° 11), a été construite sur l'emplacement d'une maison plus ancienne, par un membre d'une famille très connue au Mans sous le règne de Louis XII, Robert Véron, échevin en 1494. Elle présente dès lors, en quelque sorte, le caractère d'un monument *municipal*. Plus tard, au XVIIe siècle, elle devient, ainsi que la maison voisine de la Renaissance, la propriété de l'illustre historien du Maine, Antoine Le Corvaisier de Courteilles, l'auteur de la *Vie des Évesques du Mans* (1).

(1) Le mémoire de M. Robert Triger sur la *Maison dite de la Reine Bérengère* sera publié, *in extenso*, dans la prochaine livraison de cette *Revue*.

L'assemblée accueille avec les marques du plus vif intérêt et de la plus évidente sympathie cette communication remplie de faits nouveaux si bien présentés. Au nom de tous, M. le comte de Bastard félicite M. Triger et remercie M. Singher en ces termes :

« Messieurs,

« Après la lecture que vient de nous faire M. Robert Triger, d'une étude aussi complète et aussi intéressante sur cette maison, je ne puis résister à me lever de nouveau, et à lui adresser, en notre nom à tous, nos remerciements. — Une fois de plus il nous a montré avec quelle perspicacité et quel succès il déroule le fil de ses recherches, avec quelle intuition de la vérité historique il ressuscite le passé, avec quel art il traite un sujet, avec quel charme il se fait écouter — qu'il reçoive donc nos félicitations.

« Pour demeurer fidèle à l'exactitude historique je devrais renoncer, peut-être, à appeler cette maison « la maison de la Reine Bérengère », mais je dois du moins répéter et affirmer plus que jamais, après le travail de notre savant confrère, que nous devons à la sympathie intelligente et éclairée de M. Singher une installation unique, exceptionnelle, que nous envierait toute Société, à laquelle vous applaudissez, à laquelle vous applaudirez plus encore quand, après la séance, vous l'aurez visitée dans tous ses détails.

« Ce que je puis affirmer, c'est la dette de reconnaissance qu'a contractée la Société historique et archéologique du Maine vis-à-vis de notre généreux confrère.

« Aussi le conseil de la Société a-t-il décidé, à l'une de ses dernières séances, de décerner à M. Singher un témoignage de cette reconnaissance.

« La réunion que nous tenons aujourd'hui nous a paru, Messieurs, l'occasion la plus appropriée de le lui offrir en vous unissant aux sentiments de votre bureau.

« Ce témoignage, Monsieur Singher, est « *le titre de* » *membre d'honneur de la Société historique et archéologique* » *du Maine* » que nous vous demandons de vouloir bien accepter. »

Tout l'auditoire s'associe aux félicitations adressées à M. Triger et au témoignage de reconnaissance décerné à M. Singher.

A ce moment, les artistes et ouvriers qui ont travaillé à la restauration de la maison offrent à M. Singher une charmante réduction du tombeau de la reine Bérengère, à la cathédrale du Mans, et un magnifique bouquet.

Vivement touché de cette délicate attention, M. A. Singher les remercie en quelques paroles émues, et la séance est levée au milieu des applaudissements chaleureux que provoque cette touchante manifestation, inspirée par des sentiments élevés.

Alors, conformément à l'ordre du jour, a lieu la visite de la maison. C'est avec le plus vif intérêt que les membres de la Société, non-seulement admirent les remarquables façades, si heureusement restaurées, l'élégant cloître du rez-de-chaussée et les belles salles affectées à la Société, mais encore qu'ils visitent aux étages supérieurs l'atelier artistique de M. Jules Chappée, et le riche musée d'objets d'art de M. Singher qui leur ont été grâcieusement ouverts et où tous rencontrent le plus cordial accueil.

Le Secrétaire :

A. CELIER.

Notre confrère, M. l'abbé Gillard, curé de Saint-Fraimbault-de-Lassay, vient de publier la *Vie de M. Huignard*,

l'un de ses prédécesseurs, dont la mémoire méritait d'être conservée. Né en 1803, décédé en 1848, P.-F. Huignard eut une carrière courte, mais féconde en travaux et en œuvres. Seul, et presque sans ressources, il entreprit cependant, au milieu d'obstacles et de difficultés de tous genres, la fondation de l'importante communauté de Saint-Fraimbault-de-Lassay, aujourd'hui si prospère. — Cette *Vie* est attachante, et l'on en suit le récit avec intérêt. L'auteur en a fort bien rappelé les traits principaux et fait revivre exactement le caractère de ce digne prêtre.

Dans un dernier chapitre, en appendice, (p. 95-115), M. l'abbé Gillard donne une brève notice sur Françoise Gaudérian, dite *la Petite-Émigrée*, et résume en quelques pages tout ce qu'en ont dit, jusqu'à ce jour, nos historiens locaux.

G. ESNAULT.

En étudiant, il y a quelques semaines, un projet de restauration de son église, M. l'abbé Vallée, curé de Saint-Pierre-du-Lorouer (Sarthe), a découvert sur les murs de la nef un ensemble assez important de peintures anciennes, de diverses époques. En plusieurs endroits les scènes ont été superposées, et cette superposition nuit beaucoup à l'effet général ; on distingue encore cependant un *Jugement dernier*, une scène de l'*Enfer* et plusieurs sujets avec inscriptions, destinés, croyons-nous, d'après un premier examen, à rappeler le souvenir de personnages ensevelis dans l'église.

Moins intéressantes assurément que celles de Poncé, les peintures de Saint-Pierre-du-Lorouer sont en trop mauvais état pour être restaurées. Toutefois elles méritent d'être

étudiées avec soin et certains détails paraissent dignes d'une sérieuse attention. R. T.

Notre confrère M. G. d'Espinay, ancien conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, a bien voulu offrir récemment à la bibliothèque de notre *Société* deux des principaux ouvrages qu'il ait publiés : *La Coutume de Touraine au XVe siècle*, Tours, 1888, 1 vol. in-8 de 348 pages ; *Les Réformes de la Coutume de Touraine au XVIe siècle*, Tours, 1891, 1 vol. in-8 de 246 pages. C'est un don que l'érudition bien connue de l'auteur rend particulièrement précieux, d'autant plu précieux que les savantes études de M. d'Espinay complètent et corroborent les travaux de M. Beautemps Beaupré sur nos coutumes d'Anjou et du Maine.

M. L. de Farcy, dont les habitants du Mans ont pu apprécier la compétence toute spéciale, l'année dernière, à l'occasion des fêtes du centenaire de saint Louis de Gonzague à la cathédrale, vient de terminer son magnifique ouvrage sur « *La Broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours* ». C'est un travail d'une grande importance qui fait honneur à la science et au dévouement de M. L. de Farcy. Parmi les nombreuses planches qui reproduisent la plupart des broderies historiques conservées dans les trésors des églises et des musées, nous signalerons tout particulièrement la reproduction de deux chasubles et d'un triptyque de broderie de la cathédrale du Mans, et celle du poêle de la communauté des maîtres fondeurs de Paris, dessiné par Jacques Caffieri, dessin dont l'original se trouve au musée archéologique du Mans.

On lit dans le dernier Bulletin archéologique du *Comité des Travaux historiques et scientifiques :*

« M. Eugène Müntz rend compte d'une communication de M. Jules-Marie Richard, correspondant du comité à Laval, relative aux peintures murales de l'église du Genest (Mayenne).

« Ces peintures que M. Richard a pu faire relever avant leur destruction, représentaient la Vierge assise avec l'Enfant-Jésus sur ses genoux, des anges tenant des encensoirs, d'autres anges soutenant un médaillon dans lequel était inscrit l'Agneau pascal, et enfin un groupe de personnages debout au-dessous de la Vierge.

« Par leur date, XIIe - XIIIe siècle, non moins que par leur style, les peintures du Genest offrent le plus vif intérêt, et il faut remercier M. Richard de nous avoir du moins conservé une reproduction graphique de cette page importante, aujourd'hui irrévocablement perdue.

« Les aquarelles que M. Garnier, architecte diocésain, a exécutées à l'intention de M. Richard, ont leur place marquée dans notre *Bulletin*, et je n'hésite pas à demander au comité de les faire reproduire à l'aide de la chromolithographie.

« Quant au mémoire de M. Richard, (qui sera publié dans le prochain volume), il est aussi sobre que précis et ajoute une série de détails intéressants à l'histoire de la peinture murale pendant le Moyen-Age ».

Par décret de M. le Président de la République, en date du 17 février 1892, la fabrique de la cathédrale du Mans a été autorisée à accepter le legs de 10,000 francs que lui a fait Mme Javary-Duguesseau pour la restauration des peintures de la chapelle de la Vierge.

Conformément aux vœux unanimes des archéologues et des artistes les plus compétents, il est permis d'espérer que cette somme sera employée à restaurer la décoration murale qui est en fort mauvais état et qu'il est facile de restituer, et non pas à « refaire » les magnifiques peintures de la voûte qui doivent être respectées comme un chef-d'œuvre de l'art français au XIVe siècle.

M. F. Guérin, conservateur de la bibliothèque du Mans, vient de publier le second et dernier volume du *Catalogue des ouvrages relatifs à la Province du Maine.* Ce volume, accompagné de tables générales des noms d'auteurs et de lieux, est appelé à rendre de grands services aux travailleurs en leur faisant connaître bon nombre de plaquettes rarissimes perdues jusqu'ici, pour ainsi dire, dans les riches collections de la ville du Mans. C'est un instrument de travail des plus utiles et nous sommes heureux de signaler sa publication, depuis longtemps attendue.

L'impression des *Suppléments* aux volumes précédents est dès maintenant commencée. Il est permis d'espérer que le conseil municipal du Mans tiendra à honneur d'en faciliter le rapide achèvement.

R. T.

LA MAISON

DITE DE

LA REINE BÉRENGÈRE

AU MANS

(MAISON LE CORVAISIER DE COURTEILLES)

Malgré le développement exceptionnellement rapide de la ville moderne, malgré les transformations et l'abandon fatal qui ont résulté pour elle des exigences de la vie contemporaine, la vieille cité du Mans, dont le rôle fut si glorieux à diverses époques dans notre histoire nationale, conserve toujours un vif intérêt au double point de vue des traditions et de l'art.

Groupée comme les agglomérations les plus anciennes sur la crête d'une colline, entre son antique cathédrale et le palais de ses comtes devenu son hôtel de ville, elle fut on peut le dire, jusqu'à ces dernières années, le cœur de la ville, le point de départ de ses accroissements successifs, le centre de sa prospérité et de la vie locale. Depuis dix-huit siècles, toutes les civilisations ont marqué leur trace dans ce « Vieux Mans » si aimé des archéologues et des artistes.

Les Gaulois y ont planté un menhir (1). Les Romains l'ont protégé contre les invasions barbares par une enceinte qui demeure l'une des plus célèbres de France. La foi si puissante du Moyen-Age chrétien y a élevé cet admirable monument qu'on appelle Saint-Julien du Mans. Chaque siècle, tour à tour, y a construit, avec son caractère particulier, ces curieuses maisons, ces élégants hôtels dont les toitures élancées s'enchevêtrent heureusement pour former, lorqu'on les contemple des bords de la Sarthe, un tableau si original et si pittoresque.

Au milieu des quartiers neufs qui s'étendent de jour en jour, le vieux Mans semble une sorte de reliquaire quelque peu délabré, qui renferme çà et là de charmants détails, d'intéressants édifices et des documents archéologiques précieux pour l'étude du passé.

La maison dite *de la reine Bérengère* a été de tout temps l'un des joyaux de la vieille cité.

Situé dans la Grande-Rue, au sommet de la colline et à quelques pas de la cathédrale, le logis présumé de la reine Bérengère, d'après la tradition populaire, se composait, il y a soixante ans encore, avant les transformations modernes, d'un groupe de trois maisons anciennes, contigues les unes aux autres et réunies en quelque sorte, tantôt par une communauté de propriété, tantôt par les dispositions spéciales de la construction. C'étaient, à gauche, en partant de la cathédrale et *en adoptant exclusivement les désignations actuelles* pour éviter toute confusion, les numéros 9, 11, et 13 (2).

(1) On regarde généralement comme un monument celtique l'énorme bloc de grès de 4m 50 de hauteur, adossé à l'angle ouest de la nef de la cathédrale. Sa forme toute particulière, ses dimensions et la place d'honneur qu'il a toujours occupée semblent indiquer que c'est plutôt une pierre druidique qu'une borne féodale.

(2) Ces numéros ont remplacé les numéros 10, 12 et 14 affectés il y a quelques années encore aux trois maisons dont nous étudions l'histoire, et qui eux-mêmes avaient succédé à d'autres numéros plus anciens.

La première de ces trois maisons, le numéro 9, présentait en 1830, sur la rue, un rez-de-chaussée en pierre, un premier étage en bois et briques, percé d'une fenêtre à meneau avec montants couverts de sculptures et décorés de quatre statuettes en bois, puis un second étage en ressaut revêtu d'ardoises. Dans une des salles du premier étage se trou-

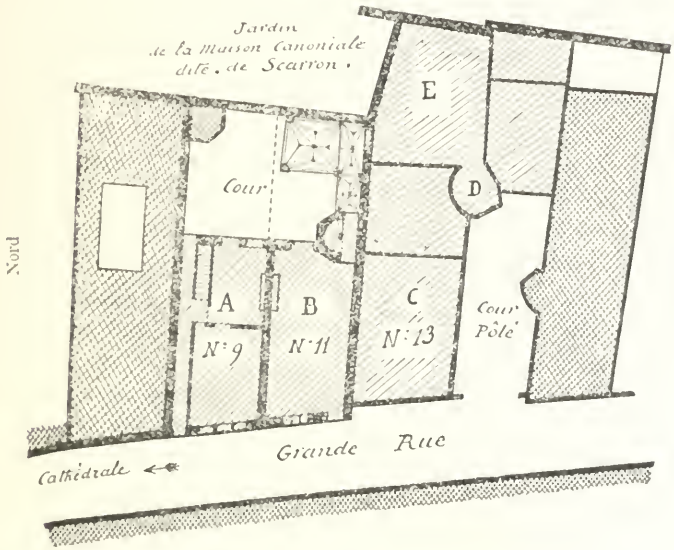

PLAN

A. Maison de la *Renaissance*, n° 9. — B. Maison dite *de la reine Bérengère*, n° 11. — C. E. Maison ancienne *de la Cour Pôté*. — D. Emplacement de la tourelle du XVe siècle, aujourd'hui rue Chanzy, n° 9. (D'après le plan cadastral de 1846.)

vait une grande cheminée en pierre, ornée de deux bustes représentant dans l'esprit du peuple la reine Bérengère et le roi Richard Cœur de Lion (1).

(1) Richelet. *Le Mans ancien et moderne*. Le Mans, Belon, 1830, in-18, p. 151. — F. Legeay. *Guide du voyageur au Mans*, Le Mans, Leguicheux, 1879, in-12, p. 82.

Bien qu'elle ait perdu successivement les statuettes de sa façade, le meneau de la fenêtre principale et sa cheminée sculptée, cette maison a subsisté jusqu'à nos jours. Les motifs de la façade permettent d'affirmer qu'elle appartient, dans son ensemble, au XVIe siècle, à l'époque de la Renaissance. Nous la désignerons dès lors, au cours de ce travail, sous le nom de maison *de la Renaissance* (numéro 9).

La deuxième maison, le numéro 11, distincte de la précédente par le plan et le style, s'est conservée également jusqu'à nous. Le premier des auteurs manceaux qui l'ait signalée, Richelet, la décrivait ainsi en 1830, dans *Le Mans ancien et moderne* : « Maison en bois à trois étages, ayant » pignon sur rue. Les montants angulaires et ceux de la » fenêtre du premier étage sont soutenus par des marmou- » sets et au milieu par un aigle éployé tenant dans son bec » un cartouche ; au haut du niveau de la fenêtre bombée on » voit dans des niches supportées sur des chapiteaux et » recouvertes de dais, quatre figures avec des cartouches » déroulés ; au bas des deux pieds droits, sur la ligne de » l'appui, sont deux petits lions couchés. Les deux étages » supérieurs ont été revêtus d'ardoises. La porte d'entrée, » aujourd'hui murée, est en ogive à flèche, avec des ner- » vures saillantes terminées par une croix en feuilles. Le » reste de la devanture a été détruit pour y pratiquer l'ou- » verture d'une boutique. Sur une espèce de pilastre, peu » prononcé, qui a échappé à la destruction, on remarque » encore des croisettes potencées, distribuées alternative- » ment deux et une. La construction de ce bâtiment remonte » au XVe siècle ». A cette description sommaire, ajoutons qu'au sommet de la façade sur la cour, en pierre dans toute sa hauteur, se voyait un écusson mutilé, l'écusson de Louis XII, aux trois fleurs de lys soutenu par un porc-épic, et que sur deux des côtés de la cour, surmonté d'une sorte d'appentis, se développait un petit cloître voûté, dont une travée entière avait été défoncée et remplacée par un plancher.

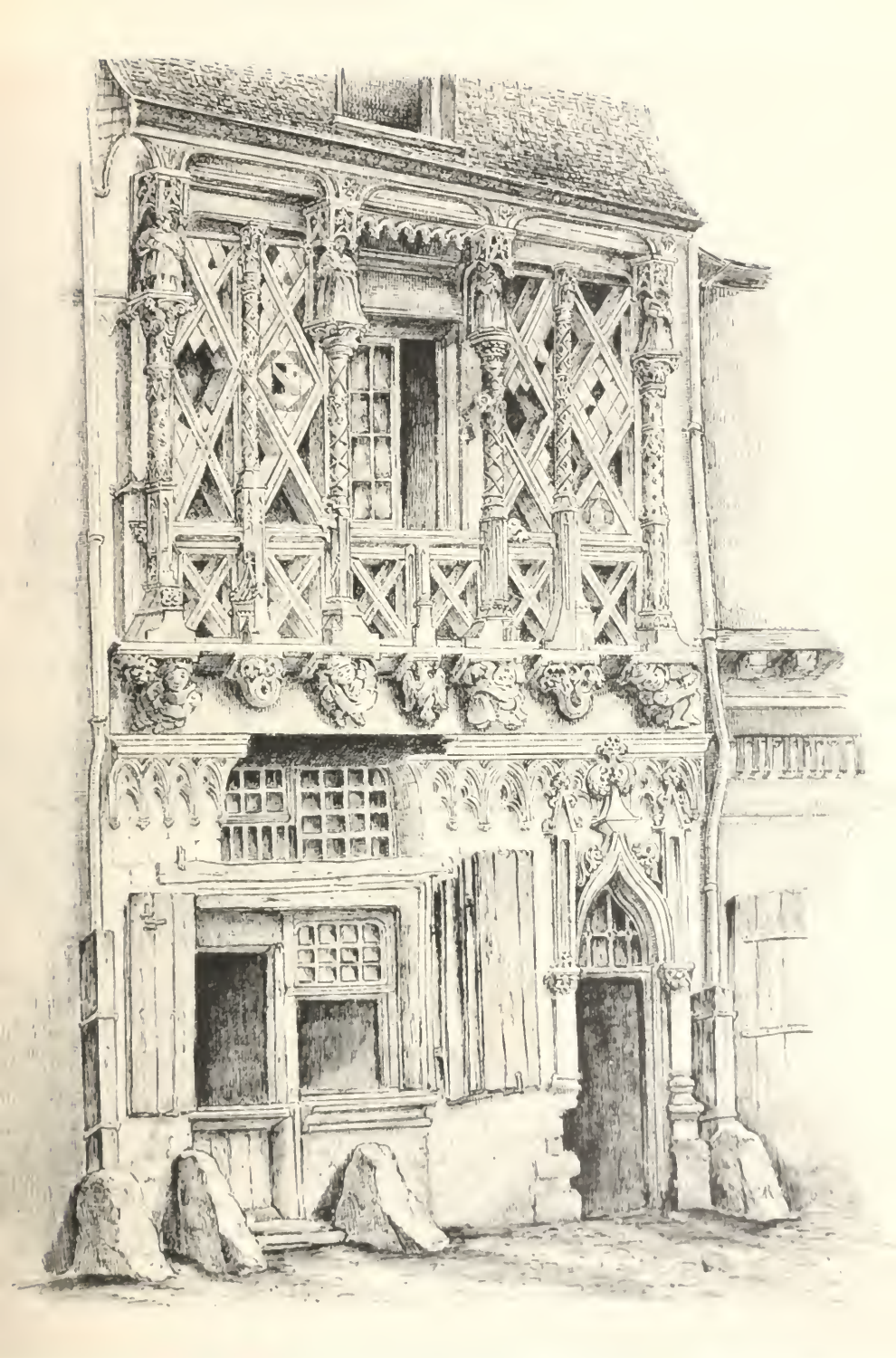

Déjà délabrée à l'époque où écrivait Rachelet, cette maison perdit postérieurement les quatre statuettes en bois qui décoraient sa façade et subit de regrettables mutilations.

Le peuple ne persista pas moins à la considérer comme une demeure royale et à lui conserver plus spécialement, malgré son caractère évident du XVe siècle, le titre de maison *de la reine Berengère*. Nous désignerons par suite cette maison numéro 11 sous son nom populaire : maison dite *de la reine Bérengère*.

La troisième maison enfin, le numéro 13, en communication directe avec cette dernière par des ouvertures percées à chaque étage, était regardée comme en faisant en quelque sorte partie et complétant le « palais de la reine Bérengère ». On y pénétrait par une tourelle à pans coupés, servant de cage d'escalier, qui se présentait au fond d'une petite cour, dite cour *Poté*. Cette tourelle, de la fin du XVe siècle, donnait accès par une porte en ogive dans une salle basse où se trouvait une cheminée du XIVe siècle aujourd'hui célèbre et recueillie par le musée de Cluny, (salle François Ier). Dans la salle du premier étage, en tout semblable, se voyait une seconde cheminée sculptée, également à Cluny depuis 1854 (salle des Ages).

L'ancienne maison numéro 13 a été complètement démolie et remplacée, sur la rue, par une construction moderne, au fond de la cour, par un hangar dans la toiture duquel se dessine encore l'emplacement de la tourelle transportée vers 1860 dans un hôtel neuf de la rue du Quartier de Cavalerie.

La cour, dite cour *Pôte*, existe toujours. C'est une cour commune à plusieurs habitations ; sur le côté opposé à la maison démolie s'élève encore une ancienne maison avec une tourelle d'escalier en saillie, tourelle qui ne doit pas confondre avec la précédente à laquelle elle faisait vis-à-vis.

Nous appellerons plus particulièrement l'ancienne maison numéro 13 : maison ancienne *de la cour Poté*.

Depuis les premières heures de la renaissance historique et archéologique qui a suivi les grands événements du commencement du siècle, depuis 1825 tout au moins, les maisons dites *de la reine Bérengère* n'ont jamais cessé d'attirer l'attention publique au Mans. Conjointement et à des points de vue bien différents, le peuple, les artistes et les érudits se sont attachés à les faire connaître, à les rendre célèbres.

Le peuple, lui, avec son imagination toujours vive, toujours jeune, s'est empressé d'adopter, sans plus de critique, la tradition d'après laquelle ces maisons auraient été habitées par une reine, la reine Bérengère ou la reine Blanche. Peu soucieux des anachronismes, il n'a pas pris garde que le prétendu « palais », dans son état actuel, datant des XVe et XVIe siècles, n'avait pu être construit pour des reines vivant au XIIIe. La tradition était poétique et honorable : elle flattait le patriotisme local des habitants du Mans, il n'en fallait pas davantage pour les séduire.

Les artistes, indifférents pour la plupart aux graves discussions scientifiques, se sont bornés à admirer sans réserves l'aspect original et les charmants détails du prétendu palais de la reine Bérengère. Ils l'ont reproduit et peint sous toutes ses formes, avec une telle ardeur qu'il est impossible d'énumérer ici les innombrables dessins, tableaux ou gravures qu'ils lui ont consacrés. Signalons toutefois, parmi les plus intéressants, une curieuse lithographie de 1843, restituant la façade comme on la comprenait à cette époque ; une autre lithographie du *Moyen-Age pittoresque* publiée sous ce titre fantaisiste : *France, XIIIe siècle, Façade d'une maison habitée par la reine Blanche à l'époque des Croisades*, les dessins à la plume de MM. Prisse et Ruillé (1) ; les aquarelles de M. Moullin ; plus

(1) M. A. Ruillé, ancien sous-préfet de Saint-Calais, chevalier de la Légion d'honneur, (né au Mans en 1799, mort en 1869), avait dessiné à la plume, *avant les transformations modernes*, la plupart des maisons anciennes et les principaux édifices du Vieux Mans. Bien qu'ils n'offrent

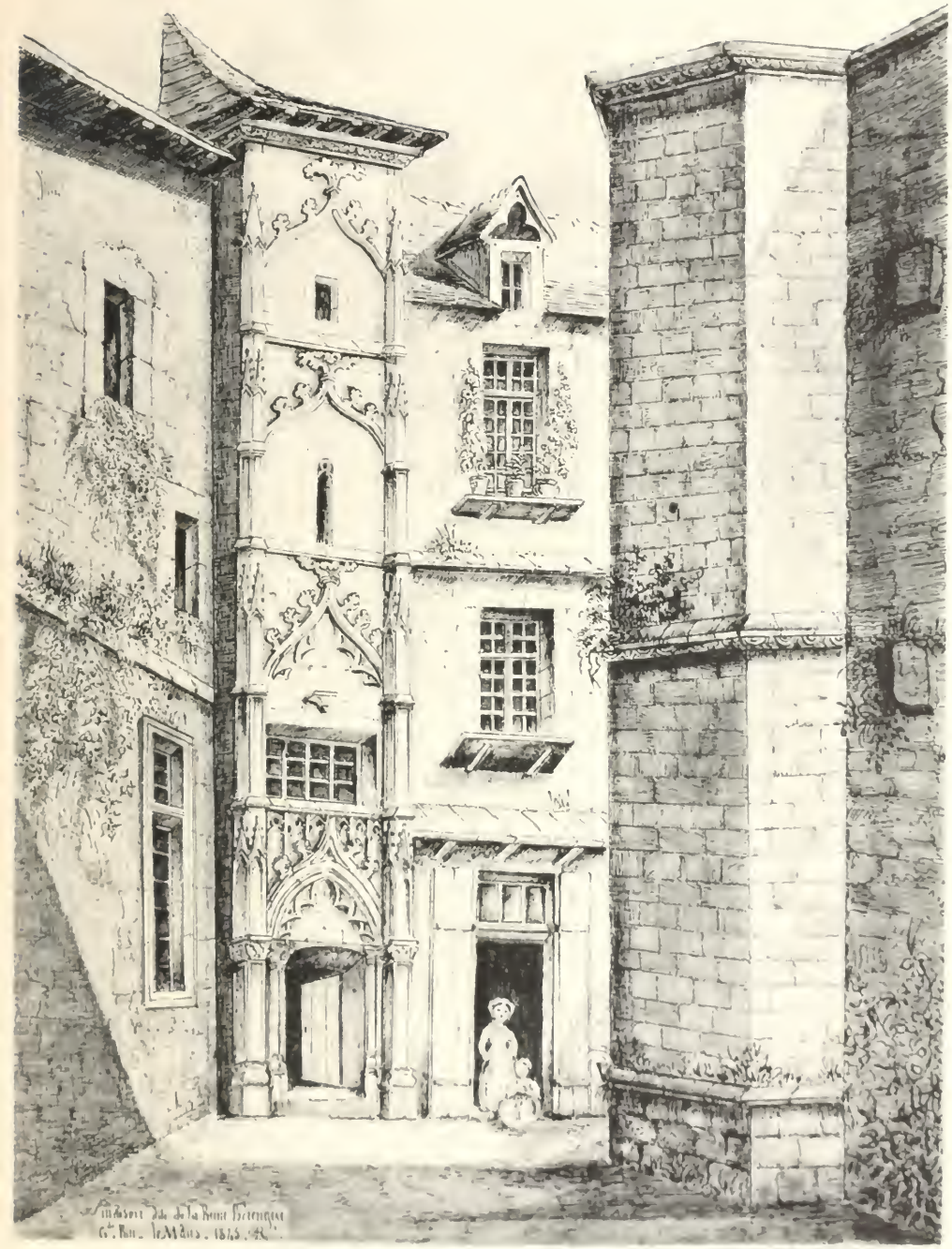
Maison dite de la Reine Berengère
Gde Rue le Mans. 1845. R.

récemment les tableaux de M. David (1) et les belles reproductions des cheminées données par MM. P. Rouaix, Planat et Charles Normand dans plusieurs grands ouvrages d'intérêt général (2).

Quant aux érudits, plus incrédules et plus curieux par métier, ils se sont livrés tour à tour à des discussions singulièrement laborieuses dans le but de mettre d'accord, sur ce petit coin du vieux Mans, la tradition et les données de la science moderne.

Richelet, le premier, en décrivant la maison *de la reine Bérengère* (numéro 11), rapporte la tradition populaire, mais il insinue déjà timidement « qu'elle doit être inexacte puisque la construction, dit-il avec raison, remonte au plus au XVe siècle ». Le premier en outre, il fait remarquer que les croisettes conservées sur le pilastre du rez-de-chaussée « fesaient partie des armes de Jérusalem dont les comtes d'Anjou ont été rois » (3).

Pesche, au contraire, soutient avec ardeur l'opinion du

pas toujours une exactitude suffisamment rigoureuse, ces dessins, œuvres d'un artiste de mérite, forment une collection très précieuse au point de vue documentaire, qui a été acquise récemment par M. A. Singher. Nous devons à cette heureuse circonstance de pouvoir reproduire, à l'appui de cette notice, les trois dessins les plus importants consacrés par M. A. Ruillé à la maison dite *de la reine Bérengère*. Le premier : *Facade de la maison dite de la reine Bérengère*, semble quelque peu fantaisiste ; toutefois il est presque entièrement conforme à la lithographie du *Moyen âge pittoresque* et il se rapproche beaucoup de celle de 1843. Les deux autres, plus exacts, presentent un intérêt capital en faisant revivre à nos yeux : 1° la cour de la maison n° 11, dans son état ancien ; 2° la cour *Poté* et l'ancienne maison n° 13, avant sa démolition.

(1) En outre de ses tableaux, dont plusieurs sont encore sur le chevalet, M. David a formé sur la maison dite *de la reine Bérengère* toute une collection de photographies artistiques, tres intéressantes, qu'il a bien voulu mettre à notre disposition. Nous sommes heureux de le remercier ici du concours qu'il nous a prêté pour l'illustration de cette notice.

(2) Cf. en appendice la bibliographie des dessins et gravures de la maison dite de la reine Bérengère.

(3) Richelet. *Le Mans ancien et moderne*, p. 151.

peuple, croyant d'abord l'édifice antérieur au XVe siècle, puis supposant plus heureusement qu'il a pu être remanié (1).

M. de Caumont, dans la *Revue Normande*, et Prosper Mérimée en 1836, dans ses *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, imitent la réserve de Richelet et se bornent à constater que la maison dite *de la reine Bérengère* date du XVe siècle.

En 1846, M. Ch. Drouet, président de la Commission des monographies des maisons du Mans, présente, d'après une hypothèse de M. Landel, la double maison dite de la *Cour Pôté*, « qui porte aussi les noms de la reine Bérengère et de la reine Blanche », comme l'ancien *Hôtel de la Prévosté du Mans* (2).

Cette communication est le point de départ d'une notice plus complète, due à M. l'abbé Lochet et publiée en 1849 dans les *Archives historiques de la Sarthe*, sous ce titre : *Le Palais de la Prévosté au Mans* (3). Partant de l'hypothèse ingénieuse, émise par M. Landel, que le nom de cour *Pôté* vient par abréviation du mot *Prévôté*, que les croisettes de la façade indiquent le passage des comtes d'Anjou, possesseurs du comté du Maine après Bérengère, enfin que les marmousets du premier étage paraissent figurer des juges ou des huissiers, le sympathique auteur présume que les maisons dites *de la reine Bérengère*, reconstruites au XVe siècle après avoir été possédées peut-être par la veuve de Richard Cœur de Lion ou la mère de saint Louis, sont devenues le *Palais de la Prévôté*, tribunal inférieur où la justice se rendait au nom des comtes du Maine, comme

(1) Pesche. *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, III. p. 287.

(2) *Archives historiques de la Sarthe*. Le Mans, Gallienne 1849, in-8. p. 44.

(3) La notice de M. l'abbé Lochet avait été lue dès le 2 mars 1847 dans une séance de la Société française d'archéologie, subdivision du Mans.

jadis au nom de la reine Bérengère. M. l'abbé Lochet parvint ainsi, pour la première fois, à concilier d'une manière satisfaisante, en apparence, la tradition locale et les données de l'histoire.

En 1866, notre érudit confrère, M. Henri Chardon, dans son *Histoire de la reine Bérengère*, abandonne en ce qui concerne les maisons de la Grande-Rue, la version favorable à cette reine qui habitait, dit-il, le palais des comtes ; le nom de maison de la reine Blanche lui paraît plus historique et il se demande si Blanche de Castille, lors d'un de ses passages au Mans pendant la vie de Bérengère, n'aurait point reçu l'hospitalité des chanoines dans cette maison.

Plus récemment, le maître éminent des archéologues manceaux, M. E. Hucher, ayant découvert sur le pilastre de la façade, à côté des croisettes, un semis de poissons et d'étoiles, crut y voir les traces des armes du roi René d'Anjou qui comportent, dans l'une de leurs cinq partitions « un champ semé de croix au pied fiché, avec deux bars adossés ». Dès lors, selon lui, la reine mise en cause par la tradition devait être la bonne reine Yolande d'Aragon, veuve de Louis II, roi de Sicile et de Jérusalem, comte du Maine : elle vivait en effet au XVe siècle, époque de la construction de la maison, et le peuple sans doute l'appelait la reine Blanche comme toutes les reines veuves qui portaient leur deuil en blanc. D'autre part, la présence de l'écu de France sur la façade de la cour fit penser à M. Hucher, avec l'abbé Lochet, que la maison avait pu être utilisée par Louis XII comme siège du tribunal de la Prévosté (1).

Il y a quelques mois enfin, dans un intéressant article de journal, M. Paul Brindeau, après avoir rappelé l'opinion de M. Lochet, faisait remarquer très justement, pour la première fois, que la maison dite *de la reine Bérengère* présente

(1) *Congrès archéologique de France, XLVe session tenue au Mans en 1878*, Tours, 1879, in-8, p. 339 : *Visite des anciennes maisons du Mans*, par M. E. Hucher.

moins le caractère d'un édifice public que « celui d'une habitation privée, édifiée par quelque riche et fastueux seigneur du temps » (1).

De tous ces travaux et de ces différentes hypothèses émises par les savants, aussi bien que des nombreuses reproductions dues au talent de nos artistes et de l'attachement des habitants à une tradition flatteuse, il résulte que la maison dite *de la reine Bérengère* ou *de la reine Blanche* a acquis au Mans une célébrité et une popularité exceptionnelles. Depuis de longues années déjà, elle est citée dans tous les guides, dans toutes les géographies comme une des curiosités de la ville (2) : elle a été photographiée maintes fois et la plupart des étrangers lui accordent l'honneur d'une visite.

Ni cette célébrité cependant, ni les vœux des archéologues ne suffisaient à la protéger contre les injures du temps. De plus en plus délabrée, elle semblait condamnée à une destruction inévitable, lorsque notre collègue M. Adolphe Singher, amateur d'art et collectionneur distingué, est venu à l'heure critique, non-seulement la sauver, en l'achetant au mois d'octobre dernier, ainsi que la maison *Renaissance* numéro 9, qui lui est contigue, mais encore lui rendre toute sa jeunesse, toute sa beauté, par une restauration artistique du plus vif intérêt.

Cette généreuse initiative imposait un devoir d'honneur

(1) Paul Brindeau. *Restauration de la maison de la reine Bérengère* dans *l'Ouest artistique et littéraire* de janvier 1892, reproduit par les journaux *l'Avenir* et le *Nouvelliste de la Sarthe* du 31 janvier 1892.

(2) Cf. A. Lepelletier. *Histoire complète de la province du Maine*, Le Mans, 1861, II, p. 782. — F. Legeay. *Le Guide du voyageur au Mans*, 1879, p. 82. — L'abbé R. Charles, *Guide illustré du touriste au Mans et dans la Sarthe*, Le Mans, 1880, p. 82. — F. Legeay, *Les Rues du Mans*, Le Mans, 1882, p. 109. — L. Hublin, *Le Mans pittoresque*, Le Mans 1884, p. 37, et *L'Ancien Mans Illustré*. — P. Joanne, *Itinéraire général de la France : Bretagne*, Paris, Hachette, in-8. — L'abbé C. Fouqué. *Géographie élémentaire du département de la Sarthe*, p. 62. — A. Tenot, *Géographie du département de la Sarthe*, Paris, Guérin, p. 5, etc.

à la Société historique et archéologique du Maine que M. Singher se proposait d'installer dans l'édifice restauré. C'était le jour de son installation de compléter l'œuvre en tranchant définitivement le petit problème historique et archéologique suscité par la maison dite *de la reine Bérengère*, en donnant pour la première fois la véritable histoire de l'édifice actuel.

Ce devoir, nous sommes en mesure de le remplir à l'aide de documents inédits découverts depuis quelques mois par un hasard inespéré. Nous nous en estimons d'autant plus heureux qu'il nous sera permis ainsi d'acquitter une dette de reconnaissance personnelle envers M. Adolphe Singher, et de rectifier plusieurs inexactitudes que nous avons commises nous même à la première heure, à la suite de nos devanciers (1).

Afin de mettre dans notre exposé toute la précision que comporte le sujet, nous le diviserons en deux chapitres : 1° Histoire, 2° Description et étude archéologique.

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE DE LA MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE

Depuis ses origines jusqu'à nos jours, l'histoire de la maison dite *de la reine Bérengère* peut se subdiviser en trois parties qui correspondent à trois phases distinctes de ses destinées : 1° Période antérieure au XVe siècle ; 2° Période brillante du XVe au XVIIe siècle ; 3° Période de décadence et de relèvement, du XVIIe siècle à notre époque.

Nous étudierons successivement ces trois périodes.

(1) En annonçant pour la première fois dans *la Sarthe* et *le Nouvelliste de la Sarthe* des 24 et 25 octobre 1891 l'acquisition et le projet de restauration de M. Singher, nous avions cru pouvoir admettre les conclusions du travail de M. l'abbé Lochet, or ces conclusions sont inexactes ainsi que le démontrent nos découvertes postérieures.

§ Ier

Période antérieure au XVe siècle.

Cette période, antérieure à la date de construction de la maison n° 11, la plus ancienne de celles qui subsistent actuellement, est dans la circonstance, il faut l'avouer tout d'abord, une sorte de période préhistorique.

Il est évident assurément que longtemps avant le XVe siècle, un édifice quelconque ou des maisons particulières existaient déjà sur cet emplacement. La ville du Moyen-Age était trop resserrée, l'espace trop rare et trop précieux, surtout au centre de la cité, pour supposer qu'un terrain put demeurer vague en bordure de la Grande-Rue, à quelques pas de la cathédrale, du château et du palais des comtes.

Dans l'état actuel des choses, malheureusement, il est impossible de préciser en quoi consistaient cet édifice ou ces maisons. Sur ce point nos documents se réduisent à un petit chapiteau ancien, trouvé dans les décombres avec deux consoles sculptées, et aux cheminées de l'ancienne maison *de la cour Pôté*, aujourd'hui au musée de Cluny, que MM. Quicherat et Hucher s'accordent à attribuer à la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle (1).

Jusqu'à nouvel ordre, le champ reste donc entièrement libre à la tradition et aux hypothèses pendant cette première époque.

Ramenée à sa forme la plus simple, la tradition a prétendu qu'en cet endroit de la Grande-Rue se trouvait une maison habitée par la reine Bérengère. Telle est du moins la version donnée par Richelet et Peschc, les premiers de nos historiens manceaux qui signalent cette maison. Pesche ajoute « qu'une tradition aussi généralement admise ne lui

(1) Les caves actuelles du numéro 11 pourraient bien appartenir, en partie, à la maison primitive.

paraît pas devoir être dépourvue de tout fondement [1]. La reine Blanche ne se substitue qu'un peu plus tard à la reine Bérengère, lorsqu'on commence à discuter la légende.

L'illustre veuve de Richard Cœur de Lion aurait-elle donc pu, à un moment quelconque de son séjour au Mans, habiter une maison située dans la Grande-Rue ?

Jeune, admirablement belle, douée de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, Bérengère de Navarre, fille du roi Sanche VI, avait épousé dans l'île de Chypre, le 12 mai 1191, aux premiers jours de la troisième croisade, le roi d'Angleterre Richard, « le plus vaillant homme d'armes de son temps, la fleur de la chevalerie ».

Dès les premiers mois de son mariage, ses hautes qualités et sa remarquable beauté n'avaient pu la mettre à l'abri des chagrins intimes. Abandonnée par Richard, que son caractère passionné entraînait dans les aventures extraordinaires, elle s'était réfugiée successivement à Rome, à la cour du roi d'Aragon, dans un château des bords de la Garonne et enfin dans la petite ville de Beaufort-en-Vallée, en Anjou, où elle vécut obscurément jusqu'à la mort de son mari, tué en 1199 à l'assaut du château de Chalus.

Peu après, restée veuve sans enfants et encore jeune, elle avait dû commencer contre sa belle-mère, Éléonore de Guyenne, et son indigne beau-frère, Jean Sans-Terre, pour obtenir le douaire auquel elle avait droit, une longue et pénible lutte qui dura près de vingt ans et dans laquelle elle eût maintes fois succombé sans la protection du Pape.

En 1204, après la conquête du Maine par le roi de France, Bérengère avait acquis de Philippe-Auguste, au moyen d'un échange, la seigneurie viagère du Mans et était venue se fixer dans cette ville qu'elle habitera désormais jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-six ans.

Grâce à l'excellent travail de M. Chardon, les principaux événements du séjour de Bérengère au Mans sont bien connus maintenant parmi nous.

Vouée en quelque sorte par sa destinée à une lutte perpétuelle, la reine d'Angleterre, devenue dame du Mans, ne peut éviter des démêlés violents avec l'évêque, le chapitre de Saint-Julien, les officiers du roi de France et plusieurs grands seigneurs. Tous les pouvoirs locaux semblent se liguer contre elle : de toutes parts, elle se heurte à des intrigues, à des injustices, à des attaques passionnées.

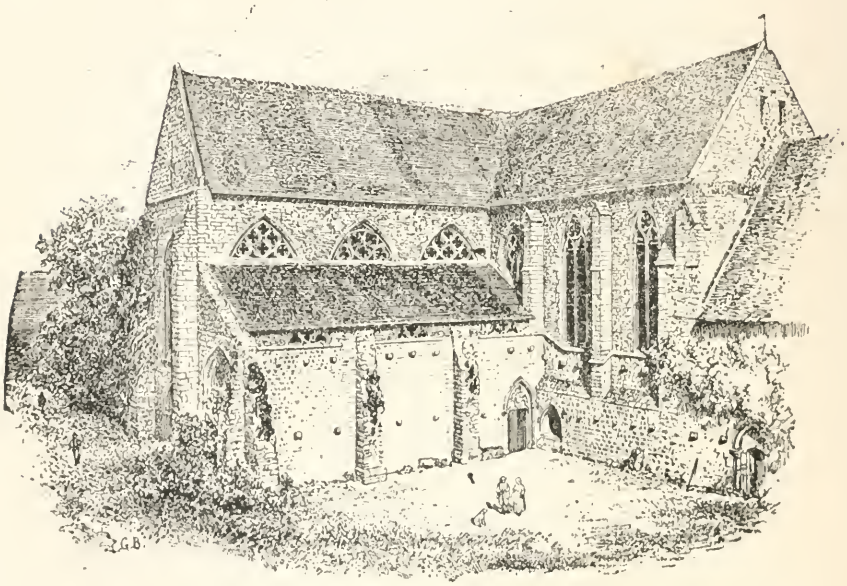

ABBAYE DE L'ÉPAU

Dessin de M. G. Bouet, communiqué par M. Fleury.

Seuls, le pape et le peuple, qui bien souvent ont été les défenseurs naturels du droit, les protecteurs de la faiblesse opprimée, lui restent fidèles, émus par les malheurs, par la

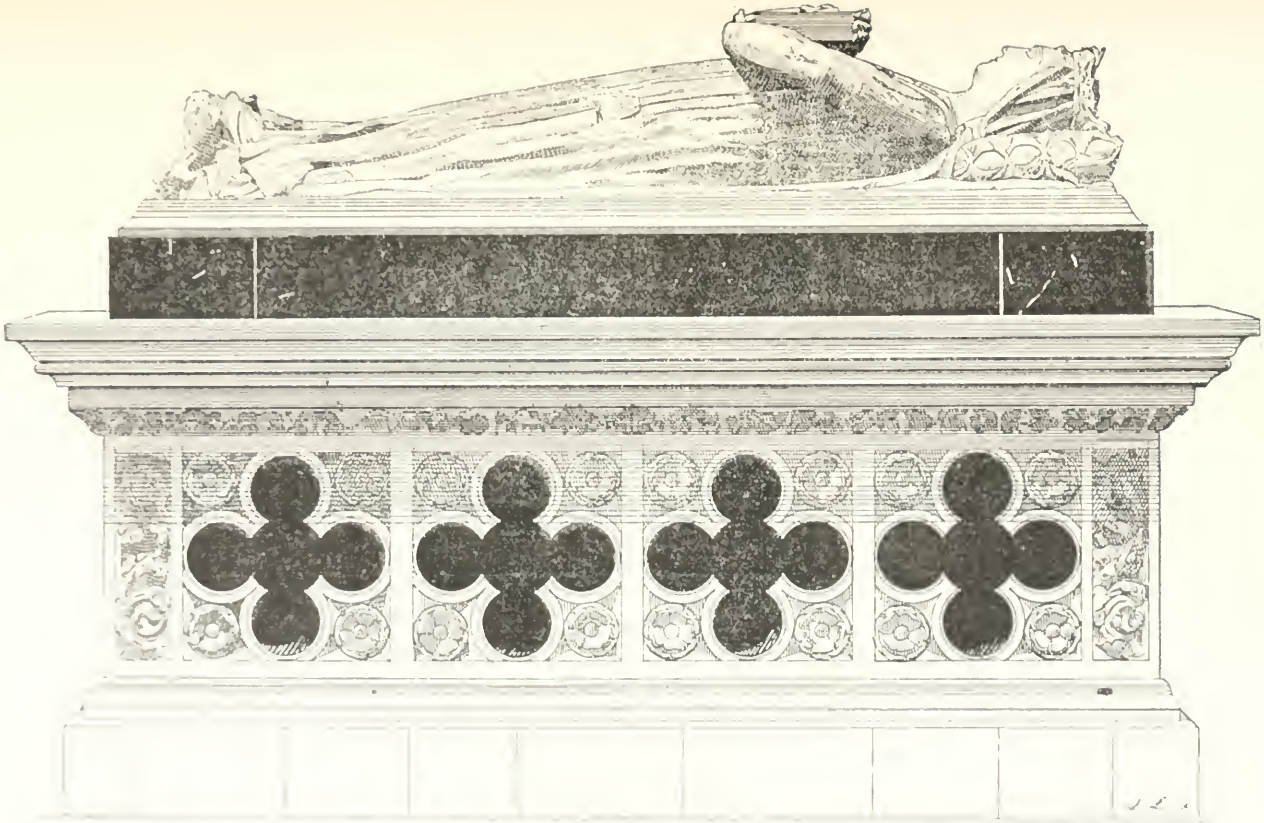

TOMBEAU DE LA REINE BÉRENGÈRE A LA CATHÉDRALE DU MANS

(Dessin de L. Letrone, extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e per., tome XXXIII.)

bonté, par la virile énergie de cette belle et vaillante princesse exposée aux persécutions du monde féodal.

Avec leur appui Bérengère résiste. Elle parvient même à conquérir, au déclin de sa vie, quelques années de calme qui permettent à son cœur, comme on l'a fort bien dit, « de respirer en paix du côté du ciel ».

Elle en profite alors pour témoigner sa reconnaissance à ses défenseurs et effacer toute trace de ses différends par une inépuisable charité, par de nombreuses fondations. Elle contribue à la construction du magnifique chœur de la cathédrale, fonde à trois kilomètres du Mans la riche abbaye de l'Épau, et prend une part très vive au grand mouvement religieux et artistique de son siècle.

Morte en décembre 1230, à l'âge de soixante ans, Bérengère de Navarre fut inhumée dans l'église abbatiale de l'Épau, dont les ruines si pittoresques, si poétiques, ont survécu à toutes les révolutions et s'élèvent, toujours imposantes, au milieu des belles prairies de la vallée de l'Huisne pour rappeler à la génération contemporaine le souvenir de la pieuse et courageuse reine.

Le tombeau que les moines de l'Épau lui avaient élevé au XIIIe siècle dans leur église a été transporté en 1821 à la cathédrale du Mans et placé dans le transept méridional. De nos jours encore, Anglais et Français saluent avec respect la statue de celle qui porta si noblement le double titre de reine d'Angleterre et de dame du Mans (1).

(1) Cf. plus spécialement, sur la reine Bérengère au Mans : Pesche, *Biographie du Maine*, Le Mans, 1828, in-8, p. 81 ; *Dict. statist. de la Sarthe*, I, p. cv, et *Revue anglo-française*, 1835, III, p. 351. — Édom, *La reine Bérengère*, notice manuscrite de 15 p. gr. in-8, que Mme Ve Édom a bien voulu nous communiquer. — Le Moine, *La reine Bérengère au Mans*, dans la *Chronique de l'Ouest* des 9 et 11 novembre 1859. — H. Chardon, *Histoire de la reine Bérengère*, Le Mans, Monnoyer, 1866, in-8 de 94 p. — *Charte de Bérengère concernant les Juifs*, publiée par M. E. Hucher dans la *Revue des Sociétés savantes* 1869, D. X. p. 464, et les *Affiches du Mans* du 1er Juillet 1870. — Dom Piolin, *Bérengère, reine d'Angleterre*,

On a admis jadis, nous l'avons vu, que Bérengère appelée ainsi par ses malheurs à habiter la ville du Mans de 1204 à 1230, avait occupé, comme le rapporte la tradition, une maison dans la Grande-Rue, l'artère principale de la cité. Le fait paraissait d'autant plus vraisemblable que l'existence d'une maison antérieure sur l'emplacement de la maison actuelle du XVe siècle est depuis longtemps hors de doute.

En 1866, M. Chardon est venu le premier ébranler cette conjecture en citant un texte authentique qui montre Bérengère, après un de ces démêlés avec le Chapitre, vers 1217 ou 1218, restituant des deniers indûment saisis, « *in Camera Reginæ versus vicum Heraudi* », c'est-à-dire dans la chambre de la reine située alors dans le palais des comtes du Maine.

Ce texte est formel, précis et conforme à la situation la plus naturelle. Rien de plus logique assurément que de supposer Bérengère, dame suzeraine du Mans, installée au palais des comtes, seule demeure digne de son rang et de son autorité.

Toutefois, il ne suffirait peut-être pas seul à détruire l'ancienne opinion des historiens manceaux. En effet, de ce que Bérengère habitait en 1219 le palais des comtes, fait désormais incontestable, nous ne serions pas en droit de conclure qu'elle l'a habité *sans interruption* pendant *vingt-six ans*, et qu'elle n'a pu, à un moment quelconque de son long séjour au Mans, chercher asile dans une maison de la Grande-Rue, si nous avions trouvé dans notre histoire locale,

dame du Mans, dans la *Revue des Questions historiques* du 1er juillet 1890. — *Invent. des archives de la Sarthe*, III, p. 366 : Abbaye de l'Epau. — Sur le tombeau de la reine Bérengère, « œuvre remarquable de la sculpture française au XIIIe siècle », L. Palustre, *Monuments d'art de la ville du Mans*, extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1886. C'est à l'obligeance de M. le Directeur de la *Gazette des Beaux-Arts* que nous devons de pouvoir reproduire le charmant dessin publié dans le travail précédent ; nous le prions de recevoir l'expression de nos remerciements.

avant la Révolution, quelque trace de la tradition qui nous occupe, ou même si l'hypothèse fort séduisante de l'abbé Lochet n'était entièrement renversée par les documents que nous citerons plus loin.

Dans l'état actuel de la discussion, la maison dite *de la reine Bérengère* n'ayant jamais été le siège de la Prévôté des comtes du Maine et ne présentant, dès le XVe siècle, comme nous le dirons, que le caractère d'une habitation privée, la conclusion est forcément différente.

En l'absence de tout document antérieur au XVe siècle, nous laisserons donc à chacun le soin d'apprécier si la tradition, qui place dans la Grande-Rue, à un moment quelconque, la demeure de la reine Bérengère, doit être considérée comme une simple légende, d'origine récente, due soit à l'imagination populaire, soit à une erreur archéologique (1) ; ou au contraire si cette tradition peut se concilier avec le texte de M. Chardon et le chapitre suivant de cette notice.

Par contre, un fait certain, très remarquable et très honorable aussi bien pour Bérengère que pour les habitants du Mans, c'est la popularité extraordinaire que cette bonne reine a conservée dans notre ville.

Non seulement le peuple de l'antique cité du Mans est toujours heureux et empressé de faire admirer aux étrangers le logis présumé de sa charitable suzeraine, mais il leur montrait naguère avec complaisance de gros anneaux suspendus dans les caves et qui servaient, selon lui, à pendre les malfaiteurs condamnés par une reine dont les sentiments de justice ne sont pas encore oubliés.

(1) La légende de la lithographie du *Moyen-Age pittoresque*, ainsi conçue : *France, XIIIe siècle, maison... de l'époque des Croisades*, semble indiquer qu'au début des études archéologiques en province, on s'est grossièrement trompé sur l'époque à laquelle appartient cette maison : on l'a crue du XIIIe siècle. Dès lors, on a peut-être cherché *parmi les reines du XIIIe siècle* celle qui aurait pu l'habiter avec le plus de vraisemblance.

Bien mieux, il y a vingt-sept ans, la ville du Mans ayant organisé à l'occasion d'un concours régional une cavalcade historique, on ne crut pouvoir choisir un sujet plus sympathique, plus populaire, que l'entrée de Philippe-Auguste et de Bérengère au Mans, en 1204. Le 6 mai 1865, Bérengère de Navarre reparut donc quelques heures dans sa bonne ville du Mans, escortée des principaux membres de la société mancelle qui avaient tenu à honneur, pour la circonstance, de représenter les hauts barons du Maine (1). La fête eût un immense succès, et la « reine » fut accueillie avec une vive sympathie par la population entière (2).

Il semble que Bérengère, si aimée au XIIIe siècle par les Manceaux, demeure leur protégée à travers les siècles.

Ce sentiment est trop rare, trop respectable, pour être méconnu.

Bien que l'histoire puisse désormais attribuer à la maison de la Grande-Rue d'autres noms, plus authentiques, de personnages célèbres dans les annales du Maine, nous lui garderons donc son nom populaire de maison dite *de la reine Bérengère.*

Ce sera, en même temps qu'un acte de prudente réserve, une satisfaction donnée à une tradition tout au moins poétique et chevaleresque, un légitime hommage accordé à la reine Bérengère, à la belle et grâcieuse suzeraine qui fut la bienfaitrice du peuple.

La critique moderne impose à l'historien le devoir d'être toujours exact et parfois sceptique : elle ne peut lui commander l'ingratitude envers une noble femme.

(1) Détail intéressant à rappeler : M. A. Singher, le futur restaurateur de la maison dite de la reine Bérengère, faisait partie du cortège royal et y remplissait le rôle de grand fanconnier de France.

(2) Cf : E. Hucher. *Cavalcade historique représentant l'entrée solennelle de la reine Bérengère et de Philippe-Auguste au Mans en 1204*, Le Mans Monnoyer, 1865, in-4°. — *Concours régional agricole du Mans*, Le Mans, Loger et Boulay, 1865, in-fol. avec notice historique. — *Programme officiel des fêtes*, Le Mans, Monnoyer, 1865, in-12, avec Notice, et les comptes rendus des journaux de l'époque.

§ II

Période brillante, du XVe au XVIIe siècle.

Fondée sur des documents abondants et précis qui ne sauraient laisser place aux hypothèses, l'histoire de la maison dite *de la reine Bérengère* se présente, à partir de la fin du XVe siècle, date de la construction de l'édifice actuel, sous un aspect entièrement nouveau et imprévu. Dès lors la légende disparait avec son charme incontestable, mais en même temps et par compensation s'ouvre une page toute neuve des annales du Vieux Mans, une page riche en révélations intéressantes et en véritables surprises.

Sous le règne de Louis XII, époque où se termine la maison n° 11, comme le prouvent suffisamment tous les caractères de l'architecture et l'écusson royal avec le porc-épic, encastré dans le pignon sur la cour, cette maison, dite *de la reine Bérengère*, de même que sa voisine le n° 13, aujourd'hui démolie, (maison ancienne *de la cour Pôté*), ne sont point le siège de la Prévôté royale. Elles ne sont ni l'une ni l'autre des édifices publics. Elles n'appartiennent point aux comtes du Maine et ne relèvent pas même directement de leur domaine. Ce sont, plus modestement, des habitations privées appartenant à deux familles de haute bourgeoisie, qui se sont élevées par le travail et l'intelligence et qui jouent un rôle important dans l'histoire municipale du Mans, les familles Véron et Seigneur.

Au point de vue féodal, ces maisons relèvent censivement du fief des *Croisettes*, dont le chef-lieu ou mieux le principal manoir est situé aux portes mêmes du Mans, dans la paroisse de Saint-Ouen-des-Fossés. Compris lui-même dans la mouvance de la châtellenie de Monnet, ce fief appartient alors à Anne de Champagne, dame de la Roye, de la Suze et de Briollay, après avoir été possédé au XIIIe siècle par « Jeanne, femme de Guillaume Larchevêque, sire de Parthenay et de

Montfort », aux XIVe et XVe, par Jouffroy Mahot, Foulques Riboulle et Étienne Morant, « bourgeois du Mans », enfin par messire André de Champagne, sire de Raiz (1).

L'état des lieux s'étant beaucoup modifié depuis la destruction du numéro 13, il est difficile de préciser rigoureusement, d'après les documents, comment le groupe des deux

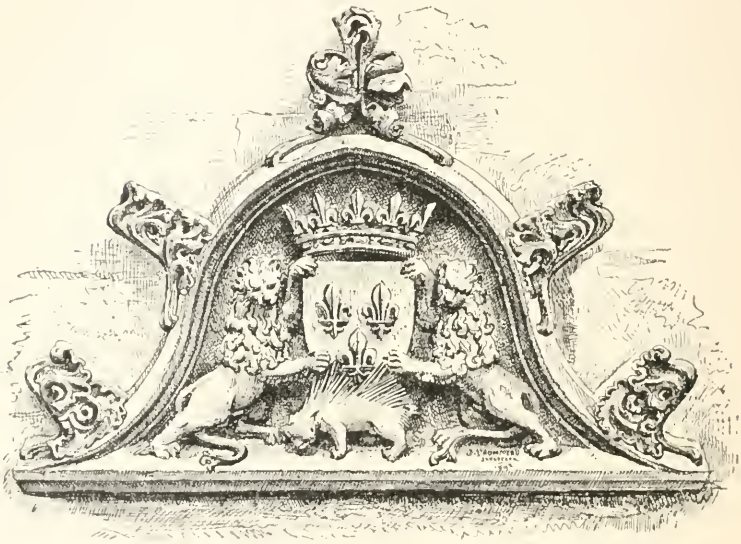

ÉCUSSON DE LOUIS XII SUR LA FAÇADE INTÉRIEURE DE LA MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE.

(D'après la reproduction de M. J. Lhommeau et une photographie de M. Couturier).

maisons était reparti, à l'origine, entre Robert Véron et Simon Seigneur, les plus anciens propriétaires que nous

(1) Depuis le XVIe siècle, le fief des Croisettes, « qui a toujours eu le titre de moyenne et basse justice », a appartenu successivement à Pierre de Champagne, à Beaudouin de Tucé, à Beaudouin et Nicolas de Champagne, à Jean Barbes, bourgeois du Mans, à Michel et René de Marillac, conseillers du roi, à Julien Girard et Gervais Febvrier, aux

connaissions. Ce détail, d'ailleurs, importe peu. Intimement unies par des rapports journaliers, par une même situation sociale et peut-être même par des alliances, les familles Véron et Seigneur se confondent, pour ainsi dire, à chaque instant en ce qui concerne la propriété de leurs maisons jusqu'au milieu du XVIe siècle.

Robert Véron était fils de Jean Véron, marchand « demourant au Mans », seigneur de Chassillé dès 1453 (1), qui avait fondé la chapelle des Bruyères dans l'église de La Ferté-Bernard (2) et légué au Chapitre de la cathédrale, par testament en date du 1er août 1476, une rente annuelle de dix sols tournois, « pour être ensépulturé en l'église de monsieur saint Julien du Mans », près les toubes de son oncle, Jean de Saint-Martin, et de sa tante, Jeanne Bellengières (3). S'il faut en croire une généalogie fort incertaine, Jean Véron aurait épousé Jeanne Courtin, et Robert, Jeanne Cotteblanche ; leur famille serait originaire de Picardie (4).

de Beaumanoir, marquis de Lavardin, et enfin aux de Froullay, comtes de Tessé. — Il comprenait dans sa mouvance « l'hostel de Tessé, cy devant appelé Mauperthuys, paroisse Saint-Vincent ». — La maison dite de la reine Bérengère (numéro 11) lui devait chaque année huit deniers de cens au jour de saint Jean-Baptiste, et l'ancienne maison de la cour Poté (numéro 13), pour une partie, huit deniers solidairement avec les propriétaires de la maison précédente, pour l'autre partie douze deniers audit jour. *Livre Censif du fief des Croisettes,* Archives de la Sarthe, E. 167. — *La Semaine du Fidèle,* du 6 novembre 1875.

(1) Archives de la Sarthe, E. 114. *Copie d'un aveu de la chastellenie de Tucé, rendu en 1453 au comte du Maine par Beaudouin de Tucé :* « Jehan Veron, à foy et hommage simple, à cause de sa terre de Chassillé, à une paire d'espérons dorés au jour de Toussaincts. Jehan Veron, homme de foy simple à cause du lieu de Verniette et pour ses terres de Vinoy ; item, homme de foy simple à cause de la métairie de la Regoucinière ».

(2) Archives de la Sarthe, E. 118.

(3) Archives de la Sarthe, G. 15. *Extrait du testament de Jehan Véron, marchand au Mans,* du 1er août 1476, et non 1466 comme l'indique par erreur l'*Inventaire Sommaire.*

(4) Archives municipales du Mans, Dossier Veron. *Généalogie de la famille Veron,* communiquée à M. Anjubault le 7 juillet 1854, par M. Armand Guéraud, de Nantes.

Les Seigneur, au contraire, sont établis au Mans dès le XIVe siècle et descendent, très vraisemblablement, d'un certain Jacques Seignouriau, dont la femme possède en 1362 et 1393 une maison « en la cité du Mans, jouxte Saint-Flaceau ». L'aïeul de Simon, « Jacquet Seigneur », paraît pour la première fois en 1470, dans un aveu au fief de Tucé, comme propriétaire d'une maison située également « en la cité » (1). Quelques années plus tard, de 1474 à 1476, son nom se retrouve presque à chaque page dans les comptes de la ville. Il est, à cette date, adjudicataire, moyennant cent sols tournois par an, « du droit et prouffit de la marchandise du grenier à sel » qu'il a pris à bail au lieu et place de « feu Jehan Guymont ». Des pertes imprévues, certaines difficultés avec les habitants le décident à abandonner momentanément ce bail en 1477, mais il n'en demeure pas moins l'un des principaux représentants de la bourgeoisie du Mans. Cette même année 1477, en effet, après avoir été élu commissaire du quartier de la cité pour « l'affinement » des comptes du receveur municipal, Jacques Seigneur est député par le Conseil de ville, avec plusieurs autres notables, vers messire Jehan Le Verrier, seigneur de l'Espine, commissaire du Roy, chargé de conduire « les nobles et autres tenans cy fié et arrière fié au païs de Bourgogne », pour « luy remonstrer le paiement des tailles et les autres grans et comme importables charges que avait la ville et le païs pour le fait de la guerre du roy ». Le mercredi des cendres, 4 février suivant, il assiste à une délibération très importante du Conseil de ville au sujet de l'emploi irrégulier des deniers du Dixiesme (2).

(1) De Lestang. *Documents topographiques sur la ville du Mans aux XIVe et XVe siècles,* dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe,* 1861-62, p. 193 et 190.

(2) Archives municipales du Mans, 246. *Comptes de Jacques Vaujon,* fol. 2, 22, 34, 36, 45 v°, 58, etc. — Anjubault. *Recherches sur la bourgeoisie et la commune municipale de la cité du Mans, du XIe au XVIe siècle.* Le Mans, Monnoyer, 1862, in-8, p. 24, 29, etc. — A. Martin. *Le Budget*

A partir de 1479, Jacquet Seigneur et Robert Véron, déjà voisins et amis, sont étroitement unis par leurs intérêts et leurs ambitions. Ce sont deux associés qui font fortune ensemble et parviennent ensemble aux honneurs municipaux.

Le 3 avril 1479, les habitants du Mans, réunis en assemblée générale sous la présidence de Pierre de Courthardy, juge ordinaire du Maine, de l'avis des échevins et du procureur-général de la ville, leur « font baillée » à tous deux, dans un seul et même acte, « du droit de l'octroy fait par le Roy auxdits habitans du fournissement du grenier à sel et du prouffit de la marchandise du sel vendu », à charge d'en paier à la ville XLV sols tournois « par chacun muy » (1). Ce bail sera renouvelé et les deux adjudicataires, qualifiés « marchans », seront encore en exercice après 1490.

Bien qu'il suscite souvent des procès, le marché est avantageux sans doute, car il semble traditionnel dans les familles Véron et Seigneur. Le père de Robert, Jean Véron, avait afferné ce même droit, paraît-il, et Jacquet Seigneur, nous l'avons vu, l'exerçait séparément trois ans auparavant. Dans tous les cas, on serait porté à croire que ces fonctions procuraient alors un moyen aussi sûr que rapide d'entrer dans la carrière administrative. En 1490, Jacquet Seigneur est élu échevin, et son associé Robert Véron lui succède en 1494 (2).

Avant même son élection, depuis 1491 tout au moins et jusqu'à la fin de son mandat, Robert Véron occupe l'un des premiers rangs dans la vie municipale du Mans.

A cette époque heureuse de naïveté administrative, c'est

de nos pères en 1475 ; Un receveur municipal en 1476 ; Les comptes de ville de 1476 et 1477 ; Le Budget du Mans en 1478 ; La taxe des vins au XVe siècle, dans le journal *L'Union de la Sarthe*, des 23, 26 mars, 1, 8, 29 et 30 avril, 14 mai 1886.

(1) Ce bail est reproduit *in extenso* dans le *Compte de Jacques Vaujon* fol. 76 et 77. Arch. mun. 246.

(2) *Compte de Jean Gasnard*, fol. 49 v°, 73, 86 v°, 103, 117, 133 et suiv. Arch. mun. 247.

un usage courant d'offrir des cadeaux en nature à tous les personnages qui traversent la ville, afin de s'assurer leurs bonnes grâces. Robert Véron s'acquitte de ce devoir avec un empressement et une correction irréprochables. Il porte ou envoie « une peinte d'ypocras à Mgr de Cheronne (1); quatre pots de vin clairet, deux gros becquets et deux grosses perches à Monsieur le trésorier (2); trois douzaines de connins et perdrix à Monsieur le chancelier (3); six torches de cire, quatre pots d'ypocras, six livres de dragées à M. le Commissaire ou Légat venu de Rome pour apporter, de par Notre Saint-Père le Pape, le chapeau cardinal à monsieur l'Evesque du Mans ». Il fournit à bon compte, (au prix de douze deniers tournois) une pipe de vin blanc de son cru, destinée à être offerte au nouveau cardinal etc. (4). D'autre part, il se rend plusieurs fois à Paris en députation, pour les affaires de la ville (5); il poursuit les procès des

(1) « Item, pour la deppence dudit receveur, Robert Véron, Guillemin Lefevre aveeques leurs gens, lesquels allèrent vers ledit seigneur de Chéronne faire le présent dudit ypocras, affin que le plaisir dudit seigneur de Chéronne fust de procurer vers ledit commissaire qu'il baillast auxdits manans et habitans son atache à leurs privilaiges contenant l'article de exempcion de non envoyez à la guerre, pour cy. XXI sols ». *Compte de Jean Cosnard*, fol. 94 v°. — L'hypocras, liqueur fort à la mode au XVIIe siècle encore, se composait, d'après la recette du fameux maître-queux Taillevent, de vin rehaussé d'ambre ou de framboises, de canelle et d'épices.

(2) *Ibidem*, fol. 140 et 151. Becquet : Brochet.

(3) *Ibidem*, fol. 164, v°. Connins : lapins.

(4) *Ibidem*, fol. 154 et 155. L'évêque du Mans, Philippe de Luxembourg, avait été promu cardinal sur les instances réitérées du roi de France le 21 janvier 1495 : il ne fut préconisé qu'en 1497.

(5) Item, le premier jour du mois du juing (1490) a esté baillé à Robert Véron la somme de XV escus d'or, vallant chacun XXXV sols, tant pour faire un voyage à Paris affin de faire publier la charte des priviléges de ladite ville, auquel voyaige il a vacqué par ung mois ou environ, que aussi pour certains dons et mises fêtes à la poursuite de ladite publication, pour ce... XXVI l. V s.

Item (1493), à Robert Véron a esté payé la somme de XLV l. t. pour faire certaine dépence d'entre ledit Véron et mous. Me Jacques Hellaut, procureur du Roy notre sire, à aller à Paris devers les gens dudit roy

habitants ; il fait réparer les fontaines publiques ainsi que l'abreuvoir du pont Ysouar « pour empescher de noyer les personnes ». Bien mieux, il fait la banque au besoin, et prête de l'argent à la ville, afin d'exempter les habitants du ban et de l'arrière ban (1). Personnage officiel, considérable et considéré, Robert Véron rend d'importants services à ses concitoyens et il ne leur coûte pas cher, cent sous de gages chaque année !

Comme Jacquet Seigneur, ce n'est cependant qu'un simple marchand de sel, un modeste bourgeois du Mans. Mais nous sommes à la fin du XVe siècle, à l'aurore des temps modernes. Avec la guerre de Cent-Ans et le règne de Louis XI la société féodale s'est transformée. Au Mans et dans toutes les provinces la vie municipale reprend vigueur. Soutenue par la Royauté qui a découvert en elle une alliée fidèle, une bourgeoisie puissante se constitue peu à peu, ambitieuse et intelligente. Cinquante ans de labeur et d'épargne après les désastres de la guerre ont suffi à l'enrichir, grâce à la merveilleuse fécondité du sol national. Son heure est arrivée de conquérir sa place aux affaires (2).

notre sire tant pour le fait des fontaines de cette ville que autrement, ainsy que conclud avait esté au Conseil tenu au Mans le IIIIe jour de mars 1492... pour cy... XLV l.

Item (1495), compte cy la somme de LXII l. t. qu'il a paée et baillée à Robert Véron, l'un des eschevins de ladite ville, à luy ordonnée et taxée par messieurs les eschevins de ladite ville pour deux voyaiges qu'il avait faiz de ceste ville du Mans en la ville de Paris puis deux ans encza... pour solliciter les causes de ladite ville etc... pour cy... LXII liv.

Compte de Jean Cosnard, fol. 77, 149, 165 et suiv. etc.

(1) Item (1492), a este paye à Robert Veron la somme de XII l. II s. VI den. tourn. que ledit Véron avait baillée à Gilles Morin pour ayder à faire le payement de cinquante livres tournois, laquelle avait este promise à mons. Loys de Lestang, commissaire du Roy notre Sire, pour exempter les habitans de la ville et cité du Mans du ban et arriere-ban, et affin qu'il fust tenu bailler son atache aux privilaiges de ladite ville. *Ibidem*, fol. 104 v° etc, etc.

(2) Dès le 22 septembre 1466, Louis XI avait octroyé aux habitants du Mans une charte qui les autorisait à s'assembler et à s'imposer jusqu'à

Les Véron et les Seigneur sont les représentants les plus purs, les plus caractéristiques, de cette nouvelle classe qui se prépare à renforcer la noblesse, glorieusement décimée sur les champs de bataille, et à s'unir à elle pour reconstituer de vaillantes générations.

Au commencement du XVIe siècle, Jacquet Seigneur et Robert Véron ont terminé leur course. Le premier est remplacé par son petit-fils, Simon Seigneur, sieur de la Nyvelière ; le second par son frère, Guillaume Véron, qui possède à son tour la maison de la Grande-Rue.

Dès l'an 1507, Guillaume Véron est un personnage important, l'un des membres les plus en vue du haut clergé du Mans. Chanoine de Saint-Julien, archidiacre de Château-du-Loir, seigneur de Chassillé (1), ami intime du cardinal de Luxembourg, il assiste, le 1er mai, à l'entrée solennelle de l'évêque François de Luxembourg, puis prend part le lendemain au grand dîner qui suit la réception du prélat, assis à la table des chanoines (2),

la somme de cent livres tournois « pour les affaires et emparemens » de leur ville. En février 1482 (nouv. st.), après sa prise de possession du comté du Maine, il créa l'hôtel de ville ou mieux la municipalité du Mans, dont l'organisation fut définitivement réglée par Charles VIII, non sans difficultés. Cf. sur ce sujet le remarquable travail de M. Anjubault : *Recherches sur la Bourgeoisie et la commune municipale de la cité du Mans.* « Notre commune, dit l'auteur, institution toute française, toute locale, fut une œuvre du temps, laborieuse, complexe : le passé et le présent en ont fourni les éléments en proportions diverses ; elle a progressé avec les sentiments, les idées, les coutumes, sous une influence propice au développement du sens moral et du droit naturel, qui consiste, en politique, pour chaque individu, à jouir de toute la liberté possible, sans nuire à autrui et à la société ».

(1) *Aveu rendu au seigneur de Tucé, par Guillaume Véron,* « licencié en décret, prestre, chanoine du Mans, archidiacre de Château-du-Loir, seigneur temporel de Chassillé », le 9 mai 1528. Arch. de la Sarthe, E. 118. *Procuration de Guillaume Véron pour rendre aveu au seigneur de Tucé,* du 22 juin 1542. *Ibidem.*

(2) Cf. le curieux *Proces-verbal de l'entrée et réception de Révérend Père en Dieu Monsieur François de Luxembourg, évêque du Mans et baron de Touvoie,* dressé par Jean Salles, bailly de Touvoie, et publié *in extenso* par Dom Piolin. *Hist. de l'Église du Mans,* V, p. 264 à 279.

avec le doyen Lezin Cheminart, François Le Chat et Martin Guerrande, le donateur bien connu des belles tapisseries de la cathédrale. Choisi pour l'un de ses exécuteurs testamentaires par le cardinal de Luxembourg, il contribue en cette qualité à la fondation du collège du Mans à Paris (1). En 1538, il surveille la construction du Grabatoire, chargé par ses confrères de remettre à l'architecte Anselme Taron, sieur de la Croix, un a compte de cent livres tournois (2). La même année, il donne au Chapitre une rente perpétuelle de trente trois livres, pour être enseveli après sa mort dans la cathédrale, auprès de l'autel du Crucifix, « qu'il a fait élever avec art et magnificence à ses propres frais, dit l'acte de donation, et où sont déjà les tombeaux de sa famille » ; en échange un service anniversaire est fondé à son intention au jour et fête de l'Assomption (3). Enfin, c'est encore à lui que sont dues la fondation de la chapelle de la Passion ou de la Pépinière desservie dans la cathédrale, à ce même autel du Crucifix (4), et la construction de la piscine de la sacristie, œuvre de la Renaissance intéressante par ses sculptures (5).

Guillaume Véron est le dernier de son nom à posséder la maison de la Grande-Rue, qui passe ensuite aux Seigneur,

(1) Dom Piolin. *Hist. de l'Église du Mans*, V, 302, 307, 334. — L'abbé Periès. *L'ancien collège du Mans à Paris*, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, 1891.

(2) Arch. de la Sarthe, G. 19, fol. 35. — D'Espaulart, *Note sur le Grabatoire*, Le Mans, Gallienne, 1848, in-8.

(3) Arch. de la Sarthe, G, 19, fol. 37. L'*Inventaire sommaire* de ce registre évalue par erreur le capital de la rente de 33 liv. à 360 liv. au lieu de 660 liv. portées à l'original. — *Martyrologe de l'Église du Mans*, ms. 244 de la Bibliothèque du Mans, après la page 315 : *Fundatio domini Véron, pro missa solemni in vigilia Assumptionis Beatæ Mariæ*, 1541. Ce manuscrit nous apprend en outre que Guillaume Véron avait donné au Chapitre une chape « de panno aureo », très précieuse, qui disparaîtra lors du pillage de la cathédrale par les Protestants.

(4) L'abbé Esnault. *Mémoires de Nepveu de la Manoullère*, I, p. 122.

(5) *Martyrologe de l'Église du Mans*, ms. 244.

déjà propriétaires de la maison voisine (maison ancienne *de la cour Pôté*, n° 13) (1).

Après lui, la famille Véron n'étant plus représentée au Mans que par maître Jean Véron, administrateur de l'hôpital des Ardents de 1539 à 1551 (2), disparaît de la scène (3). Le même nom reparaîtra plus brillant encore dans l'histoire du Maine aux XVIIe et XVIIIe siècles, avec les descendants de l'inventeur de la célèbre fabrique d'étamines du Mans, qui seront échevins, conseillers du roi, gardes scel de l'hôtel-de-ville, juges-consuls, et surtout avec l'illustre économiste François Véron de Forbonnais, l'un des grands hommes de notre pays (4).

(1) Simon Seigneur était probablement fils de Jehan Seigneur, cité en 1475 dans le *Compte de Jacques Vaujon*, fol. 29, parmi les plus riches habitants de la Grande-Rue, et marié à Jacquine Véron *sœur de Robert et de Guillaume Véron*, d'après la *Généalogie* ms. des Véron. Cette alliance expliquerait la réunion des maisons 11 et 13 entre les mains des Seigneur.

(2) Arch. de la Sarthe, G, 19 ; H, 1,970. — Dom Piolin. *Hist. de l'Église du Mans*, V, 411. — Bon de la Bouillerie. *Documents sur l'hôpital des Ardents du Mans*, travail en préparation. Jean Véron, d'après la *Généalogie des Véron*, serait un neveu de Guillaume.

(3) Robert Véron avait laissé, entre autres héritiers, *Françoise* Véron mariée à Claude Dutemple. (*Aveu de Tucé*, du 12 février 1521). Arch. de la Sarthe, E, 118. A la même époque, nous trouvons *Michelle* Véron mariée à Robert de Launay, fils et procureur spécial de Jehan de Launay, conseiller en court laye. *Ibidem*. D'après la *Généalogie* ms. des Véron qui commet ici une confusion, *Michelle* Véron, *sœur de Robert et de Guillaume*, eut épousé Claude Dutemple. A plusieurs reprises, dans le cours du XVIe siècle, on rencontre d'autres Véron d'une situation plus modeste, au Mans ou dans les environs. Arch. de la Sarthe, E. 161, 163, p. 24 et 29.

(4) D'après la *Généalogie* ms. recueillie par MM. Guéraud et Anjubault, (Arch. mun. Dossier *Véron*), la *Vie littéraire de Forbonais* par de l'Isle de Sales, Paris, 1801, in-8, et l'*Histoire littéraire du Maine* de M. Hauréau, 2e édit. X, p. 149, l'inventeur de la fabrique d'étamines, Jean Véron (1615-1689) et ses descendants se rattacheraient directement à nos Véron du XVe siècle, propriétaires de la maison dite de la reine Bérengère. La filiation ne nous semblant pas établie d'une manière indiscutable, nous croyons plus prudent de ne rien affirmer jusqu'à nouvel ordre. (Cf. Mss. de la Crochardière, Bibl. du Mans 21,

C'est aux Véron, et très probablement à Robert Véron, échevin du Mans en 1494 et 1495, que revient l'honneur de la construction de la charmante maison numéro 11, maison dite *de la reine Bérengère*, telle que nous la voyons aujourd'hui.

Non seulement, en effet, le style et les caractères distinctifs de l'architecture concordent d'une manière évidente avec les documents qui en attribuent la propriété à Robert Véron, à la fin du XVe siècle, mais elle porte, on peut le dire, la signature authentique de la famille.

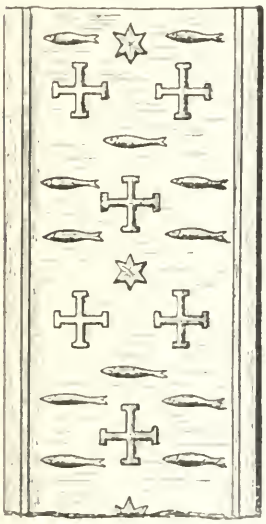

PILASTRE SCULPTÉ

Maintes fois déjà, nous avons signalé ce curieux pilastre de la façade qui offre un semis de croix, de poissons et d'étoiles, et qui a tant exercé la sagacité des archéologues manceaux depuis un demi-siècle. Jusqu'ici, en l'absence de documents, le *rebus* demeurait indéchiffrable, malgré les efforts d'excellents esprits convaincus avec raison de sa grande importance pour l'histoire de l'édifice. Maintenant le problème est résolu, du moins nous l'espérons.

Les croix que l'on a prises pour des croix de Jérusalem, indices des armes des comtes d'Anjou et du Maine, sont

t. II, p. 179. *De l'origine et du progrès du commerce des étamines dans la ville du Mans.*) De nos jours encore, le nom de Véron a été noblement porté par les représentants du grand économiste M. Théodore Véron du Verger, inspecteur général des Ponts et Chaussées, Conseiller d'Etat, directeur des chemins de fer ; M. Alexandre Véron du Verger, professeur à la Faculté de droit de Paris ; M. Charles Véron du Verger, inspecteur des douanes, et par la mère de Mme La Marquise de Foucault, née Véron du Verger.

purement et simplement des « *croisettes* » marques du fief des Croisettes d'où relevait la maison. Plusieurs déclarations du XVIIe siècle sont formelles sur ce point : « Au devant de ladite maison dit l'une d'elles, en date du 2 août 1621, *il y a grande quantité de croix pour marque du fief de cette seigneurie* » (1).

Les poissons qui ne peuvent être les bars du roi René, lesquels sont toujours adossés et placés en pal, sont de modestes *vérons*. Ils se retrouvent, *avec les étoiles*, dans les armes des Véron qui portaient : *d'argent à trois vérons d'azur, posés l'un sur l'autre, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent mises en fasce* (2).

Ce sont, dans toute la force du terme et conformément à un usage fréquent au XVe siècle, des armes parlantes ou mieux un véritable *rebus ;* on peut dire ici, sans métaphore il nous semble : *lapides clamant* (3).

Quant à l'écusson de Louis XII, il n'a évidemment d'autre

(1) Arch. de la Sarthe, E, 163 fol. 92, v° ; 167, fol. 64 ; 168, n° 121. En plus du pilastre dont nous reproduisons un fragment, la façade présentait de nombreuses pierres marquées de croisettes : on vient encore, dans les derniers jours de la restauration, d'en retrouver deux qui avaient été utilisées comme marches de cave.

(2) *Tableau des armes des échevins*, au Musée archéologique du Mans. En admettant même que la filiation donnée par la *Généalogie* ms. des Véron, ne soit pas rigoureusement exacte, il est certain que les Véron du XVIIe siècle ont eu soin de reprendre les armes de leurs homonymes du XVe. Les poissons nommés vérons se retrouvent d'ailleurs dans les blasons de la plupart des familles de ce nom. L'explication de notre pilastre demeure donc indépendante de l'authenticité de la généalogie.

(3) « On voit de tous côtés dans cet hôtel (de Cluny) des coquilles et bourdons à moitié rompus. Comme Jacques Cœur à Bourges, Jacques d'Amboise fit, *par le même motif tiré de son prénom*, entrer les attributs de son patron dans l'ornementation.... ». Ch. Normand. *L'hôtel de Cluny*, Paris, 1888, in-4° p. 101. — A St Germain l'Auxerrois, sur la frise extérieure d'une chapelle du chœur, des tronçons de carpes rappellent le nom du fondateur, *Tronçon*. — Au manoir de Ronsard, à la Possonnière, des *ronces* qui *ardent* sur une cheminée traduisent par un rebus analogue le nom de *Ronce-ard*. (Notes de M. de Montaiglon.)

but que de fixer la date extrême des travaux, ou de témoigner l'attachement des propriétaires à la royauté qui était alors le plus solide appui de la bourgeoisie (1).

Par suite, la construction de cette jolie maison numéro 11 s'explique et se comprend sans peine.

Riches, influents, parvenus aux premières charges de la Cité, liés avec le plus illustre amateur d'art de son temps, le grand cardinal de Luxembourg, voisins du doyen Lezin Cheminart et du célèbre architecte Simon Hayeneufve (2), les Véron auront voulu avoir un logis digne de leur situation et d'une époque « où la maison du bourgeois devenu un personnage important se distinguait toujours d'une manière tranchée de l'habitation du citadin modeste ». Pour cela, l'échevin Robert Véron n'eût qu'à s'adresser aux habiles ouvriers que la ville employait chaque jour et dont les noms nous ont été conservés dans les comptes municipaux. Il avait sous la main des maçons tailleurs de pierres et imagiers, tels que Jehan Texier, Collin Daillandes, Thomas Le Perrier, Guillaume Paliceau et Bertrand Pavy, qualifié maître juré en maçonnerie (1494) ; des charpentiers rompus à tous les ouvrages de « charpenterie », tels que Macé Le Texier, Michel Le Perrier, Jean Legendre (1494) ; des menuisiers tels que Jean Lebuchetier et Michel Alinant (1494). Avec

(1) « Sur le chapiteau du pilier central de la chapelle basse (de Cluny) on voit les armes de Charles VIII *qui fixent la date de la construction* ». Ch. Normand, *Ibidem*, p. 117. Les exemples d'écussons de chiffre du roi régnant apposés ainsi sur des édifices neufs sont fréquents. Il est bon de rappeler d'autre part que Louis XII et Anne de Bretagne passèrent au Mans en 1499, après leur mariage, et y séjournèrent quinze jours. Robert et Guillaume Véron étaient alors des notabilités trop importantes dans la ville pour ne pas leur être présentés.

(2) Pendant plusieurs années Simon Hayeneufve demeura chez le doyen Lezin Cheminart, voisin immédiat de Guillaume Véron et de Simon Seigneur, qui conclut avec lui « certain accord » au sujet de sa maison de la Grande-Rue. (Arch. mun. dossier Seigneur). Cf. Dom de la Tremblaye. *Les Sculptures de l'église abbatiale de Solesmes*, p. 123.

le concours de ces ouvriers, humbles précurseurs de la Renaissance, le projet était facile à réaliser (1).

Nous ne pouvons toutefois préciser davantage, n'ayant aucun nom d'artiste à inscrire spécialement sur la maison des Véron. M. Hucher, il est vrai, n'a pas été plus heureux pour le magnifique Jubé du cardinal de Luxembourg, élevé à la même époque. Les artistes d'alors étaient modestes, trop modestes ; mais, à défaut de leurs noms, leurs œuvres sont là. Elles prouvent éloquemment que notre ville du Mans était dès les premières heures de la Renaissance, comme plusieurs villes environnantes, un centre artistique provincial très actif (2).

Dès lors, si la maison actuellement dite *de la reine Bérengère* ne peut revendiquer une origine royale ; si, de palais présumé d'une reine, elle descend au rang moins brillant de logis d'un simple échevin, son intérêt n'en est pas moins très vif, son importance considérable pour l'histoire de la ville du Mans. Œuvre remarquable de cette école

(1) M. Chardon a mis en relief la plupart de ces ouvriers dans son travail ; *Les Artistes du Mans jusqu'à la Renaissance.* Le Mans, Pellechat, 1879, in-8. Il se demande même si le modeste maçon Jehan Texier, cité dans le compte de 1475, ne serait pas le même que le célèbre architecte imagier de la cathédrale de Chartres. V. Arch. mun. 246 et 247.

(2) Sur le mouvement artistique au Mans, à l'époque de la Renaissance. Cf. plus spécialement : D'Espaulart, *Notice ms. sur Simon Hayeneufve*, aux Arch. mun. n° 21. — Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, V, 215 et suiv. — E. Hucher, *Maison d'Adam et d'Ève*, dans les *Arch. hist. de la Sarthe* p. 76. — *Le Jubé du cardinal de Luxembourg à la cathédrale du Mans.* Le Mans, Monnoyer, 1875 in-fol. — H. Chardon. *Les Artistes du Mans jusqu'à la Renaissance.* — L'abbé R. Charles. *Les Artistes manceaux de l'église de Saint-Pierre-la-Cour, au Mans*, Tours, 1880, in-8. — H. Chardon. *Le Tombeau de Charles d'Anjou à la cathédrale du Mans,* Le Mans, 1881, in-8. —E. Quéruau-Lamerie. *Note sur Simon Hayeneufve*, Laval, 1890. — H. Chardon. *Simon Hayeneufve et la chapelle de l'ancien évêché du Mans*, dans le *Nouvelliste de la Sarthe*, des 7 et 8 février 1890. — L. Palustre. *Monuments d'art de la ville du Mans*, Sceaux, 1886, gr. in-8. — *La Renaissance en France*, (*Maine et Anjou*), Paris, Quantin, 1887, in-fol.— Dom de la Tremblaye, *Les Sculptures de l'église abbatiale de Solesmes*, Solesmes, 1892, in-fol. p. 121.

française du XVe siècle qui prépara la Renaissance, elle devient en quelque sorte un *monument municipal*, révélant par la perfection même de son exécution la grande habileté des ouvriers manceaux, l'intelligence pleine de goût de nos premiers échevins, amateurs d'art éclairés en même temps qu'administrateurs dévoués.

Simon Seigneur, petit-fils de Jacquet Seigneur et propriétaire des maisons contigues à celles des Véron, dans la Grande-Rue du Mans, est, vers 1525, un bourgeois important lui aussi et fort riche. S'il n'a pas l'honneur de parvenir à l'échevinage, il peut déjà allonger son nom en y ajoutant le titre de sieur de la Nyvelière. Il possède plusieurs maisons dans la cité, un moulin au-dessous du pont Perrin, des vignes aux clos de la Croix-de-Pierre et de Maupertuis, des terres sur divers points de la province et même le domaine de Chaine-de-Cœurs, à une lieue de la ville, dans la paroisse de Saint-Pavace. Veuf de Jeanne Le Prestre, il confirme et augmente, le 13 octobre 1529, un legs fait par sa femme au couvent des Jacobins, à charge par les religieux de célébrer des messes chaque année et de réciter certaines prières tous les samedis « sur la fosse de deffunct Jacquet Seigneur, son ayeul ; estant ladite fosse devant le sépulcre de ladite église des Jacobins (1) ». Il meurt avant 1537, laissant trois enfants : Jacques dont nous parlerons bientôt ; Marie, épouse de maître Antoine Métaier, licencié ès lois, sieur de Saint-Denis, qui sera échevin en 1546, et Gatienne, encore mineure (2).

Les trois enfants de Simon Seigneur se partagent, le

(1) Arch. de la Sarthe, H. 1204. *Fondation de Simon Seigneur et de sa femme Jehanne Le Prestre, en faveur du couvent des Jacobins.* Cf. aussi H. 1172 et H. 1228. *Registre des fondations du couvent des Jacobins*, tome II, fol. 17, et Ch. Cosnard, *Histoire du couvent des Frères Prêcheurs du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1879, in-8. M. l'abbé Ledru dans un tableau généalogique annexé à sa *Note sur la réforme dans le Maine*, Mamers, 1883, cite un Simon Seigneur marié à Renée Boudant.

(2) Gatienne Seigneur avait pour tuteurs : Me Ambroys Guillon, doc-

6 juin 1538, non sans difficultés, la succession de leur père, y compris ses maisons de la Grande-Rue, occupées alors par eux et par divers locataires (1). Puis, Marie Seigneur meurt prématurément, après avoir légué, à l'exemple de ses parents, une rente au couvent des Jacobins (2), et sa fille, Marie Métaier, épouse messire Jean de Vignolles, écuyer, lieutenant particulier au Présidial du Mans, huguenot à jamais fameux, l'un des personnages les plus célèbres de notre histoire locale au XVIe siècle.

Les nombreuses mutations, conséquences inévitables de ces événements de famille rendent obscur, pendant quelques années, le sort des deux maisons de la Grande-Rue que nous étudions en ce moment, maison dite *de la reine Bérengère*, numéro 11, et maison voisine *de la cour Pôté*, numéro 13. Mais en 1552, un document précis vient dissiper tous les doutes et fixer à jamais leur situation.

A ce moment, elles sont réunies entre les mains du chef de la famille, Jacques Seigneur, fils de Simon et oncle de Marie Métaier.

Jacques Seigneur soutient dignement l'honneur de son nom. Contrôleur des tailles et aydes au pais du Maine, échevin du Mans de 1548 à 1556, il prend, comme son arrière grand-père, une part active à l'administration municipale et défend avec ardeur les privilèges de la ville (3). C'est à la

teur en médecine, et Robert de Launay, licencié ès-lois, qui habitait une des maisons de la cour Pôté.

(1) Arch. mun. du Mans : dossier Seigneur. *Partages du 6 juin 1538.*

(2) Arch. de la Sarthe, H. 1171 : *Fondation de Marie Seigneur, femme de Me Antoine Métaier, sieur de Saint-Denis, en faveur du couvent des Jacobins.* Par son testament du 20 nov. 1541, Marie Seigneur avait légué aux Jacobins une rente de sept livres seize sols six deniers tournois et six chappons, au terme de Toussaint, sur le moulin Charbonneau à Brette ; le 9 août 1542, Antoine Métaier, son mari et son exécuteur testamentaire, ratifie ce legs par contrat passé devant Méry Desboys, notaire juré de la Cour du Mans. Cf. Arch. de la Sarthe, H. 1228 : *Registre des fondations du couvent des Jacobins*, f° 17.

(3) Arch. mun. du Mans, 249. *Comptes de Macé Flotte.*

différence de son neveu Vignolles un catholique convaincu. Le couvent des Jacobins le compte au nombre de ses plus insignes bienfaiteurs.

Conformément aux traditions de sa famille, Jacques Seigneur réserve toutes ses largesses pour une église qui renferme les tombeaux de ses ancêtres. Le 14 octobre 1552, par un acte solennel passé dans le chapitre de la communauté, il donne aux Jacobins, « en faveur et augmentation du divin service », une rente annuelle et perpétuelle de dix livres dix sous tournois « en échange de sept grandes messes chaque année à l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, avec un *Subvenite* et trois fois *Pie Jesu Domine* sur la fosse de ses père et mère (1) ». Le 1er janvier suivant 1553, il promet aux mêmes religieux une somme de six cents livres pour construire un jubé. Le travail commence sur-le-champ, et c'est avec l'argent de Jacques Seigneur que s'élève ainsi en deux ans, sous la direction de Boisselleret, architecte et sculpteur, le jubé d'ordre corinthien qui fut regardé jusqu'à la Révolution comme le plus bel ornement de l'église des Jacobins (2).

Administrateur expérimenté, Jacques Seigneur avait tenu à mettre sa fondation à l'abri de tous les dangers d'un avenir qu'assombrira bientôt la tempête des guerres de religion. Il avait donc eu le soin, suivant l'usage, d'hypothéquer le paiement de son legs sur divers immeubles : sept livres dix sous sur le lieu de Loysonnerie, à Saint-Mars-sous-Ballon, soixante sols sur les maisons qu'il possédait dans la Grande-Rue du Mans, en la paroisse du Crucifix. Ces maisons sont décrites à cette occasion avec une grande précision et dans des termes qui ont pour notre sujet un intérêt capital.

« Scavoir est, dit en effet la donation du 14 octobre 1552 :

(1) Arch. de la Sarthe, H. 1228. *Registre des fondations du couvent des Jacobins*, p. 173 à 177, 178, 180, 181, 182 à 184.

(2) Ch. Cosnard. *Histoire du Couvent des Frères Prêcheurs du Mans*, p. 114, 131, 205.

» Une maison manable qui fut deffunct Robert Véron et » depuis Me Guillaume Véron, archediacre et chanoine du » Mans, et Me Jean de Vignolles à cause de Marie Mestayer » son espouse, de présent appartenant audit Seigneur ; une » autre maison joignant icelle qui fut deffunct Simon » Seigneur, en laquelle a esté Guillaume Vezian, libraire, et » de présent demeurant Alexandre Chouen, aussy libraire et » louaiger, avecques une aultre maison où de présent est » demeurant ledit Seigneur, qui fut feu ledit Robert Véron, » depuis un nommé feu Me André Maugotin, de Laval ; » joignans les trois corps de maisons à une cour commune » entre les héritiers de deffunct Me Guillaume Chesnay, de » présent Me Jehan Bérault à cause de sa femme, et partie » du portail et maison sire Robert de Launay, d'aultre » cousté la maison qui fut Me Méry Desboys, à présent » Michel Desboys et aultres ses héritiers ; cousteant d'un » costé les maisons des demis prébendiers de l'Eglize » monsieur Sainct Julian... et partie les jardins et maison » canonial où se tenait deffunct Me Ambroys Bourgoing, » lors de son décès chanoine en ladicte Église du Mans, » d'aultre costé le pavé de la Grande-Rue, à tirer de l'église » Sainct Julian, en la paroisse du Crucifix » (1).

Parfaitement d'accord avec l'état actuel des lieux, cette description nous montre les maisons Véron-Seigneur limitées d'un côté par une cour commune, aujourd'hui la cour *Pôté*, de l'autre par la maison Méry Desbois qui est, comme nous le prouverons, la maison actuelle numéro 9, ou maison *Renaissance*, d'un bout par la Grande-Rue, d'autre bout par une maison canoniale, laquelle de nos jours encore, appartient au Chapitre. Leur identité avec les maisons actuelles numéros 11 et 13, (maison dite *de la reine Bérengère* et maison démolie *de la Cour Poté*) ne peut donc être mieux établie.

(1) Arch. de la Sarthe, H. 1228, p. 173 à 177.

Bien plus, par une faveur très rare et presque providentielle, la fondation de Jacques Seigneur ne devait pas s'éteindre avec le grand bouleversement de 1789. La rente de soixante sols hypothéquée sur ses maisons de la Grande-Rue, transformée en une rente de trois francs au profit de l'Hôpital du Mans, est payée jusqu'en 1826, époque où un arrêté du Préfet de la Sarthe en autorise le remboursement, et elle est payée par les propriétaires de la maison dite *de la reine Bérengère* (numéro 11) (1).

C'est ce seul fait, relevé incidemment dans un titre de propriété de 1820, qui nous a livré tout l'historique de cette curieuse maison, en plaçant dans nos mains un fil conducteur absolument sûr. Avec ce fil et à l'aide des inventaires du Fonds des Jacobins, nous avons pu remonter d'un seul bond de 1826 à 1552, suppléer en quelques heures à la perte totale des anciens titres de propriété.

N'est-ce pas le cas de répéter que dans les petites choses de l'histoire, comme dans les grands événements, les desseins de Dieu sont impénétrables. La famille Seigneur était profondément chrétienne. Lors de sa pieuse fondation, Jacques Seigneur accomplissait simplement un devoir de foi et de charité prescrit par l'Église dans tous les temps. Il semble que la Providence ait voulu prouver une fois de plus qu'elle seule accorde la célébrité et la vie, en se servant de cette modeste fondation pour ressusciter, après bientôt quatre siècles, le souvenir d'une famille chrétienne depuis longtemps éteinte ; pour lui rendre parmi nous la notoriété et l'estime que n'ont plus certaines familles d'origine illustre, et que lui ont sans doute méritées des intentions droites et désintéressées.

Après la mort de Jacques Seigneur, ses maisons demeu-

(1) *Contrat de vente* en date du 7 septembre 1820, reçu par Me Faribault, notaire au Mans. *Quittance du Receveur des Hospices du Mans*, en date du 23 juin 1826. (Titres de propriété communiqués par M. Ad. Singher.)

rent, jusqu'en 1575, la propriété de Jean de Vignolles et de Marie Métaier (1), qui ont succédé d'autre part à Guillaume Véron comme seigneurs de Chassillé (2).

Ceux-ci toutefois n'habitent pas dans la Grande-Rue et ils louent la maison de leur oncle à une famille de libraires, les Chouan (3). Conseiller du roi, lieutenant particulier de la Sénéchaussée, assesseur civil et criminel au Présidial, Jean de Vignolles est alors un des principaux magistrats du Mans et un des chefs les plus ardents du parti calviniste. Il s'est fait construire place du Gué-de-Maulny, sur les plans de Simon Hayeneufve, dit-on, et dans un style absolument nouveau, le vaste et magnifique hôtel appelé aujourd'hui *hôtel du Louvre* ou *hôtel de la Monnaie*. C'est là que le vendredi-saint, 3 avril 1562, il réunit une troupe de conjurés avec lesquels il s'empare de la ville (4).

(1) En 1584, vivra au Mans un jeune avocat « parfait et excellent », musicien et littérateur de talent, nommé Roland Seigneur, sieur de la Fourerie, dont La Croix du Maine fait un grand éloge. Nous ne saurions dire qu'elle était sa relation de parenté avec notre Jacques Seigneur. Cf. Hauréau. *Hist. litt. du Maine*, X, p. 25. et Arch. de la Sarthe, H. 1188. De même, pour un autre avocat, du nom de Jacques Seigneur, marié à Jacquine du Périer, qui reparaît au Mans dans la première moitié du XVIIe siècle. Arch. de la Sarthe, E. 163, 166.

(2) Arch. de la Sarthe, E. 118. *Procuration de Jehan de Veignolles*, en date du 1er juin 1566, pour rendre aveu de la seigneurie de Chassillé « appartenant à Marie Métayer, sa femme ». — Vers la fin du XVIe siècle « noble Lancelot de Vignolles » échangera Chassillé avec « Cristofle Chappelain, escuyer, s^r de la Tremblaye, et damoiselle Suzanne Lemoine, son espouse ».

(3) Après avoir été occupée en partie, comme nous l'avons vu, par Alexandre Chouan, libraire, cette maison l'est, en 1570, par la veuve Jean Chouan. Cette famille, à laquelle se rattachent encore Pierre Chouan, libraire, et Gatienne Chouan, cités dans la *Remembrance du fief des Croisettes*, (Arch. de la Sarthe, E. 163, fol. 46), était alors connue pour l'ardeur de ses convictions catholiques. De Bèze cite l'un de ses membres parmi les adversaires les plus résolus des Calvinistes. Cf. H. Chardon, *Recueil de pièces inédites pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue dans le Maine*, Le Mans, Monnoyer, 1868. p. XXXVIII.

(4) Sur l'hôtel de Vignolles, *hôtel du Louvre* ou *de la Monnoie*, Cf. un dossier *encore inédit* des Arch. de la Sarthe. (Futur supplément à la

Le rôle de Vignolles et de sa femme Marie Métaier, dans ces tristes jours, est trop connu pour être rappelé ici. Convaincu d'avoir abusé de son autorité, trahi le roi et profité de la révolte pour commettre de nombreux crimes, Jean de Vignolles fut condamné, par jugement du Présidial en date du 21 novembre 1562, à être roué devant les portes de la cathédrale qu'il avait pillée ; Marie Métaier, protestante fougueuse elle aussi, qui avait excité les incendiaires, fut condamnée à être pendue. La sentence, on le sait, ne fut pas exécutée, et Vignolles obtint même en 1572, par le crédit des Rambouillet, des lettres de réhabilitation (1).

Trois ans plus tard, le 1er juillet 1575, Jean de Vignolles et Marie Métaier, rétablis ainsi dans tous leurs biens, ven-

série E.) Ce dossier comprend une *quittance du 12 février 1548*, délivrée par Guy Daron, sr des Bordeaux, à Jean de Vignolles et Marie Métayer son épouse, pour une somme de 850 liv. « restant de la somme de 2150 liv. t. en laquelle ledit Vignolles était tenu pour le payement de la vendition de certaine maison fête par ledit Daron auxdicts Veignolles et Métaier, au contenu d'un contrat passé par Méry Desboys le 7 juillet derrenier passé... ». L'hôtel « situé en la cour de la Monnaye était tenu en plein fief du Roy, à cause de sa tour Ribandelle du Mans ». En 1603 et 1606, il appartenait à Me Pompée de Vignolles, conseiller du roi et lieutenant particulier ; en 1622, à Gilles de Maridor, chevalier, sr de Saint-Ouen, mari de Françoise de Vignolles, dont le fils, Louis de Maridor, le vendit en 1663 à Pierre Lespron, « marchand, hoste cabaretier ». Ce dossier, formé par les soins intelligents et dévoués de M. P. Brindeau, complète très heureusement les quelques renseignements donnés jusqu'ici sur l'hôtel de Vignolles par les *Arch. hist. de la Sarthe*, p. 44 ; la *Province du Maine*, I, no 28 ; H. Chardon, *Recueil de pièces inédites*, etc. p. XIX ; A. Bertrand, *Documents inédits pour servir à l'hist. du Maine*, Le Mans, Monnoyer, 1876 ; F. Legeay, *Guide du voyageur*, p. 84 ; L. Hublin, *L'Ancien Mans illustré*, etc.

(1) Cf. particulièrement sur ces événements ; Dom Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, V, 437 à 445, 449, 456, 460, 483, 720 à 727. — H. Chardon, *Recueil de pièces inédites*, etc. — *Les Protestants au Mans en 1572*, Manners, 1881, in-8. — Ledru, *Hist. de la prise du Mans par les Calvinistes en 1562*, (Annuaire de l'an X). — A. Bertrand, *Documents inédits* etc. — De Vignolles, en homme pratique, s'appropria un grand nombre d'objets des églises pillées, et voulut faire transporter à son hôtel le Jubé des Jacobins, donné jadis par son oncle Jacques Seigneur ; le temps lui fit heureusement défaut.

dent leurs maisons de la Grande-Rue (maison numéro 11, dite *de la reine Bérengère*, et maison démolie *de la cour Pôté*, numéro 13) à maître Michel Vasse, sieur de la Pélerinière, avocat au siège Présidial (1).

Chef de la branche la plus importante d'une ancienne famille dont la généalogie a été maintes fois publiée (2), Michel Vasse occupe déjà au Mans une situation importante. Ayant négligé, paraît-il, d'acquitter le legs de Jacques Seigneur, et bien qu'il ait assigné en garantie Lancelot de Vignolles ainsi que les autres enfants mineurs de Jean de Vignolles, il se fait condamner, par sentence du 9 janvier 1580, « à payer et continuer » aux Jacobins la rente de soixante sols hypothéquée sur sa nouvelle maison (3). De son mariage avec Marie Richer, il laisse trois enfants : Michel, conseiller du roi, lieutenant criminel au Présidial, André, curé d'Allonnes puis doyen du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour, Marie, mariée en janvier 1595 à François Joubert, sieur de la Championière, élu du Maine, fils d'Hierosme Joubert, ancien contrôleur du grenier à sel de la Ferté-Bernard.

Après la mort du sieur de la Pélerinière (4), ses deux maisons de la Grande-Rue sont partagées entre ses enfants.

(1) Arch. de la Sarthe, E. 163, fol 30. *Remembrance du fief des Croisettes*. Michel Vasse occupait avant cette acquisition la maison qui porte actuellement le n° 7 de la Grande-Rue, *Ibid.* G. 39, n° 31.

(2) Cf. Le Paige. *Dict. du Maine,* II, art. Villaine-la-Juhel. — V. Alouis, *Le fief de Chères et ses seigneurs*, Mamers, 1877, p. 60, d'après une généalogie ms. copiée en 1859 par M. Félix Le Joyant et communiquée par M. l'abbé G. Esnault. — A. Leguicheux, *Le château de la Chasse-guerre*, Fresnay, 1883, in-8, p. 9, et surtout aux Arch. mun. du Mans le le dossier *Vasse* (très important). « Tous les Vasse sont sortis de Raoul Vasse, bourgeois de Villaine-la-Juhel ». (Dossier *Aubert*).

(3) Arch. de la Sarthe, H. 1190.

(4) Michel Vasse, sieur de la Pélérinière, mourut le 20 mai 1595. Il fut enterré ainsi que sa femme Marie Richer, décédée le 16 mars 1608, et son gendre François Joubert, sieur de la Championnière, mort le 13 nov. 1630, dans l'église des Cordeliers. Leur épitaphe se trouve dans les copies de Gaignières que possède la Bibliothèque du Mans : Ms. 1071, *Tombeaux du Maine*, n° 121.

L'une, le numéro 11, maison actuellement dite *de la reine Bérengère*, habitée plusieurs années encore par sa veuve, échoit à son fils ainé, Michel Vasse, deuxième du nom, lieutenant criminel, qui a épousé Renée Hervé et qui sera député du Tiers aux États-Généraux de 1614 (1) : l'autre, le numéro 13, aujourd'hui démolie, à sa fille Marie, dame de la Championnière.

Dès lors, ces deux maisons se trouvent nettement séparées et vont avoir désormais un sort distinct. Pendant que l'ancienne maison *de la cour Pôté*, n° 13, reste dans la famille de la Championnière, la maison n° 11, dite *de la reine Bérengère*, attribuée par un partage du 13 avril 1615 à Suzanne, l'une des filles de Michel Vasse et de Renée Hervé, devient la propriété d'une famille à jamais illustre dans l'histoire du Maine, d'une famille qui suffirait seule à rendre cette maison célèbre et particulièrement chère aux érudits du Mans.

Suzanne Vasse, en effet, a épousé, le 22 août 1604, Jacques Le Corvaisier de Courteilles, et de leur union est né, le 13 mai 1608, Antoine Le Corvaisier, celui-là même qui sera l'auteur de la *Vie des Évesques du Mans*, le plus ancien et le principal des historiens manceaux, le « classique » de notre histoire provinciale.

Relativement peu connues jusqu'à ces derniers temps, les origines de la famille Le Corvaisier ont été étudiées dans deux articles récents par MM. de la Sicotière et Gabriel Fleury (2). Nous savons tous désormais, que les Le Corvaisier

(1) Cauvin. *États du Maine*, Le Mans, 1839, p. 21.

(2) L. de La Sicotière, *Notes sur Antoine Le Corvaisier de Courteilles et sur son histoire des Évesques du Mans*, Mamers, 1888, in-8. (L'auteur a utilisé dans cet excellent article d'importants documents qui lui ont été communiqués par M. l'abbé G. Esnault et M. L. Brière). — G. Fleury, *Notes sur Antoine Le Corvaisier de Courteilles, son nom, sa famille et sa terre de Courteilles*, Mamers, 1890, in-8.

étaient de bonne famille (1), alliés aux du Bellay, propriétaires de la châtellenie d'Outillé et de la terre seigneuriale de la Fontaine Vaumorin ; que le père de Jacques était Julien Le Corvaisier, sieur du Plessis, avocat puis conseiller au Présidial, échevin du Mans en 1598 ; sa mère Marie du Breuil ; qu'en outre de Jacques, Julien Le Corvaisier et Marie du Breuil avaient eu une fille, Marie, mariée à Me Antoine Portail, procureur du roy en la Sénéchaussée du Maine.

Un dossier très intéressant des Archives municipales du Mans (2), qui n'a pas été utilisé jusqu'ici, nous permet de compléter ces premières notes et de leur ajouter plusieurs détails décisifs.

(1) D'après les renseignements que veut bien nous donner M. l'abbé Esnault, les Le Corvaisier seraient originaires de Bretagne et se rattacheraient très probablement à une famille qui portait : *d'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre étoiles de même, au chef d'argent chargé de trois mouchetures d'hermine de sable.* Nous devons faire remarquer toutefois que, dès 1490 et 1492, nous trouvons au Mans, dans le Compte de Jean Cosnard, receveur municipal, un Jehan Le Corvaisier, adjudicataire de la ferme du dixième des paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Pavin-des-Champs. Arch. mun. 247, fol. 45 vo et 100.

(2) Dossier *Le Corvaisier*, à compléter par les dossiers *Vasse* et *Aubert*. Voici l'indication des principaux documents inédits relatifs à la famille Le Corvaisier : 15 oct. 1533. *Contrat de mariage de Julien Le Corvaisier, sr du Plessis, et de Marie du Breil.* — 25 oct. 1577. *Quittance de dot délivrée par Julien Le Corvaisier et Marie du Breil à Françoise Breslay.* — 24 janvier 1604. *Contrat de mariage d'Antoine Portail et de Marie Le Corvaisier.* — 8 mars 1604. *Convention additionnelle au précédent contrat.* — *Compte de tutelle rendu par Julien Le Corvaisier à sa fille Marie.* — 23 mai 1604. *Contrat de mariage de Jacques Le Corvaisier et de Suzanne Vasse.* — 13 mai 1606. *Partages entre Jacques, Marie, et Marguerite Le Corvaisier.* — 16 juin 1606. *Contrat de mariage de Marguerite Le Corvaisier et de Pierre du Jariel.* — 6 juillet 1606. *Compte de tutelle rendu par Julien Le Corvaisier à sa fille Marguerite.* — 11 juillet et 18 décembre 1606. *Conventions additionnelles au précédent contrat.* — 13 avril 1615. *Partages de la succession de Michel Vasse et Renée Hervé entre leurs trois enfants, Jean V. Suzanne V. ep. de Jacques Le Corvaisier et Renée V.* — 23 mai 1617. *Partages de la succession de Julien Le Corvaisier.* — 22 mars, 12 avril 1618, 14 août 1620, *Partages de la succession de Me André V.* — 5 sept. 1625. *Contrat de mariage de Jacques Aubert et de Marie Le Corvaisier.* — 22 nov. 1636.

Marie du Breuil, décédée le 4 février 1596, avait eu une seconde fille, Marguerite, toute jeune encore à la mort de sa mère et qui avait épousé en juin 1606 Pierre du Jariel, écuyer, sieur de Baris. Julien Le Corvaisier étant mort à son tour avant 1617, ses trois enfants, Jacques, Marie et Marguerite se partagent, le 23 mai 1617, sa succession qui comprend, entre autres domaines : « le lieu et fief de Chesne de Cueur, ainsy qu'il a esté acquis par le deffunct sieur du Plessis », la maison terre et jardin des Maillets, le fief et seigneurie du Plessis, en la paroisse de Mansigné, enfin « le lieu fief et domaine de Courteilles, avec le bordage des Nos Noires, scis et situés en la paroisse de Chantenay ».

Depuis treize ans au moins, cette terre de Courteilles, possédée, au siècle précédent, par Jacquine Auvé, femme de Pierre de Courthardy, par Magdelon de Brie, chevalier, sieur de Serand, et par Julien Delaporte, était dans la famille Le Corvaisier (1). Aux termes du contrat de mariage de Marie Le Corvaisier avec Antoine Portail, en date du 24 janvier 1604, Julien Le Corvaisier en avait « baillé la jouissance » aux jeunes époux. Peu après, Jacques l'avait reprise, sans doute en sa qualité d'aîné, car le 23 may 1604, dans son

Emprunt fait par Jacques Le Corvaisier, Suzanne V. et leur fils Antoine Le Corvaisier, à Jacques Aubert. — 1649 à 1652. *Procès relatif à la succession de Me Jean Vasse.* — 15 février 1653. *Vente de divers immeubles de la succession de Jean Vasse à sa veuve, Marie Boivin, par Antoine Le Corvaisier et Jacques Aubert.* — 6 mai 1653. *Testament de Marie Le Corvaisier, ep. de Jacques Aubert.* — 25 août 1665. *Renonciation à la succession d'Antoine Le Corvaisier par Jacques Aubert et Marie Le Corvaisier.* — 12 juin 1699. *Partage de la succession de Jacques Aubert et Marie Le Corvaisier.* — Voir en outre, Arch. de la Sarthe, H. 1174, 1167, 1219, 1260 et 1284.

(1) Arch. de la Sarthe, H. 1174. *Reconnaissance par Jacques Le Corvaisier, sieur de Courteilles (1624) d'une rente de 10 l. sur la terre de Courteilles à Chantenay,* léguée aux Jacobins par Jacquine Auvé. — La terre de Courteilles passe ensuite à la famille Aubert, puis Marguerite Aubert l'apporte en dot à Thomas Maudet, écuyer, sieur de Noyau, dont les descendants la cèdent « par un accomodement » à Charles-Guillaume Richer ; les Richer de Monthéard la posséderont encore en 1781.

propre contrat de mariage avec Suzanne Vasse, il prend déjà le titre de « sieur de Courteilles », et ladite terre de Courteilles, en la paroisse de Chantenay, est définitivement placée dans son lot par les partages de 1617.

De là il résulte, très probablement selon nous, que ce titre de sieur de Courteilles, sur lequel on a tant discuté, vient à Jacques Le Corvaisier, non pas de la terre de Courteilles à Coulans, comme on l'a cru tout d'abord, ni même de la métairie de Courteilles à Suré, près Mamers, apportée en dot seulement à son petit-fils René Aubert par Marie Le Roy (1), après 1662, mais bien du « fief et domaine de Courteilles à Chantenay », propriété de Julien Le Corvaisier depuis le commencement du XVIIe siècle, premier et principal morceau, dans son héritage, du lot de son fils.

Le point était intéressant et méritait, ce nous semble, d'être mis en lumière.

Jacques Le Corvaisier, sieur de Courteilles, conseiller au Présidial, après avoir habité, avant son mariage, avec ses parents, paroisse Saint-Benoît, et peut-être ensuite paroisse Saint-Pierre-la-Cour (2), occupait déjà la maison dite *de la reine Bérengère* (numéro 11 de la Grande-Rue) au moment où les partages de la succession de Michel Vasse et de Renée Hervé viennent la placer dans le lot de sa femme. Dans ces partages du 13 avril 1615, en effet, cette maison est ainsi désignée : « Maison de la Grande-Rue de cette ville

(1) Arch. mun. du Mans, dossier *Aubert* : 22 décembre 1640. *Contrat de mariage de Charles Le Roy, sieur de Marsillé, advocat en Parlement, et de damoiselle Geneviève Prulay, fille d'honorable Jean Prulay, sieur de la Cheverie.* « En faveur duquel mariage ledit sieur de la Cheverie a promis et s'est obligé donner à ladite damoiselle Prulay, sa fille, la mestairye de Courtailles, située en la paroisse de Suré, près Memers.» 24 janvier 1662. *Contrat de mariage de René Aubert, sieur de Courteilles* (à Chantenay) *avec Marie Le Roy,* fille de Charles Le Roy et Geneviève Prulay, propriétaires de Courteilles (à Suré).

(2) Antoine Le Corvaisier, né le 13 mai 1608, est baptisé dans l'église de Saint-Pierre-la-Cour.

» où demeurent à présent lesdits sieur et damoiselle de » Courtailles » (1).

De même, Jacques Le Corvaisier est spécifié « habitant la paroisse du Crucifix » par les partages du 23 mai 1617, et le 2 août 1621, dans une déclaration au fief des Croisettes, il nous dit expressément lui-même « qu'il *exploicte* ladite maison » au-devant de laquelle « y a quantité de croix pour marque du fief de la seigneurie » (2).

A la même date, Jacques Le Corvaisier, élu échevin lui aussi en cette année 1621, est propriétaire de la maison *Renaissance* n° 9, qui se trouve ainsi réunie entre ses mains à la maison dite *de la reine Bérengère* n° 11, comme ces deux maisons le sont aujourd'hui entre les mains de M. Singher.

Cette maison *Renaissance* n° 9, dont nous ne nous sommes pas encore occupés, rentre dès lors directement dans notre sujet et l'heure est venue d'en retracer l'histoire en quelques mots.

Elle a été bâtie très probablement dans la première moitié du XVIe siècle, par Méry Desboys, notaire-juré de la Cour du Mans en 1542, voisin et homme d'affaires de la famille Seigneur. Elle relève censivement, non plus de la seigneurie des Croisettes, mais de la Prevosté Regale du Chapitre, à charge de deux deniers tournois, chaque année, au jour de Saint-Gervais d'hiver.

Occupée en 1552 par Michel Desboys, puis par Julien Desboys, « marchand », elle est habitée en 1570 par la veuve de ce dernier, « Phelippes Lebley », remariée en secondes noces à Me Jehan Crespin, controleur au grenier à sel (3).

(1) Arch. mun. dossier *Vasse*.

(2) Arch. de la Sarthe, E. 163, fol. 92 v°. *Amendes et Remembrance du fief et seigneurie des Croisettes.*

(3) Arch. de la Sarthe, G. 39, n° 31. *Déclaration du 26 mai 1570, rendue à la Prevôté Régale du Chapitre par Michel Cartier, curateur des enfants de Julien Desboys.*

Jean Crespin appartenait à une branche de la famille des seigneurs de Chères, si consciencieusement étudiée par M. V. Allouis. Ses ancêtres, au XVe siècle, semblent avoir fait partie de la noblesse de robe et l'un d'eux était conseiller en court laye dès 1473 (1).

René Crespin succède à son père dans sa charge de contrôleur au grenier à sel du Mans et dans la propriété de sa maison (2). Avant l'année 1621, il cède cette dernière à son voisin Jacques Le Corvaisier, qui trouve ainsi moyen de doubler son habitation par une acquisition toute de convenance.

Aux termes de la déclaration du 2 août 1621, le nouveau propriétaire se serait empressé, *pour l'exploicter*, « de faire rompre et réédiffier » cette maison n° 9, qu'il venait d'acheter à René Crespin. Ces expressions, croyons-nous, ne doivent pas être prises à la lettre, car la façade, en bois et briques, du premier étage, doit remonter plus haut, au XVIe siècle. En revanche, elles paraissent s'appliquer fort bien à la façade du rez-de-chaussée sur la rue, façade qui a été reprise en sous-œuvre comme nous le dirons plus loin, et dont la corniche ainsi que l'ornementation appartiennent évidemment aux premières années du XVIIe siècle.

A partir de 1621, l'état des lieux est ainsi parfaitement déterminé, et conforme en tous points à l'état présent.

La maison dite *de la reine Bérengère* (numéro 11), séparée désormais de la maison *de la cour Pôté* (numéro 13), est réunie à la maison *Renaissance* n° 9 comme aujourd'hui. Ces deux maisons 11 et 9, formant l'habitation unique de Jacques Le Corvaisier, sont limitées du côté de la cathédrale par la maison actuelle n° 7, alors à François Legendre, pré-

(1) V. Alouis. *Le fief de Chères et ses seigneurs*, p. 67.

(2) Arch. de la Sarthe, G. 39, n° 31. *Déclaration du 19 février 1602, rendue à la Prévôté Régale du Chapitre par René Crespin.*

cédemment à Pierre Cochery (1) ; au fond de la cour par la maison canoniale du Chapitre (2), plus tard dite maison de Scarron ; du côté du square actuel par la maison numéro 13, qu'occupe toujours François Joubert sieur de la Championnière et Marie Vasse. A cette époque déjà, le logis tout entier s'exploite par l'allée de la maison *Renaissance ;* des communs s'élèvent au milieu de la cour et une partie de la galerie voutée est transformée en écurie, comme elle l'était il y a quelques mois encore (3).

L'installation, il faut le remarquer, est d'autant plus agréable pour Jacques Le Corvaisier et sa femme, qu'elle facilite par un voisinage immédiat, dégagé cependant de toute communauté, leurs relations intimes avec leur oncle et leur tante, M. et Mme de la Championnière, et les quatre filles de ceux-ci, leurs cousines germaines. C'est, pour les uns et les autres, la vie de famille dans tout son charme, la vie simple et cordiale de notre ancienne société provinciale.

Jusqu'en 1636, tout au moins, Jacques Le Corvaisier qui était un lettré et un poète en même temps qu'un magistrat intègre, continue d'habiter ces deux maisons 9 et 11 de la

(1) Cette maison n° 7 relevait également de la Prévôté Régale. En 1562, elle appartenait à François et Pierre Cochery, libraires et calvinistes ardents, par opposition sans doute avec leurs voisins et concurrents les Chouan (Cf. H. Chardon, *Recueil de pièces inédites*, p. XXXVI). En 1570, Michel Vasse l'occupa avant d'acheter des Vignolles la maison n° 13. En 1602, elle est la propriété de François Legendre, marchand drapier, qui l'a acquise de Charles Breslay. Plus tard elle passera successivement aux mains de François Crespin, aussi drapier (1650), de René Launay apothicaire (pour une partie seulement, 1658), de Marie Legendre, v° Pierre Langlois (pour le surplus, 1658) etc. Arch. de la Sarthe, G. 39.

(2) Cette maison est occupée par les chanoines : Me Ambroise Bourgoing (1552) ; Me Jean Richard (1570), Me Nicolas Aubert (1602 à 1621) ; c'est à ce dernier que succédera, après 1636, le fameux Scarron, ce singulier chanoine de joyeuse mémoire.

(3) Arch. de la Sarthe, G. 39, n° 31. *Déclaration du 24 sept. 1622, rendue à la Prévôté Régale par Jacques Le Corvaisier.*

Grande-Rue (1). C'est là sans aucun doute que s'écoule en partie la jeunesse de son fils Antoine et celle de sa fille Marie, mariée le 5 septembre 1625 à Jacques Aubert, conseiller au Présidial. C'est là qu'Antoine Le Corvaisier se prépare à son futur rôle d'historien. C'est là, dans tous les cas, dans cette maison « du sieur de Courteilles, paroisse du Crucifix », que le 22 novembre 1636, Jacques Le Corvaisier, sa femme et son fils, domicilié lui aussi « paroisse du Crucifix », empruntent à Jacques Aubert la somme de quatorze cents livres tournois, « en espèces de pistolles d'Espaigne ou écus de France », dont huit cents sont destinées à payer « les provisions de l'office de conseiller au Présidial baillé par son père à Antoine Le Corvaisier », alors âgé de vingt-huit ans et jeune « advocat en Parlement » (2).

A dater de ce moment nous perdons la trace de Jacques Le Corvaisier qui, devenu veuf, entra, dit-on, dans les ordres, et mourut en 1646 sur la paroisse de Saint-Nicolas (3), mais nous savons qu'Antoine Le Corvaisier hérita de ses maisons de la Grande-Rue (4), et qu'il vendra en 1655 seule-

(1) Le 1er juillet 1628, il se fait condamner par sentence du Présidial à payer aux Jacobins la rente de 60 sols léguée par Jacques Seigneur sur la maison n° 11. Arch. de la Sarthe, H. 1190. — Maison (n° 9) « cy devant appartenant aux héritiers Me René Crespin, à présent (1636) Me Jacques Le Corvaisier, conseiller au Présidial ». Arch. de la Sarthe, G. 17, p. 72.

(2) Arch. mun. dossier *Le Corvaisier*. Ce document, fixe d'une manière précise, pour la première fois, à quelle époque et comment Antoine Le Corvaisier entra dans la magistrature. De même, nous trouvons dans les pièces du procès relatif à la succession de Jean Vasse, dossier *Vasse*, des indications sur l'acquisition par Antoine Le Corvaisier de l'office de lieutenant criminel; « il en était pourveu avant la mort de son oncle et ne le possédait pas comme héritier, mais, pour l'avoir acheté 50,000 liv. » Ces points sont intéressants pour la biographie d'Antoine Le Corvaisier.

(3) L. de la Sicotière, *Notes sur Antoine Le Corvaisier*, p. 5.

(4) « Noble monsieur Anthoine Le Corvaisier, conseiller du roy, lieutenant-général en la sénéchaussée du Mans, est surcis jusqu'à quatre semaines, (pour rendre déclaration de la maison « au devant de laquelle

ment la maison dite *de la reine Bérengère* (numéro 11) et la maison *Renaissance* (numéro 9), alors louées à la « damoiselle du Clos ».

Par suite, si nous ne sommes pas en mesure d'affirmer qu'Antoine Le Corvaisier de Courteilles ait occupé ces deux maisons après la mort de son père et son mariage avec Marie Lefèvre, il semble certain au moins qu'il y a vécu dans sa jeunesse, qu'il y a fait ses débuts littéraires. Peut-être même il y a-t-il écrit les premières pages de la *Vie des Evesques du Mans*. Dès l'année 1637, en effet, c'est-à-dire dès l'âge de vingt-neuf ans, il avait déjà conçu le dessein de ce livre si précieux, qui parut en 1648 et qui demeure l'une des bases de nos annales provinciales (1).

Les maisons 9 et 11 de la Grande-Rue deviennent ainsi pour nous, érudits du Maine, une sorte de sanctuaire, où sont nées, à l'ombre de notre vieille cathédrale de Saint-Julien, ces études d'histoire locale qui contribuent à faire aimer davantage notre province du Maine en permettant de la mieux connaître.

Les regrets qu'a pu faire éprouver l'incertitude de la légende de la reine Bérengère sont par là même en partie dissipés. Si nous n'avons pu inscrire authentiquement le nom d'une reine sur la façade de la plus curieuse des maisons du Vieux Mans, nous y inscrivons du moins un grand nom, un nom illustre parmi nous et que tous seront heureux d'acclamer.

y a grande quantité de croix », attendu l'absence de mons. le lieutenant criminel ». Arch. de la Sarthe, E. 163, fol. 185. *Remembrance du fief des Croisettes.*

(1) La valeur littéraire et historique de l'œuvre de Le Corvaisier a été très complètement étudiée par MM. Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, et de la Sicotière, *op. cit.* La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, possède un intéressant portrait à l'huile d'Antoine Le Corvaisier, portrait qui a été publié par la *Revue historique et archéologique du Maine* au frontispice de l'article de M. de la Sicotière (1888, tome XXIV, p. 129).

Nous procurons en outre à notre généreux confrère, M. A. Singher, l'honneur et la satisfaction d'avoir installé *sans le savoir*, après deux cent cinquante ans, la Société historique et archéologique du Maine dans la maison paternelle de celui qu'on peut appeler le Père des historiens manceaux, fait absolument original et sans précédent peut-être.

§ III

Décadence et Restauration, du XVIIe au XIXe siècle.

Les trente années pendant lesquelles la maison dite *de la reine Bérengère* et sa voisine la maison *Renaissance* n° 9, demeurent la propriété de Jacques et Antoine le Corvaisier, peuvent être considérées comme l'époque la plus brillante et la plus glorieuse de leur histoire. Dès le milieu du XVIIe siècle, la décadence commence pour elles, décadence aussi rapide que regrettable.

Historien consciencieux, Antoine Le Corvaisier de Courteilles n'est point archéologue, car l'archéologie n'existe pas de son temps. Il n'apprécie pas le caractère artistique du logis de son père ; il lui préfère une autre demeure sans doute plus aérée, plus conforme au goût moderne, bien que peu éloignée et située dans la même paroisse du Crucifix (1).

(1) Dans l'acte de vente du 1er avril 1655, Antoine Le Corvaisier déclare expressément que les maisons aujourd'hui n°s 9 et 11 sont « *tenues et exploitées par la damoiselle veuve du sieur du Clos* », et cependant il est toujours désigné comme « *demeurant paroisse du Crucifix* ». De là il nous semble résulter qu'Antoine Le Corvaisier, dans les derniers temps de sa vie, habita, paroisse du Crucifix, une maison distincte de celle dont nous étudions l'histoire, maison dont la propriété fut laissée à sa veuve Marie Lefevre par Jacques Aubert et sa femme, lorsqu'ils renoncèrent le 25 août 1655 à la succession de leur oncle. Depuis longtemps d'ailleurs, la famille possédait plusieurs maisons dans la paroisse du Crucifix. Les partages du 13 avril 1615, (dossier *Vasse*), attribuent à Jacques Le Corvaisier, en outre de la

Le 1er avril 1655, avec le consentement de sa femme, il vend donc ses deux maisons de la Grande-Rue, déja louées à la veuve du sieur du Clos, à Me Gervais de La Los, sieur des Chasteliers, greffier au Siège Présidial, et à Anne Foussier son épouse, pour la modeste somme de quatre mille quatre cents livres tournois (1).

Cette fois, la chute est irrémédiable. A la reine Bérengère ou à la reine Blanche, aux échevins ambitieux, aux conseillers du roi, la fortune aveugle vient de substituer un simple greffier. Pour les maisons comme pour les individus, paraît-il, la gloire est éphémère (2).

maison qu'il habite alors (maison n° 11, dite de la reine Bérengère), une maison « ou demeure Philippe Lemasle et ung nommé Deschamps, *aussy en ladicte Grande-Rue, paroisse du Crucifix.* » D'autre part, une déclaration du 23 sept. 1622 mentionne une maison appartenant au sieur de Courteilles, *entre la Grande-Rue et la rue des Chanoines*, c'est-à-dire du côté opposé aux maisons n° 9 et 11. — (Arch. de la Sarthe, G. 39, n° 32).

(1) Arch. de la Sarthe, G. 39, n° 31. *Acte de vente* passé devant Jacques Croysault et Simon Soriz, notaires au Mans. Les immeubles vendus sont ainsi désignés : « Scavoir est une maison manable scittuée sur la Grande-Rue de cette ville, en ladite parroisse du Crucifix, composée d'un corps de logis manable, dans lequel il y a salle basse, cuisines, caves, chambres haultes, autres chambres haultes, autres chambres, *estudes*, greniers, escurye, cour et issues. Item, un autre corps de logis scittué sur la cour dudit grand corps de logis, en ladite paroisse du Crucifix, le tout en un tenant, joignant d'un costé la maison appartenant à la damoiselle de la Championnere, d'autre costé la maison des héritiers du feu sieur Legendre, marchand, d'un bout le pavé de la Grande-Rue, d'autre bout le jardin du Chapitre... tenues censivement des fiefs et seigneurie du Chapitre de Saint-Julien de cette ville et des Croisettes... Payeront iceulx acquéreurs au couvent des Jacobins la somme de soixante sols de rente ou legs chascun an, avec trois années d'arrérages d'icelle que lesdits sieur et dame vendeurs ont dit estre deube. ».

(2) Arch. de la Sarthe, H. 1190. *Reconnaissance du sieur de Lalos de* LX *sols de rente du legs de feu Me Jacques Seigneur*, du 3 mars 1657. — *Reconnaissance de damoiselle Paule de Lalos de la même rente*, du 11 may 1685. — Arch. de la Sarthe, G. 39, n° 31. *Declarations rendues à la Prevosté Régale du chapitre par Anne Foussier et Gervais de Lalos* (27 juillet 1672), *par Gervais Magdeleine et Paule de Lalos* (6 mai 1679 et 3 février 1685).

Bien mieux, en 1689, les trois enfants de Gervais de La Los et d'Anne Foussier, Gervais, Paule et Magdeleine de La Los revendent leurs immeubles à Pierre Bréard, marchand, maître boulanger (1), et celui-ci, pour comble de malheur, fait de mauvaises affaires. Après sa mort, ses maisons sont partagées en sept lots (2) ; plusieurs sont mis en adjudication le 4 août 1732 (3). La maison numéro 11, dite *de la reine Bérengère*, forme à elle seule quatre lots : 1° La grande salle du rez-de-chaussée, divisée en deux pièces, avec une cave voûtée dessous et une partie de la galerie ; 2° Les deux chambres du premier, avec la cave voûtée sous la cour ; 3° les deux chambres du second avec le grenier ; 4° Le cabinet voûté appelé la *Chapelle* et une chambre à cheminée, avec cabinet à côté. La maison n° 9 constitue les trois autres lots : 1° Rez-de-chaussée, 3° premier étage, 3° deuxième étage.

A partir de ce moment, il faut renoncer à énumérer les propriétaires qui varient à chaque instant pour chaque lot, et forment jusqu'à nos jours une suite interminable, sans intérêt. Contentons-nous de citer, pour la maison dite *de la reine Bérengère :* les héritiers de Pierre Bréard, Jean son fils aîné, boulanger, Élisabeth mariée à Pierre Faifeu aussi maître boulanger, Marie épouse de Michel Bigot (4) ; puis,

(1) Arch. de la Sarthe, H. 1190. *Reconnaissance par Pierre Breard, marchand, maître boulanger, de la rente de 60 sols léguée aux Jacobins par Jacques Seigneur*, 18 mars 1698. — Ibidem, G. 39, n° 31. *Déclaration rendue par Pierre Bréard à la Prevoté Régale*, 22 nov. 1690. — Pierre Bréard appartenait à la famille d'Étienne Bréard, l'ouvrier poète dont l'existence fut si triste et si bizarre. Cf. Hauréau. *Hist. littéraire du Maine.*

(2) Arch. de la Sarthe, H. 1190, *Extrait des partages de la succession de Pierre Bréard*, 12 août et 28 décembre 1731.

(3) *Extrait des registres du greffe de la sénéchaussée du Maine.* Titre communiqué par M. A. Singher.

(4) Arch. de la Sarthe, E. 166, n° 1072 : *Déclaration au fief des Croisettes par Julienne Bardou, v^e Pierre Bréard, épouse de Charles Petit, sieur de Grandchamps, employé dans les affaires du Roy*, 4 sept. 1721 ; H. 1190 : *Reconnaissance par la même de la rente léguée aux Jacobins*

à l'époque de la Révolution, René Choplin, sergent de la cathédrale, et ses descendants (1).

La maison *de la cour Pôté*, numéro 13, que nous avons abandonnée depuis qu'elle a été séparée de la précédente pour être attribuée à Marie Vasse, femme de François Joubert, sieur de la Championnière, a été plus favorisée. Sa décadence est moins rapide et moins complète aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Après la mort de M. et de Mme de la Championnière, elle est devenue la propriété de l'une de leurs petites filles, Renée Le Boindre, épouse de Me François Le Vayer, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant-général de la Sénéchaussée (2), magistrat éminent et personnage célèbre dans l'histoire de la ville du Mans (3).

Leur fils, Me Jacques Le Vayer, maître des Requêtes de l'Hôtel de Sa Majesté, a conservé cette maison et ne l'a vendue qu'en 1723 à Me Charles Emmanuel Posté, greffier de la maréchaussée (4).

Ce dernier en cède une partie au sieur Louis Horeau,

par Jacques Seigneur, 27 juin 1722 ; G. 39, n° 31. *Déclaration à la Prévoté Régale par les héritiers Bréard*, 15 juin 1754 ; E. 167, fol. 64 et 168, n° 121, *Déclarations au fief des Croisettes par les héritiers Bréard*, 6 août 1761, 1775, 1776, etc. Sur les familles Bréard et Faifeu. Cf. A. Martin : *La Corporation des boulangers du Mans*, Mamers, 1890, in-8.

(1) Voir en appendice la liste chronologique des propriétaires des maisons 9 et 11, dressée d'après les documents précédemment cités.

(2) Arch. de la Sarthe, E. 166, n° 825 bis. *Déclaration au fief des Croisettes*, du 3 août 1667.

(3) « Depuis le commencement du XVIIe siècle, la famille Le Vayer a tenu dans notre province une place si importante, elle a possédé tant de charges élevées et fourni un si grand nombre d'hommes distingués qu'elle mérite d'être citée comme la première entre toutes les vieilles familles de magistrature du Mans. » L'abbé G. Esnault, *Mém. de Nepveu de la Manouillère*, II, 207. — Hauréau, *Hist. litt. du Maine*. — *Généalogie de la famille Le Vayer*, Le Mans, Monnoyer 1784, in-4° et notre article : *Les prisonniers de Rocroy à l'abbaye Saint-Vincent du Mans*. Le Mans, 1887, in-8, p. 7.

(4) Arch. de la Sarthe, E. 167 f. 65, 66 ; 168, n° 116 et 117. *Livre censif et terrier du fief des Croisettes*.

maître boulanger, mais il garde pour lui jusqu'aux dernières années du XVIIIe siècle, la portion principale et la cour. De là vient évidemment à cette cour le nom de cour *Pôté,* dans lequel MM. Landel et Lochet ont cru voir une abréviation du mot *Prévosté*, erreur qui se trouve ainsi expliquée et pour toujours rectifiée (1).

La Révolution n'apporte aucun changement dans la situation générale de ces trois maisons n°s 9, 11, et 13, occupées désormais par des familles du peuple. Les propriétaires de la maison n° 11, dite *de la reine Bérengère* se bornent, par frayeur sans doute, à bucher grossièrement à coups de serpe les fleurs de lys sculptées sur les colonnettes de la façade.

Au commencement du siècle, l'étage du rez-de-chaussée est coupé en deux par un plancher qui forme un entresol. Sous le règne de Charles X, et très probablement sous l'influence de l'école romantique, l'opinion publique commence à remarquer la charmante façade et à l'admirer. Elle l'admire d'autant plus qu'on prétend alors découvrir dans cette maison l'ancienne demeure d'une reine, la reine Bérengère ou la reine Blanche. En 1830, Richelet achève de la faire connaître, en la signalant le premier, parmi les curiosités de la ville, dans son ouvrage *Le Mans ancien et moderne.*

Presque aussitôt, cette célébrité naissante devient fatale à l'édifice.

Un propriétaire que nous aurons la charité de ne pas nommer ici, se laisse séduire par les offres d'un amateur de passage, M. Duval, maître de forges aux environs d'Argentan; il lui vend à un prix dérisoire les huit statuettes en bois qui décorent les façades des deux maisons numéros 9 et 11. Cet acte de cupidité inintelligente provoque, il faut le dire, les regrets d'un grand nombre d'habitants du Mans, et donne lieu à un épisode amusant qu'on a maintes fois raconté. Un

1) Sur la famille Posté, Cf. Arch. de la Sarthe, H. 1167, 1170, 1210.

peintre, témoin indigné de la malencontreuse mutilation, ayant dit assez vivement au propriétaire : « Mais vous êtes donc un Vandale », celui-ci, sans comprendre, lui répond : « Non, monsieur, je suis épicier à Laval ! » (1).

Le malheureux épicier comprend si peu qu'il continue à dépécer ses maisons. En 1836, il vend le magnifique meneau (2) et deux jolis volets de la maison *Renaissance* qui sont recueillis au musée de la ville (3). En 1838, il demande à l'administration municipale l'autorisation « de faire latter sur les manières de croix qui se trouvent entre les poteaux de la façade » du numéro 11, ou bien « de les faire remplir en briques ». Par un arrêté en date du 1er septembre 1838, Dieu merci, le maire du Mans, M. Basse, réprime cette ardeur intempestive et interdit le travail sous peine d'amende, « considérant que la maison *de la reine Blanche*, dit l'arrêté, est assujettie par le plan-voyer à une retraite de trente-cinq centimètres » et que le pétitionnaire a détruit lui-même volontairement la solidité de la façade, en voulant tirer parti des ornements curieux et intéressants de sa maison et en faisant couper dernièrement sur les poteaux, pour les vendre, les principales sculptures » (4). La leçon, certes,

(1) E. Hucher. *Visites des anciennes maisons du Mans*, dans le *Congrès archéologique* de 1878.

(2) Ce meneau portait au musée les inscriptions suivantes : 1° « Meneau et linteau de la croisée du premier étage provenant de la maison (fin du XVe siècle) qu'on dit avoir été habitée par la reine Bérengère, Grande-Rue, au Mans, 1836. — 2° « Meneau et croisillon, enlevés à la maison située près de la Cour de la Prévosté, Grande-Rue, au Mans. Cette maison, connue sous le nom de maison de la reine Bérengère, veuve du roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, date de la fin du XVe siècle ». Inutile de faire remarquer que ces inscriptions étaient doublement fautives puisque le meneau provenait de la maison Renaissance n° 9, qui date du XVIe siècle.

(3) Musée, 491 et 492, volets intérieurs (fin du XVe siècle) de la fenêtre de la maison de Bérengère, 1836.

(4) *Pétition* et *Arrêté*, en date du 1er sept. 1838, communiqués par M. L. Brière. — *Bulletin monumental*, 1839, p. 452.

était bien méritée, et jamais plan d'alignement ne fut invoqué plus à propos.

La série des dégradations ne s'en poursuit pas moins jusqu'à nos jours, en dépit de l'intérêt que les maisons dites *de la reine Bérengere* ou *de la reine Blanche* inspirent aux historiens, aux artistes, aux archéologues, à tous les hommes de goût.

Vers 1853, l'ancienne maison *de la cour Pôté* numéro 13, maison des Vasse et des Le Vayer, est entièrement démolie et remplacée par une construction moderne. Les belles cheminées sculptées du XIVe siècle, démontées et reléguées dans un jardin, sont achetées en 1854 par le musée de Cluny, grâce à l'heureuse intervention de M. d'Espaulart et du peintre Denuelle. De son côté M. Delarue, l'architecte bien connu, se rend acquéreur de la tourelle du XVe siècle qui contenait l'escalier, et la sauve en la transportant pierre par pierre, vers 1860, dans un hôtel qu'il fait alors construire rue du Quartier de Cavalerie.

Enfin, le 19 août 1885, à huit heures et demie du soir, pendant une séance du Conseil municipal, un violent incendie éclate dans la cage d'escalier de la maison *Renaissance* numéro 9. Les courageux efforts des autorités, de la garnison et de bon nombre de Manceaux, « dont le cœur se serre à la pensée qu'ils vont dire adieu à deux antiques et pittoresques maisons, derniers et beaux vestiges du vieux Mans », parviennent à éviter un désastre. La façade sur la cour du numéro 9, alors en bardeaux, est détruite, mais la jolie façade sur la rue et la maison de la reine Bérengère, tout entière, sont préservées.

En rendant compte le lendemain de cet incendie, dans un journal local, un ami dévoué de la vieille cité, M. A. Martin, écrivait : « Notre chère maison de la Prévosté ou de la reine Blanche reste debout, mais jusques à quand ? Ne serait-il pas à souhaiter qu'en prévision d'autres accidents la ville du Mans ou une Société savante tentât de conserver à la posté-

MAISON

rité ces derniers débris si intéressants d'un autre âge » (1).

Ce vœu, chaleureusement renouvelé cinq ans plus tard par la *Revue historique et archéologique du Maine*, à la nouvelle de la mise en vente des maisons nos 9 et 11 (2), est aujourd'hui accompli, et accompli au-delà de toutes les espérances.

Ému du triste état de délabrement de ces deux maisons, occupées par onze locataires et menacées d'une prochaine destruction, M. A. Singher s'en rendait acquéreur les 3 et 5 octobre 1891, de M. et Mme Bastard, par actes passés devant MM. Blanchard et Beunardeau, notaires au Mans (3).

Avec un désintéressement sans précédent jusqu'ici dans notre pays, il entreprenait aussitôt de les restaurer ; quelques semaines plus tard il couronnait son œuvre en proposant à notre Société de s'installer dans la plus célèbre, dans la maison dite *de la reine Bérengère*, que nous pouvons appeler maintenant plus sûrement maison *Le Corvaisier*.

Les travaux, commencés le 3 novembre 1891, ont été favorisés par un heureux concours de circonstances.

Dès la première heure et à l'aide des quelques indications conservées par nos historiens modernes, M. Singher a eu la bonne fortune, bien méritée assurément, de retrouver après soixante ans, dans les greniers du château de Sacy (Orne) appartenant à M. le duc d'Audiffret Pasquier, les huit statuettes vendues par l'épicier de Laval. Il a pu obtenir, en outre, de la bienveillance de M. Darcel, directeur du musée de Cluny, l'autorisation de faire mouler l'une des belles cheminées qui existaient avant 1854 dans la maison voisine numéro 13, pour la placer dans la grande salle du rez-de-chaussée de la maison numéro 11, dont la cheminée primitive avait disparu.

(1) *Le Nouvelliste de la Sarthe*, du vendredi 21 août 1885. — *La Sarthe*, du même jour.

(2) *Revue hist. et arch. du Maine*, tome XXVII, 1890, p. 386.

(3) V. en appendice la liste chronologique des propriétaires.

D'autre part, M. le Maire et le Conseil municipal du Mans, avec un empressement et une unanimité tout à leur honneur, ont suspendu, en faveur d'une restauration artistique d'un intérêt exceptionnel, les servitudes de voirie (1) ; puis, sur l'avis de la Commission du musée (2), après délibération de la Section de l'Intérieur du Conseil d'État (3), et avec l'approbation de M. le Préfet de la Sarthe, ils ont permis à M. Singher de reprendre par voie d'échange le meneau déposé en 1836 au musée de la ville.

Grâce à ces bonnes volontés unanimes, la restauration qui a duré huit mois (de novembre 1891 à juillet 1892), s'est effectuée aussi complète que possible. Elle a été exécutée, sous la haute direction de M. Singher et avec le concours

(1) *Conseil municipal du Mans*, séance du 18 nov. 1891, présidence de M. Rubillard, maire, *Maison de la reine Bérengère :* « M. le maire annonce que M. Singher qui a acheté cette maison va procéder aux réparations nécessaires, mais comme la façade se trouve en voirie, il lui faut une autorisation du Conseil municipal. L'administration est d'avis d'accorder l'autorisation demandée. Elle ne peut que se féliciter de voir un propriétaire se charger de réparer cette maison qui a un caractère historique et qui est une des curiosités de la ville. L'autorisation est accordée à l'*unanimité* ».

(2) *Délibération du 29 décembre 1891.* Membres de la Commission du musée, MM. Rubillard, maire, Vallée, conservateur du Musée, Launay, Hucher, Renouard, David Brulé, Coutoux, Hery. — *Délibération du Conseil municipal*, du 2 janvier 1892.

(3) La préfecture de la Sarthe ayant cru devoir soumettre le projet d'échange au ministère des Beaux-Arts, le dossier a été transmis au Conseil d'État. La section de l'Intérieur répondit qu' « aucune disposition de loi ne s'oppose à ce qu'une commune soit autorisée à échanger un objet d'art faisant partie de ses collections, sauf à observer, dans le cas où l'objet est classé, les règles établies par l'art. 11 de la loi du 30 mars 1887 ». Le catalogue du musée du Mans n'ayant pas encore été revêtu de l'approbation ministérielle, le meneau en question n'était point classé et une simple approbation préfectorale a suffi pour rendre exécutoire la délibération du Conseil municipal. Il n'en est pas moins curieux de voir le Conseil d'État, lui-même, intervenir dans la restauration de la maison dite de la reine Bérengère, et contribuer, par une interprétation heureuse de la loi, à réparer les actes de vandalisme de l'épicier de Laval !

de M. J. Leroy, dessinateur (1), par MM. Lemaître et Bilheux, pour les travaux de maçonnerie ; Vimont, père, et Edmond Vimont, pour la menuiserie ancienne ; Vallée, pour la menuiserie moderne ; Bernier, pour les travaux de peinture ; Firmin Sabatier, pour les tentures ; Fronteau, pour la charpente ; Brossard, pour la couverture ; Leterouin, pour la serrurerie ; Rocheteau, pour la plâtrerie et Cot pour la zinguerie.

M. Ferdinand Hucher a été chargé de reconstituer les anciens vitraux ; MM. Gaullier et Lhommeau, les sculptures sur pierre ; MM. Bouttié et Cormier, de la maison Bedouet, les sculptures sur bois ; M. Renouard, les peintures artistiques des cheminées.

Dans son ensemble, cette restauration fait honneur aux uns et aux autres. Elle montre que la ville du Mans possède toujours des artistes de talent, des ouvriers habiles et dévoués.

La Société historique et archéologique du Maine a pris possession de son nouveau local le 24 juin 1892, en y tenant une première séance à laquelle assistaient un grand nombre de ses membres, plusieurs délégués des sociétés voisines et une députation des ouvriers qui ont pris part à la restauration (2). Dans cette même séance, M. Singher a reçu, au milieu d'unanimes applaudissements, le titre de *Membre d'honneur* de la Société historique et archéologique du Maine.

A tous égards, l'œuvre entreprise et menée à si bonne fin par M. Singher, signalée en termes des plus sympathiques

(1) Avant l'acquisition par M. Singher de l'*Album Ruillé*, M. Leroy, avait bien voulu reproduire à notre intention plusieurs dessins de cet *Album*, d'après les copies de Moullin, conservées à la Bibliothèque du Mans. Les originaux ayant été mis à notre disposition par M. Singher, les reproductions de M. Leroy n'ont pu être utilisées, mais nous tenons à le remercier ici de son concours, d'autant plus que nous lui devons en outre le relevé du pilastre sculpté de la façade.

(2) Cf. le compte-rendu de cette séance dans les journaux *Le Nouvelliste de la Sarthe* et *La Sarthe* du 26 juin 1892, et dans la dernière livraison de la *Revue*. Le procès-verbal a été imprimé à part, sous ce titre : *Inauguration de la Maison dite de la reine Berengère par la Société historique et archéologique du Maine*. Mamers, 1892, in-8°.

par un grand nombre de journaux et de Revues (1), encouragée par les félicitations des Sociétés savantes et du public éclairé (2), présente l'importance d'un événement pour l'histoire artistique de notre ville.

(1) La liste des articles consacrés jusqu'ici par la presse à la restauration de la maison *dite de la reine Bérengère* peut être établie de la manière suivante, dans l'ordre chronologique :

Robert Triger. *Restauration de la maison de la reine Bérengère*, dans *La Sarthe* du 24 oct. 1891 et *Le Nouvelliste de la Sarthe* du 25 oct. — *Projet d'installation de la Société historique et archéologique du Maine dans la maison dite de la reine Bérengère*, 1re livraison 1892 de la *Revue historique et archéologique du Maine*.— Paul Brindeau. *Restauration de la maison de la reine Bérengère*, dans la 1re livraison 1892 de l'*Ouest artistique et littéraire*, reproduit par *l'Avenir* et le *Nouvelliste de la Sarthe* du 31 janvier. — X... *Acquisition par M. Singher et restauration du palais de la reine Bérengère au Mans*, dans les *Nouvelles de l'Intermédiaire des chercheurs* du 10 février 1892, reproduit par le *Nouvelliste de la Sarthe* du 4 mars. — E. Dubois, *Notes d'art, d'histoire et d'archéologie* dans la *Semaine du Fidèle* du 12 mars 1892. — Robert Triger, *La maison dite de la reine Bérengère au Mans*, dans la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, de mars 1892. — A. Ricordeau, *Une maison du moyen-âge*, dans la *Petite Union littéraire* des 1er avril, 1er mai et 1er juin 1892. — Cf. en outre les journaux : *Le Nouvelliste de la Sarthe* et *la Sarthe* du 26 juin, *Le Gaulois* du 27 juin, *Le Monde* du 28 juin, *Le Journal des Débats* du 29 juin, le *Journal de Mamers*, la *Gazette de France* et *l'Univers* du 30 juin, *La France* et le *Journal d'Alençon* du 2 juillet, *le Courrier de Mayenne* du 3 juillet, *l'Art* du 15 août 1892, le *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*, V, 158, etc.

Depuis le commencement des travaux jusqu'au moment ou paraît cette notice, l'œuvre de M. Singher a été l'objet d'une seule critique, isolée au milieu des appréciations bienveillantes de la presse. Cette critique, accueillie par un journal local politique, s'est présentée sous une forme... peu littéraire. Bien loin de porter sur les points susceptibles d'une discussion sérieuse, elle visait des faits accessoires, pour la plupart *inexacts*. Nous n'avons pas, dès lors, à en tenir compte dans ce travail : nous nous bornerons à constater que l'opinion publique a été unanime pour la désapprouver et rendre à M. A. Singher la justice qui lui est due.

(2) *Société historique et archéologique du Maine*, Délibération du 17 nov. 1891. — *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, Délibération du 9 décembre 1891. — *Commission des monuments historiques de la Sarthe*, Délibération du 28 janvier 1892. — *Commission historique et archéologique de la Mayenne*, Délibération du 5 avril 1892.

Elle restitue au « Vieux Mans » son joyau le plus précieux, l'élégante habitation d'un de ses premiers échevins, l'une des maisons anciennes les plus curieuses de l'Ouest de la France. Elle enrichit la ville entière d'un édifice original que les étrangers visiteront avec un vif intérêt. Elle assure à la Société historique et archéologique du Maine un délicieux logis, merveilleusement approprié à son but et à ses études, lui procurant en outre l'heureuse surprise de réoccuper, après deux siècles, la maison du premier historien manceau.

Enfin et surtout, elle donne à tous un exemple d'autant plus digne d'éloges qu'il peut susciter dans la région une salutaire émulation.

Nous ne craignons pas de dire dès lors, en terminant, que la restauration de la maison dite *de la reine Bérengère*, « œuvre de goût et de patriotisme », mérite à M. Adolphe Singher la reconnaissance de ses concitoyens et qu'elle sera hautement appréciée par les générations futures.

CHAPITRE II

DESCRIPTION ET ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

Le groupe de maisons anciennes dont nous avons reconstitué l'histoire dans le précédent chapitre comprend, comme nous l'avons vu, trois maisons d'époques ou de construction différentes, qui portent aujourd'hui les numéros 9, 11 et 13 de la Grande-Rue. Nous les étudierons séparément, en commençant par la plus ancienne, celle de la cour Pôté, n° 13.

§ I

Ancienne maison de la cour Pôté (numéro 13.)

Cette maison ayant été démolie il y a quarante ans et

remplacée par des bâtiments modernes, nous sommes réduits à emprunter sa description générale à nos devanciers.

« Tout à côté de la porte ogivale de la maison de la reine Bérengère (n° 11) se trouve, écrivait en 1847, M. l'abbé Lochet, l'entrée d'une avant cour (cour *Pôté*) qui ne présente rien de remarquable. En face est une tour engagée à pans coupés, servant de cage d'escalier. Les fenêtres sont en arc surbaissé, et la porte d'entrée est une ogive, formée par un triple rang de nervures.

« Cette porte conduit dans une vaste salle basse, où nous » avons remarqué une cheminée en pierre dont les montants » sont couronnés de deux marmousets qui représentent un » juge, et peut-être un huissier ou un sergent. Ces mar- » mousets supportent eux-mêmes la traverse du manteau » chargée de dix figures en relief, en costume et pose de la » fin du XVe siècle : deux de ces figures sont placées de » chaque côté du manteau, un homme et une femme un » faucon sur le poing ; huit sont en face, distribuées en » groupes : le groupe du milieu tient un écu dont nous » n'avons pu parvenir à découvrir les armoiries.

» La salle du premier étage est en tout semblable à » la salle inférieure. Néanmoins les groupes de la traverse » de la cheminée n'affectent pas exactement la même » pose, et les deux marmousets qui soutiennent le man- » teau, représentent à droite un juge, et à gauche une » femme. L'écusson placé sur le milieu de la traverse nous » a semblé difficile à comprendre ; cependant nous avons » essayé de le blasonner de la manière suivante : « Parti, le » premier de.... chargé de trois ancres (?) au chef de.... » chargé de trois étoiles ou comètes ; le second de... chargé » de trois étoiles ou comètes, à la bande de.... chargée d'un » oiseau » (1).

(1) L'abbé Lochet. *Le Palais de la Prévosté,* dans les *Arch. historiques de la Sarthe,* p. 124. N'y aurait-il pas quelque rapprochement entre cet écusson et celui des Vasse, tel qu'il est reproduit d'après Gaignières dans les *Tombeaux du Maine* n° 121 ?

D'après M. Hucher, qui l'a encore connue, cette ancienne maison *de la cour Pôté* présentait, à l'exception de la tourelle d'escalier, tous les caractères « d'une installation intérieure du XIVe siècle », et le costume des personnages sculptés sur les cheminées se rapportait non pas à la fin du XVe siècle, comme le pense M. Lochet, mais à la fin du XIVe siècle (1).

Cette opinion nous paraissant plus sûre par suite de la grande compétence de M. Hucher, et étant partagée d'ailleurs, en ce qui concerne les cheminées, par plusieurs savants éminents, nous n'hésitons pas à admettre que la maison démolie (n° 13) appartenait à deux époques différentes : le XVe siècle pour la tour de la façade ; le XIVe pour les salles intérieures (2).

La tourelle d'escalier, nous l'avons dit, a été transportée par M. Delarue, vers 1860, dans un hôtel neuf de la rue Chanzy, où on peut la voir encore aujourd'hui au numéro 9. Elle a été quelque peu « modernisée » lors de la reconstruction. La porte en ogive, avec tympan trilobé, rappelle beaucoup celle de la maison *dite de la reine Bérengère* ; elle est fort élégante. Les deux angles de la façade sont renforcés de légers contreforts ornés à chaque étage de pinacles. La face principale, dans sa hauteur, était coupée par des bandeaux ou cordons moulurés, et décorée d'arcs en accolade avec cro-

(1) E. Hucher. *Visite des anciennes maisons*, dans le *Congrès arch.* de 1878.

(2) Cette maison était ainsi décrite en 1761, dans une *Déclaration du fief des Croisettes* : « Maison composée de salle basse à cheminée, une cuisine à costé aussy à cheminée ; une grande chambre à cheminée dessus ladite salle, une garde robe en icelle, une autre chambre à côté d'icelle, servant d'étude, aussy à cheminée, et un autre petit cabinet à côté desdites étude et chambre, le tout au premier étage, et au second d'une chambre à cheminée, d'un cabinet sur la droite à costé d'icelle, et à la gauche de deux autres petites chambres froides, de deux greniers au-dessus, d'une écurie, d'un cellier à côté et de l'autre de trois caves voûtées ». Arch. de la Sarthe, E. 168, n° 116.

CHEMINÉE DITE DES AGES DE LA VIE

(Musée de Cluny).

GROUPE DE LA JEUNESSE

« Damoiseau à la mode de 1390 », d'après J. Quicherat.
Extrait de l'*Histoire du Costume*, Paris, Hachette, 1875, p. 250.

CHEMINÉE DITE DES AGES DE LA VIE

(Musée de Cluny).

GROUPE DE LA JEUNESSE

(Bourgeoise d'environ 1300), d'après J. Quicherat.

Extrait de l'*Histoire du Costume*. Paris, Hachette, 1875, p. 259.

CHEMINÉE DITE DES AGES DE LA VIE

(Musée de Cluny).

GROUPE DE L'AGE MUR.

« Figure de Marchand », d'après J. Quicherat.
Extrait de l'*Histoire du Costume*. Paris, Hachette, 1875, p. 251.

CHEMINÉE DITE DES AGES DE LA VIE

(Musée de Cluny)

GROUPE DE L'AGE MUR.

« Dame en surcot d'environ 1390 », d'après A. Quicherat
Extrait de l'*Histoire du Costume*. Paris, Hachette, 1875, p. 258.

CHEMINÉE DITE DES AGES DE LA VIE

(Musée de Cluny).

GROUPE DE LA VIEILLESSE

« Homme de la campagne vers 1400 », d'après Quicherat.
Extrait de l'*Histoire du Costume*. Paris, Hachette, 1875, p. 326.

CHEMINÉE DITE DES AGES DE LA VIE

(Musée de Cluny).

GROUPE DE LA VIEILLESSE

« Paysanne d'environ 1400 », d'après J. Quicherat.

Extrait de l'*Histoire du Costume*. Paris. Hachette, 1875, p. 329.

chets. La toiture primitive n'existait plus depuis longtemps.

Les belles cheminées ont été sauvées également de la destruction, mais elles ne sont plus au Mans. Achetées en 1854 par le musée de Cluny, l'une, celle de la salle basse, a été placée dans la salle *François Ier*, l'autre, celle de la salle haute, dans la salle des *Ages*.

Nous étudierons la première en face du moulage que M. Singher en a fait exécuter pour le rez-de-chaussée de sa maison dite *de la reine Bérengère*.

Quant à la seconde, les sujets du bandeau exécutés en haut relief, comportent, sur la face, trois groupes de deux personnages chacun, et sur chaque joue un seul personnage, à droite un homme l'épée au côté, à gauche une femme tenant en main une pelote de laine, soit en tout huit personnages. D'après M. du Sommerard, les groupes de la face principale représentent les trois âges de la vie : la Jeunesse figurée par un chevalier vêtu d'un riche pourpoint et portant un faucon qu'il présente à sa dame ; l'Age mûr personnifié par deux autres figures dans la force de la vie ; la Vieillesse représentée par deux personnages plus simplement vêtus, portant une besace et s'appuyant sur des béquilles. Le manteau repose sur deux figures couchées formant consoles (1).

Cette cheminée, large de plus de deux mètres, avait conservé des traces de peintures assez apparentes pour permettre une exacte restitution, qui a été effectuée par M. Denuelle, sous la direction de M. A Lenoir : on a placé au centre de la hotte l'écusson de la ville du Mans (2).

(1) Du Sommerard. *Catalogue et description des objets d'art exposés au Musée des Thermes et à l'hôtel de Cluny*, Paris, 1881, in-8, p. 14.

(2) A l'heure même où cette notice s'imprime, M. Singher étudie les moyens de se procurer un moulage ou une reproduction de cette seconde cheminée, afin de placer cette reproduction, à titre de document, dans la grande salle du rez-de-chaussée de la maison n° 11, à côté du moulage de la première cheminée.

Le savant et regretté directeur de l'École des Chartes, M. J. Quicherat s'est beaucoup servi de la cheminée, *dite des Ages de la Vie*, au musée de Cluny, pour ses études sur le costume en France. Plusieurs des personnages, que nous venons de décrire lui ont révélé des détails nouveaux, et il les reproduit, à ce titre, dans son *Histoire du Costume*. A ses yeux, le jeune homme qui représente la Jeunesse est « un damoiseau à la mode de 1390 », le groupe de l'Age mûr « un marchand et une dame en surcot de la même époque ; » le groupe de la Vieillesse « un homme de la campagne et une paysanne d'environ 1400 » (1).

Dans ces dernières années les deux remarquables cheminées de l'ancienne maison de la cour *Pôté*, ont été reproduites maintes fois : elles sont classées au rang des objets les plus curieux du musée de Cluny, et considérées en quelque sorte comme des types *classiques* de cheminées du Moyen-Age (2).

C'est assez dire le grand intérêt qu'elles présentaient, et combien il est regrettable pour la ville du Mans qu'elles aient quitté à jamais leur emplacement primitif.

En résumé, de l'ancienne maison des Vasse et des Le Vayer, il ne reste rien aujourd'hui.

§ II

Maison dite de la reine Bérengère (numéro 11.)

Construite, telle que nous la voyons aujourd'hui, entre les

(1) J. Quicherat. *Hist. du Costume en France*, Paris, Hachette, 1875, p. 250, 251, 258, 259, 329. M. Hachette a bien voulu mettre à notre disposition les dessins et les clichés de ces personnages reproduits dans l'ouvrage de Quicherat. Nous le prions d'agréer tous nos remerciements.

(2) Viollet le Duc. *Dict. d'arch.* III. p. 210. — Ch. Normand. *L'Hôtel de Cluny*, Paris, 1888, in-4. — *L'Ami des monuments*, Paris, 1889, III, n° 12. — Paul Rouaix. *Dict. des arts décoratifs*, art. Cluny. — Planat, *Encyclopédie de l'arch. et de la construction*, III, p. 202, etc.

années 1490 et 1515, cette maison comprend, en élévation : deux étages de caves en sous-sol, un rez-de-chaussée avec cour entourée de deux côtés d'un cloître ou promenoir voûté, un premier et un second étage, enfin un grenier, reliés entre eux par un escalier en pierre placé dans une tourelle. Le plan, très simple, comporte, au niveau du sol, une vaste salle rectangulaire, dont le grand axe est perpendiculaire à la rue, et que prolonge, au sud, une petite cour carrée sur laquelle s'ouvre le cloître en retour d'équerre. La tourelle d'escalier, à pan coupé extérieurement et cylindrique à l'intérieur, s'élève au point de jonction du cloître avec le bâtiment principal.

La façade sur la rue, originale et riche, présente dans son ensemble un rez-de-chaussée en pierre, un premier étage formé par un pan de bois très ornementé, et deux étages supérieurs revêtus d'ardoise, avec pignon aigu.

Le mur du rez-de-chaussée, en pierres de taille, percé d'une porte et d'une fenêtre à trois baies, repose sur un socle mouluré et a pour couronnement un large bandeau, à arcatures ogivales trilobées, dont les parties extrêmes sont anciennes, la partie centrale, seule, ayant dû être restituée (1).

La porte s'est conservée intacte jusqu'à nos jours. Encadrée de plusieurs rangs de moulures, elle s'ouvre carrément sous un archivolte en tiers point qui se termine en accolade : l'arc est orné sur chaque rampant, à sa naissance d'un élégant pinacle triangulaire porté sur un cul-de-lampe, au milieu d'un choux frisé, et au sommet d'un fleuron. Dans le tympan compris entre le linteau droit et l'archivolte se voit une petite ouverture rectangulaire que protègent deux barres de fer en croix : on vient d'y placer un vitrail au chiffre de M. Adolphe Singher. Le vantail de la porte, œuvre délicate

(1) Par M. Gaullier, sculpteur au Mans, chargé de la restauration de la façade du rez-de-chaussée sur la rue.

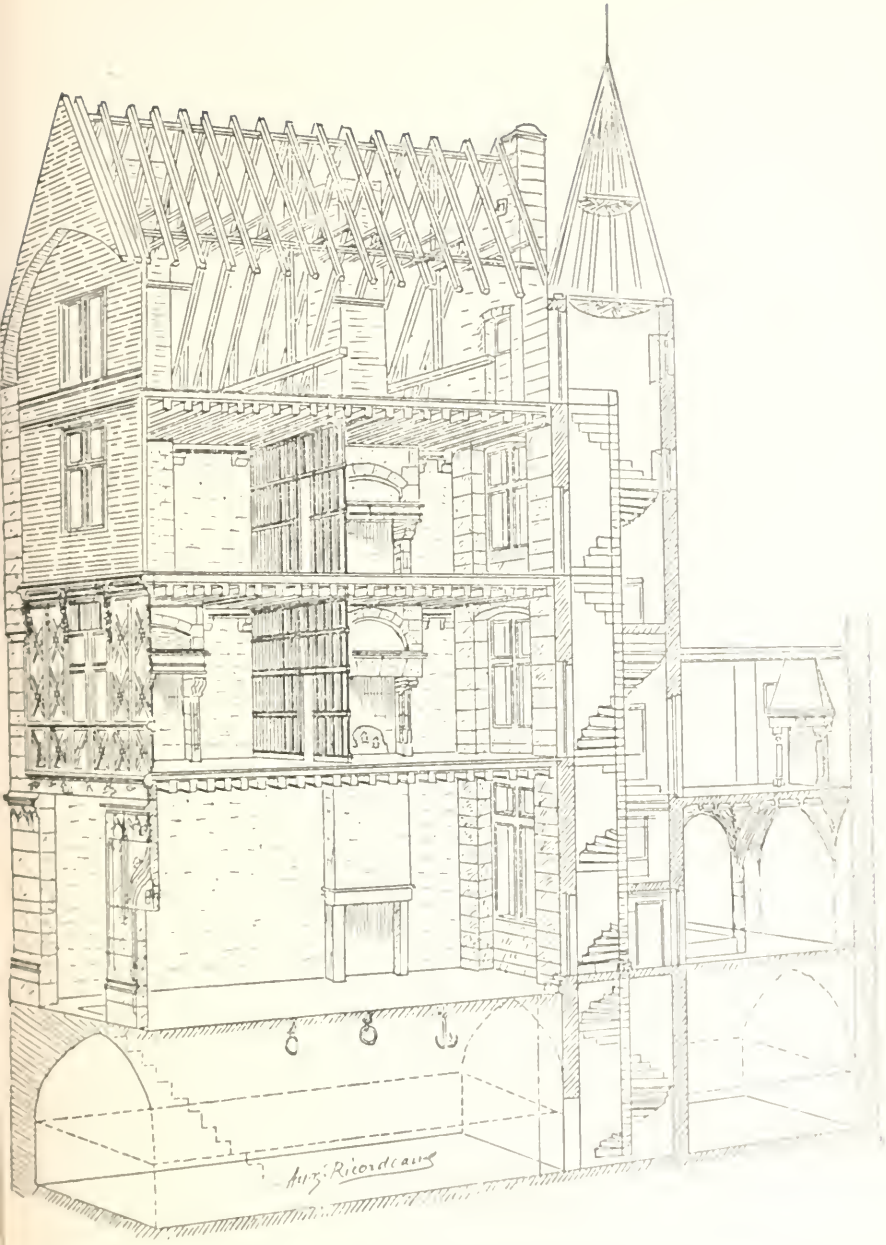

UPE DE LA MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE (AVANT LA RESTAURATION)

Les caves inférieures ne sont pas figurées sur cette coupe.

du XVe siècle, a été acheté récemment à Paris pour remplacer l'ancien vantail, malheureusement détruit.

La fenêtre tout entière est *moderne* (1). Avant la restauration, cette partie de la façade du rez-de-chaussée était éventrée dans toute sa hauteur, et occupée par la devanture d'une boutique et d'un entresol. C'est sur le côté de cette large baie, près de la porte, que s'élevait, jusqu'à la sablière basse du pan de bois, le fameux pilastre au semis de croisettes, de vérons et d'étoiles. Ce pilastre si précieux pour l'histoire de l'édifice, a été scrupuleusement respecté. On a dû seulement, par suite du rétablissement du bandeau, transporter de l'autre côté de la nouvelle fenêtre l'assise supérieure, qui d'ailleurs ne semblait plus à sa place primitive et ne se raccordait pas avec l'amorce du bandeau. Il n'en est pas moins certain, à notre avis, que ce pilastre date de la construction même de la maison, les assises inférieures se reliant intimement aux sculptures de la porte, et les documents que nous avons découverts ne permettant pas d'autre hypothèse (2).

Le pan de bois du premier étage, percé au milieu d'une fenêtre à meneau, appuie ses extrémités sur les têtes en pierres de taille des murs latéraux. Il repose sur une énorme

(1) Au moment où cette fenêtre a été restituée, nous n'étions pas encore en mesure de faire connaître, avec l'histoire de la maison, la signification et l'importance du pilastre au semis de croisettes, de vérons et d'étoiles, qui est, sans aucun doute maintenant, un simple *fragment* de l'ornementation de la baie primitive. On travaillait d'après les hypothèses de M. E. Hucher, ce qui explique dès lors les motifs des vitraux du rez-de-chaussée (Marie de Bretagne, mère de Louis II de Sicile ; Louis II de Sicile, duc d'Anjou, comte du Maine ; Yolande d'Aragon, femme de Louis II) et l'agencement général de cette partie de la façade.

(2) Les deux pierres marquées de croisettes trouvées, comme nous l'avons dit, dans les derniers jours de la restauration à l'entrée d'une cave, indiquent expressément que ce genre d'ornementation faisait partie intégrante de la construction : la façade du rez-de-chaussée, sur la rue, dans son état primitif, devait présenter un très grand nombre de ces pierres à croisettes.

poutre, ou sablière basse, ornée de sept sujets sculptés : au centre un aigle éployé tenant dans son bec une banderolle, de chaque côté deux grotesques ou marmousets séparés par une feuille de choux frisé. A chacun de ces quatre marmousets correspondent quatre poteaux principaux, (deux aux extrémités, deux aux côtés de la fenêtre), et à chacun des autres sujets trois poteaux intermédiaires plus légers. Ces sept poteaux sont reliés ensemble par une traverse à hauteur d'appui, par trois rangs superposés de croix de Saint-André, et par une traverse supérieure formant entablement.

Les quatre poteaux principaux, décorés de bases et de moulures prismatiques d'un profil remarquable, de ravissantes colonnettes fleurdelysées et de pinacles à crochets minuscules, se terminent, à leur partie supérieure, par quatre statuettes en bois surmontées de dais sculptés.

Ce sont ces statuettes, vendues après 1836, qui ont été heureusement retrouvées, récemment, dans les greniers du château de Sacy. Chacune d'elles compte avec son dais 1m 20 de hauteur, et constitue une œuvre d'art d'un réel intérêt.

Il est fort difficile de dire ce que représentent ces quatre personnages aux profils si accentués, si caractéristiques, vigoureusement taillés par une main sûre. L'un, d'après son costume, paraît être un ecclésiastique ou un clerc. Les autres portent des chaperons de différentes formes et des vêtements longs analogues à ceux des hommes de loi, des bourgeois ou des marchands. A part l'aumonière suspendue à la ceinture de l'un d'eux et les phylactères sans légendes qu'ils déroulent tous quatre, aucun accessoire ne permet de se prononcer. Sont-ce, suivant l'usage commun, les patrons des propriétaires de la maison, et mieux des prophètes ou des docteurs? Sont-ce les représentants des principales classes de la société d'alors, gens d'église, seigneurs, bourgeois et marchands? Nous ne saurions rien présumer, mais le fait cer-

tain c'est que ces têtes sont bien de leur époque, qu'elles sont singulièrement expressives, qu'elles ont pour ainsi dire vécu. Ce sont de curieux types du XVe siècle, saisis sur le vif. L'auteur de ces statuettes qui rappellent par leur caractère et leur ornementation plusieurs statues du Jubé du cardinal de Luxembourg, devait être un « imagier » fort habile, un artiste de réel talent (1).

Les poteaux intermédiaires, comme les précédents, sont ornés de moulures et se transforment au-dessus de la traverse de l'appui, en élégantes colonnettes semées de fleurs de lys. Moins favorisés, ils ont perdu leur couronnement primitif qu'on a dû remplacer par un simple chapiteau.

Très savamment agencées pour maintenir le roulement du pan de bois, les croix de Saint-André sont revêtues, elles aussi, de moulures d'une rare perfection. La combinaison de leurs différentes branches avec les poteaux découpent, sur la surface de l'allège et de chaque côté de la croisée, une série de losanges, de triangles et de demi-losanges d'un effet très décoratif.

Dans ces derniers temps, avant la restauration, ces vides étant uniformément clos par des planches encastrées dans des feuillures, une discussion intéressante s'est élevée sur le point de savoir si tel était le mode primitif de remplissage, ou si les losanges avaient jadis été vitrés ?

En faveur d'un vitrage, au moins partiel, on invoquait, non seulement la lithographie *fantaisiste* de 1843 et le dessin de l'album Ruillé, mais surtout des morceaux de verre trouvés dans les feuillures. Ce à quoi on répondait que les anciennes lithographies ne méritaient guère créance, et que si les habitants, à un certain moment, avaient pu vitrer un ou plusieurs losanges pour se donner de la lumière, les feuillures du pan de bois, qui sont partout les

(1) Ces statues de la maison n° 11 ont été moulées par les soins de M. F. Hucher pour le Musée archéologique du Mans.

mêmes, n'avaient jamais été disposées que pour recevoir un remplissage en bois (1).

Notre collègue, M. Jules Chappée, a tranché en partie la question en remettant à M. Singher un vitrail en forme de losange et provenant de la maison, qu'il avait recueilli dans sa collection. Ce vitrail est ancien et même contemporain de la construction car il porte une inscription en caractères gothiques du XVe siècle : de plus il s'adapte parfaitement à l'un des losanges (2). Donc, les losanges principaux, tout au moins, étaient vitrés, et cette disposition a été dès lors rétablie comme plus favorable aux exigences pratiques de l'habitation.

La fenêtre, fort maltraitée, avait perdu son meneau et son linteau. L'un et l'autre ont été restitués en s'inspirant de l'ornementation générale dont plusieurs détails ont été reproduits par des moulages sur la nouvelle archivolte. De chaque côté, à la base des montants, se voient deux petits lions accroupis.

L'entablement enfin, accentué par de nombreuses et vigoureuses moulures, est surmonté d'un larmier en saillie, recouvert d'ardoises, qui protège tout l'ensemble des sculptures.

Ce remarquable pan de bois est à la fois une œuvre de charpenterie très savante par la combinaison des assemblages, et une œuvre de menuiserie très soignée. Pendant quatre siècles il a résisté aux injures du temps et aux dégradations de toutes sortes, subissant seulement de gauche à droite un léger déversement inévitable dans une construction de bois. Il donne à ce premier étage l'aspect élégant et artistique d'un meuble ancien, d'un vaste bahut sculpté (3).

(1) A. Ricordeau. *Une maison du Moyen-Age, Étude sur la maison dite de la reine Bérengère,* Le Mans, Leguicheux, 1892, in-4.

(2) Ce vitrail est actuellement conservé au musée que M. Singher vient de créer dans l'ancien grenier.

(3) La restauration, très réussie, du pan de bois du premier étage, est plus spécialement l'œuvre de MM. Vimont, menuisiers, Grande-Rue au Mans, et de M. Cormier, sculpteur, de la maison Bedouet.

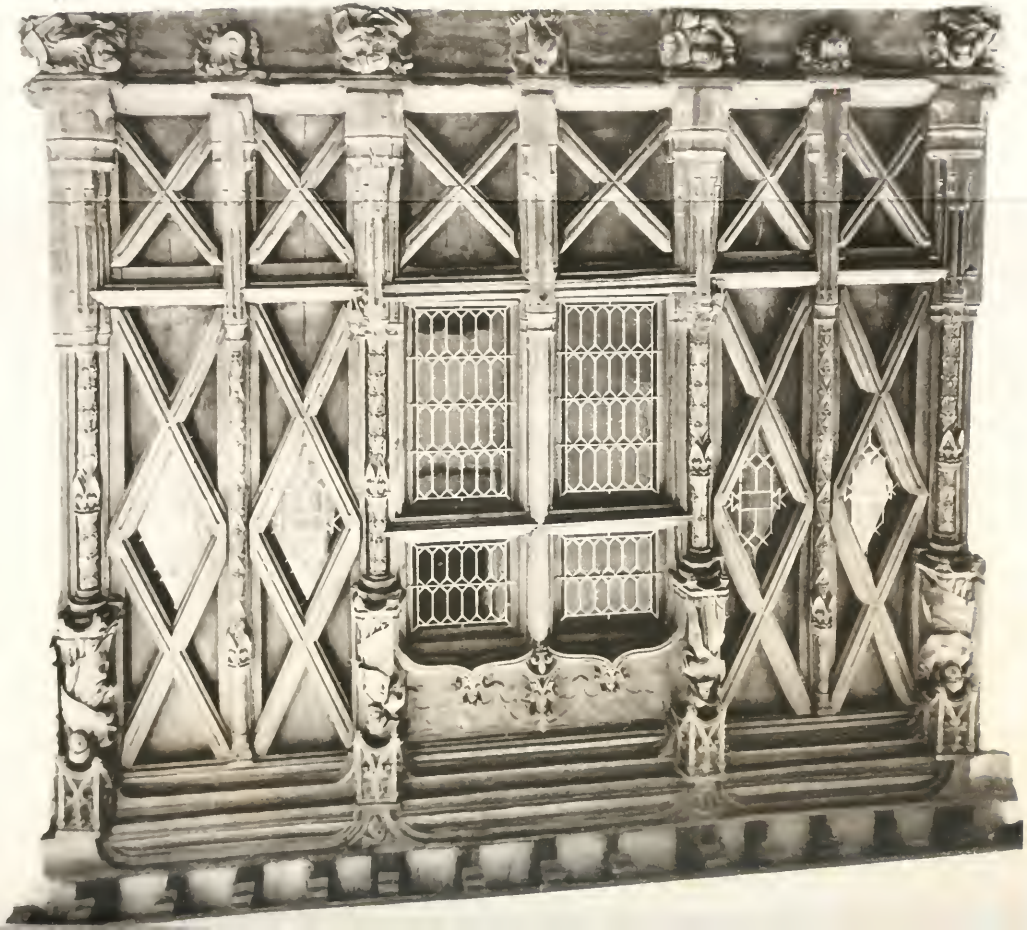

Les deux étages supérieurs, moins intéressants et peut-être remaniés, sont revêtus d'ardoises. La saillie du pignon est supportée par deux pièces de bois qui forment au sommet de la façade une grande ogive.

D'après la disposition commune des maisons du Moyen-Age dont les étages supérieurs s'avancent presque toujours en encorbellement, on serait tenté, au premier examen, de penser que cette saillie du pignon était primitivement plus prononcée. Or il est à remarquer que les têtes des sablières posées sur les murs latéraux sont moulurées et ne semblent indiquer aucune coupure postérieure.

Comme on l'a fort bien dit, cette façade de la maison dite *de la reine Bérengère*, d'un très heureux effet, offre « de la simplicité et de l'unité » en même temps qu'un « grand caractère de force et de solidité (1) ».

Pénétrons maintenant dans l'intérieur par la jolie porte du rez-de-chaussée.

Nous nous trouvons dans une vaste salle de 9m 40 de profondeur sur 4m 80 de largeur, éclairée du côté de la cour par une fenêtre à meneau aujourd'hui transformée en porte. En face de nous, dans un angle, s'ouvre une porte basse donnant accès à la tourelle d'escalier et au cloître. Le plancher, à soliveaux moulurés, est apparent et fort bien conservé : la hauteur d'étage sous solives est d'environ quatre mètres.

Ce devait être, à l'époque de la construction de la maison, la salle où se tenaient les membres de la famille et les serviteurs, où l'on recevait les étrangers, la grande salle qui se retrouve dans toutes les habitations du Moyen-Age.

(1) A. Ricordeau. *Une maison du Moyen-Age*, etc. Cette excellente étude, exclusivement faite au point de vue de l'art de la construction, contient des détails techniques très intéressants. Nous remercions M. Ricordeau d'avoir bien voulu refaire à notre intention deux des dessins qui accompagnaient son travail et que nous sommes heureux de publier à l'appui de notre description.

Dès le XVIIIe siècle, cette salle avait été divisée en deux pièces, et de plus, au commencement de ce siècle, on l'avait coupée dans sa hauteur par un plancher formant entresol (1). M. Singher s'est empressé de la dégager et de lui rendre son premier aspect. C'est actuellement la salle des séances de la Société historique et archéologique du Maine (2).

Le panneau principal est occupé par un curieux retable d'autel dont les peintures sur bois du XVe siècle, remarquablement conservées, présentent une réelle importance pour l'histoire de la peinture avant la Renaissance. Ce retable, acheté récemment par M. Singher, semble appartenir à l'école hispano-flamande et proviendrait en dernier lieu d'une église d'Espagne.

Sur l'emplacement de l'ancienne cheminée, depuis longtemps disparue, on a placé un beau moulage, exécuté par M. Pouzzadoux, de la cheminée qui décorait la salle basse de la maison démolie *de la cour Pôté*, et qui se trouve aujourd'hui au musée de Cluny (salle *François Ier*).

Non moins remarquable que celle que nous avons décrite précédemment, cette cheminée offre sur son bandeau une suite de dix personnages en haut relief, huit de face, deux sur les retours. D'après l'interprétation de M. du Sommerard, le motif principal serait une scène de mariage. Un jeune homme offre une fleur à une jeune fille qui lui apporte en échange sa couronne de virginité : ils s'appuient tous deux sur un écusson d'armoiries placé au centre et que supporte un tronc d'arbre prêt à pousser des rejetons (3). Les peintures n'ont pu être retrouvées d'une manière assez complète

(1) Cf. Les *Déclarations au fief des Croisettes*, citées au chapitre Ier et les titres modernes de M. A. Singher.

(2) M. Singher, qui s'est réservé l'aménagement de cette salle, se propose d'y organiser un musée privé. En outre du retable d'autel dont nous parlons ci-après, il compte y placer une inscription commémorative de la restauration de l'édifice et une reproduction de la seconde cheminée de la maison *de la cour Poté*.

(3) Du Sommerard. *Catalogue et Description* etc., p. 14.

pour être restituées. On s'est borné à peindre sur la boiserie, à Cluny, les armes de la ville du Mans, et ici les armes du Maine.

En sortant de cette salle par la grande porte du fond (1), on entre directement dans la cour.

Il faut remarquer tout d'abord que cette cour est commune, depuis Jacques Le Corvaisier, c'est-à-dire depuis le commencement du XVIIe siècle, aux deux maisons n°s 9 et 11. Dans l'état primitif, elle se divisait en deux parties correspondant à chacune de ces maisons et séparées sans aucun doute par une clôture.

De ce côté, la façade de la maison dite *de la reine Bérengère*, que nous étudions seule en ce moment, est en pierres de tuffau dans toute sa hauteur, avec de grandes fenêtres à meneaux décorées de moulures.

Au-dessus de la fenêtre du second étage, encastré dans le parement, se voit toujours l'écusson de Louis XII, aux trois fleurs de lys de France soutenu par le porc-épic, avec deux lions pour supports. Scrupuleusement recopié (2) d'après l'original dont les débris ont été placés sur la terrasse du cloître, cet écusson donne la date exacte de l'achèvement de la construction terminée avant la mort de Louis XII (1515).

Le pignon a été orné de choux frisés sur ses rampants et d'un fleuron au sommet. A partir de la toiture de la tourelle d'escalier, son parement est moitié en tuffau, moitié en planches revêtues d'ardoises, particularité qui provient sans doute de ce qu'on se proposait d'élever davantage la tour, collée contre cette façade.

Au sud et à l'est de la cour se développe en retour d'équerre un charmant cloître voûté, l'un des détails les plus intéressants de l'édifice.

(1) Cette porte existe depuis longtemps mais elle a dû remplacer une fenêtre primitive.

(2) Par M. J. Lhommeau, sculpteur au Mans.

Au sud, dans le prolongement de la tourelle d'escalier, la galerie, très étroite, comprend deux travées, de longueurs inégales, bâties sur plan rectangulaire : à l'est, une seule travée, plus large, qui semble élevée sur plan carré et dont les points d'appui, en réalité, forment un trapèze. Les deux arcs doubleaux extérieurs, dont l'un est en plein cintre et

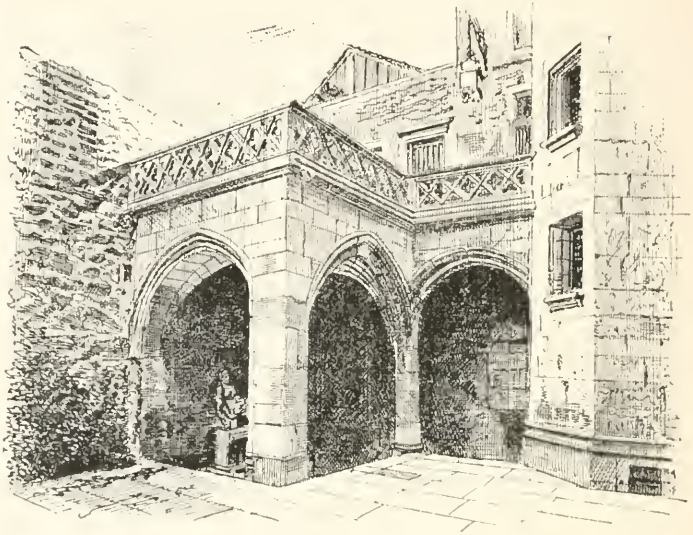

CLOITRE DE LA MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE

D'après une photographie de M. Couturier.

l'autre en tiers point, se réunissent à angle droit contre une élégante colonne de 0m 36 de diamètre, sans chapiteau.

Dans chaque travée, la structure de la voûte présente un réseau compliqué de doubleaux, de formerets, d'ogives, de tiercerons et de liernes, à moulures prismatiques, avec clefs sculptées en losanges. Les arcs, la plupart en tiers point plus ou moins aigu, se pénètrent les uns des autres et

sont taillés en pénétration dans les murs comme dans la colonne d'angle. Nulle part il n'y a traces de chapiteaux ; c'est à peine si, sur quelques points, un léger filet rappelle les culs de lampe.

Avant la restauration, la grande travée de l'est, dont la voûte avait été défoncée et remplacée par un plancher, était fermée sur la cour par un mur percé d'une porte. Depuis plusieurs siècles on l'appelait la *chapelle* et elle servant d'écurie (1). Au dessus, s'élevait en appentis une petite chambre avec une cheminée ancienne qui a été transportée dans le grenier où nous la retrouverons bientôt. Cette chambre communiquait avec la tourelle d'escalier par un passage construit également en appentis au-dessus de la galerie de l'est et clos sur la cour par un mur en torchis.

Tous ces appentis, sans caractère, ont été démolis et remplacés par une terrasse dont la balustrade (2) forme maintenant le couronnement du cloître.

Malgré ce nom de *chapelle* qui lui a été donné longtemps, et les dimensions plus spacieuses de cette travée de l'est, autrefois fermée, on ne saurait y voir un ancien oratoire. Dans son ensemble, la galerie voûtée de la maison dite *de la Reine Bérengère* est évidemment un cloître ou promenoir, semblable à ceux que l'on rencontre dans la plupart des hôtels et des habitations soignées du XVe siècle (3). Il avait pour but d'offrir un abri aussi commode qu'agréable, et de faire communiquer la maison avec celle de la cour *Pote*, ainsi que l'indique la porte très intéressante qu'on aperçoit dans l'angle sud-est. Les deux maisons ayant appartenu dans l'origine aux mêmes familles, cette disposition s'explique sans peine.

(1) Cf. les *Déclarations au pef des Crosettes*, cités au chapitre précédent.

(2) Œuvre de M. Gauthier.

(3) A Chuny, à l'hôtel de Jacques Cœur, à l'hôtel de la Trémoille, des Bourdonnais à Paris, aux châteaux de Blois et de Pierrefonds, dans des maisons d'Orléans et de Montferrand, etc.

Enfin on s'est demandé un instant, avant de connaître l'histoire de l'édifice, si le cloître ne se prolongeait pas davantage dans la cour où un bâtiment aujourd'hui démoli lui faisait suite jusqu'au mur du nord. Nous pouvons répondre négativement sans hésitation. A la fin du XVe siècle, époque de la construction, les maisons 9 et 11 n'étaient pas réunies : elles appartenaient chacune à un propriétaire distinct, et la cour n'était point commune comme aujourd'hui. Le cloître n'a donc pu être bâti que sur la partie dépendant de la maison dite *de la reine Bérengère*, c'est-à-dire sur la moitié de cour limitée maintenant encore par la séparation des façades.

Rentrons dans la maison par la porte qui s'ouvre du cloître dans la tourelle d'escalier, et avant de monter au premier étage, descendons rapidement dans les caves.

L'une, la plus grande, s'étend sous la salle du rez-de-chaussée, l'autre, plus petite, sous la cour. Toutes les deux sont voutées. A la voûte de la première sont suspendus d'énormes crochets et des branches de fer, jadis célèbres dans le peuple comme ayant servi à pendre les condamnés de la reine Bérengère ou de la reine Blanche ! Ramené par nos documents à une réalité moins dramatique, nous pensons qu'ils servaient plus simplement à remuer et à amarrer des marchandises ou des tonneaux. Les Véron et les Seigneur, nous l'avons vu, étaient de riches marchands, possesseurs de nombreux vignobles dans la banlieue du Mans. Chaque année ils récoltaient plusieurs pipes de vin de leurs crûs : ils avaient besoin de caves spacieuses.

Cette circonstance explique, il nous semble, non seulement les anneaux, mais encore l'existence d'une cave inférieure, formant pour ainsi dire un dernier étage en sous-sol. Cette cave, fouillée en vain, est depuis longtemps comblée. Dans beaucoup d'anciennes maisons du vieux Mans, surtout dans la Grande-Rue, au sommet de la colline, il existe ainsi plusieurs étages de caves superposées descendant à une grande profondeur. Quelques-unes sont le point de départ

de galeries souterraines dont la disposition topographique du sol favorisait l'établissement et qui ont pu être utilisées par les habitants dans les temps troublés du Moyen-Age.

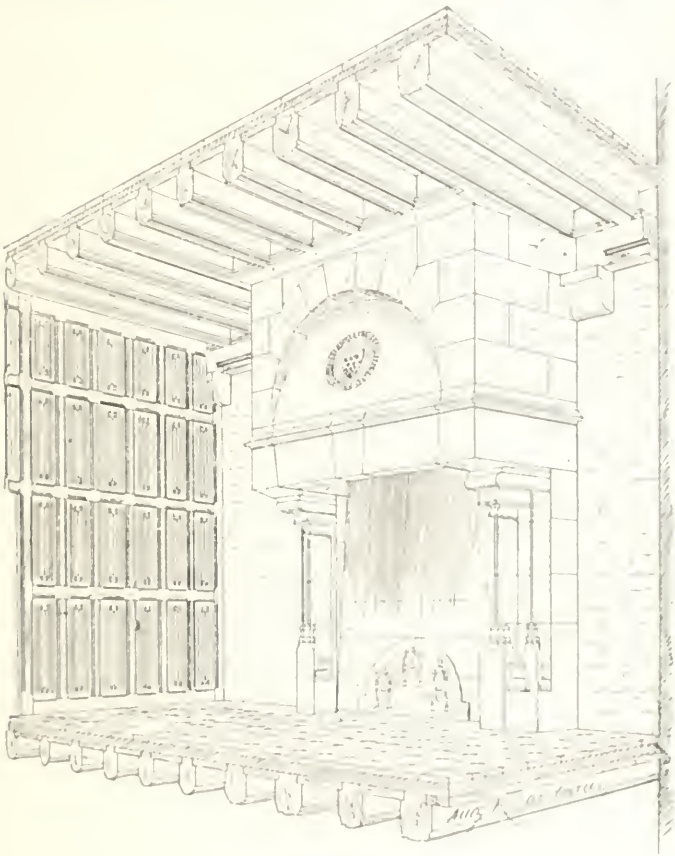

SALLE DU PREMIER ÉTAGE DE LA MAISON DITE
DE LA REINE BÉRENGÈRE

D'après un dessin de M. A. Rémedeau

De ces sombres profondeurs, remontons à la lumière du soleil par l'escalier de pierre, à vis, et sans nous arrêter au

rez-de-chaussée qui nous est connu, gagnons d'un seul bond le premier étage, en jetant un simple coup d'œil, à mi chemin, sur la terrasse du cloître d'où l'on aperçoit sous un aspect très favorable la tour de la cathédrale.

Le premier étage est divisé en deux pièces, l'une sur la cour, l'autre sur la rue.

La première, dans laquelle on pénètre par une porte basse avec vantail et serrure anciens, est largement éclairée par une belle croisée à meneaux de pierre. Elle a conservé, comme la grande salle du rez-de-chaussée, son plancher apparent à soliveaux moulurés, et de plus sa cheminée primitive de la fin du XVe siècle. Cette cheminée n'a pas de sculptures, mais les profils des jambages, ornés de bases et de moulures prismatiques, sont remarquablement purs. Au centre de la hotte, M. Singher a eu l'aimable attention de faire peindre les armes de la Société historique et archéologique du Maine qui occupe encore cet étage. La plaque de fonte, ancienne, offre trois écussons fleurdelysés, encadrés de petites arcatures à contre courbes et crochets.

Mais le principal ornement de cette salle c'est la magnifique cloison en bois qui la sépare de l'appartement du fond. Retrouvée intacte entre d'épais platras, cette cloison est entièrement formée de panneaux à *parchemins plissés*, disposés sur quatre rangs superposés. Chaque panneau est composé d'une seule planche et tous les assemblages sont francs sans onglet, de telle sorte que le bois a pu travailler sans inconvénient (1). C'est un beau spécimen, digne d'une époque où l'art de la menuiserie a atteint sa plus grande perfection. Ces panneaux à parchemins plissés, si fort en vogue aux XVe et XVIe siècles ont servi de modèles pour la restitution des volets intérieurs (2).

Au milieu de la cloison, une petite porte qu'on a cru

(1) A. Ricordeau. *Une maison du Moyen-Age.*

(2) Œuvre de MM. Vimont, père et fils.

devoir respecter malgré ses dimensions étroites, donne accès à la pièce située sur la rue.

Cette pièce est éclairée par la croisée à meneau et les quatre losanges vitrés du pan de bois.

Le premier losange à gauche contient une copie fidèle de l'ancien vitrail. Au milieu, dans un petit cartouche rectangulaire, on lit en caractères gothiques la sentence suivante :

Homo natus de muliere
brevi vivens repletur mul-
tis miseriis; nunquam in eodem
statu permanet (JOB).

C'est un mélange des deux premiers versets du chapitre XIV du livre de Job, qu'on peut traduire, en rétablissant le mot *tempore* omis dans l'inscription originale :

L'homme né de la femme vit très peu de temps et il est rempli de beaucoup de misères (vers. 1er)... *Il ne demeure jamais en un même état* (vers. 2e).

Les sentences des trois autres losanges, aujourd'hui détruits, ont été choisies dans le même ordre d'idées.

Ce sont, pour le deuxième losange :

Caro ejus dum vivet dolebit et anima super semet ipso lugebit (JOB).

Tant qu'il vivra sa chair souffrira, et son ame pleurera sur lui-même.

Pour le troisième losange :

Omne opus corruptibile in fine deficiet et qui illud operatur ibit cum illo (ECCLE.)

Tout ce qui est corruptible sera détruit à la fin, et l'ouvrier s'en ira avec son œuvre.

Pour le quatrième losange :

Et omne opus electum justificabitur et qui operatur illud honorabitur in illo (ECCLE.)

Toute œuvre excellente sera reconnue pour ce qu'elle est, et celui qui l'a faite y trouvera sa propre gloire.

La cheminée de cet appartement a été modifiée et ses pieds droits, tout au moins, n'appartiennent plus au XVe siècle.

Le deuxième étage, comme le premier, était divisé en deux pièces. Sur le désir de M. Jules Chappée qui y a installé son atelier de peinture et ses collections d'art, la cloison n'a pas été rétablie. Le plancher est toujours apparent, mais la hauteur d'étage est moindre et les soliveaux plus simples. Les deux cheminées sont intéressantes, tout en ayant été remaniées elles aussi.

Au troisième étage enfin, l'ancien grenier ménage à l'archéologue, aussi bien qu'au touriste, une surprise originale. M. Singher qui en a fait son domaine propre, l'a transformé avec un goût exquis en un véritable musée où s'entassent, dans le plus artistique pêle-mêle, des tapisseries, des meubles sculptés, des broderies, des tableaux, des livres précieux, des objets d'art de tout genre et de toute époque.

La charpente, dégagée avec soin, laisse voir ses combinaisons fortes et simples, produisant l'effet d'une élégante voûte en bois.

Sur l'un des côtés, se dresse une cheminée jadis dans la petite chambre au-dessus du cloître. Le manteau porte en son milieu un cartouche avec un écusson écartelé, d'une exécution très grossière. Jusqu'à présent, il a été impossible d'identifier le blason sur lequel on distingue au 1er et au 4e un cygne, au 2e et au 3e un quadrupède informe.

Ce grenier-musée, si étrange qu'il soit déjà, ne procure pas seulement aux visiteurs le plaisir d'admirer une collection d'objets d'art. Il leur procure encore la satisfaction de contempler sous deux aspects pittoresques la ville du Mans et ses environs.

De la fenêtre sur la rue, en effet, on entrevoit entre les toitures fantastiques des maisons de la vieille ville, un petit coin de la vallée de la Sarthe et du côteau boisé qui la borde. De la lucarne sur la cour, à laquelle on accède par une sorte de plate-forme qui semble une dunette de navire, on découvre la ville moderne, avec ses édifices et ses quartiers neufs, entremêlés de grands arbres et de jardins, puis, à l'extrême horizon, les collines de la vallée de l'Huisne à jamais célèbres par la grande bataille de 1871.

A quelques mètres en côté, s'élève, imposante, la masse de la cathédrale dont on peut étudier à loisir les moindres détails.

S'il est permis d'en juger par les noms déjà inscrits sur le registre des étrangers, ce singulier grenier est appelé à recevoir bien des visites illustres que la reine Bérengère, elle-même, n'aurait pas dédaignées.

Une excursion dans un logis aussi charmant ne peut laisser, il est vrai, que d'agréables souvenirs.

Construite sans interruption, sur un plan parfaitement arrêté, restaurée avec goût et sobriété, la maison dite *de la*

reine Bérengère est un type fort intéressant des habitations privées du règne de Louis XII, de ces maisons sagement et simplement conçues pour les habitudes de ceux qui les occupaient. Elle est, dès lors, un document précieux pour l'étude de la vie sociale en province au moment de la Renaissance, en même temps qu'une œuvre d'art et le monument le plus complet, au Mans, de l'architecture civile, telle que l'avait définitivement créée l'école française du XVe siècle. A tous ces titres on ne peut lui refuser, comme nous l'avons dit, une place d'honneur au nombre des anciennes maisons les plus curieuses de nos villes de l'Ouest.

§ III

Maison de la Renaissance (numéro 9).

Bien qu'un peu éclipsée par son élégante voisine, la maison de *la Renaissance*, numéro 9, présente elle aussi un très réel intérêt.

Sa façade, sur la rue, comporte un rez-de-chaussée en pierre, un premier étage en bois et briques, un deuxième étage revêtu d'ardoises et un toît goutterot avec lucarne en bois.

Le rez-de-chaussée, presqu'entièrement ouvert, est percé d'une porte d'allée et d'une devanture de boutique à trois baies. Il est couronné par une plate-bande en pierre, ornée de moulures doriques qui dessinent une sorte de chapiteau au-dessus de chacun des pilastres des baies. Sur cette plate-bande,mais ne correspondant point avec elle, et même sous un alignement différent, repose un cordon en bois sculpté qui forme la base du pan de bois du premier étage, absolument distinct du rez-de-chaussée comme construction et comme style.

De là il résulte incontestablement que le rez-de-chaussée

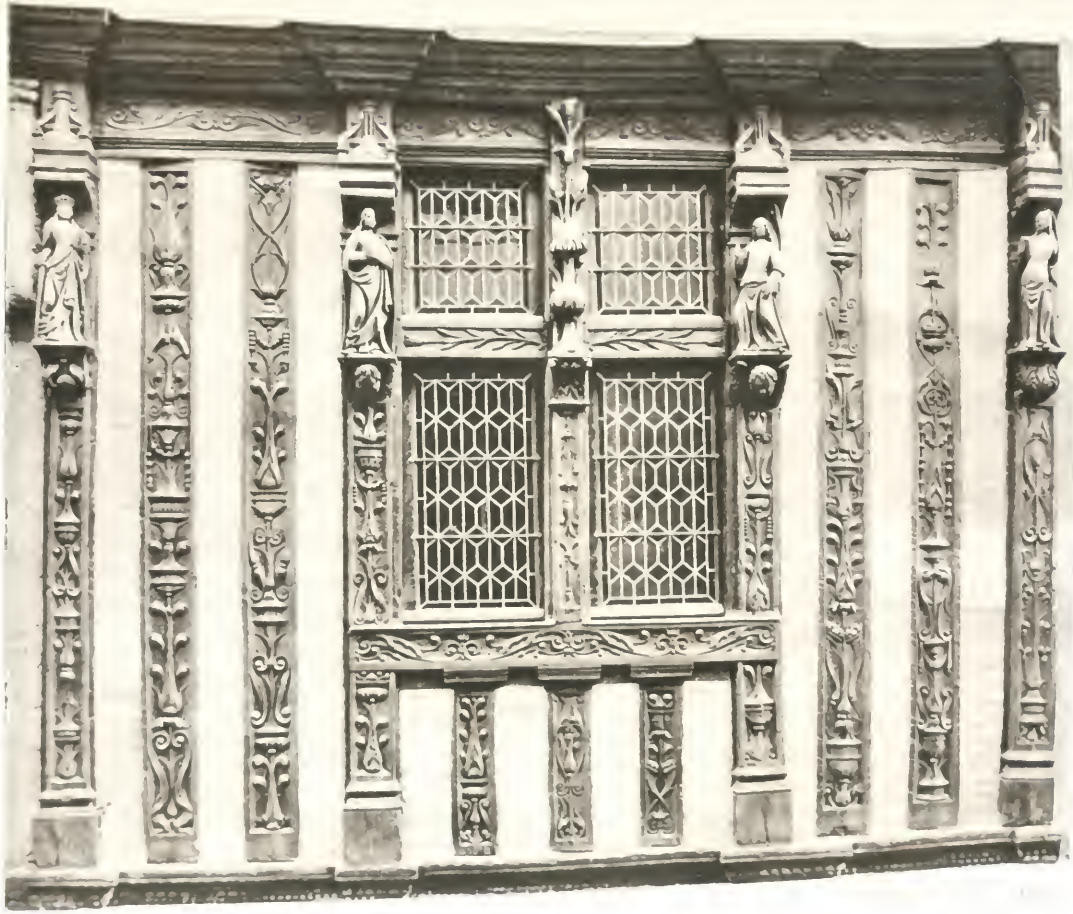

a du être repris en sous œuvre à une époque postérieure. Or c'est cette reprise, croyons-nous, qui est indiquée par Jacques Le Corvaisier lui-même, lorsqu'il déclare avoir fait « rompre et réédiffier » sa maison vers 1620 (1). Dans tous les cas, le profil des moulures de la plate-bande et des pilastres semblent bien révéler un travail des premières années du XVIIe siècle.

Le pan de bois du premier étage, au contraire, appartient par tout l'ensemble de son ornementation à l'époque de la Renaissance, au XVIe siècle.

Il se compose d'une traverse inférieure ou sablière basse sur laquelle portent onze poteaux ou pilastres sculptés en bois, que relient une traverse supérieure et dont les intervalles sont hourdés en briques. Au milieu s'ouvre une fenêtre à meneau.

La traverse inférieure qui constituait en même temps le couronnement du rez-de-chaussée avant l'établissement de la plate-bande en pierre, forme au-dessus de celle-ci une seconde corniche, ornée d'oves, de dards et de moulures empruntées aux ordres antiques. C'est une réminiscence évidente de l'art antique ressuscité par la Renaissance.

L'influence du nouveau style se manifeste davantage encore, s'il est possible, dans l'ornementation des poteaux, du meneau et des traverses de la croisée. Les arabesques et les motifs variés qui les décorent sont très purs et d'un excellent dessin : on sent que le grand artiste, Simon Hayeneufve, maître Simon du Mans comme on l'appelait alors, de retour d'Italie, demeurait dans le voisinage immédiat de cette petite maison. Le meneau de la fenêtre est particulièrement digne d'attention par la vigueur de ses sculptures d'un effet décoratif. Recueilli en 1836 au musée de la ville, il vient de reprendre sa place primitive, grâce à l'échange conclu entre la ville du Mans et M. Singher.

(1) *Déclaration du 2 août 1621.* Arch. de la Sarthe, E. 163, fol. 92.

Quatre des principaux montants du pan de bois, aux deux extrémités et aux deux côtés de la fenêtre, supportent à leur partie supérieure, comme à la maison dite *de la reine Bérengère*, des statuettes surmontées de dais sculptés. Ce sont de gauche à droite : sainte Catherine, la Vierge, l'Ange Gabriel (l'Annonciation) et sainte Barbe. Ces statues avaient été vendues et ont été retrouvées par un hasard inespéré, en même temps que celles du numéro 11, au château de Sacy. De même hauteur, mais d'une facture plus ordinaire, elles ne présentent dans l'exécution ni la même vigueur ni la même perfection. Elles n'en sont pas moins très intéressantes. On remarquera surtout la statue de sainte Barbe, fort bien campée et d'un galbe élégant. Vêtue d'une longue cotte ajustée qui laisse voir les formes gracieuses du corps, et d'un surcot de pelleterie, la vierge martyre tient à la main une haute palme et s'appuie contre une tour crénelée. L'ornementation des dais n'a plus rien de gothique et diffère essentiellement des pinacles à crochets de la maison voisine.

Les intervalles compris entre les poteaux étaient, avant la restauration, hourdés en briques et moellons recouverts d'enduit (1). On a rétabli partout les briques en les laissant apparentes, conformément à une disposition fréquente aux XVe et XVIe siècles dans les maisons du nord de la France et du Bourbonnais où les briques, parfois émaillées, formaient entre les pièces du pan de bois des dessins variés.

Le deuxième étage recouvert d'ardoises n'offre rien de particulier qu'une fenêtre à meneau avec montants sculptés.

La lucarne est neuve et a remplacé une lucarne moderne sans aucun caractère.

Considérée dans son ensemble, cette jolie façade de la Renaissance offre au double point de vue artistique et architectural un sujet d'étude très instructif. Par son contraste

(1) Un certain nombre de briques, retrouvées entre les montants, sont conservées dans le musée de M. Singher, comme pièces justificatives.

avec la façade de la maison dite *de la reine Berengère*, elle permet surtout de se rendre compte exactement des transformations que l'art de la construction a subies pendant la première moitié du XVIe siècle. C'est en quelque sorte une

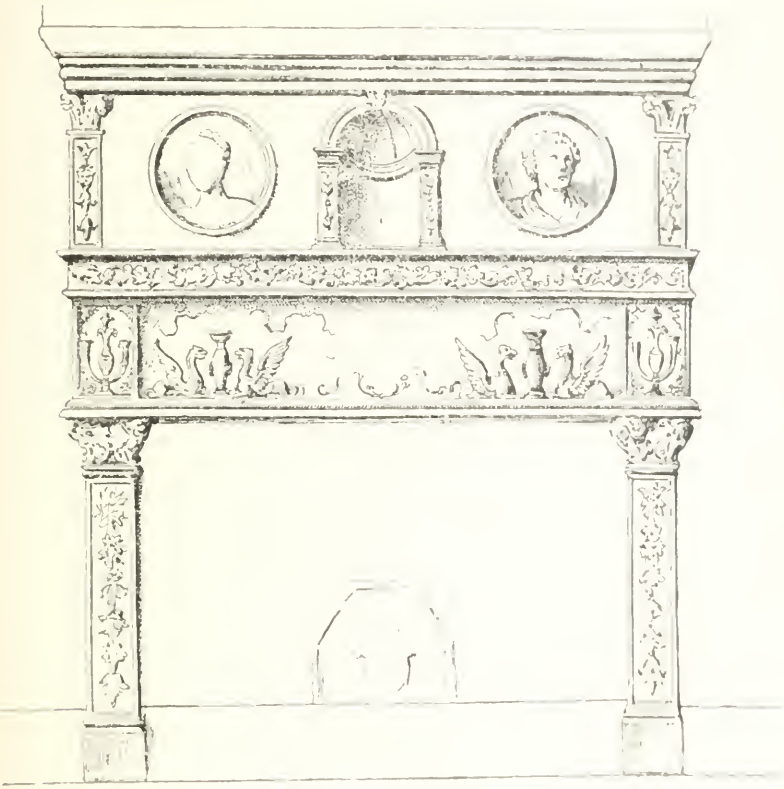

CHEMINÉE DU XVIe SIÈCLE.

D'après un croquis relevé par M. Vallée en 1845.

œuvre de transition qui appartient encore à l'époque précédente par plusieurs détails de sa structure, et exclusivement à la Renaissance par les motifs de son ornementation.

Les intérieurs de la maison, remaniés maintes fois, sont malheureusement modernes et ont dû être refaits à neuf.

La cheminée sculptée du XVIe siècle, décrite il y a quelques années encore dans le *Guide du voyageur au Mans* a disparu, vendue à un amateur étranger. Grâce à l'extrême obligeance de M. Vallée, conservateur du Musée, nous pouvons en donner au moins un croquis. Ce dessin, si incomplet qu'il soit, permettra d'apprécier son ordonnance générale. Les sculptures étaient, paraît-il, d'une grande délicatesse. Quant aux deux bustes dans lesquels le peuple voulait voir le roi Richard et la reine Bérengère, il est impossible aujourd'hui de retrouver leur véritable interprétation.

La façade sur la cour, nous l'avons dit, a été détruite par un incendie en 1885. Avant cet accident, elle était en bardeaux ou essentes, posés verticalement au premier étage, horizontalement au deuxième. Le dessin dû à M. Ruillé de la cour de la maison dite *de la reine Bérengère* dans son ancien état, est le seul document qui puisse indiquer maintenant la disposition de cette façade que M. Singher se propose de restituer prochainement, dans la limite du possible.

Lorsque le lierre planté au pied des murs aura poussé et recouvert toutes les parties neuves, mettant en pleine valeur la façade et le cloître de la maison dite *de la Reine Bérengère*, la cour désormais commune aux deux maisons 9 et 11 présentera un aspect singulièrement pittoresque et poétique. A leurs heures de repos, archéologues et touristes pourront y évoquer en paix, dans un cadre charmant, la gracieuse figure de la reine Bérengère, les profils énergiques des vaillants travailleurs du Moyen-Age, et les grands souvenirs d'Antoine Le Corvaisier, le premier des historiens du Maine !

ROBERT TRIGER.

APPENDICE

DESSINS, GRAVURES ET PHOTOGRAPHIES DE LA MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE (1) (1830-1892)

1. — *Tour de la maison de la reine Bérengère*, (ancienne maison *de la cour Pôté*, n° 13), dessin au crayon, de 0m 16 sur 0m 23. (Collection de M. Singher.)

2. — *Statues de la maison de la reine Bérengère*, dessins du cabinet de M. d'Espaulart, cités dans les *Archives historiques de la Sarthe*, p. 44.

Ces dessins, dont nous n'avons pu retrouver la trace jusqu'ici, ont dû être pris vers 1836, au moment de la vente des statues à M. Duval, d'Argentan.

3. — *Maison en pierre et bois, au Mans, XVe siècle*, dans le *Magasin pittoresque* de 1840, p. 304.

4. — *Maison dite de la reine Bérengère*, lithographie de Thierry frères ; Liger, 1843, 0m 22 sur 0m 36.

5. — *Façade d'une maison habitée par la reine Blanche à l'époque des Croisades*, lithographie de Benard et Frey, signée A. Bayot, Paris, chez Veith et Hauser, boulevard des Italiens 11, (*Le Moyen-Age pittoresque, France : XIIIe siècle*)

6. — *Maison dite de la reine Bérengère*, (Maison n° 11), dessin à la plume d'A. Baillé, presque identique à 11

(1) Cette liste, fort incomplète assurément, n'est donnée qu'à titre de renseignements, et dans le but de faciliter les recherches ultérieures.

lithographie précédente. (*Album Ruillé*, Collection de M. Singher.)

7. — *Maison dite de la reine Bérengère* (ancienne maison *de la cour Pôté*, n° 13), dessin à la plume d'A. Ruillé, Le Mans, 1845. (*Album Ruillé* n° 60. Collection de M. Singher).

8. — *Maison n° 11 de la Grande-Rue, vue du jardin de la maison de Scarron*, dessin à la plume d'A. Prisse, 1847. (*Musée archéologique du Mans*, 500.)

9. — *Maison n° 11 de la Grande-Rue ; armoiries développées*, dessin à la plume d'A. Prisse, 1847. (*Musée archéologique du Mans*, 500.)

10. — *Vieilles maisons, fin du XVe siècle : Vue prise de l'intérieur de la maison de Scarron*, dessin à la plume d'A. Ruillé, 1848. (*Album Ruillé*, n° 51, collection de M. Singher.)

11. — *Tourelle d'escalier de la maison dite de la reine Blanche ou de la reine Bérengère*, (ancienne maison *de la cour Pôté*, n° 13) dessin sur bois et à la mine de plomb, de M. Paul Boucher, (cité dans les *Archives historiques de la Sarthe*, p. 129.)

12. — *Tourelle d'escalier et détails de la maison de la reine Bérengère* (ancienne maison *de la cour Pôté* n° 13), dessins à la plume d'A. Ruillé. (*Album Ruillé*, n° 59 ; collection de M. Singher.)

13. — *Maison dite de la reine Bérengère*, (ancienne maison *de la cour Pôté*, n° 13) *Manteau de cheminée du XVIe siècle*, dessins à la plume d'A. Ruillé, mai 1850, « d'après un *dessin de M. Châtel*, présentement au musée de Cluny ». (*Album Ruillé*, n°s 63, 64 et 65 ; collection de M. Singher.)

Le dessin de M. Châtel que mentionne cette légende de l'*Album Ruillé* ne figure pas au *Catalogue* du musée de Cluny. Peut-être la légende est-elle mal rédigée et les mots « présentement au musée de Cluny » doivent-ils s'appliquer à la cheminée qui est en effet à Cluny ?

14. — *Cour intérieure de la maison de la reine Berengère, Grande-Rue, nos 9 et 11*, dessin à la plume d'A. Ruillé, Le Mans, 1855, (*Album Ruillé ;* collection de M. Singher.)

15. — *Vue prise de la maison de Scarron sur celle de la reine Bérengère,* dessin à la plume d'A. Ruillé, Le Mans, 1856. (*Album Ruillé* n° 50, collection de M. Singher.)

16. — *Maison de la reine Blanche, au Mans*, (ancienne maison *de la cour Pôté*, n° 13), dessin de Moullin, 1854. (Cf. Biblioth. du Mans : *Vues du Mans*).

17. — *Maison de la reine Bérengère, au Mans* (ancienne maison *de la cour Pôté*, n° 13), dessin de Moullin, 1855. (Cf. Bibl. du Mans, *Ibidem.)*

18. — *Détails de la maison de la reine Bérengère au Mans*, (ancienne maison *de la cour Pôté* n° 13) dessins de Moullin (Cf. Bibl. du Mans, *Ibidem.)*

19. — *Maison de la reine Bérengère, au Mans*, (Cour intérieure de la maison n° 11.) dessin de Moullin, 1855, (Cf. Bibl. du Mans, *Ibidem).*

20. — *Maison de la Grande-Rue n° 11, vue du jardin de la maison de Scarron*, dessin de Moullin (Cf. Bibl. du Mans, *Ibidem*).

21. — *Maison de la reine Bérengère, au Mans :* (maison n° 11), aquarelle de Moullin. (Cabinet de M. l'abbé G. Esnault).

22. — *Grande-Rue, XVe siècle : maison dite de la reine Bérengère*, grav. A. Moutié, *De Paris à Laval et à Alençon*, Paris, Hachette, 1856, in-8, p. 157, et L. Hublin, *L'Ancien Mans illustré.*

23. — *Maison dite de la reine Bérengère, au Mans* : Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée*, p. 474.

24. — *Personnages sculptés sur une cheminée du musée des Thermes*, (cheminée de l'ancienne maison *de la cour Pôté*, n° 13), sept vign. signées F. Sellier: Quicherat, *Histoire du Costume en France*, Paris, Hachette, 1875, gr. in-8, p. 250, 251, 258, 259, 326 et 329.

25. — *Vue intérieure de l'une des salles de l'hôtel de Cluny*, (avec la cheminée de la salle basse de l'ancienne maison *de la cour Pôté* n° 13), Héliogravure de Dujardin, d'après une photographie de Mieusement, imp. Lemercier, 0m 26 sur 0m 19 : Ch. Normand, *L'Hôtel de Cluny*, Paris, Lévy, 1888, in-4° p. 48.

26. — *Cheminée du XVe siècle*, (cheminée de la salle haute de l'ancienne maison *de la cour Pôté* n° 13), dessin de Ch. Normand, gravé par G. Garen, 0m 19 sur 0m 26 : Ch. Normand, *L'Hôtel de Cluny*, p. 112.

27. — *Cheminée du XVe* (ancienne maison *de la cour Pôté* n° 13.) eau-forte : *L'Ami des monuments*, Paris, 1889, III, n° 12.

28. — *Cheminée du XVe siècle*, aux armes de la ville du Mans (*Ibidem*), Paul Rouaix, *Dictionnaire des Arts décoratifs*, art. Cluny.

29. — *Cheminée du XVe siècle* (*Ibidem*), dessin de Malo : Planat, *Encyclopédie de l'architecture et de la construction*, vol. III, p. 202.

30. — *Cheminée Renaissance* de la maison n° 9, d'après un croquis de 1845, dessin au crayon de M. Vallée. (Collection de M. Robert Triger).

31. — *Maison au Mans (Sarthe)*, grav. ext. de l'*Architecture française, civile et domestique.*

32. — *Maison au Mans, XIIIe siècle*, grav. de 0m 10 sur 0m 06. (Collection de M. Mautouchet).

33. — *Maison de la reine Bérengère* (maison n° 11) grav. Tenot, *Géographie de la Sarthe*, p. 5.

34. — *Maison dite de la reine Bérengère, au Mans*, (maison n° 11.) dessin au crayon, auteur inconnu, donné par M. Bernier. (Collection de M. Singher).

35. — *Coupes et détails de la maison dite de la Reine Bérengère au Mans*, dessins et études d'architecture par A. Ricordeau, publiés dans *Une maison du Moyen-Age*, Le Mans, 1892.

36. — *Façade restaurée de la maison dite de la Reine Bérengère*, fusain de F. Regouin. (Collection de M. Singher.)

37. — *Façade restaurée de la maison dite de la Renaissance* (nº 9), fusain de F. Regouin (Collection de M. Singher).

38. — *Façade restaurée de la maison dite de la Reine Bérengère*, (maison nº 11), aquarelle de J. Leroy, de 0m 50 sur 0m 28.

39. — *Maison dite de la reine Bérengère, au Mans*, aquarelle de M. Chambinière, du Mans.

40. — *La Grande-Rue, au Mans, et la maison dite de la reine Bérengère*, tableaux de Th. David, du Mans.

L'un de ces tableaux est actuellement chez M. J. Chappée ; un autre est destiné à M. Singher ; l'étude de la maison *restaurée* n'est pas encore terminée (1).

PHOTOGRAPHIES

41. — *La Grande Rue, au Mans, et la maison dite de la reine Bérengère*, photographie de M. D. Gaumé, ancien professeur de dessin au Lycée du Mans, Le Mans, vers 1860, de 0m 13 sur 0m 18.

42. — *Maison dite de la reine Bérengère* (numéro 11) *Façade*, Le Mans, Cabaret, 0m 20 sur 0m 27. (Collection des Monuments historiques de la Sarthe).

43. — *Cheminée de la salle François Ier*, au musée de Cluny (Cheminée de l'ancienne maison *de la cour Pôté* nº 13), Paris, Mieusement, 0m 20 sur 0m 26.

(1) A cette liste, nous devons ajouter les *Façades de quatre maisons anciennes de la Grande Rue, au Mans*, peintes à la gouache par M. Dugasseau en 1852, (4 ff. petit in-folio), mentionnées sous le le nº 1589 du *Catalogue de la Bibl. du Mans*, (ouvrages relatifs au Maine). Toutefois ces études étant sorties en ce moment nous n'avons pu nous assurer si l'une d'elles s'appliquait à la maison *dite de la reine Bérengère*.

44. — *Cheminée dite des Ages de la Vie* (*Ibidem*). Paris, Mieusement, 0m 20 sur 0m 26.

45. — *Maison dite de la reine Bérengère* (numéro 11). *Façade* (avant la restauration) Paris, Le Nordein, 0m 20 sur 0m 26 et 0m 11 sur 0m 17.

46. — *Maison de la reine Blanche*, Grande Rue, n° 11, au Mans (avant la restauration), Paris, A. Giraudon, 15, rue Bonaparte, 0m 21 sur 0m 27 et 0m 13 sur 0m 18.

47. — *Maisons dites de la reine Bérengère* (numéro 11) *et de la Renaissance*, (numéro 9), collection de *vingt-deux* photographies artistiques de M. Th. David. Le Mans, 1892, 0m 12 sur 0m 16 1/2.

Cette collection, qui n'est pas destinée au commerce, se trouve réunie dans un charmant *Album* offert par M. Th. David à M. A. Singher ; elle comprend tous les détails de la restauration récente.

48. — *Maisons dites de la reine Bérengère* (numéro 11) *et de la Renaissance* (numéro 9), *Façades*, *Statuettes*, *Cloître*, *Pans de bois*, *détails divers*, collection d'environ *vingt* photographies, *postérieures à la restauration*, 0m 20 sur 0m 26 et 0m 11 sur 0m 17, Le Mans, Couturier, (Avenue Thiers, n° 39), 1892.

LA
VILLE ROUGE
A TENNIE

Le bourg de Tennie est situé au confluent de la Vègre et du Berdin, à 22 kilomètres O. N.-O. du Mans et à 4 kilomètres 6 hectomètres O. de Conlie.

Une tradition encore très vivace mentionne l'existence d'une ville antique à Tennie, « *la Ville Rouge* » (1), qui aurait été engloutie par le fait d'un cataclysme géologique.

A part le cataclysme géologique qui est d'essence fabuleuse, la légende était exacte. Nous venons de retrouver les

(1) Dans les légendes les villes rouges étaient de briques. On connaît le dicton :

« Bourges, Autun, Le Mans avec Limouges,
» Furent jadis les quatre villes rouges. »

C'est sans doute pour la même raison que la cité romaine de Tennie est désignée adjectivement. Son nom historique devait être *Tanida* qu'on retrouve attaché au bourg nouveau au commencement du VIIe siècle. On aurait tort de considérer ce nom comme étant celui du fondateur ou de la fondatrice du lieu, suivant l'opinion généralisée de certains étymologistes. Les Romains ne donnaient point leurs noms aux localités et ne recevaient pas ceux des propriétés, seuls les Empereurs usaient de ce privilège.

Toutefois il ne faut pas perdre de vue que, sauf de rares exceptions, la brique n'était point employée exclusivement dans les constructions romaines où la maçonnerie de petit appareil joue un grand rôle.

vestiges de la ville antique à environ 700 mètres au N.-O. du bourg de Tennie, sur le versant Sud-Est de la butte de Montafray (1), près du ruisseau appelé le Berdin qui, à quelques cents mètres de là, se réunit à la Vègre (2).

Ces vestiges couvrent, presque sans solution de continuité, une surface de *vingt six* hectares, y compris les deux faubourgs qui s'étendaient au loin sur la voie romaine, courant de l'Est à l'Ouest et traversant la cité. Il ne serait même pas impossible que les faubourgs de la Grouas et des Vallées eussent fait partie intégrante de l'agglomération qui pouvait s'étendre dans les prés, où des fouilles ne sauraient être effectuées. La ville aurait alors couvert *trente-cinq* hectares.

L'agglomération proprement dite était limitée au Sud-Ouest par le chemin de Rouez, au Nord par le chemin des Tribertières, au Nord-Est par les prés bordant le Berdin, et à l'opposite par une ligne partant du chemin de Rouez, à 200 mètres à l'Ouest de son point de rencontre avec le chemin de Champagne et passant sur la Riboudière (3).

Sur toute l'étendue de ce vaste espace les débris de tuiles à rebord et de briques romaines surtout abondent dans le sol où, usés par le frottement du soc de la charrue, ils sont

(1) Nom fatidique qui paraît avoir été donné à l'éminence en souvenir de l'effroyable désastre dont elle fut le théâtre, car la ville qui la couronnait périt au milieu des flammes. *Effroi, affreux*, se prononcent dans le pays *âfrai, âfereux*.

(2) M. Barbe, membre de la commission archéologique de la Mayenne, s'empressait d'accourir à notre appel, au mois de février 1892, et c'est avec lui que nous procédâmes à un examen approfondi des vestiges de l'agglomération antique, discutant longuement les tracés des voies qui devaient la traverser.

(3) Les parcelles du cadastre dans lesquelles les vestiges de la ville antique restent apparents sont les suivantes :

Noyau de l'agglomération : nos 530, 531, 532, 534, 535, 536, 537, 533, 527, 526, 525, 523, 522, 518, 524, 513, 514, 511, 512, 510, 509, 507, 508, 495, 436, 488, 487, 486, 485, 482, 427, 498, 499, 501, 506, 505, 517, 481. — *Faubourg, du côté de Rouez et Rouessé :* 558, 556, 555, 552, 550, 549, 546. — *Faubourg à l'est*, à la Grouas et aux Vallées : 456, 460, 453, 467, 466, 448 : soit en tout *51 parcelles*.

plus ou moins réduits et même souvent pulvérisés, de telle

PLAN DES RUINES DE LA VILLE ROUGE A TENNIE
(D'après le plan cadastral).

sorte que, par endroits, la terre en est rougie quand elle n'est pas noircie par les cendres.

Parmi ces débris se trouvent à profusion des pierres ayant subi l'action violente du feu, des cendres, du charbon, des clous de charpente tordus à une chaleur intense, des mortiers décomposés, des agglomérats bitumeux auxquels sont quelquefois attachés des résidus de nature inappréciable. Les tessons de poteries y sont très rares, mais on y rencontre des fragments d'urnes cinéraires auxquels adhèrent des cendres et des ossements agglutinés.

Dans la partie haute de la ville où le tuf est à fleur de terre, les fondations des murs devaient être peu profondes, et le peu qui en restait gênait le cultivateur qui depuis quinze cents ans poursuit son œuvre de destruction en purgeant le sol de toute matière étrangère à la terre arable. Une ou deux fois chaque année, on voit en effet sur le bord du chemin des tas de pierres et des débris de briques antiques éliminées des champs près desquels ils se trouvent. Il fallait qu'il y en eût une quantité prodigieuse pour qu'on en rencontre encore !

Aussi, dans cette partie, les substructions manquent elles tout-à-fait, si ce n'est près du lieu de Château-Gaillard (1) où les fondations de quelques murs épais subsistent.

Dans la partie basse les substructions sont moins rares. Au Sud-Est de Château-Gaillard, à droite de la ruelle qui descend dans les prés, et à deux cents mètres environ du chemin de Champagne, on a démoli, il y a une dizaine d'années, en creusant un fossé, des tronçons de murs et le *statumen* d'une voie antique.

Vers 1842, des pans de murailles assez nombreux subsistaient encore dans les prés, près du lieu des Vallées, à peu de distance du ruisseau le Berdin. Mme Lemaître, de Sillé, qui habitait alors les Vallées, et plusieurs autres témoins

(1) Le nom de *château* est le plus ordinairement donné au lieu où se trouvent des ruines antiques. Le nom de *Gaillard* est lui-même presque toujours attaché à des édifices anciens, du Moyen-Age le plus souvent.

oculaires déclarent avoir vu ces ruines dont on retrouve des traces à la sonde.

Près de la Moisière, sur le bord d'une autre ruelle, quelques pans de murs restent apparents : on a trouvé non loin de ces murs des urnes et du charbon. Dans le troisième champ au-dessous de ce lieu de la Moisière, à l'Est, on a brisé deux grosses pierres affectant une forme ronde et ayant 1m 65 et 1m 92 de diamètre sur 0m 70 d'épaisseur. Ces monolithes, d'origine gauloise, étaient placés sur le bord et de chaque côté de la voie romaine. Dans le même champ se voyaient des débris d'urnes en poterie grossière, d'une couleur grise et noirâtre.

Aujourd'hui encore, dans le jardin situé à l'est de Château-Gaillard, on constate à la sonde l'existence de maçonneries qui semblent de forme circulaire et sont enfouies à une certaine profondeur.

Sur ce point malheureusement, toute fouille sérieuse est impossible sans expropriation, et c'est d'autant plus regrettable que là, plus que partout ailleurs, il y aurait chance de faire des découvertes intéressantes.

D'autre part, du côté du Ravoir, on signale une assez grande quantité d'ossements, des gisements de cendres et de charbon.

Enfin dans les murs des bâtiments de la Moisière (1) et dans la cour de ce village, on voit un certain nombre de pierres de grand appareil qui ont dû appartenir à des édifices anciens avant d'avoir été retaillées pour des usages plus récents.

A part les secrets que la terre renferme, voilà tout ce qui reste de la *Ville Rouge*. C'est peu sans doute, mais, de même que le naturaliste reconstitue un animal avec quelques débris d'os, l'archéologue peut, à l'aide d'une méthode analogue, reconstituer une cité avec ses vestiges.

(1) *Moisière*, qui comme Mézière, Mazure, Maconnière, Macaire et même Masserie procède, sinon philologiquement du moins en fait de *Maceria*, est toujours appliqué à des ruines antiques.

Un centre relativement aussi important que la *Ville Rouge* de Tennie devait avoir son temple, sa basilique, son théâtre, son *balneum*, son cimetière et les magasins nécessaires au ravitaillement des troupes, car nous sommes sur les ruines d'une étape, d'une *mansio* de voie militaire.

Le temple, *arx* ou *templum* (1), ordinairement érigé au point culminant de l'agglomération, aurait eu sa place marquée au lieu de Château-Gaillard où précisément on a trouvé d'épaisses substructions.

La basilique, *basilica*, où l'on rendait la justice et où on faisait négoce, était apparemment au lieu de la Moisière, comme semblent l'indiquer la présence de certaines pierres de grand appareil : indices d'un édifice antique.

Le théâtre, toujours établi sur un terrain déclive, ne pouvait être placé qu'au-dessous de Château-Gaillard, où le sol est fortement déprimé et revèle l'existence de substructions de forme circulaire.

Les nombreux tronçons de murs découverts à toutes les époques dans les prés, du côté des Vallées et vers le ruisseau, fixent suffisamment l'emplacement du *balneum* qu'on disposait toujours dans les bas fonds lorsque la partie supérieure de l'agglomération ne possédait point d'acqueduc collecteur (2).

Les ossements trouvés vers le Ravoir sembleraient marquer la place du cimetière, qui eut été établi, conformément aux ordonnances, « vers le Nord et hors des murs de la ville » (3). Toutefois les preuves ne sont pas suffisantes ici

(1) Ovide, en parlant du temple de Minerve, a dit « Fastæ Palladis arces ». *Arx* ou *templum* étaient synonymes par cela même que l'édifice était toujours placé sur un des points les plus élevés.

(2) Il existe d'ailleurs un petit acqueduc aux Vallées où il conduit les eaux recueillies dans la colline.

(3) D'après la loi des Douze-Tables, promulguée environ trois cents ans avant l'ère chrétienne, les inhumations furent défendues dans l'intérieur des villes, ainsi que les opérations consistant à incinérer les morts. Cette prescription fut renouvelée sous le consulat de Duilius,

pour permettre une affirmation. Il convient d'ailleurs d'être très circonspect sur ce point, car à la suite des combats meurtriers livrés au XVe siècle autour du château féodal, une grande quantité de cadavres durent être enfouis aux alentours de la forteresse de Tannie.

Dans les villes d'étapes, les magasins destinés au dépôt des chevaux, des fourrages, des vivres et des provisions de guerre étaient d'une importance majeure. On les construisait habituellement aux dernières limites de l'agglomération.

Le champ Benoist (n° 536 du cadastre), situé en bordure du chemin de Rouez, où l'on a trouvé des résidus de toute sorte et où l'on peut encore reconnaître les traces d'un véritable brasier était sans aucun doute l'emplacement de ces édifices.

La voie militaire du Mans à Jublains traversait la ville presque à son extrémité septentrionale, près de la Moisière, et, comme il a été dit, de longs faubourgs régnaient en dehors de l'agglomération sur les bords de cette voie magistrale dont ils attestaient l'importance.

La chaussée est complètement détruite dans la traverse de la ville, mais on peut néanmoins en suivre le tracé par des traînées de scories placées invariablement sur la même ligne.

Une autre voie, relativement secondaire, croisait la première en traversant l'agglomération en sens opposé. Cette voie reliait les stations romaines de Saint-Calais et de Mézières (1) ; nous l'avions déjà découverte du côté de Saint-

l'an 160 avant J.-C., puis par Hadrien, avec une sanction pénale très dure, et enfin par plusieurs autres empereurs, notamment par Maximin et Dioclétien. Toutefois il était permis de déposer les urnes qui contenaient les cendres des morts dans les habitations, dans l'intérieur des villes où il y avait souvent un *columbarium* public destiné à les recevoir. On les plaçait aussi fréquemment en bordure des voies publiques, sous des monuments funèbres de formes variables, mais qui, presque tous, portaient au commencement de l'inscription gravée sur leur face, les lettres D.M. (aux Dieux Manes).

(1) La butte de Saint-Calais était un relai de la voie de Rennes, et Mézières une *mansio* de la voie de Cherbourg.

Calais. Dans son trajet entre la *Ville Rouge* et Mézières elle passait au Jouvin (*Jovis*, Jupiter) et touchait l'établissement romain de Chevaigné.

Une troisième voie enfin, dont nous venons de retrouver les traces, se dirigeait vers Neuvy, passant sur le fourneau de Tennie, à Asnières et au Buisson.

Il est présumable que d'autres voies secondaires reliaient la *Ville Rouge* aux centres romains de Sillé (1) et de la Frétinière (2); les études de ces tracés sont encore à faire ou du moins à compléter.

En résumé, la *Ville Rouge* de Tennie est la plus importante agglomération romaine qui ait été trouvée jusqu'ici dans le Maine, après celles du Mans, d'Oisseau et de Jublains (3).

Sous la majeure partie du sol qu'elle couvrait, règnent de nombreuses grottes qui s'étendent au loin et forment des chambres séparées par des contreforts de dimensions diverses. On dit que ces cavités se prolongent jusqu'à Montafray, ce qui est supposable. On ajoute qu'elles communiquent avec l'abbaye de Champagne ce qui n'est guère admissible. Sont-ce des habitations de peuples primitifs ou plus simplement d'anciennes carrières ? Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable.

Quelles furent maintenant les origines de la ville antique qui a laissé des vestiges sur une si grande étendue ?

Les preuves faisant défaut pour considérer les grottes que nous venons de signaler comme des habitations préhistoriques ou celtiques, les seuls vestiges authentiques de l'époque gauloise qui, de mémoire d'homme, aient marqué cet em-

(1) La voie de Sillé vient d'être retrouvée jusqu'au chemin de Rouez à Conlie : elle gagnait probablement Loiron où nous avons découvert des ruines romaines.

(2) Cf. F. Liger. *Le Temple de la Fretinière*, Bandry, 1891, in-8.

(3) La Civitas d'Oisseau couvrait cent hectares, celle de Jublains cinquante.

placement, sont les deux monolithes, de forme circulaire, trouvés dans un champ au-dessous de la Moisière. Mais la disposition symétrique de ces monuments funéraires sur les bords de la voie romaine du Mans à Jublains ne permet pas de croire leur mise en place antérieure à l'établissement de cette route. Très probablement ils furent placés là au moment de la construction de la voie ou quelque temps après, alors que les populations n'étaient pas encore romanisées et que leurs usages étaient respectés par les vainqueurs. Quoi qu'il en soit, la disposition de ces énormes pierres sur les bords de la voie est romaine : leur stature et leur forme sont gauloises.

On ne peut donc voir dans ces pierres aucun indice certain d'une ville gauloise antérieure à l'occupation romaine qui, seule, a laissé des traces tangibles (1).

Au moment où fut commencée la voie du Mans à Jublains comprise dans le réseau secondaire des voies de militaires presque toutes achevées à la fin de l'ère ancienne du premier siècle, il ne pouvait exister de ville romaine à Tennie, mais la situation du lieu, au confluent d'un ruisseau et d'une rivière, à proximité de vastes prairies et à six lieues du Mans répondait tout particulièrement aux conditions voulues pour l'établissement d'une *mansio*.

Ce fut sans aucun doute l'origine de la *Ville Rouge*, origine confirmée par des débris d'urnes caractéristiques, et il est à croire dès lors que cette ville était bâtie, dans ses parties principales tout au moins, dès le commencement du premier siècle, car les urnes noirâtres, rugueuses et mi-cassées, de façon gauloise, ne furent employées par les Romains qu'aux premiers temps de l'occupation.

Reste à savoir comment et à quelle époque la *Ville Rouge* fut détruite ?

(1) Si les vestiges de l'époque Celte ou Gauloise sont rares à Tennie, ceux des âges préhistoriques y abondent : on a trouvé une hache en jade olivatre à Baudry, sur le bord de la voie romaine du Mans à *Fanum Martis;* des haches en pierre à Montafray et en divers endroits.

Pendant les deux premiers siècles et la moitié du troisième, la Gaule jouit d'une prospérité inouïe : des centres innombrables y furent créés et reliés entre eux par des voies de troisième ordre qu'on peut comparer à nos chemins vicinaux.

Au commencement du règne de Gallien (238-244), l'horizon s'obscurcit. Les Germains, que les historiens du temps désignent sous le nom de Francs, commencent leurs ravages. En 265, l'invasion s'étend et devient générale malgré les efforts de Posthumus. Sous Tetricus, son successeur, les barbares parcourent la Gaule entière sans rencontrer de résistance : ils s'établissent dans soixante-dix des villes principales qu'ils possèdent encore à l'avènement d'Aurélien (270-275) (1). En 277 seulement, ils sont écrasés par Probus (276-282) qui en tue quarante mille.

D'autre part, pendant cette même période de 265 à 278, les Bagaudes, véritables anarchistes qui ont voué une haine implacable à la civilisation romaine, infestent le pays et le parcourent la torche à la main.

L'enfouissement de nombreux trésors qui correspond toujours à cette lugubre période (265 à 277) suffit à révéler les paniques de la Gaule affolée (2). A ce moment de trouble effroyable, les villes, les bourgs, les habitations particulières sont incendiées ; les habitants mis en fuite ou massacrés.

C'est, à n'en pas douter, au cours de ces lamentables évènements (de 275 à 280) que fut détruite la *Ville Rouge* de Tennie, comme celles du Mans, de Jublains et tant d'autres.

(1) Vopiscus, *Hist. d'Auguste ;* Aurelius Victor, Orose, etc.

(2) Nous pourrions citer à l'appui de ce fait *quinze* trésors importants, au nombre desquels nous signalerons seulement, pour le Maine, le trésor des jardins de l'hospice du Mans (838 médailles, dernier empereur *Posthume*), le trésor de Tesnière, à la Quinte, Sarthe, (500 méd., dernier empereur *Gordien*) ; le trésor de Macaire, à Aigné, Sarthe (900 méd.) ; le trésor de Jublains (4,500 méd. ; dernier emp. *Tétricus*) ; le trésor de la Blanchardière, Sarthe, (8,500 méd. dernier empereur *Tétricus*). Les trois premiers de ces trésors ont dû être enfouis au moment de la panique de 275.

Dans tous les cas, la présence d'urnes cinéraires dans les ruines est une preuve certaine que sa destruction ne fut point postérieure à fin du troisième siècle. A cette date, en effet, on abandonne définitivement la coutume ancienne de brûler les morts (1), et les inhumations demeurent seules en usage (2).

La ville périt au milieu des flammes : ses vestiges le prouvent incontestablement. Sur les ruines fumantes il se fit un silence de mort qui ne fut troublé que par de nouveaux venus, en quête de matériaux propres à construire, sur un autre point, un nouveau centre. Ce fut une vaste carrière où l'on puisa à toutes les époques pour tous les édifices érigés dans le pays. Les bâtiments des Vallées, de la Grouas et même de l'ancienne abbaye de Champagne nous présentent, aujourd'hui encore, des pierres antiques retaillées.

A la *Ville Rouge* succéda le bourg actuel de Tennie. Un linteau de porte sculpté, qu'on voit dans l'église au-dessus de la porte de la sacristie, indique qu'il y avait là, dès le

(1) On a prétendu, il est vrai, avoir trouvé près de Soissons des traces d'incinération datant de 323, mais le fait n'a point été contrôlé, et en admettant même qu'il fut exact, il ne saurait être considéré que comme une exception.

(2) L'inhumation et l'incinération paraissent avoir été en usage simultanément de tout temps chez les Romains. Les mots *sepelio et sepelitus* qu'on trouve dans les lois sur les sépultures avaient un sens propre aux deux choses, avec cette différence pourtant qu'en cas d'incinération ils ne s'appliquaient qu'à l'opération de brûler les morts, sans désigner jamais les cendres que produisait cette opération. Ainsi la loi des Douze Tables, les décrets d'Hadrien, de Dioclétien et de Maximin défendaient l'inhumation et la crémation des corps dans l'intérieur des villes, mais ils ne prohibaient pas la conservation des cendres dans le *columbarium* et même dans l'intérieur des habitations.

Après avoir eu la priorité dans les temps primitifs, l'inhumation fit place à l'incinération au temps florissant de la République et redevint d'un usage exclusif au commencement du IVe siècle. Quand on rencontre des urnes funéraires dans une ville ou sur les voies qui y convergent, on peut donc être sûr de se trouver en présence de débris du Haut-Empire.

Ve siècle, des constructions relativement luxueuses, d'origine mérovingienne, sans traces de vestiges romains.

L'histoire écclésiastique confirme le fait en mentionnant Tennie, au VIIe siècle, parmi les localités mérovingiennes d'une certaine importance. Effectivement, les *Actes des Évêques du Mans* portent que sous l'épiscopat de Saint-Hadouin (624-654), un riche seigneur du nom d'Alain, et sa femme, après avoir perdu leur fils unique, donnèrent à l'évêque et au chapitre douze domaines au nombre desquels se trouvait Tennie, *Tanida* (1). Le qualificatif *optimas*, employé dans l'acte de donation, par opposition avec le terme *villulas*, montre qu'il s'agissait de centres d'une certaine importance et non pas seulement de fermes ou d'habitations particulières comme l'ont cru quelques auteurs qui paraissent ignorer que le nom de *villa* ne s'appliquait plus, sous les Mérovingiens, sauf de très rares exceptions, aux habitations mais aux agglomérations.

Fondée dès le Ve siècle, florissante au VIIe, la villa *Tanida* ne pouvait exister qu'à l'état embryonnaire au IVe, autrement elle eut été citée dans les *Analecta* au nombre des églises consacrées par les premiers évêques du Mans.

De ces considérations historiques, il résulte que le centre nouveau, le bourg de Tennie, fut créé peu après la ruine de la *Ville Rouge* mais qu'il ne se développa que lentement.

La commune de Tennie est l'une des plus riches du Maine au point de vue archéologique.

Elle était traversée par trois grandes voies magistrales : la

(1) Tali enim conditione instinctu Dei tradidit memoratus vir Deo devotus Alanus jam dicto episcopo et praefatae matri Ecclesiae duodecim *villas optimas*, cum eorum appendiciis, id est *Juliacum* (Juillé), *Lucdunum* (Loudon), *Ruliacum* (Ruillé), *Rupiacum* (la Roche), *Sabololium* (Sablé), *Guils* (Jupilles?), *Clidas* (Cellé), *Vernum* (Vernie), *Vericium* (Viré), TANIDAM (Tennie), et praedictum *Doliacum*, in qua praefixus suus filius mortuus fuerat, et *Camariacum* (Chéméré-le-Roi), et postea per translatas manus *Asinarias* (Asnières) et cœteras villulas (Gesta Domini Hadouini *Analecta*, 264).

voie du Mans à Rennes qui passait aux Maisons-Rouges et à Saint-Calais ; la voie du Mans à Saint-Malo par le moulin Jumeau, le Baudry et la Croix-Saint-Léonard ; la voie du Mans à Jublains dont la *Ville Rouge* était une *mansio*.

Elle possédait en outre trois stations de relais, celles de Saint-Calais, de Chevaigné et de Baudry ; un camp, celui de Saint-Calais, et enfin une citadelle car tout porte à croire que le château féodal de Tennie fut édifié sur les ruines d'un fort romain.

F. LIGER.

ETUDE

SUR LES

PREMIÈRES POÉSIES DE RONSARD

(ODES ET SONNETS)

CHAPITRE V

DE LA VERSIFICATION DANS LES POÉSIES DE RONSARD

Ce moule, qu'il soit délicat et fouillé comme le sonnet, ample et pur de forme comme l'ode, se compose toujours d'un plus ou moins grand nombre de parties ou de fragments, nous voulons dire de vers ; commençons donc par examiner la structure de ces derniers.

La prosodie grecque et la prosodie latine trouvaient dans la mesure et dans la quantité, un élément d'harmonie que l'on demanderait vainement à la langue française. Bien que celle-ci renferme des syllabes longues et des syllabes brèves, l'opposition existant entre les unes et les autres n'est point assez marquée, pour qu'elles puissent produire cette mélodie dont les vers ne sauraient se passer. Ce n'est pas que plusieurs érudits, et Baïf est de tous le plus en vue, n'aient voulu imposer à notre langue la métrique latine (1).

(1) D'après Et. Pasquier, « le premier qui entreprist de faire voir que nostre langue françoise est capable de vers mesurez tels que les Grecs et

Du Bellay, de ce côté, n'est pas sans quelque illusion. Le sens droit de Ronsard l'en préserva ; il s'abstint de se lancer en pareille aventure.

A défaut d'une quantité précise et nettement déterminée, la prosodie française prit pour base, le nombre des syllabes, et, dans certains cas, leur accentuation. La syllabe a pour élément constitutif, une ou plusieurs voyelles, auxquelles s'agrègent le plus souvent une ou plusieurs consonnes. La valeur de différentes diphthongues n'a pas toujours été la même ; là où l'on compte maintenant deux syllabes, on en comptait une seulement autrefois ; nous citerons par exemple ce mot, *hier*, pour lequel la diérèse, ou disjonction entre les deux voyelles, fut adoptée précisément par Ronsard (1). Au contraire, il est d'autres vocables, pour lesquels la syncope ou suppression d'une syllabe était jadis tolérée, et ne l'est plus maintenant. La plus fréquente dans les œuvres de notre poète est la soustraction de *le* ou *les*, dans le pronom féminin, *elle* ou *elles*. L'élision de l'*E* se pratiquait encore dans le pronom *Ce* placé devant une voyelle. En général, et sauf l'unique exception que nous avons signalée, il est vrai de dire que l'accentuation ne fut en rien modifiée par Ronsard ; il la laissa telle qu'il l'avait trouvée (2). Cela ne laisse pas de donner lieu à une singulière contradiction entre sa façon d'agir et la théorie qu'il expose dans son *Abrégé de l'art poëtique françois*. « Tu doibs aussi noter que rien n'est si plaisant qu'un carme bien façonné, bien tourné, non entr'ouvert ny béant. Et pour ce, sauf le iugement de nos Aristarques, tu doibs oster la der-

les Romains, fust Estienne Jodelle, en ce distique qu'il mist l'an mil cinq cens cinquante-trois sur les œuvres poëtiques d'Olivier de Magny :

Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir et orner
Ton vers, cœur et chef, d'umbre, de flamme, de fleurs.

(1) Cf. Quicherat, *Traité de versification française*, p. 298.

(2) Il est bon de faire observer que les poëtes du moyen-âge ont, eux aussi, pratiqué les élisions précitées.

nière *e* fœminine, tant des vocables singuliers que pluriers, qui se finissent en *ee* et en *ees*, quand de fortune ilz se rencontrent au milieu de ton vers. Exemple du masculin plurier : *Rollant avoit deux espées en main*. Ne sens tu pas que *ces deux espées en main* offençent la délicatesse de l'oreille, et pour ce tu doibs mettre : *Rollant avoit deux espés' en la main*, ou autre chose semblable.... Autant en est il des vocables terminez en *oue*, et *ue*, comme *rouë*, *iouë*, *nuë*, *venuë*, et mille autres qui doivent recevoir syncope au milieu de ton vers. Si tu veux que ton poëme soit ensemble doux et savoureux : pour ce tu mettras *rou'*, *iou'*, *nu'*, contre l'opinion de tous nos maistres qui n'ont de si près advisé à la perfection de ce mestier (1). » Vous ouvrez l'un des livres des odes ou celui des Amours, et, sans aller loin, vous reconnaissez que le poète n'a point suivi la règle qu'il expose. Ces sonnets et ces odes, dites-vous, sont antérieurs à la publication de l'*Abregé de l'art poëtique*, et vous recherchez quelles corrections Ronsard a dû plus tard apporter à cette partie de son œuvre ; peine inutile, il ne s'inquiétait pas toujours de mettre d'accord ses préceptes et ses vers.

Comme l'oreille, chaque fois qu'on lui parle poésie, réclame d'instinct, un rythme quelconque, on essaya d'abord de lui donner satisfaction par l'assonance, puis au XVIe siècle, par l'alternance des rimes masculines et féminines. Jehan Bouchet se fait gloire de cette innovation (2), mais l'autorité lui manqua pour accréditer ce changement. Comme c'était après tout une difficulté de plus à vaincre, les poètes y regardaient à deux fois avant de se l'imposer, et plusieurs en auraient fait bon marché. Tout cela se sent dans les premiers essais de Ronsard ; il erre de côté et d'autre. Il célèbre

(1) Cf. *Abregé de l'art poëtique françois*, Paris, 1565, in-4°, p. 9 et 10.

(2) Cf. *Les angoysses et remèdes d'amours*, par Jehan Bouchet, Poitiers, MDXXXVI, Jehan et Enguilbert de Marnef, frères. Il avait été devancé dans cette voie, par Octavien de Saint-Gelais.

la naissance de François II par une ode sans rimes (1) ; c'est la seule au reste qu'il ait ainsi composée. Il laisse passer une longue succession de terminaisons de même nature dans l'*Hinne à la Nuit* (2), dans la *Prière à Dieu pour la famine* (3), dans quelques chansons, et dans les odes adressées *A son Luc*, *A Gaspar d'Auvergne*, *A Maclou de la Haie* (4). Celle qu'il dédie à René d'Oradour, abbé de Beus, présente une autre particularité ; les strophes à commencer par la seconde, se terminent de deux en deux, par des rimes uniformément masculines, tandis que la première stance, et toutes celles qui, dans la pièce, occupent un rang impair, ont des rimes croisées. C'est sur un mode analogue qu'il écrivit l'ode en l'honneur « *De feu Lazare de Baif* » (5), dans laquelle les strophes de nombre pair ont toutes, des rimes exclusivement féminines. Ces combinaisons variées attestent l'effort d'un esprit curieux, libre et dégagé, cherchant par des procédés divers, à produire des effets nouveaux. Il s'arrêta de bonne heure dans cette voie, et s'étant fait une loi d'entrelacer régulièrement les rimes, il ne l'enfreignit plus. A cet égard, son influence fut décisive, et les exceptions dont on voudrait se prévaloir, sont assez rares, pour que, en cette matière, elles ne fassent que confirmer la règle définitivement admise.

C'est un lieu commun que la richesse des rimes chez Ronsard ; leur homophonie s'étend souvent aux deux dernières syllabes, assez fréquemment aux trois dernières, surtout dans les sonnets. On pourrait croire néanmoins en le voyant associer ensemble *air* et *parler* (6), *mer* et

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 86 r°.
(2) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 83 r°.
(3) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 149 v°.
(4) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f°s 138 v°, 148 v°, 154 v°.
(5) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 96 v°.

(6) Mais moi je veil que ma Muse
Répande ton nom par l'air,
Et que toute s'i amuse
Si peu qu'elle sçait parler.

A Bouju Angevin. Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 110 r°.

aimer (1), ou encore *esmail* et *vermeil* (2), qu'il s'est contenté parfois de la rime pour l'œil ; il importe en tel cas de rechercher si la prononciation du XVIe siècle n'autorisait pas ces rapprochements. A première vue, on serait tenté de les mettre sur le compte d'un patois provincial défectueux. Quand on entend le paysan vendômois ou manceau, dire d'un de ses compatriotes, « il a bon é » pour il a bon air, on se demande si Ronsard n'accentuait pas ainsi, lorsqu'il associait *air* et *parler*. Nous croyons néanmoins avec l'auteur d'une excellente thèse sur *la Rime française*, qu'il faut chercher ailleurs l'explication de ces anomalies apparentes. N'est-il pas remarquable en effet, que, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, on ait fait rimer *air* avec *er*. Voltaire nous en offre encore un exemple :

La fortune auprès d'eux, d'un vol prompt et léger
Les lauriers dans la main, fend les plaines de l'air.

C'est que la voyelle E suivie de R, avait le son de E ouvert. On comprend dès lors, comment La Fontaine a pu, lui aussi, donner *Crinière* pour pendant à *Fier*, ce qui serait inexplicable autrement.

(1) Ainsi Thetys te puisse aimer
Plus que nul qui entre en sa mer.

Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 116 v°. Au fleuve de Loir. Lancelot, cité par Ch. Thurot, dit qu'en « quelques provinces de France, principalement vers la Loire, et dans le Vendômois, d'où étoit Ronsard, et dans la Normandie d'où étoit Malherbe, l'on prononce *mer*, *enfer*, *Iupiter*, avec un *e* fermé comme *aimer*, *triompher*, *assister* ». Cf. *De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle*, par Ch. Thurot, t. I, p. 56.

(2) Ton sang sera vermeil
Mon flot ores esclave,
Et tout le vert aimail
De ces prez que ie lave.

Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 48 r°. Prophétie du Dieu de la Charente.

Quant aux diphthongues *Ai* et *Ei*, il est encore nombre de mots où elles se prononcent d'une manière identique. Nous ne saurions dire toutefois, laquelle de ces deux lettres, A ou É, prédominait alors (1).

Ronsard n'évitait pas la rencontre de terminaisons homophones masculines et féminines, que rien à la lecture ne distingue les unes des autres, puisqu'elles ne diffèrent entre elles que par une syllabe muette, mais il n'a jamais admis comme syllabes atones les pronoms *ce*, *le*, *me*, qui dans l'ancienne poésie française donnent une rime féminine (2).

Au mouvement rythmé que produit le retour de la même consonance, s'ajoute dans les vers les plus longs, un repos fixe et déterminé, qui les partage en deux membres ou deux hémistiches, c'est la césure. Elle introduit un nouvel élément d'harmonie que l'ancienne poésie française a connu ; seulement, les auteurs des chansons de geste, pour établir ce temps d'arrêt, se contentaient d'une syllabe atone. D'autre part, il leur est aussi arrivé de ne pas tenir compte dans le premier membre du vers de cette syllabe non accentuée (3), de telle sorte que le premier hémistiche se composait en réalité non plus de quatre, mais de cinq syllabes. Jehan Lemaire, le premier, se montra plus exigeant ; il fit toujours porter la césure sur une syllabe accentuée (4). Ronsard a toujours observé cette règle, et, sauf en de rares exceptions, il a pris garde à ne pas rejeter dans le second hémistiche, les mots que le sens naturel de la phrase, ou l'usage, rattachaient au premier.

Cette disjonction, il la pratiquait au contraire hardiment

(1) Cf. Léon Bellanger, *Etudes historiques et philosophiques sur la rime française*, p. 210-213.

(2) Cf. Tobler, *Le vers français*, traduit par K. Breul et L. Sudre, p. 163, 164.

(3) Cf. L. Gautier, *Les épopées françaises*, t. I, p. 205.

(4) Cf. Tobler, p. 169.

d'un vers à l'autre (1). Cependant, à l'entendre, il aurait eu d'abord quelque scrupule d'en agir de la sorte (2). L'exemple des Anciens le rassura vite, puisque l'enjambement apparaît dans ses premiers ouvrages. On y remarque également, et ceci est plus regrettable, des hiatus sur lesquels il faut passer condamnation. Les plus fréquents sont ceux que produit la rencontre d'une voyelle et de l'un de ces monosyllabes *et*, *tu*, *qui*, *ou*.

Ces lois de la versification, telles que nous les avons exposées, on les retrouve appliquées dans les mètres les plus divers, qu'ils soient ou non, mêlés ensemble. Le vers en effet ne saurait aller seul ; pour qu'il ait toute sa valeur, pour lui faire rendre son effet plein et entier, on doit le placer dans un groupe, où la mesure et la rime, celle-ci formant écho, lui donnent l'harmonie et la sonorité qu'il comporte. L'écrivain n'a pas une entière liberté dans l'ordonnance des vers ainsi réunis. Chaque poème affecte une forme particulière, tantôt invariable, c'est le cas pour le sonnet dont les règles ont été rigoureusement déterminées par Pétrarque ; tantôt susceptible de modifications plus ou moins importantes, à travers lesquelles se joue la fantaisie du poète. L'ode surtout se prête aux dispositions les plus variées, et, de ce côté, Ronsard ayant, le premier, introduit dans notre poésie, et le nom et la chose, se sentait d'autant plus libre qu'il n'était arrêté par aucun précédent. Devant lui pas de barrières, mais aussi nul point de repère pour indiquer la route. Il en a frayé plus d'une ; tantôt, à la suite de Pindare, il s'engage dans cette voie triomphale qui se déroule et s'allonge entre la strophe, l'antistrophe et l'épode ; tantôt les stances, d'allure plus légère, vont de pair avec celles

(1) Ce iour fut mon malheur, quand les Dieus marins eurent
Envie sus mon aise,...

Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 96 r°. Complainte de Glauce à Scyile nimphe.

(2) Cf. Tobler, op. cit. p. 30 note 1.

d'Horace ; le plus souvent, rien ne les distingue des strophes que Clément et Michel Marot avaient déjà employées. Les règles particulières que Ronsard, après les avoir créées, s'est imposées dans la composition de ses Odes ; celles qu'il s'est contenté d'emprunter à ses prédécesseurs, réclament plus et mieux que cette simple mention. Pour les bien connaître les unes et les autres, nous étudierons d'abord les odes dites *pindariques*, puis celles que l'on a parfois appelées *horatiennes* (1).

Les premières sont un calque fidèle des Pythiques, des Isthmiques ou des Néméennes. Les vers, tous de mesure égale dans la même stance, — ils ont parfois six, et, le plus souvent, sept ou huit syllabes, — sont répartis en une ou plusieurs triades. Une seule ode, celle qui est dédiée à Michel de l'Hôpital, en renferme vingt-quatre ; le nombre en est ordinairement plus restreint. Chaque triade comprend trois stances plus ou moins longues, la strophe, l'antistrophe et l'épode ; les deux premières sont toujours semblables, l'arrangement même des rimes est identique ; la troisième diffère des précédentes en deux points ; elle contient habituellement un moindre nombre de vers et le mètre de ceux-ci est quelquefois changé. Au reste, quel que soit l'agencement du premier groupe, les groupes suivants le reproduisent exactement.

Dans ce cadre, l'idée que développe le poète, s'ordonne méthodiquement. Au premier plan, dans les premières stances, vous trouvez, soit une invocation à la Muse, soit l'éloge rapidement esquissé du protecteur ou de l'ami auquel l'ode est dédiée. Viennent ensuite les lieux communs, les légendes antiques, et, le plus souvent, pour terminer, un nouvel éloge du personnage que l'écrivain s'est proposé de célébrer. Le tout est disposé de telle sorte que la strophe,

(1) Cf. Gandar. *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare*, p. 105.

l'antistrophe et l'épode se complètent et s'éclairent réciproquement, chaque triade étant presque toujours absolument distincte, et de celle qui la précède, et de celle qui la suit. Voilà l'ode pindarique.

Celles qui ont reçu le nom d'*horatiennes*, ne rappellent que de très loin, pour la forme au moins, les poésies du lyrique latin Nous dirions même que là où l'on croit saisir une certaine analogie entre le rythme d'Horace et celui de Ronsard, la ressemblance est purement fortuite. Il y a toutefois rapport de forme évident entre « *La complainte de Glauce à Scylle nimphe* (1) », et les plaintes de Néobulé. On a plus tôt fait habituellement, de demander aux vieux poètes français, les modèles que le chef de la Pléiade s'est appropriés. Il leur a pris le quatrain, en le diversifiant plus qu'ils ne l'avaient fait. Tantôt il réunit quatre vers de même mesure, d'un mètre plus ou moins long, mais ne dépassant jamais dix syllabes ; tantôt il assemble des vers d'inégale longueur. Dans l'ode à Maclou de La Haie, à trois alexandrins monorimes succède un vers de six syllabes à rime féminine (2). Parfois deux octosyllabes ou enserrent deux vers de sept syllabes (3), ou sont suivis de deux décasyllabes (4), ou encore alternent avec des vers de six syllabes (5). Quelquefois ceux-ci sont joints aux vers de dix ou de quatre syllabes (6), et ce dernier mélange est de tous, peut-être, le plus harmonieux ; c'est aussi l'un de ceux où l'on peut relever une véritable innovation.

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 95 v° et Horace. *Carmina*, L. III, 12.

(2) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 91 v°.

(3) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*. Ode au cardinal du Bellay, f° 122 r°.

(4) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*. Ode à son liet, f° 71 v°.

(5) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*. Ode à la forest de Gatine, f° 66 r°.

(6) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*. Du iour natal de Cassandre, f° 121 v° ; De l'élection de son sépulcre, f° 113 v°.

Le sixain est aussi l'une des stances auxquelles Ronsard eut le plus souvent recours. Il ne s'embarrassait pas de le partager en deux tercets ; cette règle n'était pas suivie au seizième siècle, mais on peut remarquer que par la force des choses, cette division s'établit comme d'elle-même. Le sixain formé d'un quatrain accompagné d'un distique, constitue une véritable exception (1). Le poète a su varier la forme de cette strophe, il a très heureusement uni les alexandrins aux vers de six syllabes (2), ceux de trois aux vers de sept ou de huit syllabes (3).

Il ne s'est pas aussi fréquemment servi de la stance de huit vers ou octave. Elle est scindée ordinairement en deux quatrains. Dans la composition de ce modèle, si les vers de huit syllabes reviennent le plus souvent, ceux de six, de sept et de dix, n'ont pas laissé d'être utilisés. Deux fois seulement les uns et les autres sont entremêlés (4).

Ronsard a employé la strophe de cinq vers ou le quintil dans six odes seulement ; cinq sont isomètres et se composent de vers de sept ou de huit syllabes. La sixième (5) ne contient que deux stances ; un vers de quatre syllabes, le cinquième, succède brusquement aux quatre premiers, doubles de longueur, et ce contraste n'est point sans charmes.

On rencontre plus rarement encore le septain ou strophe de sept vers ; tous ont un mètre égal et renferment ou sept ou huit syllabes. Le poète en a usé dans trois odes.

Pour ne rien omettre, il convient encore de noter les

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, A Macée, f° 50 r°; Des peintures contenues dedans un tableau, f° 72 v°.

(2) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, Hinne à la Nuit, f° 83 r°, et, Complainte de Glauce à Scylle f° 95 v°.

(3) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, Des roses plantées près un blé, f° 124 r°.

(4) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, A Ioachim du Bellay, angevin, f° 98 v°, et, Au fleuve du Loir, f° 116 v°.

(5) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, Contre un qui lui derroba son Horace, f° 111 r°.

stances de neuf, de dix, voire même celles de dix-sept vers. Les unes et les autres n'ont rien qui accuse un système particulier de versification ; elles n'ont de remarquable que leur longueur. Les rimes, tantôt plates, tantôt croisées, se succèdent sans dessein arrêté. Ce sont en somme de pures curiosités dont les vieux auteurs nous ont aussi laissé des exemples.

Quicherat (1) s'est mépris en attribuant au chef de la Pléiade l'invention du dizain. Marot, pour ne citer que celui-là, s'en était déjà servi. Ronsard l'a construit en vers isomètres de six syllabes sans repos fixe et régulier (2). Par contre, chaque strophe a deux rimes reproduites trois fois, et toujours dans le même ordre.

Les poètes modernes ont su varier les effets lyriques en rapprochant des strophes différentes d'allure. Ces combinaisons sont rares dans l'œuvre de Ronsard ; à vrai dire, elles n'existent même pas, le retour symétrique de deux rythmes divers, et jamais il n'est allé au-delà, ne rappelant en rien ces brusques changements de forme qui, dans les odes de Lamartine ou de Victor Hugo, accentuent la transition d'une idée à une autre.

Cette uniformité, mère de l'ennui, le poète n'y prit pas garde, et je ne vois pas qu'il ait jamais rien fait pour en conjurer les effets. Lui, si curieux d'un mot nouveau, d'une expression qui rende mieux sa pensée, jamais, peut-on compter une seule exception (3), jamais il ne change la texture de ses odes, quand, à chaque édition nouvelle de ses poésies, il transforme son vocabulaire et modifie sa phrase. Ce sont ces transformations que nous allons maintenant examiner ; les unes sont extérieures, si nous l'osions dire,

(1) Cf. *Traité de versification française*, p. 251, note, et 568.

(2) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 154 v°, A Maclou de la Haie.

(3) Cette exception vise une ode *à la forêt de Gastine*, dont on possède en effet deux rédactions différentes.

telles sont certaines interversions ou encore la substitution d'un vocable à un autre, elles altèrent peu le texte primitif ; les autres, mais elles sont en petit nombre, atteignent le fond même des idées et nous donnent un thème différent de celui que Ronsard avait adopté tout d'abord. Il est allé plus loin encore. Lorsqu'il revit pour la dernière fois ses œuvres, il en retrancha divers morceaux d'un caractère particulier. En constatant ces suppressions et ces changements, nous chercherons ce qui les motivait aux yeux du poète, et quelles raisons il avait d'en agir de la sorte.

L. FROGER.

(A suivre.)

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, le Conseil de la *Société* a admis :

Comme membre titulaire :

M. VADUNTUN, rue Sainte-Croix, 13, au Mans.

Comme membres associés :

MM. LACROIX (l'abbé,) curé de Coulaines, près Le Mans.
DE SARRAUTON, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Bonnétable (Sarthe).
VALLÉE (Eugène), rue des Grands-Augustins, 25, Paris.

Dans sa dernière session d'août, le Conseil général de la Sarthe a bien voulu renouveler à la Société historique et archéologique du Maine, sur la proposition de M. le Préfet et sur le rapport de M. Gaston Galpin, la subvention de douze cents francs qu'il lui accorde chaque année.

Nous prions l'Assemblée départementale tout entière de recevoir l'expression de nos sincères remerciements pour ce témoignage de bienveillant intérêt, d'autant plus précieux qu'il a été, comme toujours, voté à l'unanimité.

Par une lettre du 30 août, datée de l'ambassade d'Espagne à Paris, M. le Délégué général pour la France, Commissaire de la section coloniale française aux expositions de Madrid, a fait l'honneur à notre Société de l'inviter à envoyer des délégués au Congrès international des Américanistes, dont la session a lieu à Huelva du 7 au 12 octobre, ainsi qu'aux autres congrès, expositions et solennités du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

ETUDE

SUR LES

PREMIÈRES POÉSIES DE RONSARD

(ODES ET SONNETS)

CHAPITRE VI

TRANSFORMATIONS DES POÉSIES DE RONSARD ; RAISONS DE CES MODIFICATIONS

Ronsard a scrupuleusement suivi le conseil de son modèle préféré ; il n'a cessé de revoir et de retoucher ses poèmes. A chaque édition nouvelle, nouvelle révision. Les différences, quand on compare deux textes publiés à des intervalles très rapprochés, ne sont pas très apparentes. Pour découvrir aisément les mouvements du sol et les accidents de terrain, il faut gagner le sommet d'une colline, de même, en se plaçant aux points culminants de la vie du poète, on saisira mieux les fluctuations de sa pensée, les variations de sa langue. Ces points culminants, il les atteignit, ce nous semble, pendant les années 1550 et 1552, 1560, et enfin 1584. Aux deux premières dates, il donnait ses odes et ses sonnets ; à la seconde, il groupait dans une publication d'ensemble les poésies qu'il avait laissées jusque-là éparses ; à la troisième il les revoyait pour la dernière fois.

En 1550, il débute et la modestie sied aux débutants ; s'il ne l'a pas vis-à-vis de ses adversaires, il a des égards pour

ses rivaux. Quitte à les biffer plus tard, il inscrit généreusement leurs noms dans un « *Sonet à son Livre* ».

Bayf, Muret, Maclou, Bouguier, Tagaut,
Razant mes paz, leurs paz levent si hault
Par le sentier qui quide à la Memoyre,

Que maugré moy, honteusement boiteux,
Ie feray place au tourbillon venteux
Qui tout le monde emplira de leur gloyre (1).

Il s'incline rarement devant eux, raison de plus pour faire remarquer la strophe suivante, dédiée à Charles de Pisseleu :

Vos vertus, graces, et merites,
Seront dites
Par un Maclou mieus fortuné,
Ma petite lirique muse
Ne s'amuse
Qu'à l'humble vers ou ie suis né (2).

Habituellement le naturel reprend le dessus, et, sans fausse honte, il promet l'immortalité à ceux dont il se déclare l'ami. Entendez-le s'adresser à Pierre Pascal :

Vraiment mes vers manifestes
Diront que tu fus ami
De moi, t'élevant parmi
L'honneur des troupes celestes.

(1) Cf. *Les Amours de P. de Ronsard*, éd. 1552, p. 237 ; ces vers sont remplacés en 1584 par les suivants :

Mais non, arreste et demeure en ton rang,
Bien que mon cœur bouillonne d'un beau sang,
Fort de genoux, d'haleine encore bonne :

Livre cesson d'acquerir plus de bien,
Sans nous fascher si la belle couronne
Du Laurier serre autre front que le mien.

(2) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 93 r°. A Charles de Pisseleu, evesque de Condon.

La carriere du tens use
Les palais laborieus,
Non les trais victorieus
Venans de l'arc de ma muse (1).

Cette muse dont il est ici question, voyez avec quelle fierté il en parle au poitevin Bertrand Berger :

Si i'ai iamais des mon enfance
Abreuyé de mes vers la France
Repandant leur sucre tant dous,
Ores plus douce il te faut estre
Chanson, qui doit servir un maistre
Que ie prise par dessus tous.

Celui qui dit que ie me vante,
Ou que cest hinne que ie chante
(Moi né pres des rives du Loir)
Soit mortel, bien que ie l'acorde
Aus fredons de la vive corde,
Il n'est pas dinne de l'avoir (2).

Ces vers donnent le ton, l'accent dans lesquels sont écrits ces premiers recueils. N'oublions pas que l'auteur est encore à la fleur de l'âge. La violence de ses passions, non moins que son goût littéraire, l'induit à traiter de préférence certains sujets dont le latin d'Horace ou de Jean Second avait peine à voiler la licence. S'il a l'ardeur et la fougue de la jeunesse, il en a aussi l'inexpérience. Ne lui demandez pas de se tenir dans de justes bornes. S'il travaille la langue française, qu'il prétend renouveler, il emploie à tout propos ces mots, ou provinciaux ou étrangers, auxquels l'oreille n'a pas eu le temps de s'habituer : il reprend sans compter ces

1. Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 56 v°. A se lire.
2. Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 27 v°.

termes déjà vieillis, s'imaginant du coup leur redonner une vie nouvelle ; il multiplie sans nécessité ces provins, (pardon de l'expression, mais elle est de du Bellay), qui lui permettent d'obtenir d'un verbe ou d'un adjectif, un substantif nouveau. C'est dans ces odes surtout, qu'il faut aller chercher cette longue liste de vocables, tantôt bien, tantôt mal venus, que nous avons dressée plus haut. C'est là aussi que l'on relève aisément ces négligences dans la versification, hiatus, succession de rimes de même nature, dont le poète se corrigera peu à peu.

Il se met peu en peine de classer méthodiquement ce qu'il compose. Sous ce titre assez vague alors d'*Odes*, il range des hymnes à la nuit, aux saints Gervais et Protais, voire même l'épitaphe de François de Bourbon.

Il subissait aussi dans une certaine mesure l'influence des anciens auteurs français qu'il n'avait pu se dispenser de lire, et son ambition n'allait pas encore à vouloir surpasser Marot (1). Si, le plus souvent, le souffle italien passe et circule à travers les sonnets, à certains endroits, vous percevez un courant parti du Roman de la Rose (2) ; mais ce courant s'affaiblira, se perdra insensiblement dans cette atmosphère artificielle que les nouveaux poètes avaient créée, et dans laquelle s'étiola tout ce qu'ils avaient produit.

C'est qu'ils s'étaient laissé séduire par le brillant, par le clinquant, si l'on veut, de la poésie italienne ; de là les

(1) C'est du moins la conclusion, que l'on est en droit de tirer du passage suivant. Dans l'ode, *Au fleuve du Loir*, f° 116 v°, Ronsard a d'abord écrit :

Car si la Muse m'est prospere
Fameus comme le *Lot* i'espere
Te faire un iour nombrer
Aus rangs des eaus qu'on prise...

En 1560, au lieu du Lot, il dit : Fameus comme *Anfrise*, i'espere... f° 161 v°.

(2) Cf. le sonnet qui commence par ce vers :

Ha, Belacueil, que ta doulce parolle... p. 73.

concetti, les oppositions de mots, les allitérations (1). Les exemples abondent, dans les sonnets principalement. Nous en citerons un seul, peu ou point connu, Ronsard l'ayant, et c'était justice, retranché promptement de ses œuvres.

D'un foyble vol, ie volle apres l'espoyr,
Qui mieux vollant volle oultre la carriere,
Puis quand il voyt que ie volle derriere,
De mon voller renforce le pouvoyr.

Voyant le sien qui volle pour m'avoyr,
Me revoltant ie franchi la barriere,
Et d'un bas vol ie m'escarte en arriere,
Pour ne le prendre, et pour pris ne me voyr.

Ie suis semblable au malade qui songe
Lequel en vain ses doigtz mocquez allonge,
Pour tastonner l'idole qui n'est pas :

L'un fuit, l'un suit d'une vaine poursuite,
Ainsi suyvant l'espoyr qui est en fuite,
Et qui ne suit, ie perdz en vain mes pas (2).

L'abus du jeu de mots peut difficilement être poussé plus loin.

Dans leur premier état, avant que l'auteur vieillissant ne les ait remaniés, les sonnets et les odes ont un cachet, un caractère d'actualité. Qu'il s'agisse de faits publics ou de la vie privée de l'écrivain, les événements du jour se reflètent

(1) La poésie du moyen-âge s'était, elle aussi, amusée à ces puérilités, et si l'on ne savait combien Ronsard a tenu à se dégager de cette influence, on serait tenté de croire qu'il a pris pour modèle, un trouvère du XIVe ou du XVe siècle.

(2) Cf. *Les Amours de P. de Ronsard*, p. 35.

dans ses vers. Quand il écrivait l'ode « *A son Luc* », il n'était pas de Cassandre, mais

D'Amarille enamouré (1).

Et cet amour, n'était-ce pas au contraire chose récente, quand il composait ce sonnet :

Ville de Bloys, le seiour de Madame,
Le nid des Roys, et de ma voulonté,
Ou ie suis pris, ou ie suis surmonté
Par un œil brun qui m'oultreperce l'ame.

Sus le plus hault de sa divine flamme,
Pres de l'honneur, en grave magesté,
Reveremment se sied la chasteté,
Qui tout bon cuœur de ses vertuz enflamme.

Se loge Amour dans tes murs pour iamais,
Et son carquoys, et son arc desormais
Pendent en toy, comme autel de sa gloire :

Puisse il tousiours soubz ses plumes couver
Ton chef royal, et nud tousiours laver
Le sien crespu dans l'argent de ton Loyre (2).

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 138 v°. — En 1560, on trouve : De *Cassandre* enamouré f° 84 r°.

(2) Cf. *Les Amours de P. de Ronsard*, p. 58. — Voici maintenant le texte donné en 1584, p. 66.

Ville de Blois, naissance de ma Dame,
Seiour des Roys et de ma volonté,
Ou ieune d'ans ie me vy surmonté
Par un œil brun qui m'outre-perça l'âme :

Chez toy ie pris ceste premiere flame,
Chez toy i'apris que peult la cruauté,
Chez toy ie vy ceste fiere beauté,
Dont la memoire encores me r'enflame.

A la vivacité des louanges décernées à Henri II, aux Bourbons, alors comtes de Vendome, on devine aisément qu'ils sont là, présents, que le poète tient à se ménager leur bienveillant patronage. Après leur mort, sans se montrer ingrat, il mettra plus de réserve dans ses éloges (1).

Elle est du temps où la France luttait contre l'Angleterre, cette strophe adressée à Charles de Pisseleu :

L'autre au contraire ardent aime les armes,
Marchant hardi, ores pour étonner
Le camp Anglois de menassans alarmes,
Or pour l'assaut à Boulongne donner (2).

Mais c'est dans une ode « *A Madame Marguerite* », qu'il nous faut entendre l'écho pour nous bien affaibli, des clameurs et des cris que suscitait l'audacieuse entreprise de la Brigade. La lutte avait été vive, et Ronsard avait ses raisons pour remercier sa protectrice. N'est-ce pas toi, lui disait-il,

Habite Amour en ta ville à iamais,
Et son carquois, ses lampes, et ses trais
Pendent en toy, le temple de sa gloire ;

Puisse il tousiours tes murailles couver
Dessous son aile, et nud tousiours laver
Son chef crespu dans les eaux de ton Loire.

(1) Cf. à ce point de vue les odes : *Au roi* f° 38 v° ; *A Calliope*, la dernière strophe f° 43 r°, et *Les Louanges de Vandomois, à Iulien Peccate*, f° 57 v°.

(2) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 76 r°. — Voici maintenant la leçon de 1560 :

L'autre au contraire ardent, aime les armes,
Et ne scauroit en un lieu seiourner
Sans bravement ataquer les alarmes
Bien que iamais ne pensse retourner (f° 127 r°).

N'est-ce pas toy, Vierge tres bonne
Qui ne peult souffrir que personne
Devant tes yeulx soit mesprisé :
Et qui tant me fuz favorable
Quant par l'Envieux miserable
Mon œuvre fut Mellinisé ?

Lors qu'un blasmeur avec ses roles,
Plein de mes plus braves parolles,
Et des vers qui sont les plus miens,
Grinçoit la dent envenimée,
Et aboyoit ma renommée
Comme au soir la Lune est des Chiens.

Se travaillant de faire croire
Au Roy ton frere, que la gloire
Me trahissoit villainement,
Et que par les vers de mon œuvre,
Aultre chose ne se décœuvre
Que mes louenges seulement.

Mais il luy feist voir que l'Envie
Estoit le Tyran de sa vie
Qui le suit d'un paz éternel,
Qui tousiours tousiours l'accompaigne
Commme une Furie compaigne
Le doz d'un palle criminel.

Ce n'est ainsi qu'on me dépite,
Plustost courageux on m'incite
A lâcher mes traictz aguisez
Tombans du ciel comme tempeste,
Pour venir fouldroyer la teste
De ces vieux masques deguisez.

Bien souvent mainte et mainte nue
Pour nuire au Soleil est venue,
Mais oncque ne l'ont devestu

Des traicts de sa clarté plus forte,
Ainsi son entreprinse morte
Brunchera dessoubz la vertu (1).

Ainsi soutenu, encouragé, le jeune poète se sentait plus fort pour mener à bonne fin tous ses projets. Dès 1552, il soumettait au roi la première esquisse de cette épopée qui devint plus tard la Franciade. Cette esquisse, dans ses grandes lignes, ne diffère en rien du poème qu'il publia en 1572. Sur un point cependant, et dans un simple épisode, la conception primitive s'éloigne du texte définitif. Ici et là, le début est identique ; Cassandre révèle d'abord à Francus les épreuves auxquelles l'exposera la colère jalouse de Junon.

(1) Cf. *Cinquième livre des Odes*, à la suite des *Amours de Ronsard*, 1552, p. 133, 134.

Ces six strophes firent place en 1560, aux quatre qui suivent.

C'est toi Princesse qui animes
Les fredons de nos basses rymes
Pour les lever iusque aus cieus,
Et qui fais nos chans poetiques
Egaler les vers des antiques
Par un oser ingenieus.

C'est toi qui portes sus tes ailes
Le saint honneur des neuf pucelles
Obeissantes a ta loi,
C'est toy seule qui ne dedagnes
De les avoüer pour compagnes
Filles d'un grand roi comme toi.

Quoi ! n'esse pas toi, vierge n'esse,
N'esse pas toi, docte princesse
Qui me donnas cœur de chanter ?
Et qui m'ouvris la fantasie
De trouver quelque poesie
Qui peut tes graces contanter.

Mais que feray-ie à ce vulgaire
A qui iamais ie n'ai seu plaire,
Ni ne plais, ni plaire ne veus ?
Porteray-ie la bouche close
Sans plus aimer quelque chose
Qui puisse étonner nos neveus. (p. 200, éd. 1560.)

A cet endroit, commence le désaccord. Dans la version la plus ancienne, l'aïeul des rois francs est déjà arrivé à l'âge d'homme, ou tout au moins à l'adolescence. Il erre pendant neuf ans, et aborde enfin en Epire où sa mère, Andromaque, d'esclave était devenue reine. Elle y avait fait élever un tombeau en l'honneur d'Hector, et c'est là que son fils la retrouve, alors qu'elle offrait des libations aux mânes de son illustre époux. Quand elle a triomphé de l'émotion que lui cause la présence de ce Francion qu'elle croyait perdu, elle s'efforce de le retenir. Alors une Ombre intervient, celle d'Hector apparemment, et découvrant à la mère et au fils les merveilleuses destinées qui sont réservées à ce dernier, elle lui ordonne de ne pas s'attarder sur cette terre ennemie. Elle lui indique comment, après avoir remonté le Danube et fondé sur les bords de ce fleuve, une nouvelle Troie, il devra l'abandonner, pour entreprendre de nouvelles pérégrinations à travers l'Allemagne, franchir le Rhin et s'établir au milieu de la nation gauloise,

Et la sera leur demourance,
Changeant le nom de Gaule à France,
Pour l'honneur de toy Francion (1).

(1) Cf. *Cinquième livre des Odes* ; p. 112, Au roi, sur la paix faicte entre lui et le Roy d'Angleterre, l'an 1552.

Voici le passage qui se trouve dans l'édition de 1552.

(Strophe 4)

. . . . . .
Alors Francion attiré
Des sainctes Fureurs de Cassandre,
Riche d'or s'est ennaviré
Laissant Troye blanchir en cendre.
Forcé de la rage des vens
Il courut la mer par neuf ans,
Tant Iunon brusloit irritée
De veoyr Troye resuscitée.
A chef de temps il arriva
Aux rives d'Epire, où sa mere,

En 1560 au contraire, ce même Francion est un tout jeune enfant. Andromaque que les prophéties de Cassandre ont mise en garde, use d'un stratagème pour le sauver : elle le cache, et prenant,

Une idole à lui ressemblante,

que Vénus a façonnée, elle la livre à Junon qui l'immole à sa colère, sans s'être aperçue de la substitution. Francus, ainsi sauvé, s'embarque et fait voile vers la Gaule, mais près d'aborder au rivage où Marseille depuis s'éleva, il fait naufrage : c'est là du moins le bruit que répand la Renommée. A cette nouvelle, Andromaque désespérée se donne volontairement la mort. Le jeune homme cependant,

après mainte
Fortune dont il se sauva,

arrive en Epire, ensevelit les restes de sa mère dans le monument qu'elle-même avait érigé en souvenir d'Hector. Il

Apres sa servitude amere,
Royne entre les Grecs il trouva.

Antistrophe

Si tost que sa nef fut ancrée,
Il saulte au front de la contrée,
Et marchant plus avant encor,
Il veit Andromache pleurante,
Troys foys en paz tristes errante
Cerner le vain tumbeau d'Hector :
Par sacrifice elle appelloit
L'idole de l'âme Hectorée,
Repandant du laict qui couloit
Du fond de sa couppe dorée.
Mais quand son filz elle entrevit,
Une pamoizon lui ravit
La voix, et la begue parolle,
Baignant de pleurs sa face mollé :
A la fin serenant ses yeulx,
Pendue à son col, elle s'efforce
De l'arrester par doulce force
Violentant le veil des Cieulx. (p. 110-111.)

fait ensuite célébrer des jeux solennels, accompagnés de libations expiatoires. C'est alors que l'Ombre apparaît.

Ce dernier thème est aussi celui que le poète a développé dans la Franciade. Ce n'est plus toutefois Vénus, c'est Jupiter, qui s'intéressant au sort des Troyens, substitue au vrai Francus une vaine image. Ce n'est plus Junon qui se laisse duper, la chose parut sans doute à Ronsard peu vraisemblable, c'est Pyrrhus qui, du haut d'une tour, pour venger la mort d'Achille, jette à terre l'enfant que le roi des Dieux a mis à la place du fils d'Hector. L'auteur se rapprochait ainsi des traditions homériques (1).

A suivre cette évolution, nous avons marché plus vite que de raison, et maintenant, il nous faut revenir en arrière et redescendre à cette année 1560, qui marque dans la vie de Ronsard.

Joachim du Bellay venait de disparaître. De tous les écrivains de la Pléiade, c'était le seul que Ronsard traitât en rère, le seul avec lequel il eût consenti peut-être à partager la suprématie intellectuelle. Il s'était habitué à voir tous les autres graviter docilement autour de lui. Saint-Gelais était mort depuis deux ans, laissant à la cour une place inoccupée, où la faveur publique porta tout naturellement son ancien rival. Celui-ci se laissa faire. Dans ce milieu, sur ce théâtre où la politique se dissimulait derrière les fêtes, et les prenait parfois pour auxiliaires, il eut désormais son rôle à remplir. A lui de versifier les cartels et les défis que les courtisans s'adressent dans ces tournois, où ils font assaut de galanterie plus que de vaillance ; à lui de célébrer les événements

(1) Pour en finir avec ce sujet, nous devrions encore ajouter que le poète, révisant la Franciade en 1584, supprima un long discours que Jupiter tenait à Junon, et dans lequel il lui révélait ce que Francus et ses descendants accompliraient sur les rives de la Seine, malgré qu'elle en eût. Du même coup, Ronsard élimina de l'ode au roi Henri II, les six strophes qui renfermaient les mêmes prédictions, mises, on l'a vu, dans la bouche de l'ombre d'Hector.

importants du règne, heureux ou malheureux, les troubles d'Amboise, le soulèvement des Protestants, le mariage ou le couronnement d'un roi, les entrevues des souverains, leurs voyages à travers leurs états. Il n'y aura plus de fête que le poète n'ait à payer de sa personne et à faire parler la Muse. Il y a corrélation évidente entre la situation qu'il s'est acquise et les poèmes qu'il publie. Ouvrez le catalogue bibliographique de ses œuvres ; en 1560, paraît l'*Elegie sur les troubles d'Amboise ;* en 1562, l'*Institution pour l'adolescence du Roy très chrestien*, le *Discours des misères de ce temps* et *la Continuation* de ce même discours ; en 1563, la *Remonstrance au peuple de France*, une *Response aux Prédicans de Genève ;* en 1565, les *Élégies, mascarades et bergeries.*

A l'heure même où cette situation prépondérante lui était assurée, et, comme s'il eût voulu montrer à tous, sur quelles bases elle était établie, Ronsard publiait la première édition complète de ses poésies. Ce n'est pas qu'il se soit soucié plus que par le passé, d'établir un nouveau classement méthodique ; les madrigaux et les chansons se croisent avec les sonnets, à l'effet vraisemblablement, d'en rompre la monotonie. Au milieu des Odes, quelques hymnes et une épitaphe détonnent encore ; l'auteur se préoccupe surtout de ne rien omettre (1), mais en insérant dans ce nouveau

(1) Nous allons trop loin en disant que le poète n'omit rien de ce qu'il avait antérieurement composé. Huit odes en effet se lisent dans l'édition de 1550, que l'on ne trouve plus dans celle de 1560, ce sont les suivantes : *A Iean Dorat*, f° 26 r° ; *A René d'Oradour, abbé de Beus* f° 53 r° ; *De la ieune amie d'un sien ami*, f° 56 r° ; *A sa muse*, f° 63 v° ; *A Maclou de la Haie* f° 79 r° ; *De feu Lazare de Baif*, f° 98 v° ; *A Bouiu, angevin*, f° 110 r° ; *Contre un qui lui déroba son Horace*, f° 111 r°. Cette réserve faite, nous pouvons affirmer, pour avoir comparé tous les recueils, que celui de 1560, est le plus complet que Ronsard ait publié. Il ne sera pas inutile de donner le titre exact du volume et d'en indiquer la composition ; ce titre le voici : *Les Odes de P. de Ronsard gentilhomme vandomois*, Au Roy Henry II de ce nom. Tome second, A Paris, chez Gabriel Buon au clos Bruneau, à l'enseigne S. Claude. 1560. Avec privilege du Roy ; 8 feuillets non chiffrés, 249 feuillets chiffrés, et un 250 portant au recto, l'autres apperceues en l'impression des Odes de P. de Ronsard. Le premier

recueil tout ce qu'il avait composé, il ne s'interdit pas d'y appliquer des retouches, et c'est par là que cette publication nous intéresse. Sans doute, il n'est pas toujours facile de discerner le but et le motif de certains changements ; par endroits cependant, l'intention est visible, et bien que l'écrivain n'ait mis personne dans ses confidences, nous croyons pouvoir y entrer après coup.

Par un singulier caprice, il reprend le plus souvent l'orthographe phonétique qu'il avait de prime abord suivie, puis bientôt abandonnée. Il rejette la lettre *x*, et la remplace par *s*. Il n'est pas plus indulgent pour les terminaisons en *mne*, en *gne*. *Hymne* et *digne* deviennent de nouveau presque méconnaissables sous cette transcription *hinne* et *dinne*. La lettre *s* prend souvent la place du *z*, et la lettre *f* celle de *ph*. Cette notation des mots ne laisse pas de donner une physionomie bizarre à ce volume.

Ces singularités s'arrêtent à la surface, mais Ronsard ne s'en tint pas là ; il remit sur le métier bon nombre d'odes et de sonnets. Les modifications qu'il y apporta sont souvent plus apparentes que réelles ; les idées demeurent, l'enveloppe prend de nouveaux plis. Nous choisirons comme exemple, les deux versions successives d'une Odelette dédiée au s^gr^ de Carnavalet. Voici ce qu'elle était en 1550.

Ne pilier, ne terme dorique
D'histoires vieilles decoré,
Ne marbre tiré de l'Afrique
En colonnes elabouré,
Ne fer animé sur l'enclume
Ne feront vivre ton renom,
Comme la poincte de ma plume
Pourra perpetuer ton nom.

livre renferme 21 odes, le second 48, le troisième 39, le quatrième 52, et le cinquième 32.

Le compaignon des Dieus ie vante
Celui qui se peut faire ami
Du luc Vandomois qui le chante
Charmant le silence endormi :
Le bruit de sa corde animée
Fredonnant ton los evident,
Fera parler ta renommée
De l'un iusque à l'autre Occident (1).

De ces seize vers, huit étaient remaniés en 1560 ; voici la nouvelle leçon.

Ne pilier, ne terme dorique
D'histoires vieilles decoré,
Ne marbre tiré de l'Afrique
En colonnes élabouré,
Ne te feront si bien revivre
Apres avoir passé le port,
Comme la force de mon livre
Te fera vivre apres la mort.
Le compaignon des Dieus ie vante
Celui qui se peut faire ami
Du luc Vandomois qui le chante
Contre le silence endormi :
Le dous acord de son murmure
Fredonnant ton bruit nompareil,
Se respendra pour mon usure
De l'un iusqu' à l'autre Soleil (2).

La fantaisie du poète pourrait seule nous donner la raison de telles variantes ; il y en a d'autres qui sont mieux motivées, soit qu'elles atteignent la trame même de la phrase,

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f. 13 r°.
(2) Cf. *Les odes de P. de Ronsard*, 1560, f. 21 v°.

soit qu'elles aient spécialement rapport à la versification et à la langue. On s'explique aisément que n'ayant plus d'adversaires devant lui, et tout conflit ayant pris fin, Ronsard ait biffé les vers qu'il avait écrits *ab irato* (1). D'autre part, il semble que certains éloges aient été affaiblis à dessein, du jour où ceux dont ils célébraient le nom, n'étaient plus là pour les entendre (2). Le temps qui tout efface, efface aussi ce cachet d'actualité qui caractérisait certaines strophes. Ces transformations, si curieuses qu'elles soient, ne le sont pas autant que les corrections dont la prosodie, et surtout le vocabulaire de l'écrivain, étaient en même temps l'objet. Ces dernières tiennent au développement intellectuel de son talent poétique ; parce qu'il maniait plus habilement la partie purement technique de son art, parce que son goût s'était épuré, il ôtait de ses poésies, non pas tout ce qu'aurait condamné un critique sévère, mais ce qu'elles renfermaient de plus choquant.

Il y tolérait encore la plupart de ces jeux de mots que les Italiens avaient mis en honneur. Il efface un hiatus trop apparent (3). Il écarte les expressions et les mots tombés en désuétude ; au lieu de *quant à la reste* (4), on a, *au demeurant* (5) ; *corner*, *exerciter*, *amenuiser*, *roter*, *finer* (6), disparaissent et sont remplacés par *sonner*, *donner*, *soulager*, *tonner*, *cesser* (7). Pour reprendre une comparaison souvent employée, comme on retire de la circulation ces monnaies qui, ayant passé longtemps de main en main, sont devenues

(1) Cf. les six strophes citées plus haut de l'ode *A Madame Marguerite*.

(2) Cf. les odes citées plus haut.

(3) A ce vers : *Vas du Arpin les tresors moyssonnant*. (1552) p. 53, Ronsard substitua, *Vas des Romains*.

(4) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 144 v°.

(5) Cf. *Les odes de P. de Ronsard*, 1560, f° 87 r°

(6) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f°s 39 v°, 80 r°, 85 v°, 93 r°, 128 v°.

(7) Cf. *Les Odes de P. de Ronsard*, 1560, f°s 58 v°, 129 r°, 132 r°, 139 v°, 172 r°. On en pourrait dire autant de certains mots dont le prosaïsme était trop évident, ainsi *chandelles* est-il remplacé ici par *étincelles*, là par *étoiles*, f° 79 r°.

frustes et ne gardent plus aucune empreinte, de même Ronsard éliminait ces vocables vieillis auxquels un trop long usage avait enlevé tout relief et tout caractère. Ainsi fit-il encore de ceux que les patois locaux lui avaient prêtés, et rejetant *touiller*, *licher*, *pourboullis*, *sur tretous* (1), il employa *dépouiller*, *cueillir*, *lules*, *par sur tous* (2). Les néologismes qu'il avait créés, en usant des procédés que nous avons exposés, n'eurent pas meilleure fortune. Qu'il les ait trouvés mal frappés ou d'emploi difficile, il y substitua des termes moins singuliers. *Se desoyrer*, *s'aviander*, *s'enthrosner*, *emperlé*, *piéteux*, *louvrede*, *fourchement* (3), cédèrent la place à *boire toujours*, *manger toujours*, *demeurer*, *enrichi*, *noble*, *thébaine*, *à bras fourchus*. Les adjectifs et les verbes substantivés, tels que *doux*, *enroué*, *andoyant*, *coler* (4), étaient en même temps mis de côté, tandis que les mots tirés du grec et du latin étaient en majeure partie conservés (5).

Malgré ces remaniements, on doit reconnaître que les traits *essentiels* des odes et des sonnets ont été respectés ; le dessin restait le même, les teintes seules subissaient quelque altération. Avec le temps, les différences s'accentuèrent, et les principes une fois posés produisirent toutes leurs conséquences. Les circonstances extérieures y aidèrent grandement, et, si l'on connaissait moins les changements que les années amenèrent dans la vie du poète, on s'expliquerait plus malaisément ceux qu'il introduisit dans ses vers.

La faveur très grande dont Ronsard a joui, dura tout autant que le règne de Charles IX. A la mort de ce prince, sans que

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 18 v°, 17 v°, 84 v°, 30 v°.

(2) Cf. *Les Odes de P. de Ronsard*, 1560, f° 175 v°, 40 v°, 132 v°, 51 v°.

(3) Cf. *Les Amours de P. de Ronsard*, p. 16, 60, 92, 172, 95 et *Odes*, f° 15 v°.

(4) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes*, f° 91 v°, 85 v° et *Amours*, p. 84, 58.

(5) Il n'y a d'exception que pour *héros* de trois syllabes, remplacé par *chevaliers*. Cf. *Cinquième livre des Odes* (1552) p. 142, et (1560), f° 210 v°.

le sceptre de la poésie passe en de nouvelles mains, l'autorité qu'avait exercée le chef de la Pléiade devient moins effective. Il est toujours le maître de chœur, mais maître honoraire. La considération persiste, l'influence est moins immédiate. Un nouveau poète s'est attiré les bonnes grâces du nouveau roi. La souplesse de Desportes s'accommodait au caractère efféminé, aux mœurs dissolues d'Henri III, mieux que la raideur de Ronsard. Celui-ci quitte alors la cour; il se réfugie dans ce Vendômois où ses compatriotes fiers de sa réputation le tenaient toujours pour « le premier poète du Roi en son royaume » (1). Les bénéfices dont ses protecteurs l'avaient investi, reçurent de fréquentes visites. Il allait de Saint-Gilles de Montoire à Croixval, de Croixval à Saint-Cosme, cherchant des distractions et bientôt un repos que les maladies rendaient de plus en plus rare. Il se prenait au sérieux dans son rôle de prieur. Sa charge n'était plus une sinécure, et si la fièvre ne l'en eût empêché, il aurait représenté ses confrères, les chanoines de Saint-Martin de Tours, au concile provincial de la même ville (2). Le sentiment chrétien, chez lui longtemps endormi, finit par se réveiller. Les scrupules de l'homme de lettres et ceux du croyant se réunirent pour proscrire tout morceau dont le fond ou la forme contrevenait, soit aux règles de la prosodie, soit aux lois de la morale. Il faut dire que sur ce dernier chapitre, la conscience de Ronsard fut toujours très large. Ce sont les fautes de versification que l'auteur y relevait, qui lui ont fait retrancher les odes : *A son Luc*, *A Gaspard d'Auvergne*, et même toutes celles qui avaient formé le premier *Bocage royal*.

(1) « Le treziesme jour de septembre, l'an mil cinq cent quattre vingtz trois, fut baptizé Pierre, fils de Me Thomas Soullaz, licencié ès lois advocat en Vendosmois, et Renée Allart, et ont esté parains noble homme Pierre de Ronsard, aulmosnier du roy nostre sire et *son premier poëte en ce royaulme...* » Registres de l'état civil de Montoire, Loir-et-Cher.

(2) Cf. *Ronsard ecclésiastique*, par l'abbé L. Froger, in-8° p. 45, 46.

Le poète en était là, quand, au cours de l'hiver, en 1583, il vint à Paris surveiller l'impression de la dernière édition de ses œuvres qui ait paru de son vivant ; c'est aussi la plus homogène. Ronsard renonça définitivement au système orthographique qu'il avait suivi en 1550 et en 1560. A cette dernière date, il avait écarté déjà de ses poèmes, certains vocables provinciaux, gardant de préférence quelques mots vendômois tels que *souleil*, *meilieu*, *rousée*. Ces derniers eux-mêmes reprirent leur forme ordinaire (1). *Courgets* fut remplacé par *gands* (2). De même, le poète se défit des formes surannées de certains verbes : *je veil*, *il veit*, *il feist*, sont transcrits, *je veux*, *il vit*, *il fit* ; *prindrent* et *apprindrent* furent supprimés (3).

Il n'y a pas de variations notables à signaler dans la versification. On peut remarquer cependant que Ronsard évite de pratiquer l'apocope dans le pronom *Elle*, licence qu'il se permettait tout d'abord (4). L'allitération dont il avait abusé, devint aussi moins fréquente (5).

Le poète ne se contenta pas d'élaguer ; il retrancha dix-sept odes du second livre, douze du troisième, six du quatrième et cinq du cinquième ; le premier seul resta intact (6). Les sonnets furent moins maltraités ; cinq seulement, qui figuraient dans l'édition de 1552, ne se retrouvent plus dans celle de 1584, mais les modifications de détail sont nom-

(1) Cf. *Les Œuvres de P. de Ronsard*, 1584, in-f° p. 355, 354, 274.

(2) Cf. *Les Œuvres de P. de Ronsard*, p. 372.

(3) Cf. *Les Œuvres de P. de Ronsard*, p. 312, 350, 380, 376.

(4) Sur vingt et un exemples d'apocope que nous pourrions citer, deux seulement ont été maintenus en 1584.

(5) C'est à ce point de vue les sonnets qui, en 1552, commencent ainsi :

> Doulx fut le traict, qu'Amour hors de sa trousse... (p. 24)
> Qui vouldra voyr dedans une jeunesse... (p. 31)
> Le parangonne à voz veulx ce crystal... (p. 36)
> De ses cheveulx la rousoyante Aurore... (p. 44)

(6) Nous ferons observer que nous comparons ici les éditions de 1560 et de 1584.

breuses, et beaucoup sont importantes. Prenons le premier de tous, celui qui commence ainsi : *Qui voudra voyr comme un Dieu me surmonte*, les deux tercets ne se ressemblent en rien, nous les donnons d'abord, tels qu'ils étaient en 1552 :

Il cognoistra combien la raison peult
Contre son arc, quand une foys il veult
Que nostre cuœur son esclave demeure :

Et si voirra que ie suis trop heureux,
D'avoir au flanc l'aiguillon amoureux,
Plein du venin dont il fault que ie meure (1).

Ces vers furent remplacés par les suivants :

Il cognoistra qu'Amour est sans raison,
Un doux abus, une belle prison,
Un vain espoir qui de vent nous vient paistre :

Et cognoistra que l'homme se deçoit,
Quand plein d'erreur un aveugle il reçoit
Pour sa conduite, un enfant pour son maistre (2).

La différence est aussi fort sensible entre les deux tercets de ce sonnet : *Pour célébrer des astres devestuz* ; tout d'abord, Ronsard avait dit :

Il me fauldroyt ceste chanson divine,
Qui transforma sur la rive Angevine
L'olive palle en un teint plus nayf,

Et me fauldroyt un Desautelz encore,
Et cestuy la qui sa Meline adore
En vers dorez le biendisant Bayf (3).

(1) Cf. *Les Amours de P. de Ronsard*, p. 5.
(2) Cf. *Les Œuvres de P. de Ronsard*, p. 1.
(3) Cf. *Les Amours de P. de Ronsard*, p. 41.

Quand la mort lui eut enlevé son ami, Remy Belleau, il lui rendit un dernier hommage en ces termes :

Il me fauldroit une lyre Angevine,
Et un Daurat Sereine Limousine
Et un Belleau qui vivant fut mon bien,

Des mesmes mœurs d'estude et de ieunesse,
Qui maintenant des morts accroist la presse,
Ayant fini son soir avant le mien (1).

A ses débuts, lorsqu'il ne s'était pas encore entièrement soustrait à l'influence de Jean de Meung, il lui empruntait volontiers quelques figures.

Depuis cinq ans dedans ce beau verger,
Ie voys balant avecque faulx danger,
Soubz la chanson d'Allegez moy Madame :

Le tabourin se nommoit fol plaisir,
La fluste erreur, le rebec vain desir,
Et les cinq pas la perte de mon âme (2).

Ayant renié l'ancienne poésie française, il ne lui convenait plus d'user de telles allégories, aussi voyez la leçon nouvelle :

Depuis cinq ans hoste de ce verger,
Ie vay balant avecque faux-danger,
Tenant la main d'une dame trop caute.

Ie ne suis seul par Amour abusé :
A ma jeunesse il fault donner la faulte :
En cheveux gris ie seray plus rusé (3).

(1) Cf. *Les Œuvres de P. de Ronsard*, p. 45.
(2) Cf. *Les Amours de Ronsard*, p. 73.
(3) Cf. *Les Œuvres de P. de Ronsard*, p. 82.

Tous ces changements, on l'aura remarqué, portent sur la dernière partie du sonnet ; le poète voulait sans doute donner plus de relief au trait final de ces petits poèmes. Les variantes qui affectent les deux quatrains, sont toujours de moindre importance. En général, le texte le plus ancien est aussi le plus énergique ; il y a plus de précision dans les détails

Quand il tint entre ses mains le superbe in-folio où, dans ces caractères italiques si chers aux écrivains de la Pléiade, l'imprimeur, Gabriel Buon, avait fixé sous leur dernière forme, odes et sonnets encadrés dans de larges marges, Ronsard dut avoir un mouvement d'orgueil, et croire avoir élevé ce monument plus résistant que le fer, sur lequel il comptait pour éterniser son nom. Il eût souri sans doute, si on lui avait dit que vingt ans après, le poète d'un autre roi, lisant et relisant le même volume, ne laisserait pas un vers sans l'avoir biffé. Cela était par trop invraisemblable et cela pourtant arriva. Est-ce à dire que la tentative de l'auteur ait été vaine et son influence stérile. Cette influence. plus d'un l'a subie, sans en vouloir convenir, et Malherbe et Boileau, dans un certain sens, auraient dû reconnaître pour ancêtre, celui qu'ils ont raillé. Ronsard avait jeté dans notre littérature un ferment nouveau ; ouvrier peu adroit et inexpérimenté, il ne sut pas travailler ce levain et des boursouflures se produisirent. Il a suffi par la suite, que de plus habiles reprissent le même travail, pour que, mieux préparés et trouvant d'ailleurs un milieu plus favorable, ils donnassent à leurs œuvres cette saveur antique dont ne s'imprégna jamais aucune poésie française antérieure à la renaissance. Saint-Gelais, ses amis ou ses prédécesseurs n'avaient pas le sens littéraire dans l'acception ordinaire du mot. Ils chantaient et rimaient d'instinct, presque sans culture intellectuelle. Ronsard fut un lettré ; il eut un modèle idéal sur lequel nul après lui ne put s'empêcher de lever les yeux, il fut ainsi un véritable initiateur. Cela est vrai pour la langue ; s'il a

manqué de discrétion en introduisant un trop grand nombre de vocables, la voie était ouverte et le but assigné. Ceux qui héritèrent du vocabulaire, rejetèrent les termes de mauvais aloi ; ils oublièrent vite celui qui leur avait amassé ce pécule, et ne se souvinrent que de ses ridicules. Encore y aurait-il justice à proclamer qu'il a rarement laissé échapper de ces mots bas et vulgaires comme en présente à chaque pas la poésie de Marot (1). Quand il se détachait résolument de la tradition du moyen-âge et qu'il s'emparait, à tort ou à raison, des fables du paganisme, que faisait-il que Boileau n'ait conseillé. Si, dans la variété de ses rythmes, il a moins innové qu'on ne l'a dit, on ne peut lui refuser du moins l'honneur d'une conception plus haute de la poésie ; il poursuivit une idée de richesse et de magnificence ; il rechercha une élévation de ton et une plénitude de nombre que son détracteur, Malherbe, n'aurait sans doute pas connue, s'il ne lui en avait transmis le sentiment et l'exemple (2).

L. FROGER.

1) Cf. Egger, *L'Hellénisme en France*, t. I, p. 356.
2) Cf. J. Girard, *Études sur la poésie grecque*, p. 135.

VIE ET LETTRES INÉDITES

DU

PÈRE MERSENNE

Il ne faut pas obmettre icy que le R.-P. Jean-François Niceron Parisien (1), Religieux de notre Ordre, estant decedé sur son *Thaumaturgue Optique*, nostre R.-P. Mersenne prit la peine de revoir le livre Latin et François de ce Religieux (2), lequel est mort au convent d'Aix en Provence le 22 de septembre de l'an 1646, estant âgé de trente-trois ans (3), au grand regret de tous les doctes et les curieux qui l'ont connu, et l'ont aimé pour son éminent sçavoir en la Theologie, en la Philosophie, et aux Mathematiques, et pour ses autres excellentes qualitez.

Travaillant à cet ouvrage, et en mesme temps à un II Tome de *Commentaires sur la Genèse*, à *un autre sur S.*

(1) C'était un parent de l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*. Voir le récit de sa mort dans l'*Histoire de la ville d'Aix*, par P. A. de Haitze. (*Revue Sextienne* du 15 juillet 1890, p. 442.)

(2) *Thaumaturgus Opticus, sive admiranda optices, catoptrices et dioptrices, pars prima, de iis quæ spectant ad visionem directam.* (Paris, 1646, in-f°.)

(3) Balthazar de Monconys raconte dans ses *Voyages* (1655, in-4°) qu'il le vit quand il était déjà à l'agonie. Haitze assure que « les savans en prirent le deuil, car ils attendaient des prodiges d'un génie si merveilleux. »

Mathieu (1), et à faire de continuelles experiences sur le vuide, il tomba malade le 27 de juillet de l'an mil six cens quarante-huict, d'un abscez que l'on croyoit au commencement une fausse pleuresie (2).

Peu de jours après voyant que son mal de costé ne diminuoit point, mais qu'il augmentait de jour en jour, il se disposa à passer de cette vie terrestre à l'éternelle et bien-heureuse : car la mort qui paroist épouventable à la pluspart des hommes, se presenta à ses yeux avec des beautez et des charmes. Il embrassa genereusement cette fin de sa vie avec toutes les tendresses de son cœur, l'ayant purifié par une exacte Confession Generale de toute sa vie, qu'il me fit le 5 d'Aoust, feste de Notre-Dame des Neiges ; ainsi il se fortifia par plusieurs Communions, par le saint Viatique, et par l'Extreme-Onction qu'il demanda avec instance, et qu'il receut avec un zele et une ferveur incroyable. Si bien que s'estant armé de ces armes divines pour le combat d'entre la chair et l'esprit, et s'estant dépouillé de toutes les affections humaines pour se revestir du seul Jesus-Christ crucifié, il se resolut à cet effroyable moment en parfait Chrestien et en vray Religieux. Le Venerable Pere Jean Auvry Correcteur, et tous les Religieux de ce Convent de saint Francois-de-Paule prez de la Place Royale, qui l'ont assisté les XXXVII jours qu'il a esté malade, et qui luy ont veu finir sa vie, sont encore dans l'admiration de la force extraordinaire de son cœur. Après avoir dit son intention dans les derniers jours

(1) Le manuscrit du second volume des *Questions sur la Genèse* et le manuscrit des *Commentaires sur l'Evangile de saint Mathieu* sont conservés à la Bibliothèque Nationale dans le fonds latin, sous les numéros 17261, 17262. Voir *Inventaire des manuscrits latins de Notre-Dame et d'autres fonds* par Léopold Delisle (Paris, 1871, p. 57). L'éminent critique mentionne les deux ouvrages inédits sous le titre général de *Travaux du P. Mersenne sur la Bible*.

(2) Les mêmes détails sont donnés absolument dans les mêmes termes par Perrault qui a évidemment fait à H. de Coste l'honneur de le prendre pour guide et même pour fournisseur (p. 55).

de sa maladie touchant les Livres qu'il avoit sous la Presse, et prié le Superieur de serrer les Livres defendus qui estoient dans sa chambre, son esprit libre ne pensa plus qu'à s'ouvrir le chemin du Ciel.

Ainsi a vécu, ainsi est mort le R.-P. Marin Mersenne, Religieux de l'Ordre des Minimes de Saint-François-de-Paule, le premier jour du mois de septembre à trois heures après midy de l'an mil six cens quarante-huit, ayant vécu soixante ans moins huit jours. Il en a passé trente-sept dans la Religion, qu'il a employez ou à prier Dieu, ou à estudier et à conferer, tant de vive voix que par écrit avec plusieurs habiles hommes en toutes sortes de professions, qui l'ont grandement honoré, non-seulement pour sa doctrine, (car il n'ignoroit rien de tout ce qui rend les hommes sçavans), mais à cause de sa douceur, de son humilité, et de ses autres excellentes qualitez, qui l'ont fait admirer de tous ceux qui ont eu le bien de le connoistre, ou par ses conferences, ou par ses écris, ou par les voyages qu'il fit en Alemagne, en Flandre et en Hollande l'an 1630, en France 1639, et en Italie et en France ès-années 1644, 1645, 1646. Car il fit amitié avec les plus illustres et les plus célèbres personnages des païs où il voyagea.

Il a esté regretté universellement, et des grands et des petits qui l'ont connu. Aussi donnoit-il je ne sçay quelle tendresse de cœur à tous ceux à qui il parloit : ses discours n'avaient rien de melancholique, mais ils estoient assaisonnez d'une certaine naiveté et d'une douceur si attrayante, qu'il sembloit avoir acquis un doux empire sur les cœurs : en effet tout le monde aimoit uniquement sa conversation (1).

Sixtin Amama, professeur en Grammaire à Franeker en Frise, et Robert Flud ou des Flots, Medecin Anglois de l'Université d'Oxford, ont composé des livres contre nostre Père Mersenne : mais le premier ayant reconnu sa franchise

(1) Textuellement copié encore par Perrault (p. 55.).

et sa sincerité, fit depuis amitié avec luy, comme l'on peut voir par les belles et les honorables lettres qu'il luy a souvent écrites (1). L'autre ayant vomy contre sa personne et contre ses Livres plusieurs injures dignes d'un homme qui n'avoit point de Religion, a veu à son grand déplaisir plusieurs sçavans hommes prendre le party du Père Mersenne contre luy ; entre autres le R.-P. Francois de la Noué, Parisien, Theologien de nostre Ordre des Minimes (maintenant Collegue, ou Assistant François du Reverendissime Pere Thomas Munoz et Spinossa, Correcteur General du même Ordre) sous le nom du sieur *Flaminius* : le R.-P. Jean Durel Forezien, aussi Theologien du même Ordre, sous le nom d'Eusèbe de Saint-Just, et Monsieur Gassendi, Prevost de Digne en Provence, qui ont refuté par de solides raisons les resveries, les impertinences et les fausses opinions de cet homme furieux et melancholique (2).

Ces deux escrivains n'ont acquis aucune gloire par les livres qu'ils ont escrit contre luy : mais plustost de la confusion et de la honte : car au lieu d'estre blessé par les traits des envieux de sa vertu et de son sçavoir, il a fait retomber sur leurs testes leurs propres flesches par la sincerité de ses actions, par la probité de sa vie, et par la solidité de sa doctrine.

Plusieurs excellens hommes (outre les trois que j'ay nommez) ont magnifiquement parlé de luy, ou ils ont fait une honorable mention de ses œuvres dans leurs livres : comme Claude Robert, chanoine ou grand vicaire de Châlon sur

Edita et contracta Roberti Flud Medici Anglii, cum novis, appendice et recollectione in lucem producente Eusebio à Sancto Justo Theologo Segusiano.

—

Sanctitas Dei defensa.

—

Franç. Lanovii judicium de Robert Fludd.

—

Petri Gassendi theologi epistolica exercitatio, in qua principia Philosophiae Roberti Fludd Medici reteguntur. Et ad recentes illius libros, adversus R. P. F. Marinum Mersennum Ordinis Minimorum Sancti Francisci de Paola scriptos, respondetur.

(1) Sur le professeur Amama, que tous nos recueils semblent avoir dédaigné, je ne puis rien dire de plus que M. Hauréau qui (p. 136), a raconté la querelle des deux hébraisants. Je noterai seulement que M. Hauréau, citant sur l'amitié des deux anciens adversaires, Perrault plutôt que notre biographe, a puisé dans un récit indirect et de seconde main, quand il pouvait puiser à la source même.

(2) Sur Robert Flud et sur ses querelles avec Mersenne et Gassendi, il me suffira de renvoyer au livre de Bougerel déjà cité.

Saone dans la Gaule ou France chrestienne (1), en ces termes Latins, *Marinus Mersennus, Cenomanensis, inter Patres Minimos non ultimo loco, ob insignem pietatem et doctrinam recensendus.* Marin Mersenne Manceau, qui pour son insigne pieté et sa doctrine merite d'estre mis au nombre des plus celebres des Peres Minimes ;

Messieurs de Sainte-Marthe freres jumeaux et dignes historiographes du Roy, dans la seconde edition du livre de la Gaule Chrestienne de Monsieur Robert, qu'ils ont dessein d'augmenter, où l'on verra le Catalogue des Archevesques, des Evesques et des Abbez de France (2) ;

Le Pere Jean Philipeaux, de la Compagnie de Jesus, en ses Commentaires sur Osée (3) ;

Le Père George Fournier, de la même Compagnie, en son Hydrographie (4) ;

Dom Pierre de Saint-Romuald, de l'Ordre des Peres Feuillans, dans le III Tome de son Thresor Chronologique et historique (5) ;

Le Père Louis Jacob de Saint-Charles, de l'Ordre des Pères Carmes, au Traité des Bibliothèques (6) ;

(1) L'abbé Robert naquit à Chesley (Aube), vers le milieu du XVIe siècle et mourut le 16 mai 1637. Le recueil auquel il donna un titre qui devait devenir si célèbre parut en 1626 (in-fol.).

(2) Tout le monde sait que les deux frères jumeaux Gaucher et Louis de Sainte-Marthe refondirent et complétèrent en 4 vol. in-fol. (1656), l'ouvrage de l'abbé Robert. Le nouveau *Gallia Christiana* fut au premier ce que le Versailles de Louis XIV fut au Versailles de Louis XIII.

(3) *Oseas primus inter prophetas commentariis illustratus.* (Paris, Séb. Cramoisy, 1626, in-fol.)

(4) Le P. George Fournier (né à Caen en 1595, mort à La Flèche en 1650) publia en 1643 : *L'Hydrographie, contenant la theorie et la pratique de toutes les parties de la navigation* (Paris, in-fol.) La seconde édition, augmentée, est de 1679.

(5) Pierre Guillebaud, dit de Saint-Romuald, né à Angoulême, mort à Paris (1595-1667) publia son *Trésor chronologique* de 1642 à 1647 (3 vol. in-fol.). C'est de ce vénérable bouquin, qui mérite bien en cette occasion son titre de *Trésor*, que M. Urbain a tiré, à la plus grande joie des lecteurs du *Bulletin du Bibliophile*, des *vers oubliés de Corneille et de Théophile.*

(6) Tous les bibliophiles connaissent le bibliographe (né à Châlon-sur-

Michel Florent Langrenus, Mathematicien et Cosmographe du Roy d'Espagne en sa Selenographie ou description de la Lune (1) ;

Jean Hevelius, Eschevin ou Consul de Danzich en Pologne, en sa belle docte et curieuse Selenographie (2) ;

Bonaventure et Abraham Elzevirs dans la *Preface des Œuvres Mathematiques de Francois Viete, Poitevin*, conseiller du Roy et Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel, imprimées à Leyden par les soins de François de Schooten, Professeur en Mathematique en cette Université de Hollande (3) ;

L'abbé Dom Jean Caramuel Lobkowitz, Religieux de l'Ordre de Cisteaux, et Docteur en Theologie de l'Université de Louvain, dans divers Traitez de Theologie et de Mathematique (4) ;

Saone le 20 août 1608, mort à Paris le 10 mai 1670) auquel nous devons les milliers de précieux renseignements contenus dans le *Traité des plus belles bibliothèques du monde* (1644, in-8°.).

(1) Le nom de ce Langrenus manque dans tous les dictionnaires biographiques que j'ai sous la main.

(2) On trouvera d'abondantes indications sur Hevelius dans les *Lettres de Jean Chapelain*, duquel il fut le fidèle correspondant (Paris, imprimerie Nationale, 2 vol. in-4°, 1880-1883.). Conférez le beau recueil des *Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, éditées par la Société hollandaise des Sciences et dont les trois premiers volumes publiés de 1888 à 1890 (la Haye, in-4°) contiennent tant de documents qui complètent la correspondance de Chapelain en ce qui regarde Hevelius et bon nombre d'autres savants étrangers.

(3) Leyde, 1646, in-fol. Voir les *Elzevier* par Alphonse Willems (Bruxelles, 1880, p. 149-150, article 609). L'excellent bibliographe dit dans cette dernière page : « C'est le Père Mersenne qui paraît avoir conçu le projet de réunir en un seul volume les œuvres du grand mathématicien français. Le hasard nous a conservé une lettre adressée à ce savant par les Elzevier de Leyde, sous la date du 8 mars 1638, dont nous détachons le passage suivant : *Quant aux œuvres de Vieta nous le commencerons si tost que nous aurons le tout complet. Pourtant il vous plaira procurer tant les corrections que aussi le manuscript du dict auctour que vous escrivez n'estre jamais imprimé. Nous faisons estat de le faire in-folio, comme ferons aussi avecque le temps toutes les œuvres de Gaddanus* »

(4) Mort évêque de Vigevano en 1682. Voir sur ce personnage, qui fut

Le P. Luc de Montoya, Religieux de nostre Ordre des Minimes, en sa *Preface sur les Metaphores du livre de la Genese* ;

Le Père Claude Rangueil de Crespy en Valois, Theologien du mesme ordre, dans les *Commentaires sur les Livres des Rois* ;

Et aussi le P. Simon Martin, Religieux du mesme Ordre, dans l'Eloge de Marie, sœur de Moyse et d'Aaron (1) ;

Jaques d'Auzoles, sieur de la Peyre, dans sa *Sainte Chronologie*, en son *Mercure Charitable*, et dans d'autres livres (2) ;

René Des Cartes, gentilhomme François, en sa *Response aux Septiesmes Questions* (3) ;

Le R.-P. Jacques Bolduc, Theologien de l'Ordre des Peres Capucins, en ses *Commentaires sur Job* (4) ;

un des correspondants de Gassendi et qui a été vivement attaqué dans l'*Anti-Caramuel*, un article bien curieux du *Moréri* et que je recommande surtout aux amateurs d'anecdotes.

(1) Les trois minimes dont on vient de lire le nom ont été négligés par tous les biographes de ma connaissance. Si je l'osais, j'appliquerais à ce groupe de biographes le mot fameux : *De* MINIMIS *non curat.*

(2) Ce très singulier érudit naquit le 14 mai 1571 en Auvergne, au château de la Peyre, et mourut à Paris le 19 mai 1642. Ce fut un grand batailleur et il batailla surtout contre le P. Petau. Voir dans le tome XXXVII des *Mémoires* de Niceron l'article *Petau* par le P. Oudin et le même article dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* par les PP. de Backer et Sommervogel (tome III, col. 1901-1902). Qui pourrait croire, lit-on en cette dernière colonne, « que l'auteur si obscur, si bizarre, si inconnu de nos jours, fut admiré dans son temps, au point qu'on frappa une médaille en son honneur avec ce titre : *Au prince des chronologistes ?* » Je me demande si l'historiette de la médaille est bien authentique.

(3) Sur les relations de Descartes et de Mersenne on peut consulter l'ouvrage si touffu d'Adrien Baillet (*Vie de M. Descartes*, 1691, in-4°) et l'édition des *Œuvres complètes* de Descartes par Victor Cousin, où la correspondance des deux philosophes tient une si grande place. A ceux qui aiment mieux effleurer qu'approfondir et qui prennent pour devise le *Summa sequar vestigia rerum*, j'indiquerai l'excellent résumé donné par M. Hauréau du travail de ses deux devanciers (p. 113-115, 145-149, 165-169).

(5) Jacques Bolduc, né à Paris vers 1580, soutint dans plusieurs de ses

Christofle Scheinerus, vulgairement Scheiner, de la Compagnie de Jesus, en son livre qui a pour titre *la Rose des Ursins* [*Rosa Ursina*], parle fort honorablement des Commentaires du P. Mersenne sur la Genese, comme l'on peut voir en la page 135 du livre de ce Pere Jesuite, qui le cite entre Jean Baptiste Follengius et Pierre Hurtado de Mendoza de sa Compagnie (1) ;

Jean Berovicius ou Beverwich dans sa question proposée par lettre, sçavoir, *si nostre vie se peut prolonger ou accourcir, ou si de necessité elle a sa durée totalement limitée* (2) : entre autres a adressé une lettre au P. Mersenne, où il le qualifie Philosophe tres-celebre, et ensuite il met la réponse qu'il luy a faite ;

Pierre Meusnier, Docteur en Medecine, au commencement de son cours de Philosophie (3), luy adresse aussy une Epistre, dans laquelle il le qualifie tres religieux et tres

ouvrages théologiques d'étranges paradoxes. Le plus curieux de ses livres, à ce point de vue, est le *De Orgio Christiana libri tres* (Lyon, 1640, in-4°). Bolduc et Jacques d'Auzoles qui, confrères en originalité, auraient dû éprouver grande sympathie l'un pour l'autre, luttèrent ardemment l'un contre l'autre et le dernier ne craignit pas de lancer à la tête de son adversaire un volume intitulé : l'*Antibabau contre le Père Jacques Bolduc, capucin*, dédié au marquis de Châteauneuf, garde des sceaux (1632, in-8°).

(1) Voir sur le P. Christophe Scheiner, qui fut un savant astronome, né en Souabe en 1575, mort en Silésie en 1650, la vie de Peiresc par Gassendi, la vie de Gassendi par Bougerel, et la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (tome III, in-f°, 1876, col. 601-604). La *Rosa Ursina* du P. Scheiner est de 1630 (Bresciæ, in-fol.).

(2) Jean Beverovicius (Van Beverwick), naquit à Dordrecht le 17 novembre 1594 et mourut le 19 janvier 1647 dans sa ville natale. Le *Moréri* mentionne divers ouvrages de ce médecin et n'omet pas le volume cité par le P. H. de Coste, ou le disciple de Barlius, de Daniel Heinsius et de Vossius a recueilli les lettres de plusieurs savants sur une question qui a fait autrefois beaucoup de bruit en Hollande, savoir si le terme de la vie de chaque homme en particulier est fixe et immuable, ou s'il peut être changé.

(3) J'avoue humblement que je ne connais ni Meusnier, ni son livre de philosophie. Mais la plupart de mes lecteurs sont-ils, à cet égard, plus favorisés que moi ?

sçavant, et a inseré aussi la réponse que luy a faite ce Pere ;

Le B.-P. Valerien Magni, Milanez, Theologien et Philosophe de l'Ordre des Capucins (1) (dont le nom est celebre en Italie et en Pologne pour sa pieté et sa doctrine, qui l'ont fait aimer de ce grand Prince le feu roi de Pologne et de Suède Vladislas IV) (2), luy a adressé et dedié son Traité de l'*Atheisme d'Aristote*, imprimé à Warsovie (*sic*). La date de l'Epistre est du 19 de Novembre 1647.

La pluspart des Autheurs qui ont écrit sur l'experience qui met en doute si la nature peut souffrir le vuide, ont cité le Pere Mersenne : entre autres le R. P. Estienne Noel, Recteur du collège de Clermont des Peres Jesuites à Paris à la page 59 de son livre *de la Pesanteur comparée, ou de la comparaison de la pesanteur de l'air avec la pesanteur du Vif-argent*, le cite en son chapitre 6 des *Observations physico-mathematiques* à la page 104 (3).

Monsieur Hoob, Anglois, precepteur de Monseigneur le Prince de Galles, dans ses livres de Philosophie et de Mathematique (4) ;

Mr Nicolas du Chesne de Forest dans son livre de Philosophie (5) ;

(1) P. V. Magni naquit en 1587 dans le Milanais et mourut à Salzbourg en 1661, ayant passé 60 ans dans l'ordre des Capucins. Voir sur ses querelles de théologien le *Dictionnaire* de Bayle (édition Beuchot, tome X, p. 50-53), l'article *Rosenthal* de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (tome III, col. 339-340), etc. Pascal a fait mention de lui dans la XVe de ses *Provinciales*.

(2) Le roi fit, dit-on, de pressantes démarches auprès du pape Urbain VIII pour que le P. Magni fut élevé au cardinalat.

(3) Le Le P. Etienne Noël, lorrain, né en 1581, fut recteur, avant d'être nommé en la même qualité à Paris, des collèges d'Auch et de La Flèche ; il mourut en cette dernière ville le 16 octobre 1659. Il fut un des correspondants de Descartes et un des adversaires de Pascal. Le *De gravitate comparata* est de Paris, 1648, in-8°.

(4) *Mr Hobb* est l'illustre philosophe Thomas Hobbes qui, s'étant réfugié en France en 1640 comme royaliste, s'y lia avec Gassendi, Mersenne, Sorbière, etc.

(5) Nicolas Forest du Chesne, né à Reims vers 1596, fut d'abord Jésuite,

Monsieur Naudé en son *Addition à l'Histoire du Roy Louis XI* et en son *Advis pour dresser une Bibliothèque* (1) ;

Monsieur Petit, Intendant des fortifications, qui a eu une continuelle correspondance avec luy pour les experiences et les curiositez, en son *Discours Chronologique*, en son *Traité du Vuide*, et en plusieurs autres (2).

Leon Allatio Grec dans son livre, qui a pour titre les *Abeilles Urbaines* (*Apes Urbanæ*) (3), ou des hommes illustres qui ont esté à Rome aux années 1630, 1631, 1632 (4) et ont mis des livres en lumière, fait mention du P. Marin Mersenne en la page 115 ;

Au livre intitulé, *Refutation d'un libelle imprimé à Rouen sous le titre de Futilité*, etc, page 22, le mesme P. Marin

puis Cistercien. L'ouvrage vaguement désigné par H. de Coste doit être le *Florilegium universale* (Paris, 1650, 2 in-4°), gigantesque pot-pourri où l'auteur a mis de la philosophie, de la théologie, de la philologie, des mathématiques, etc. Cet ouvrage, dit le *Moréri*, « est presque épuisé, et il n'y a pas lieu de croire qu'on s'empresse jamais à lui donner de la vie. »

(1) L'*Addition à l'histoire de Louis XI* est de 1630 (in-8°) et l'*Advis pour dresser une Bibliothèque* est de 1627, in-8°, réimprimé en 1644, avec le *Traité des plus belles bibliothèques* du P. Jacob, auquel notre ami toujours regretté Paul Lacroix avait emprunté un pseudonyme qu'il a rendu si célèbre. On trouvera plus loin une citation également flatteuse pour Gassendi et pour Mersenne empruntée par H. de Coste à Gabriel Naudé.

(2) Pierre Petit naquit à Montluçon, le 31 décembre 1598, devint *Conseiller du roi, son ingénieur et géographe*, puis *intendant des fortifications de France* et mourut à Paris le 20 août 1677. Les *Discours chronologiques* (et non le *discours*, comme dit H. de Coste) sont de 1636 (in-4°). Les *Observations touchant le Vuide* (et non le *Traité du Vuide*, comme dit encore H. de Coste) sont de 1647 (in-4°).

(3) Sur Leo Allatius et sur son recueil voir divers passages du fascicule XIII des *Correspondants de Peiresc. Lettres de Gabriel Naudé* (Paris, 1887). J'ai oublié — et c'était pourtant bien l'occasion ! — de citer là ce mot de l'auteur du *Mascarat* (p. 239) : « Leone Allatio le plus docte personnage qui soit en Italie. »

(4) Le P. Mersenne alla-t-il en Italie de 1630 à 1632 ? Sa correspondance, comme on va le voir, semble prouver que non. Les seuls voyages (quoique testables faits par lui au delà des monts) sont ceux de 1639 (ou environ), de 1641, de 1644 et enfin de 1646.

Mersenne est cité en son ouvrage des *Instrumens de Musique*, et joint avec Boëce (1).

Jean Seldenus, vulgairement Seldens, Anglois (2), le loue grandement dans plusieurs de ses Œuvres, et admire la bonté de son esprit et son assiduité à l'estude. Ceux qui ont leu son livre qui a pour titre : *les Marbres d'Arondel [Marmora Arundelliana]* (3), n'ignorent pas qu'il cite les commentaires du P. Mersenne sur la Genese trois ou quatre fois en une seule page.

Jean Pellius, ou autrement Pele, Professeur en mathematique en la nouvelle Academie de Breda le cite aussi en la page 55 dans son livre intitulé, *la Controverse de la vraye mesure du Cercle. [Controversia de vera circuli mensura]*.

En un mot les plus polis et les plus doctes personnages de l'Europe l'ont respecté et honoré comme un oracle.

Guillaume Colletet, Advocat au Parlement de Paris et au Conseil d'Estat et Privé du Roy (4), dans son Histoire des Poëtes François, a exalté en plusieurs endroits la rare suffisance du R. P. Mersenne, mais particulièrement en la Vie de Jacques Pelletier du Mans, docte Medecin, excellent Poëte, et tres consommé dans les Mathematiques :

« Mais dans les sciences eternelles », dit le mesme sieur

(1) L'auteur de cette *Réfutation* n'est pas indiqué dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* d'Ant.-Alex. Barbier (3e édition, 1879).

(2) Sur Selden, un des éminents publicistes et érudits de l'Angleterre (1584-1654), on trouvera bien des choses dans les trois volumes déjà publiés des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (1888-1892).

(3) *Marmora Arundeliana, sive saxa græca incisa* (1629, in-4°). Voir dans le *Manuel du Libraire*, au mot *Marmora*, la description des éditions données, après Selden, par Prideaux en 1676 et par Maittaire en 1732.

(4) Pour Guillaume Colletet, mon vieil ami G. Colletet, en la compagnie duquel j'ai jadis passé tant de bonnes journées à la Bibliothèque du Louvre, je demande la permission de renvoyer à l'*Introduction* mise en tête des *Vies des poètes Gascons* extraites du manuscrit original si déplorablement détruit par les incendiaires de la Commune (Auch, 1865, grand in-8°).

Colletet, « nous possedons aujourd'huy deux hommes qui scavent exactement tout ce qu'ont sceu Eudoxe et Hipparchus, ces deux fameux Antagonistes, qui se sont mesme en cela rendus les rivaux d'Euclide, et les légitimes successeurs de Ptolomée (*sic*) ; j'entends parler du R. Pere Marin Mersenne, Religieux Minime, et Pierre Gassendi, esprits qui malgré l'ignorance du siecle nous representent en quelque sorte ces deux fameuses et durables colonnes animées, qui malgré les eaux du deluge universel conservent au monde tous les arts et toutes les sciences, où ils excellent comme à l'envy l'un de l'autre. De sorte que je puis dire d'eux avec verité, que par leur haute suffisance ils n'ont pas moins merité des François que le vieux Berose de Chaldée merita des Atheniens, qui prirent le soin de luy eriger dans leurs Escoles publiques une statue d'un metail precieux et dont la langue mesme estoit d'or. O heureux siecle, o heureux Empire, où la vertu estoit si noblement recompensée ! mais outre ces belles et profondes connoissances que possede le Pere Mersenne, je loue encore en luy l'ardente passion qu'il a pour nostre Poesie Francaise, jusques à nous solliciter instamment d'accorder nos saintes chansons à la lyre de David, et à preparer à nos vers une douce et melodieuse harmonie. Les lettres qu'il m'a écrites sur ce sujet sont des tesmoignages glorieux et visibles de ses genereux sentimens, et de sa grande affection envers les Muses ».

Monsieur de la Mothe le Vayer, Historiographe du Roy (1), adresse son discours sceptique sur la Musique (2), à nostre R. P. Marin Mersenne, comme j'ay remarqué en deux endroits de ce discours.

(1) Voir la savante brochure de M. Rene Kerviler : *François de La Mothe Le Vayer, précepteur du duc d'Anjou et de Louis XIV. Étude sur sa vie et sur ses écrits*. Paris, 1879, grand in-8°.

(2) Le *Discours sceptique sur la Musique* fut publié à la suite du *Petit discours chrestien de l'immortalité de l'ame* (Paris, 1647, in-8°. Réimpression à Paris en 1640 et en 1641, in-8°).

Au premier : « Que si pour vous complaire, mon R. P., nous descendons de cette consideration generale au particulier de la Musique, sur laquelle je reconnois que vous avez eu des pensées si relevées, que l'antiquité ne nous en fournit point de pareilles, nous n'y trouverons neantmoins pas moins peut-estre de sujets de douter, et de matière à faire valoir nos considérations Sceptiques, qui regardent l'incertitude de ce qui semble tomber par l'intervention des sens sous nostre entendement. Car puisque vos profondes reflexions sur cette charmante partie des Mathematiques, ne laissent aucune esperance d'y pouvoir rien adjouster à l'avenir, comme elles ont surpassé de beaucoup tout ce que les siècles passez nous en avoient donné, que pouvez-vous attendre de moy, et de ma façon de philosopher qui vous est assez connuë, que des doutes et des irresolutions, dont le genie, qui me possede, ne fait pas moins d'estat souvent que des plus celebres axiomes et des plus arrestées maximes de l'Eschole? Je sçay bien que c'est temerité à moy de vous envoyer si peu de chose, mais puisque les obligations, que vous avez acquises sur moy, m'ostoient la liberté du refus, j'ay crû le crime bien plus grand de vous resister avec ingratitude, que d'estre simplement trop hardy en vous obeïssant. On dedie tous les jours assez de choses petites dans vos Temples, que la bonne intention et la saincteté du lieu fait estimer, je me promets que l'une et l'autre consideration opereront icy de mesme ».

Au second : « Vous n'aurez autre chose de moy sur ce sujet, mon R.-P., que ce peu suffisant à mon advis pour satisfaire sceptiquement à mon premier dessein, puisque la belle et rare façon dont vous avez traitté la Musique, ne me laisse que ce seul moyen d'en dire quelque chose après vous. Je n'ay pas fait difficulté de me joüer avec vous des façons de discourir ou moyens de l'Epoche, sçachant bien que vous ne les avez jamais improuvez dans les limites des Sciences humaines, et que vous n'avez nulle part blasmé la Sceptique,

lorsque respectueuse vers le Ciel, et captivant son raisonnement sous l'obeissance de la Foy, elle s'est contentée d'attaquer l'orgueil des Dogmatiques par l'incertitude de leurs disciplines ».

Monsieur Gassendi, Prevost de l'Eglise de Digne et Professeur du Roy, au livre V de la Vie de cet homme illustre Nicolas Claude Fabry, Seigneur de Peirese, conseiller au Parlement d'Aix, parle souvent avec honneur du P. Mersenne, et luy donne ce bel eloge, quand il loue ce digne Senateur, l'honneur de la Provence, pour la faveur qu'il portoit aux hommes de lettres, remarquant comme il leur prestoit les Livres de sa Bibliotheque, qui estoit l'une des meilleures et des plus curieuses, non-seulement de la France, mais de l'Europe :

« *Insigne volumen circa theoriam Musicis, misit primum ad Donium, ac deinceps ad illo volumine Arabica, cum elegantissimis figuris, ad Marinum Mersennum ex Minimorum ordine, virum eximie bonum, doctum, curiosum, et in illustranda natura religionisque veritate indefessum* (1).

« Il envoya premierement un volume de la Theorie de la Musique à Monsieur Doni, et depuis le mesme volume et un autre en langue Arabesque avec des figures exactement travaillées au P. Marin Mersenne, de l'Ordre des Minimes, personnage remply d'une grande bonté, docte, curieux, et infatigable quand il s'agissoit de s'employer à éclaircir et mettre au jour les veritez de la Religion, et les secrets de la Nature ».

Jean Jaques Bouchard, Parisien (2) dans l'Oraison funebre qu'il fit à Rome le 21 de decembre 1637 dans l'Academie des Humoristes en l'honneur du mesme seigneur de

(1) Cette citation est tirée du livre V de la *Vie de Peiresc* (p. 450 de l'edition de la Haye, 1651). Voir encore en ce même livre V (p. 472-474).

(2) Voir le fascicule III des *Correspondants de Peiresc*. *Lettres de Jean Jacques Bouchard écrites de Rome* (1633, 1637). Paris, 1881.

Peiresc (1), et en la presence des cardinaux François et Antoine Barberin, Bentivole, de la Cueva, Bisci, Pamphilio (aujourd'hui nostre S. Pere le Pape Innocent X), Pallote, de Branças, Aldobrandin et Borghese, et de plusieurs sçavans hommes qui demeurent en cette ville capitale, non seulement de l'Italie, mais de la chrestienté et du monde : après avoir loué plusieurs amis de ce docte conseiller du Parlement de Provence, lesquels sont illustres non seulement par leur sçavoir, mais aussi par les premieres Charges du Conseil et des cours souveraines de ce royaume, qu'ils exercent si dignement, il dit ces paroles en faveur de nos François qui font profession des belles lettres, entre lesquels il donne place au P. Mersenne :

« *Sirmondum relinquo, Petavium, Morinum, Mersennium, Burdelotium et Valesium, aliosque innumerabileis, ex summa doctrina præclarissimique suis scriptis, maxime claros.*

« Je laisse Sirmond, Petau, Morin, Mersenne, Bourdelot et Valois, et une infinité d'autres qui sont celebres et renommez par leur grande doctrine et par leurs illustres écrits ».

Monsieur Ismael Boulliau, Prestre (2), qui demeure chez Monsieur de Thou en des Notes sur Theon de Smyrne, page 269 (3) :

« *Experientia insuper docuit tonorum divisionem in partes æquales symphoniam accuratiorem efficere, et sua-*

(1) Voir une note bibliographique — que j'ai cherché à rendre aussi complète que possible — sur les diverses éditions de l'éloge funèbre de Peiresc par Bouchard à la page VII de l'*Avertissement* du fascicule susdit.

(2) Boulliau, suivant la plupart des biographes, naquit à Loudun en 1605, mais la *Gazette* du 4 décembre 1694 lui donne 87 ans au moment de son décès (25 novembre, à l'abbaye de Saint-Victor), ce qui mettrait sa venue au monde en 1607 seulement.

(3) *Theonis Smyrnæi mathematica*, en grec et en latin (Paris, 1644, in-4°).

viarem : divisa que tota octava in duo decim æqualia semitonia in organorum systemate, melius inter se consonare sonos. De quibus legendus R. P. Marinus Mersennus in tractatu de organis, libro harmoniæ Universalis.

« Au reste l'experience a appris que la division des tons en parties égales rend l'accord plus parfait et plus doux : et toute l'octave estant divisée en douze demi-tons égaux dans le systeme des orgues, les sons rendent entre eux des consonances plus parfaites. Et sur ce sujet il faut lire le R. P. Marin Mersenne en son Traité de l'Orgue dans son Harmonie Universelle ».

Le mesme en ses Prolegomenes de l'Astronomie philolaique (1), où il parle l'Harmonicon celeste de Monsieur Viete :

« *Opus ipse conscripserat, cujus titulus fuit Harmonicon Cæleste, quod vir illustriss. Petrus Puteanus utendum olim dederat P. Marino Mersenno Religioso Ordinis Minimorum, ut ipsius cupiditati, qua res novas ac non vulgares appetit, morem gereret.*

« Il avoit composé un œuvre intitulé l'Harmonicon celeste, que Monsieur du Puy a autres fois presté au P. Mersenne, Religieux de l'Ordre des Minimes, pour satisfaire à la curiosité, par laquelle il recherchoit les choses rares et nouvelles ».

Gabriel Naudé, Parisien, prieur d'Artige, chanoine de Verdun et Bibliothécaire de Messieurs les cardinaux de Bagni, Antoine Barberin et Mazarin, en sa question du destin et du terme dernier de la Vie, page 265 de l'edition in octavo (2), luy donne aussi ce bel eloge :

« *Satis habeo illud probabiliter ostendisse, quod Marinus Mersennius et Petrus Gassendus, viri publica hominum*

(1) *Astronomia philolaica* (Paris, 1645, in-4°).
(2) *De fato et fatali vitæ termino* (Paris, 1635, in-8°).

bono, et nobiliorum disciplinarum incremento nati, novis graribusque argumentis demonstrarunt : scilicet totum id quod Astrologorum arte continetur, nulla neque ratione, neque observatione fulciri, etc.

« Ce m'est assez d'avoir monstré cecy par des raisons probables. Ce que Marin Mersenne et Pierre Gassendi, personnes nées pour le bien public et pour l'accroissement des sciences les plus nobles ont prouvé solidement avec des raisons tres puissantes et nouvellement reconnuës : que ce qui est contenu dans l'Astrologie n'est appuyé d'aucune raison ny experience ».

Le mesme en son Jugement de cet excellent Medecin et Mathematicien Milanez Hierôme Cardan (1) met nostre P. Mersenne dans le second ordre des bons esprits :

« *Secundus autem eos complectatur, qui longius adhuc per scientiarum varietatem provecti sunt, Ciceronem nempe, Plutarchum, Plinium, Vivem, Gesnerum, Bodinum, Patricium, Mazzonium, Allatium, Mersennium, Donium, et id genus alios.*

« Le second lieu des esprits doit comprendre ceux qui ont fait un plus grand progrez dans la diversité des sciences, comme Ciceron, Plutarque, Pline, Vives, Gesner, Bodin, Patrici, Mazzono, Leon Allatio, Mersenne, Doni, et autres semblables ».

Le mesme en son jugement d'Augustin Niphus, de Sessa au Royaume de Naples, le premier philosophe de son temps (2) :

« *Neque adeo nostris Gallis sum iniquus, ut nesciam aut dissimulare velim, extitisse nuper inter illos celeberrimi*

(1) *De Hieronymo Cardano Judicium* (Paris, 1643, in-8°.).

(2) *De Augustino Nipho philosopho judicium* (Paris, 1645, in-4°.).

nominis philosophum Joannem Crassotium, et nunc reperiri Gassendum, Mersennium, Bullialdum, Descartium, Belriguardum, qui subtilioris et inquisitioris philosophiæ dignitatem asserere a contemptu, eamque faustis omnibus, in reliquarum scientiarum arcem inferre possint.

« Je ne suis pas si contraire à nos François, que je veuille ignorer ou dissimuler que nagueres il a paru parmy eux avec éclat un Philosophe tres celebre, je veux dire Jean Crassot, et qu'aujourd'huy nous avons encore un Gassendi, un Mersenne, un Bouilliau, un Des Cartes, un Beauregard, qui sont capables de deffendre l'honneur et la gloire de la plus subtile et de la plus curieuse philosophie, et la conduire heureusement dans le Palais des sciences ».

Jean Cecile Frey, Medecin et Professeur celebre en Philophie dans l'Université de Paris (1), en son chemin nouveau et tres facile pour arriver aux sciences divines, aux arts et à la connoissance des langues (2).

« *Artium autem nomina omnium non aliunde magis disces, quam vel ex libello nostro hac de re edito, cui inscriptio, Artes et scientiæ ordine et cura distributæ et definitæ : vel [saltem quoad Mathematicas] ex Religiosorum doctissimo et omniscio Mersenno.*

« C'est à dire, que pour les noms de tous les Arts vous ne les pourrez pas mieux apprendre, que de nostre petit livre mis en lumière sous ce titre : *les Arts et les sciences ordonnées et définies*, ou bien pour celles qui regardent les Mathematiques, que de celuy qui n'ignore rien, le P. Mersenne, le plus sçavant des Religieux ».

(1) J.-C. Frey, né dans le pays de Bade, mourut de la peste à Paris à l'hôpital de Saint-Louis, le 1er août 1631. Voir sur ce médecin et professeur les *Mémoires* de l'abbé de Marolles qui avait étudié sous lui au collège de Montaigu. On peut en rapprocher de curieuses pages du *Mascarat* (p. 276-278).

(2) La dernière édition est de Iéna, 1674, in-12.

Le R. P. Theophile Reynault (*sic*), de la Compagnie de Jésus (1), en sa Triade de trois Patriarches de Religions (*Trinitas Patriarcharum*) (2), sçavoir S. Bruno, fondateur des Peres Chartreux, S. François de Paule des Peres Minimes, et S. Ignace de Loyola, des Peres Jesuites, page 395, est le Panegiriste de ce Religieux par ces paroles :

« *Marinus Mersennus, gurges disciplinarum omnium, et monstrosæ scriptor varietatis, quem præsens ævum suspicit, posteritas cum stupore venerabitur, sed parcamus superstiti modestiæ* ».

« Marin Mersenne, qui est un abysme de toutes les sciences, qui a écrit une prodigieuse diversité de matières, que ce siècle regarde avec admiration, et que la posterité respectera avec estonnement. Mais il ne faut pas offenser la modestie d'un homme vivant ».

Il estoit visité ordinairement par plusieurs Prelats, Princes, Seigneurs, Theologiens, Conseillers, Medecins, Mathematiciens et Poëtes excellens dont les noms sont celebres par leur sçavoir, et par l'amour qu'ils portent aux belles lettres.

Entre les Ecclesiastiques j'ay remarqué Monseigneur le Cardinal François Barberin, qui a esté Legat du Pape Urbain VIII en ce Royaume près du feu Roy de France et de Navarre Louis XIII dit le Juste (3) ; Messieurs François de Harlay,

(1) Le P. Théophile Raynaud, né en 1583 à Sospello (comté de Nice), mort octogénaire à Lyon, est un des plus féconds et des plus singuliers écrivains qui aient jamais existé. Ses œuvres remplissent vingt volumes in-f° et encore a-t-il laissé bien des pages inédites, notamment son autobiographie conservée à la Bibliothèque Nationale et que j'ai eu l'occasion de signaler en publiant, dans le *Bulletin du Bouquiniste* (1863), deux de ses lettres à Pierre de Marca. Rappelons que, dans le tome III des *Mélanges* de la Société des Bibliophiles français (1825) ont paru des lettres de Th. Raynaud et de Pierre Chanut à Mersenne.

(2) Lyon, 1647, in-8°. Voir le texte complet dans l'immense article des PP. de Backer et Sommervogel sur leur confrère Raynaud (t. III, col. 63).

(3) Francesco Barberini, neveu du pape Urbain VIII, naquit le 23 sep-

Archevesque de Rouen et Primat de Normandie (1) ; Charles de Monchal, Archevesque de Tolose (2) ; feu Monsieur Louis Bretel, Archevesque d'Aix (3) ; feu Monsieur Gabriel de Laubespine, Evesque d'Orleans (4) ; feu Monsieur Jean Jaubert de Barrault, Evesque de Bazas et depuis Archevesque d'Arles (5) ; feu Monsieur Gilles de Souvré, Evesque

tembre 1597, devint cardinal le 22 octobre 1623, fut légat en France et en Espagne, vice-chancelier de l'Eglise, évêque d'Ostie et de Veletri, et mourut doyen du Sacré Collège le 10 décembre 1679. On lui a donné ce double et grand éloge qu'il fut le père des pauvres et le protecteur des lettrés. Son nom revient presque à chaque page de la Correspondance de Peiresc avec les frères Dupuy. Le cardinal fut lui-même un des fidèles correspondants de mon héros.

(1) François de Harlay né à Paris en 1585 (de Jacques de Harlay, seigneur de Chanvallon, un des nombreux amis de la reine Marguerite), devint archevêque de Rouen en octobre 1615 et mourut en décembre 1651. Son souvenir doit être salué tout particulièrement des bibliophiles, à cause des précieuses publications que le prélat fit imprimer à très petit nombre d'exemplaires dans son beau château de Gaillon.

(2) Charles de Montchal, né en 1589 à Annonay, fut nommé archevêque de Toulouse en 1627 et mourut à Carcassonne le 22 août 1652. Deux excellents érudits, M. Muntz et M. Léon G. Pélissier ont successivement publié diverses lettres inédites de ce prélat qui, grand travailleur lui-même, favorisa beaucoup les travailleurs. Aux documents publiés par mes deux zélés devanciers j'ajouterai quelques lettres que Peiresc écrivit à Montchal, lequel est mentionné bien souvent dans la correspondance avec les frères Dupuy.

(3) Archevêque d'Aix de 1630 à 1645. Encore un personnage qui figure souvent dans cette même correspondance, Peiresc ayant eu d'affectueuses relations avec ce bon voisin.

(4) Voir le fascicule VII des *Correspondants de Peiresc* qui est consacré à ce savant prélat (Orléans, 1883). Son nom se retrouve maintes fois dans les lettres aux frères Dupuy. Du reste, disons-le d'une façon générale, presque tous les personnages qui furent les correspondants du P. Mersenne furent au nombre des correspondants de Peiresc et, par conséquent, ont leur nom fréquemment inscrit dans les trois in-4° déjà publiés et dans le quatrième qui paraîtra peu de temps après ces pages. Aussi me dispenserai-je, pour éviter l'encombrement de notes inutilement allongées, de renvoyer chaque fois mon lecteur à l'abondante source où tous les curieux trouveront à se désaltérer.

(5) Voir l'éloge que fait de son erudition, de sa vertu, de sa piété, de sa prudence, Gassendi racontant l'entrevue de ce prélat avec Peiresc à Arles

de Comminges et depuis d'Auxerre (1); Monsieur Jean Plantevit de la Pause, Evesque de Lodève (2); Monsieur Estienne Puget, Evesque de Dardanie, à present de Marseille (3); feu Monsieur Henry de Sponde, Evesque de Pamiez (4); Monsieur Antoine Godeau, Evesque de Grasse et de Vence (5); Monsieur Isaac Habert, Evesque de Vabres et Docteur de Sorbonne (6); Mr Louis de Bassompierre,

en 1636 (Livre V, p. 475). Michel de Marolles (*Dénombrement*, p. 225), assure que Jaubert de Barrault (rappelons qu'il était né non loin de la Garonne) « disoit avoir appris le grec en six mois. » Mais l'avait-il bien appris et le savait-il mieux que l'abbé de Villeloin, lequel ne le savait guères?

(1) Gilles de Souvré fut aussi trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, abbé de Saint-Florent de Saumur; il mourut le 19 septembre 1631. C'était le frère du maréchal de Souvré.

(2) Jean Plantavit de la Pause, né en 1576 au château de Macassargue, mort en 1654 au château de Margon, fut évêque de Lodève en 1625 et publia, en 1634, une chronique des évêques, ses prédécesseurs. C'était un très docte hébraïsant. Voir ce qu'en a dit M. Jules Dukas dans ses savantes additions à ma notice sur Salomon Azubi, rabbin de Carpentras (fascicule IX des *Correspondants de Peiresc*, 1885, p. 14-16.)

(3) Sur Etienne de Puget, qui siégea de 1643 à 1668, voir l'*Armorial et Sigillographie des évêques de Marseille avec des notices historiques* par le chanoine Albanès (Marseille, 1884, in-fo, p. 161-163).

(4) Voir les *Annales de Pamiers* par J. de Labondès (Toulouse, 1884, 2 vol. in-8o) où l'on trouvera, avec des lettres du docte continuateur de Baronius à Christophe Dupuy et à Peiresc, une bonne notice sur l'épiscopat de Henri de Sponde (tome II, p. 95 et suiv.).

(5) Sur Godeau il y aurait trop à citer; je me contenterai de renvoyer à une notice où récits et documents anciens et nouveaux sont parfaitement utilisés et résumés, notamment les récits de Victor Cousin et de l'abbé Tisserand, les documents de recueil Conrart (à l'Arsenal), etc. : *Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence, l'un des fondateurs de l'Académie française. Etude sur sa vie et ses écrits* par René Kerviler (Paris, 1879, grand in-8o). Ai-je besoin d'ajouter que le nom de Godeau brille à presque toutes les pages du recueil des *Lettres de Jean Chapelain* (à commencer par la première)? Voir aussi (un peu partout) les *Lettres inédites de Guez de Balzac* dans les *Mélanges* de la *Collection des documents inédits*. (Imprimerie Nationale, in-4o, 1873.)

(6) Isaac Habert, évêque de Vabres en 1645, mourut en 1648, les uns disent en janvier, les autres en septembre. Sur le poète comme sur le prosateur, voir l'article du *Moréri* qui est complet en une colonne. Ajoutez-y divers passages du tome I des *Mémoires* du P. René Rapin,

Evesque de Xaintes (1) ; feu Mr Scipion d'Aquavive d'Arragon, Duc d'Atrie, chanoine de Saint-Pierre de Rome et Abbé de St Arnoul de Metz (2) ; Monsieur André du Saussay, Official et Grand Vicaire de Monseigneur l'Archevesque de Paris, nommé par le Roy à l'Evesché de Toul (3) ; feu Monsieur Nicolas Fabry de Peresc [sic], Abbé de Sainte-Marie de Guitres en Aquitaine, et conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Provence ; Monsieur de Refuge, Abbé de S. Cybar d'Angoulesme et Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Paris (4) ; Monsieur César d'Estrée, Abbé de Notre-Dame de Longpont (5), Monsieur l'Abbé de Chambon, de la Maison de Hay en Bretagne, Docteur en théologie

publiés par M. Léon Aubineau (Paris, Gaume, 1865, 3 vol. in-8°). Puisque j'ai cité ces mémoires, où les renseignements abondent et surabondent en ce qui regarde presque tout le XVIIe siècle, je dirai qu'on y trouvera force choses sur plusieurs des personnages énumérés par H. de Coste, tels que Fr. Barberini, J.-J. de Barrault, Jean Caramuel, Ph. de Gamaches, Antoine Godeau, Fr. de Harlay, Ch. de Montchal, etc.

(1) On sait que ce fils naturel du très galant maréchal de Bassompierre et de la non moins galante Charlotte-Marie de Balsac d'Entragues, fut nommé évêque de Saintes en 1648 et mourut dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 1676. Le dernier éditeur des *Mémoires* du maréchal, le marquis de Chantérac, a rappelé (tome IV, p. XVI de la *Notice historique et bibliographique*) l'éloge donné à l'évêque de Saintes par Mme de Sévigné, le jour même du décès de ce prélat, et par la *Gazette*, le 4 du même mois.

(2) Ce Scipion n'est pas mentionné dans la généalogie *Aquaviva* du *Dictionnaire de Moréri* (tome I, p. 220-223).

(3) André du Saussay naquit à Paris, où il occupa la cure de Saint-Leu avant d'être nommé évêque de Toul (1649) ; il mourut le 9 septembre 1675. Tout le monde connaît, au moins de réputation, son immense et savant travail : *Martyrologium Gallicanum* (1637, 2 vol. in-fol.).

(4) Henri de Refuge, seigneur de Prées, naquit à Lyon, il fut nommé conseiller au parlement de Paris en 1624, fut ordonné prêtre en 1645, et mourut à Paris le 11 août 1688, il était non seulement abbé de Saint-Cybar, mais aussi abbé de Morigny.

(5) César d'Estrées, fils du maréchal-duc d'Estrées, né en 1628, fut sacré évêque de Laon en septembre 1665, devint un des quarante en 1667, cardinal en 1671, il mourut le 19 décembre 1714 à Saint-Germain-des-Prés, dont il était abbé depuis 1703.

de la Faculté de Paris (1) ; et de plusieurs autres Docteurs de cette mesme sacrée Faculté, sçavoir Messieurs Chastelain, chanoine de Nostre-Dame de Paris (2) ; Chapelas, curé de S. Jacques de la Boucherie ; Perreret, Grand Maistre du Royal College de Navarre (3) ; Frizon, docteur de la mesme Maison ; Conseiller et Aumosnier du Roy, qui a écrit en Latin les vies des Eminentissimes Cardinaux François sous le titre de La Gaule Pourprée (*Gallia purpurata*) (4); Jean de Launay, Docteur de la mesme maison (5) ; Bandel, Docteur de Sorbonne ; Bachelier, Docteur de la mesme Maison ; Monsieur Pierre Gassendi, prevost de l'Eglise de Digne, connu par toute l'Europe par son sçavoir ; feu Monsieur Jean de Cordes, chanoine de Limoges (6) ; Monsieur Jacques Pradier, Abbé de Nostre-Dame la Blanche dans

(1) C'était le frère cadet de l'académicien Paul Hay du Chastelet : il portait le prénom de Daniel ; il naquit le 23 octobre 1596, obtint jeune encore l'abbaye de Chambon en Poitou, devint membre de l'Académie française en 1635 et mourut en 1671. Voir dans *La Bretagne à l'Académie française* (première série, seconde édition), une excellente étude spéciale sur Daniel Hay du Chastelet.

(2) François-Ithier Chastelain, né à Bourges en 1578, fut nommé en 1616 chanoine de Notre-Dame, et mourut le 17 novembre 1660. Il ne faut pas le confondre avec un de ses homonymes et confrères, Claude Chastelain, le docte chanoine auquel on doit le *Martyrologe* (1705, in-4°), mort en 1712. Fr. I. Chastelain ne fut célèbre que comme médecin des pauvres : il aimait à appliquer de ses propres mains, sur leurs plaies, des onguents dont il était l'inventeur. On se plaît à croire qu'en lui l'habileté du pharmacien égalait le zèle de l'infirmier.

(3) C'était Jacques Pereyret, né en Auvergne, mort le 15 juillet 1658 à Clermont où il était chanoine, vicaire général et official. Au collège de Navarre il eut l'insigne honneur d'avoir pour élève celui qui devait être le plus éloquent des orateurs : tout le monde a nommé Bossuet.

(4) Première édition, 1629, in-f° ; seconde édition fort augmentée, 1638. Pierre Frizon (né dans le diocèse de Reims, mort en 1651), fut le biographe et aussi le continuateur de Henri de Sponde, continuateur lui-même de Baronius. (Paris, 1659).

(5) L'hypercritique Jean de Launoy, l'historien du collège de Navarre, *le dénicheur de Saints*, mourut à Paris le 10 mars 1678, âgé de 75 ans.

(6) Voir sur le *Chanoine-Bibliophile* une note du fascicule XVI des *Correspondants de Peiresc. Fr. Luillier*, p. 19.

l'Isle de Noirmoustier ; feu Claude Robert, Chanoine de Châlon (1) ; Monsieur de Nesmes, Chanoine et Theologal de Saint-Sauveur d'Aix (2) ; feu Monsieur de Gautier, Prieur et Seigneur de la Valette en Provence (3) ; feu Monsieur Simon de Muys, chanoine de Soissons et Professeur du Roy en la langue sainte dans l'Université de Paris (4) ; Monsieur le Jay, Doyen de Vezelay et Conseiller d'Estat, qui a fait imprimer avec une grande despense la Bible en Hebreu et en autres langues Orientales (5) ; le R. P. Guillaume Gibieuf, Docteur de Sorbonne et Prestre de l'Oratoire (6) ; le R. P. Jean Morin de Blois, aussi prestre de la Congregation de l'Oratoire de Notre-Seigneur Jesus-Christ (7) ; les Reverends

Ces deux Prestres sont illustres par leur seavoir et par les livres qu'ils ont donnez au public.

(1) Le premier auteur, et, en quelque sorte, le grand-père du *Gallia Christiana* actuel.

(2) On conserve dans la bibliothèque de Carpentras (collection Peiresc, registre V des minutes, f° 511-512), deux lettres à M. de Nesme, une du 4 novembre 1635, l'autre du 3 janvier 1636.

(3) Voir le fascicule IV des *Correspondants de Peiresc : Joseph Gautier, prieur de la Valette* (Aix, 1881). Le nom de cet habile mathématicien reparaît souvent dans les *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, et reparaîtra plus souvent encore dans les *Lettres de Peiresc à Gassendi*, les confrères en astronomie du vicaire général de trois archevêques d'Aix.

(4) Ce docte hébraisant naquit en 1587 à Orléans et mourut en 1644 à Paris. Voir Goujet, *Mémoire sur le collège royal de France*, tome I, p. 328-338.

(5) Guy-Michel Le Jay, d'abord avocat au parlement de Paris, mort le 10 juillet 1675. On l'a souvent pris pour le président Le Jay. La grande Bible polyglotte qu'il fit imprimer en dix volumes in-f° par A. Vitré, parut en octobre 1645. Cette belle entreprise le ruina, mais l'honneur vaut mieux que l'argent. Le Jay, qui a été un des correspondants de Peiresc, est souvent mentionné dans les lettres soit publiées, soit inédites, du bibliophile qui apprécait tant son zèle généreux, son dévouement à la science.

(6) Guillaume Gibieuf, de Bourges, docteur de Sorbonne en 1612, puis vicaire général du Supérieur de l'Oratoire, le cardinal de Bérulle, dès œuvres duquel il devait donner avec le P. Bourgoing la première édition, mourut à Saint-Malo le 6 juin 1650. Il était ami de Descartes non moins que de Mersenne.

(7) Sur le R. P. Jean Morin, né à Blois en 1591, mort à Paris le 28 février 1659, voir un excellent article dans l'*Essai de bibliographie oratorienne*, par le R. P. Ingold (Paris, 1882, grand in-8, p. 112-116).

Pères Jacques Sirmond, confesseur du feu Roy Louis XIII, Pierre Bourdin, Jean Phelipeaux et Jean François, tous sept de la Compagnie de Jesus et celebres par les livres qu'ils ont mis en lumière (1); le P. Thomas Campanella, Calabrois, Theologien de l'ordre de Saint-Dominique (2); Dom Jean de Vassan, dit de Saint-Paul, de l'Ordre des Peres Feüillans (3); le feu Pere Dominique de Jesus, de l'Ordre des Carmes Deschaussez; le P. Louis Jacob, dit de Saint-Charles, de l'Ordre des Carmes, Conseiller et Aumosnier ordinaire du Roy; les RR. Pères Jacques Bolduc et Joseph de Morlaix, de l'Ordre des Capucins; Dom Martin Marrier, Religieux Benedictin et Prieur clostral du Monastere de Saint-Martin des Champs, assez connu par les livres qu'il a donnez au public (4); Dom Michel Bauldri, Manceau, aussi Religieux de l'Ordre de Saint-Benoist de l'Abbaye de Notre-Dame d'Euron, et Grand Prieur de celle de Lagny, qui a écrit un livre des Ceremonies de l'Eglise (5); les Pères Artus du Moustier, et Leonard Duliris, de l'Ordre des Recolets; Monsieur Fremart, Maistre de la Musique de Nostre-Dame

Manuale sacrarum ceremoniarum juxta ritum romanum.

(1) Sur ces divers jésuites, voir la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, où les articles sur le P. Petau et sur le P. Sirmond, sont particulièrement intéressants (tome II, col. 1891-1909; tome III, col. 801-814).

(2) Tout a été dit sur Fra Tommaso Campanella dans la considérable monographie préparée avec tant d'amour et de savoir par M. Luigi Amabile (Naples, 1882-1887, 5 vol. grand in-8). Le fervent biographe n'a pas plus négligé les documents français que les documents italiens et, parmi les premiers de ces documents, il a consulté avec autant de soin les manuscrits d'Aix et de Carpentras que ceux de Paris. Aussi son nom restera-t-il à jamais attaché au nom de son héros.

(3) Jean de Vassan, d'abord ministre protestant, puis moine feuillant, mourut fort âgé vers 1641; il est surtout connu pour avoir recueilli de la bouche de Joseph Scaliger les boutades et remarques qui ont constitué le premier *Scaligerana*.

(4) Dom Martin Marrier, né le 4 juillet 1572 à Paris, mort en cette ville le 26 février 1644, est l'auteur d'un ouvrage, qui encore de nos jours, est consulté avec profit : *Bibliotheca Cluniacensis* (1614, in-f°).

(5) Malgré ce livre (Paris, Billaine, 1637, in-8, et seconde édition augmentée, même ville, même libraire, 1646, in-4°), Michel Bauldry, grand

de Paris, fort estimé pour la composition ; feu Monsieur Abraham Blondet, Sous-Chantre de la mesme Eglise ; Monsieur Boulliau, Prestre, excellent Theologien, Philophe et Mathematicien ; Monsieur Michel du Chesne, parisien, professeur en Philosophie en la Royale Maison de Navarre, tres exact dans ses Recherches des Secrets de l'Art et de la Nature, avec lequel il a fait quantité d'experiences, tant en France qu'en Italie (1) ; Monsieur Joseph Voisin, prestre, Conseiller et Aumosnier de Monseigneur Armand de Bourbon, Prince de Conty, natif et issu d'une bonne famille de Bordeaux, tres sçavant aux langues Hebraique et Grecque, comme il a faict paroistre dans son livre de la Theologie des Hebreux et autres Traitez (2) ; Monsieur Rebours, Prestre, auquel il a dedié l'un de ses livres (3) ; Monsieur Bonard, Prestre, Aumosnier de feu Monseigneur André Fremiot, Ancien Archevesque de Bourges, sçavant en la Medecine et en la Philosophie, avec lequel il a fait diversité d'experiences ; Monsieur Germain Habert, Abbé de Cerisy, qui a écrit la Vie de feu Monseigneur le Cardinal de Berulle (4) ; Monsieur l'Abbé de

Theologia hebraeorum disputatio theologica orthodoxa de Sanctissima Trinitate, etc.

prieur de Léguy et de Maillezais, a été omis dans l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, par dom Tassin. En revanche, il a trouvé la place dans l'*Histoire littéraire du Maine* (tome I, p. 225-226).

(1) Extrait-il quelque notice spéciale sur ce vaillant chercheur que nos recueils biographiques semblent tous avoir laissé de côté ?

(2) Sur Joseph Joseph Voisin, d'abord conseiller au parlement de Bordeaux, mort en 1685, voir dans le *Mercure* un article assez ample où l'on cite ses ouvrages qui lui ont été dédiés, sans que l'on ait oublié notre Hébraïsant de Coste (par le P. Morin, de l'Oratoire (*Exercitationes biblicae*), par Abudiacenus Eichhorniensis (*Historie des Arabes*), par Paul Colomies (*Gallia Orientalis*), etc.).

(3) Je ne demande de sûr que le nom de Rebours, grand jansiste, mentionné par le P. Rapin (*Mémoires*, tome I, p. 258 et tome III, p. 301). La chronologie me suppose seulement à l'identification, car Antoine Rebours, né à Paris en 1592, fut ordonné prêtre en 1612 et mourut en 1661 chez le vénérable de Bérulle, dont il avait été précepteur.

(4) Le nom, en un genre bien différent, le poème intitulé : *Métamorphose des yeux de Philis en astres*. Paris, 1659, in-8. Voir Pellisson,

Launay, de la maison des Brissonnets ; Monsieur Sublet, Abbé de Vandosme, auquel il a dedié l'un de ses livres de Mathematique ; Monsieur de Longueterre, de la maison des Perrotins de Daufiné, qui a écrit plusieuas bons livres, entre autres, la *Vie* de feu Monseigneur François de Sales, Evesque et Prince de Geneve, et Fondateur de l'Ordre de la Visitation de Sainte Marie, de bienheureuse memoire (1) ; *les Souspirs de Philothée*, et *l'Esclavage de la Vierge* ; Monsieur Thomas, de l'ancienne et de la genereuse race des Trinobants en Angleterre, qui a écrit plusieurs livres, entre autres, *trois Dialogues du monde*, sçavoir de sa matière, de sa forme, et de ses causes (2) ; Mr Abraham Maronite, Docteur en Theologie et en Philosophie, et Interprete du Roy aux langues Syriaque et Arabesque, et Professeur en ces langues là dans l'Université de Paris ; Monsieur Nicolas Forest du Chesne, Professeur en Rhetorique, en Mathematique, en Philosophie et en Theologie, duquel j'ay parlé cy-devant parmy les Autheurs qui ont fait honorable mention de ses œuvres ; Mr l'Abbé de Burzeis *[sic]*, assez connu par son sçavoir et ses écrits (3), et une infinité d'autres dont je n'ay pas la connoissance.

Selectæ dissertationes physico-mathematicæ.

Entre les Seculiers j'ay remarqué Monseigneur Louis Emmanuel de Valois, Comte d'Alais, Colonel general de la cavalerie legere de France, Gouverneur pour le Roy en ses

Histoire de l'Académie française, édition Livet, tome I, p. 269-270. Habert mourut, non en 1655, mais quelques jours avant le 6 juin 1654, comme nous l'apprend la *Muse historique* de Loret.

(1) Cet écrivain n'est pas indiqué dans la *Bibliographie biographique* de Ed. Marie Œttinger (Leipzig, 1850), où sous le nom de *Sales* (François de), sont énumérés une vingtaine d'ouvrages spéciaux sur l'évêque de Genève.

(2) Thomas et sa *généreuse race* me sont totalement inconnus.

(3) Amable de Bourzeis, abbé de Saint-Martin-de-Cores, un des premiers membres de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions, naquit à Volvic en 1606 et mourut à Paris le 2 août 1672. Voir sur cet abbé, outre Pellisson et d'Olivet, les *Lettres* de Jean Chapelain, son confrère dans les deux académies.

pays et armée de Provence, et petit-fils du Roy Charles II, de glorieuse memoire, Prince qui ne caresse pas moins les sçavans que les guerriers. Ce qu'il fait à l'exemple de ce grand et liberal Monarque, son ayeul, et des Rois et des Princes de la Royale Maison de Valois et d'Angoulesme, ses ancestres ; feu Monseigneur Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel du Roy Henry le Grand, d'immortelle mémoire (1) ; le feu Prince Christofle, second fils d'Antoine, Roy de Portugal (2) ; Mr le Prince de Guemené, de la tres-illustre maison de Rohan, et Mr le Duc de Luynes (3) ; feu Monseigneur Jean de S. Bonnet, Seigneur de Toiras, Mareschal de France ; Mr le Marquis de Rouillac, de l'illustre maison de Goth, Ambassadeur extraordinaire pour le Roy en Portugal ; Mr Henry de Beringhen, chevalier, seigneur d'Armainvilliers et de Grez, Conseiller du Roy en ses Conseils, et son premier Escuyer ; Don Vasco Louis de Gamma, comte de la Vidiguera, Grand Admiral des Indes

(1) Sur ce personnage, né (de Jacqueline de Bueil) en janvier 1607, et dont la mort reste mystérieuse, voir un excellent petit article dans le *Dictionnaire* de M. Lud. Lalanne. Si l'on voulait plus de détails, on les trouverait dans une notice spéciale de feu G. Bascle de Lagrèze (Bordeaux, 1867, in-8).

(2) Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* se contentent de dire (édition de 1818, in-8, tome VII, p. 26) que le roi Antoine, laissa, en mourant (26 août 159[illegible]) deux fils qu'il recommanda au roi Henri IV par son testament, où il l'institua son héritier. Ces deux fils ont fait bien peu de bruit dans l'histoire.

(3) Sur ces deux personnages, comme sur tous ceux qui vont suivre, dont la plupart sont très connus, il me suffira de citer le plus vieux et le plus jeune de nos recueils biographiques, le *Dictionnaire* de Moréri et celui de M. L. Lalanne, et aussi deux ouvrages qui, surtout avec les riches et savantes annotations de leurs éditeurs, les *Mémoires de Bassompierre*, publiés par le marquis de Chauterac, et les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, publiées par Paulin Paris, donnent complète satisfaction à toutes les curiosités. Tant que H. de Coste s'est maintenu sur le terrain scientifique et littéraire, j'ai cru devoir le suivre pas à pas. Pourquoi continuer à le suivre au milieu des gens du monde ? Je ressemblerai seulement quelques érudits mêlés à la foule des amis [illegible] de Monsieur dont le biographe fait le dénombrement avec tant de complaisance.

Orientales et Ambassadeur extraordinaire de Jean IV, Roy de Portugal et des Algarbes auprès de nostre Roy Tres-Chrestien Louys XIV, Seigneur doué d'une grande affection pour l'estude et les sçavans, et le petit-fils du Grand Vasco de Gamma, premier Conquerant des Indes Orientales, dont il a esté Admiral et le second Viceroy ; Mr Leon Bouthilier, comte de Chavigny, et Ministre d'Estat ; Mr le chevalier d'Igby, Seigneur Anglois, connu par toute l'Europe par ses excellentes qualitez, et plusieurs autres Milords et Seigneurs de ce Royaume là, Mr le Marquis d'Estampes Valençay, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Ambassadeur pour Sa Majesté près de Messieurs des Estats des Provinces Unies, frere de feu Mr le Cardinal de Valençay, et de Monseigneur l'Archevesque de Reims ; feu Mr Charles de Laubespine, seigneur de Verderonne et de Stors, aussi Chevalier et Conseiller du Roy en ses Conseils, et Garde des Sceaux de Son Altesse Royale, et Mr son frere Claude de Laubespine, Baron de Norat, Seigneur qui n'est pas moins chery des Muses, que vaillant dans le champ de Mars, qui a en toutes occasions fait voir l'affection qu'il luy portoit ; Mr Balthazar Gobelin, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant President en sa Chambre des Comptes ; Mr Michel Larcher, Seigneur de la Fortelle, Conseiller du Roy en ses Conseils, et President en sa Chambre des Comptes ; Messieurs Gilbert Gaumin (1) ; Lhuillier, Seigneur d'Orgeval ; Jean Pierre de Montchal ; Henry Louis Habert, Seigneur de Montmor et de la Brosse (2), conseillers du Roy

Les Œuvres latines et grecques que Monsieur Gaumin natif de Moulins en Bourbon-

(1) Gilbert Gaulmin, né à Moulins en 1585, mourut à Paris en 1665 (8 décembre). Helléniste, orientaliste, poète latin, il fut un des plus distingués de tous les correspondants de Peiresc. Malheureusement, on n'a que de rares débris de sa correspondance avec un homme qui le goûtait beaucoup, comme le témoignent plusieurs de ses lettres aux frères Dupuy, et aussi celles qu'il adressa au philologue lui-même.

(2) Tous ceux qui connaissent Gassendi connaissent son généreux protecteur Habert de Montmor qui mourut, doyen de l'Académie française et des Maîtres des requêtes, le 21 février 1679. Voir la *Gazette* du 6 mars de cette année-là.

et Maistres des Requestes ordinaires de son Hostel ; il a dedié à Mr de Montmor ses livres de l'Harmonie en Latin ; feu Mr Jean Jacques Barrillon, seigneur de Chastillon sur Marne, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, et President, en ses Enquestes, auquel il a dédié ses *Phenomenes Ballistiques*, où il explique les jets des boulets ; Mr Jacques Auguste de Thou, Baron de Melay (*sic*), Conseiller en la Cour de Parlement, et aussi president en la premiere Chambre des Enquestes ; Mr Hierôme Bignon, Conseiller d'Estat et Advocat General en la Cour de Parlement (1) ; Messieurs Lesné, du Bouchet, Seigneur de Bournonville, et Vaideau, Seigneur de Gramon, Conseillers en la mesme Cour ; feu Mr de Broussel, aussi Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement et Commissaire aux Requestes du Palais ; feu Mr André le Feure, sieur d'Amboile, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, et Commissaire des Requestes du Palais, fils aisné de Mr d'Ormesson, Conseiller du Roy en ses Conseils ; Mr Marcel, Seigneur de Bouqueal, Conseiller du Roy en son Grand Conseil, auquel il a dedié ses *Phenomenes Mechaniques* ; Monsieur Bruslard, Seigneur de Saint-Martin, cy-devant Conseiller au Grand Conseil ; Mr de Carcavi Lyonnois, cy-devant Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Tolose, et au Grand Conseil (2) ; Mr de Fermat, Conseiller au Parlement de Tolose (3) ;

rois. Maistre des Requestes de l'Hostel du Roy, a données au public font paroistre la parfaicte connoissance qu'il a des langues et des sciences.

(1) Jérôme Bignon, né à Paris le 24 août 1589, y mourut le 7 avril 1646. C'est un des rares enfants célèbres dont la prodigieuse précocité n'ait pas abouti à une misérable impuissance.

(2) Pierre de Carcavy, de l'Académie des Sciences, mort en 1684, fut bibliothécaire de Colbert et à partir de 1663, exerça les fonctions de garde de la bibliothèque du roi, sans avoir le titre officiel. Voir *Le cabinet des manuscrits*, par M. Léopold Delisle (tome I, p. 264). Voir le même ouvrage, inépuisable trésor de renseignements et documents, pour Jérôme Bignon, nommé maître de la librairie du roi en 1642, en remplacement du malheureux François de Thou, et prêtant serment en cette qualité, le 8 mai 1643. (tome I, p. 261.)

(3) Pierre de Fermat naquit à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne) en août 1601 et mourut en janvier 1665. Le monde savant attend encore

Mr d'Espagnet, Conseiller en celuy de Bordeaux (1) ; Mr le baron de Rians, de la Maison de Fabry en Provence, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement d'Aix, et feu Mr son Pere Palamedes de Fabry, Seigneur de Valavez, digne frere de feu Mr de Peiresc, duquel j'ay parlé cy-devant ; Mr François Lhuillier, Conseiller du Roy en celuy de Toul ; Mr Nicolas Rigaud *(sic)*, aussi Conseiller au mesme Parlement (dont le nom est celebre par la parfaite connoissance qu'il a des Sciences et de la langue grecque, et pour nous avoir donné les Œuvres du Sçavant Tertullien, et d'autres bons livres) qui l'a obligé, luy prestant plusieurs manuscrits de la Bibliothèque du Roy, quand il estoit Garde de cette Royale Librairie (2) ; comme ont fait aussi Messieurs du Puy, ces deux illustres freres, le Conseiller d'Estat et le Prieur de Saint-Sauveur, (dont les noms seront immortels et des lumieres dans tous les siecles), ayant en toutes occasions fait paroistre l'affection qu'ils luy portoient ; Mr Halé, cy-devant Conseiller du Roy et Doyen des Maistres de sa Chambre des Comptes, auquel il a dedié ses *Remarques sur les Problemes de George de Venize*, et plusieurs autres

une édition complète des œuvres de l'admirable mathématicien, dont le plus compétent des juges, Blaise Pascal, disait : « Celui de toute l'Europe que je tiens pour le plus grand géomètre. »

(1) Voir sur ce magistrat diverses historiettes dans deux chroniques publiées par M. Jules Delpit pour la Société des bibliophiles de Guyenne, la *Chronique* d'Étienne de Cruseau (Bordeaux, 1879, 2 vol. in-8°) et la *Chronique Bordeloise* de Jean de Gaufreteau (Bordeaux, 1878, 2 vol. in-8). Voir encore une note de l'*Inventaire des meubles du château de Nérac en 1598*. (Paris, 1867, p. 27), note où j'ai rappelé que Jean d'Espagnet, dont le savoir a été loué par Bayle, publia en 1616 le *Rosier des guerres*, d'après un manuscrit trouvé à Nérac dans l'ancien cabinet du roi. Nous aimons mieux le président d'Espagnet faisant la chasse aux manuscrits que faisant la chasse aux sorciers, dont il brûla un si grand nombre dans les Landes et le Labourd avec son terrible compère Pierre de Lancre.

(2) Sur Nicolas Rigault, auquel je consacrerai un des prochains fascicules des *Correspondants de Peiresc*, voir, puisqu'il est ici surtout considéré comme garde de la bibliothèque du Roi, le *Cabinet des manuscrits*, tome I, p. 198-200, 261.

livres ; Mr Bigot, sieur de Gastines, cy-devant aussi Maistre des Comptes ; feu Mr le Baron d'Arsy, auquel il a dedié l'un de ses livres ; Mr le Chevalier de Montmaigny ; Mr de Berville, de la Pommeraye ; Messieurs Querin le Vignon, René Moreau, Charles Guillemeau, Medecin ordinaire du Roy, Jacques Cornuti, et Pierre Mersenne, Docteurs en Medecine de la Faculté de Paris, dont trois sont celebres par leurs écrits (1);

Messieurs Moreau, Guillemeau et Cornuti.

Messieurs de la Brosse, de la Chambre, Savot, Tournere et du Clos, Docteurs de celle de Montpellier ; le feu sieur Tournere, Medecin de feue Madame la Duchesse d'Orleans, de Chartres et de Montpensier, et de Madame la Duchesse de Guyse et de Joyeuse, et le Sieur de la Chambre, Medecin de Monseigneur le Chancelier qui a laissé dans ses beaux ouvrages des marques de sa doctrine et de son éloquence (2); feu Mr Savot, Medecin de feu Mr le President Jeannin (3).

Ces excellens Mathematiciens Mr de Pagan (4) ; Mr Bour-

(1) Sur le trio formé par Cornuty, Guillemeau, médecin de Louis XIII, Moreau, professeur au Collège de France, voir surtout les lettres de leur confrère Guy Patin (édition Reveillé-Parise) en attendant une meilleure édition que je n'cesse de demander aux dieux et aux hommes.

(2) Sur Marin Cureau de la Chambre, voir, outre l'*Histoire de l'Académie française*, les lettres de Balzac, celles de Chapelain et les notices spéciales de M. Henri Chardon et de M. René Kerviler.

(3) Louis Savot, né en 1579, à Saulieu (Côte-d'Or), mourut en 1640 à Paris. Le bibliographe Weiss a donné *Biographie universelle*, une liste complète des ouvrages de Savot, qui ne sont pas seulement, comme on pourrait le croire, consacrés à la médecine, mais aussi à l'architecture et à la numismatique. Deux opuscules de Savot sont, l'un très rare, l'autre introuvable : le premier est le *Discours sur les médailles antiques* (Paris, 1627, in-4°), dont j'ai vu un exemplaire à la Mejanes d'Aix dans un recueil de pièces diverses ; le second est le *Discours sur la statue du grand roi Henri au Pont-Neuf* (sans date), que je n'ai jamais vu et qui, si je ne me trompe, n'a jamais été vu par personne.

(4) Blaise-François, comte de Pagan, né à Avignon le 3 mars 1604, mourut à Paris le 18 novembre 1665. Voir son éloge dans les *Hommes illustres* de Perrault et dans le *Dictionnaire biographique du département de Vaucluse* par le docteur Barjavel. Mais le plus grand éloge qu'on lui donne, c'est de dire simplement qu'il fut le maître de Vauban.

din, Seigneur de Villaines ; Mr Claude Mydorge, Tresorier general de France à Amiens (1) ; Mr Claude Hardy, Conseiller du Roy au Chastelet de Paris (2) ; Mr G. Pers.[onne] de Roberval, Professeur Royal aux Mathematiques au college de Maistre Gervais, et en la chaire de Ramus au College Royal de France, auquel en mourant il donna la charge de faire imprimer ses *Traitez* de la *Dioptrique* et de la *Catoptrique*, pour mettre après les livres de l'*Optique* du feu Pere Jean François Niceron (3) ; Monsieur le Tenneur, cy-devant Conseiller en la Cour des Aydes de Guyenne ; Mr Jean Baptiste Morin, Docteur en Medecine et Professeur du Roy aux Mathematiques (4) ; Mr Tevenot nommé Resident pour le Roy à Gennes ; Messieurs Paschal le pere et le fils, le pere qui a esté cy-devant President en la Cour des Aydes d'Auvergne (5) ; Mr de Beaune, sieur de Gouliou, cy-devant Conseiller au presidial de Blois ; feu Mr Boulanger, Lecteur

(1) Puisque nous retrouvons ici Claude Mydorge (déjà rencontré plus haut), nous ajouterons que Baillet, en sa *Vie de Descartes*, a multiplié les détails sur l'ami si dévoué de son héros.

(2) Sur Claude Hardy, né au Mans on ne sait en quelle année, mort à Paris le 5 avril 1678, voir l'*Histoire littéraire du Maine*, t. VI, p. 72-76. Voir aussi un passage des *Mémoires* de Daniel Huet, évêque d'Avranches, traduits par Charles Nisard (Paris, 1853, in-8, p. 107). Voir, en ces mêmes mémoires, diverses particularités sur plusieurs des personnages mentionnés en ces notes, par exemple, Ismael Boulliau, Gabriel Naudé, Gilbert Gaulmin, Montmor, Gassendi, Fermat, Roberval, etc.

(3) Voir Goujet, *Mémoires sur le collège royal de France*, qui (t. II, p. 148-152), le fait naître en un lieu indéterminé (au diocèse de Beauvais) le 8 août 1602 et le fait mourir en 1675.

(4) Voir le même ouvrage (t. II, p. 137-147) sur J.-B. Morin, né à Villefranche en Beaujolais le 22 février 1583, mort à Paris le 6 novembre 1656. La notice de Goujet est remplie de choses curieuses.

(5) Sur Etienne et Blaise Pascal, je me contenterai de citer une récente et remarquable brochure de M. Charles Adam, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Dijon : *Education de Pascal* 1623-1646 (Paris, 1888, grand in-8°). La première partie de ce mémoire est consacrée à *Pascal et son père*. Dans la seconde partie : *Pascal et les savants de Paris*, il est fort question du P. Mersenne et de l'assemblée de mathématiciens (Hardy, Mydorge, etc.) dont le Minime était l'âme.

du Roy aux Mathematiques, et Precepteur de feu Monseigneur Louis de Bourbon, comte de Soissons, Prince du Sang et Pair de France ; feu Mr Sanclarus, aussi professeur du Roy aux Mathematiques (1) ; Monsieur Picques le Pere, Secretaire du Roy, et Mr Picques le fils Advocat en la Cour de Parlement ; feu Mr Beaugran, Secretaire du Roy ; feu Mr Donaut, tous deux excellens Mathematiciens ; Mr Gaigneres, Secretaire de feu Monseigneur le Duc de Bellegarde (2) ; Mr de Mets, Commissaire des Guerres ; Mr Clercelier (3) ; feu Mr Paul Yvon, sieur de la Leu (4) ; feu Mr Jean Tileman Stella, natif de Sighen au Comté de Hesse en Alemagne, professeur du Roy aux Mathematiques ; Mr Desorgues qui a particulierement employé ses soins à soulager les travaux des artisans par la subtilité de ses inventions, comme de la coupe des pierres et autres (5) ;

Feu Monsieur Cotel, Conseiller du Roy en la Cour des Aydes et Mr Tasan, secretaire de M. le Premier.

(1) David de Sainclair, écossais d'origine ; il mourut à Paris le 29 juin 1629. Voir Goujet, t. II, p. 126-128.

(2) Ce devait être le père de ce François Roger de Gagnières dont Michel de Marolles parle ainsi dans ses *Mémoires* (t. I, p. 338) : « Jeune gentilhomme, dont l'esprit, les grâces et la beauté égalent la naissance illustre ». Ce bon abbé cite (même page) un quatrain avec anagramme en son honneur, composé par le futur amateur de manuscrits et de gravures, alors âgé de treize ans. J'avoue que j'aime mieux Gaignières collectionneur que Gaignières faiseur de petits vers. Puisque j'ai nommé Marolles, j'ajouterai que soit dans ses *Mémoires*, soit dans le le *Dénombrement* qui les suit, il a mentionné grand nombre de nos personnages, notamment Jacques Auzoles de la Peyre, Ismael Bouilliau, l'archevêque d'Aix Louis de Bretel, P. de Carcavy, Marin Cureau de la Chambre, Nicolas Coëffeteau, Guillaume Colletet, Georges Critton, René Descartes, Gassendi, Godeau, Habert de Montmor, Pierre Hallé, J.-B. Morin, comte de Moret, Gabriel Naudé, comte de Pagan, Blaise Pascal, les frères Dupuy, Nicolas Rigault, Roberval, les Sainte-Marthe, le P. Sirmond, Fr. de Valois, comte d'Alais, etc.

(3) Claude Clerselier, un des grands amis de Descartes, mourut à Paris, âgé de 70 ans, le 13 avril 1684, comme nous l'apprend la *Gazette* du 15 du même mois.

(4) Voir l'historiette de Tallemant des Réaux intitulée : *La Leu et Lozières et Madame de Lalane* (tome VI, p. 270-294, y compris le commentaire, qui est aussi curieux que plantureux).

(5) Voir sur Jean Tileman Stella le *Memoire sur le collège royal de France*, tome II, p. 152-157. Goujet n'a pas manqué de citer sur cet Allemand

Mr Girard, Gouverneur de feu Monseigneur François de Valois, comte d'Alais ; feu Mr Gilles Magne, Gouverneur de feu Monseigneur Eleonor d'Orleans, Duc de Fronsac (1) ; Mr de Lozieres, de Nemours, Gouverneur de Messieurs de Gondrin et de Montespan ; Mr I. Mittanour, Astronome de Monseigneur Armand de Bourbon, Prince de Conty et Prince du Sang.

Ces illustres Escrivains de la Philosophie, de l'Histoire, de la Musique, et de la Poësie, sçavoir Mr René des Cartes, gentilhomme François, fils et frere de Conseillers au Parlement de Bretagne, qui demeure depuis quelque temps en Hollande pour philosopher plus aisément, estant desgagé des grandes Compagnies (2) ; Mr Picot qui a traduit en François les *Principes de la Philosophie* du sieur des Cartes ; Mr Marandé, Greffier de la Cour des Aydes, assez connu par les livres qu'il a mis en lumière ; feu Mr Jean Bourdelot, qui avoit une parfaite connoissance des bons livres et des langues Orientales (3), et qui a donné au public les Œuvres

nommé, le 24 mai 1637, *lecteur et professeur du Roi pour les mathématiques et pour l'histoire*, le *Traité des Bibliothèques* du P. Louis Jacob et la *Vie du P. Mersenne* par Hilarion de Coste. On peut citer encore sur ce fils adoptif de la France les *lettres* de Chapelain, celles de Guy Patin et celles de Peiresc aux frères Dupuy (t. III).

(1) Gérard Desargues, qui est nommé seulement dans les *Mémoires* de Marolles, tient au contraire une large place dans la vie de Descartes par Baillet. Cet excellent géomètre naquit à Lyon en 1593 et mourut dans la même ville vers 1662. Voir son article dans le 1er volume du *Moréri*, où il est appelé *Argues* (*Gerard des*). Blaise Pascal, dans son *Traité des sections coniques* qu'il publia à l'âge de 16 ans (1639), l'a proclamé « un des grands esprits de ce temps, et des plus versés aux mathématiques, et entre autres aux *Coniques*... »

(2) Voir sur ce personnage qui eut bien des aventures et qui fut même victime d'un enlèvement par des corsaires tunisiens, une note des *Lettres de Chapelain* (t. I, p. 31). Dans le recueil qui de la Bibliothèque de Sainte-Beuve a passé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, le nom de ce correspondant de la *Pucelle* est écrit tantôt *Magnes* et tantôt *Maghes*, mais cette dernière forme n'est pas correcte et, comme nous le prouve le texte de H. de Coste, il faut décidément s'en tenir à *Magne*.

(3) Sur Jean Bourdelot orientaliste voir le recueil de Paul Colomiez,

de Lucian, qu'il a traduites de Grec en Latin ; Monsieur Naudé, renommé pour ses vertus et pour son sçavoir, qui l'ont fait choisir par trois cardinaux pour estre le Directeur de leurs excellentes Librairies, et que l'on peut nommer sans flaterie *une Bibliothèque Vivante*, à cause de la grande connoissance qu'il a des sciences et des livres ; Monsieur François de la Mothe Le Vayer, Conseiller et Historiographe du Roy, cy-devant conseiller du Roy et Substitut de Mr le Procureur General au Parlement de Paris (1) ; Messieurs Scevole et Louis de Sainte-Marthe, freres jumeaux, Advocats en Parlement et Historiographes du Roy, les deux yeux et les deux flambeaux de la Genealogie Royale ; Pierre Scevole, et Nicolas Charles de Sainte-Marthe freres, enfans de Scevole, et les petits-fils du Grand Scevole ou Gaucher de Sainte-Marthe (2), Messieurs Henry et Adrien Valois, aussi freres et dignes historiographes du Roy (3) ; Mr Louis Chantereau le Febvre, Conseiller du Roy en ses Conseils (4) ; Mr le Chevalier de l'Escale qui a écrit plusieurs livres, entre autres la *Vie* du Grand Cardinal Gilles Albornos (5) ; feu Mr Hugues Grotius, Resident pour la Reyne de Suede près de nos Rois Louis XIII et XIV, dont le nom est celebre par ses livres (6) ; Mr Pierre d'Hozier, sieur de la Garde, che-

p. 150. Aux *Testimonia*, Colomiez cite ce passage de H. de Coste et aussi le *Traité des Bibliothèques* du P. Jacob.

(1) Sur la Motte Le Vayer il faut indiquer la thèse pour le doctorat de Ch. L. Étienne (1879), et surtout la Notice de M. R. Kerviler (1879). Ajoutons-y les recueils épistolaires de Chapelain et de Peiresc.

(2) Sur tous les membres de la dynastie Sainte-Marthe, voir dans la *Nouvelle Biographie générale*, t. XLIII, une série d'articles du continuateur du *Gallia Christiana*, M. B. Hauréau.

(3) Un des deux frères, Henri, figurera dans la galerie des correspondants de Peiresc. J'aurais bien voulu publier des lettres de l'auteur des *Gesta Francorum* et de *Notitia Galliarum* à côté des lettres de Cédrénus d'Ammien Marcellin, d'Eusèbe, de Théodoret, etc.

(4) L'auteur du *Traité des fiefs*, 1662, in-4°, naquit en 1588 à Paris et y mourut en 1658.

(5) *La Vertu ressuscitée ou la Vie du cardinal Albornoz, surnommé père de l'Église*. Paris, 1629, in-8°, avec portrait.

(6) Voici le plus récent travail dont l'illustre publiciste soit [illegible].

valier de l'Ordre du Roy, Genealogiste et juge general des armes de France (1) ; Monsieur Marc de Vulson, sieur de la Colombiere, aussi chevalier de Saint-Michel, Maistre d'Hostel ordinaire du Roy et Gentilhomme de la Maison de Sa Majesté, qui a écrit le livre de la Science Heroïque, et deux tomes sous ce titre : le Vray Theatre d'honneur et de chevalerie, ou le Miroir Heroïque de la Noblesse (2) ; Jacques Mauduit, Garde du depost des Requestes du Palais, dont il a écrit l'Eloge dans son *Harmonie Uuiverselle*, où il remarque, que la France, dès le vivant de cet excellent Musicien, l'honora du surnom de *Pere de la Musique*, parce qu'il a comme engendré la belle Musique en ce Royaume par l'excellence de plusieurs ouvrages, et des Concerts composez de voix, et de toutes sortes d'instrumens Harmoniques ; ce qui n'avoit point esté pratiqué avant luy, du moins si parfaitement (3) ; son fils Louis Mauduit, Prieur de Saint-Martin de Brethencourt près de Dourdan, excellent Poëte et Mathematicien (4) ; feu Mr Boisset, Surintendant de

Notice sur Hugues de Groot (Hugo Grotius) suivie de lettres inédites publiées par le vicomte de Caix de Saint-Aymour, Paris, 1884, gr. in-8.

(1) Le célèbre généalogiste naquit à Marseille le 10 juillet 1592. La date du jour de son décès a été diversement indiquée. Selon l'auteur du *Dictionnaire historique de la France*, il mourut le *20 novembre* 1660 ; selon la *Gazette* du 4 décembre, ce fut le 30 novembre ; enfin, s'il faut en croire des notes manuscrites du P. Bougerel qui m'ont été communiquées par feu M. le marquis de Clapiers (sa mort n'éteint pas ma reconnaissance), il aurait passé de vie à trépas le 1er décembre et aurait été enterré dans l'église Saint-André-des-Arcs. Jal, en son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, déclare qu'il n'a pu trouver l'acte d'inhumation de l'auteur de la généalogie des principales maisons de France.

(2) Cet auteur mourut en 1658. Le premier des ouvrages cités par H. de Coste parut en 1644, in-fo, et reparut en 1669, également in-fo ; le second de ces ouvrages parut en 1648, 2 vol. in-fo.

(3) Jacques Mauduit mourut à Paris en 1627, à l'âge de 70 ans. Voir sur lui dans la *Nouvelle Biographie générale* l'article d'un spécialiste, M. Denne-Baron.

(4) Louis Mauduit fit exécuter sous sa direction, aux Minimes de la Place-Royale, pour l'anniversaire de la mort de son père, la messe de *Requiem* composée par ce dernier à l'occasion du service funèbre célébré

de la Musique du Roy ; Mr Pierre du Ryer, Secretaire de Monseigneur le Duc de Vandosme, qui a traduit si elegamment et si fidellement en nostre langue les Histoires d'Herodote, la plupart des Œuvres de Ciceron, les deux tomes de l'*Histoire de la Guerre de Flandre* du R. P. Famian Strada Romain, de la Compagnie de Jesus et qui a donné au public plusieurs belles Tragedies (1) ; Messieurs Frenicle, celebres par leurs poësies et la connoissance qu'ils ont des mathematiques (2) ; Messieurs Guillaume Colletet le pere, et François Colletet le fils, qui sont aussi assez connus par leurs poësies et par les livres qu'ils ont donné au public ; Mr Jean Jules Cesar de Villeneufve, Gentilhomme qui n'est pas moins chéry des Muses que vaillant dans le champ de Mars ; feu Mr André Jumeau, Prieur de Sainte Croix et precepteur de Monseigneur Henry de Bourbon, evesque de Mets et Marquis de Verneüil ; Mr le Maire, excellent Musicien et Mathematicien ; Mr Petit, intendant des Fortifications, dont j'ay desja parlé dans la page 39 de cet Eloge ; feu Mr Guillaume Passart, excellent geometre ; Ms René Trouillard avec lequel il a fait quantité d'experiences ; Mr Gabriel Michel, Sieur de la Roche-Maillet, Angevin, Advocat en la Cour de Parlement (3) ; Mr François de Colombelle, sieur de Berville, et Chevalier de l'Ordre du

dans la chapelle du collège de Boncourt, le 24 février 1586, pour le poète Ronsard, lequel était le confrère de l'habile musicien en l'Académie fondée par Baïf au faubourg Saint-Marcel.

(1) Pierre du Ryer, né à Paris en 1606, y mourut le 6 novembre 1658 ; il fut élu membre de l'Académie française en 1646. Les éloges donnés au traducteur et à l'auteur tragique par H. de Coste paraîtront exagérés aux plus indulgents. Voir dans les *Melanges* de Vigneul-Marville de curieux détails sur la misère des dernières années de la vie de P. Du Ryer.

(2) Nicolas Frenicle, né à Paris en 1600, mort en 1651, cultiva surtout la poésie, et son frère, Bernard, né vers 1605, mort en 1675, cultiva surtout les mathématiques et devint membre de l'Académie de Sciences.

(3) Gabriel Michel, sieur de la Rochemaillet, naquit à Angers le 19 octobre 1562 et mourut à Paris le 9 mai 1642. Voir le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. C. Port, t. II, 1876, p. 670.

Roy ; Mr Elie Deodati, Advocat en la Cour de Parlement (1) ; feu Mr Poisson, sieur de la Bodiniere, Poëte Latin et François, fils de Pierre Poisson, sieur de la Bodiniere, Conseiller au siege presidial d'Angers, qui a écrit l'Harmonie Chronologique des Histoires de la quatrième Monarchie selon l'ordre des années, ensemble l'Estat de l'Eglise (2).

Après sa mort l'on a trouvé dans sa cellule plusieurs lettres qui luy ont esté écrites par Mr le Cardinal François Barberin, neveu du pape Urbain VIII, par Mr Louis de Valois, Comte d'Alais, Gouverneur pour le Roy en ses païs et armée de Provence, et petit-fils du Roy Charles IX ; par Jean Baptiste Baliani, Gentilhomme Gennois ; par Mr des Noyers, Secretaire de Louise-Marie de Mantouë, Reyne de Pologne et de Suede, de Varsavie *(sic)* ; par le R. P. Valerien Magni, docte capucin Milanez, aussi de Varsavie ; par Mr Chanut, Conseiller du Roy en ses Conseils, President des Tresoriers generaux de France en Auvergne, et Resident pour le Roy à Stolcholm près de Christine, Reyne de Sueffe, de Gothie et de Wandalie (3) ; par Mr Constantin Huyggens, Secrétaire de Mr le Prince d'Orange, de la Haye, et autres lieux de Hollande (4) ; par feu Mr Jean Charles,

(1) Élie Diodati naquit à Genève en 1576, la même année que son cousin issu de germain, le théologien Jean Diodati avec lequel on l'a trop souvent confondu. Il passa presque toute sa vie à Paris où il mourut en 1661. Ce fut un des correspondants de Peiresc et de Galilée. La confiance affectueuse que lui témoignèrent ces nobles esprits jette un glorieux reflet sur sa mémoire.

(2) M. C. Port, dans le *Dictionnaire historique, géographique, et biographique de Maine-et-Loire*, s'est occupé de Pierre Poisson, sieur de la Bodinière, mais il n'a pas connu le fils du magistrat, le *poète latin et français* qui n'a peut-être, du reste, laissé que des œuvres non imprimées.

(3) Sur Pierre Chanut voir une note dans le *François Luillier*, p. 32.

(4) Sur Constantin Huygens, père de Christian, voir la belle publication des œuvres complètes de ce dernier faite par la Société hollandaise des Sciences et cité plus haut. Aux trois volumes déjà mis en lumière je puis renvoyer pour presque tous les savants français et étrangers nommés en ces pages, notamment pour Boullian, Carcavy, Chanut, Descartes, Digby, Eichstadius, Fermat, Hevelius, etc.

Comte de Conopaskii, Abbé de Tinez, de Vachory en Pologne ; par Jean Hevelius, Eschevin, de la ville de Republique de Danzick au mesme Royaume ; par Laurens Eichstadius, Medecin, de la mesme ville de Danzich ; par John Mochingerus, de la mesme ville ; par Mr Denys de Salvaing, seigneur de Boissieu, Conseiller d'Estat et Premier President de la Chambre des Comptes de Daufiné, de Grenoble (1) ; par Messieurs de Ponnat et de Coste, Conseillers en la Cour de Parlement de Daufiné, de Grenoble ; par M. Jacques de Valois, Escossois, Tresorier general de France en Daufiné, Grand Astronome, de Grenoble (2) ; par le Seigneur Jean Baptiste Doni, Gentilhomme Florentin, de Florence (3) ; par le Seigneur Torricelli, Professeur du Grand Duc en Mathematique, et disciple de Galileo Galilei, de la mesme ville (4) ; par Mr le Chevalier d'Igbi, Resident près du Pape pour Henriette Marie de France, Reyne de la Grand'Bretagne ; par Mr le Chevalier Cassian du Puy, vulgairement le Cav[alier] del Pozzo ; par le seigneur Angelo Ricci ; par Mr Luc

(1) Denis Salvaing de Boissieu naquit le 21 avril 1683, non à Vienne, comme on l'a trop dit et comme on l'a imprimé encore tout récemment, mais au château de Vonrey, près de Moirans, en Dauphiné ; il mourut le 10 avril 1683. La biographie du savant auteur de l'*Usage des fiefs* a été très exactement écrite par M. de Terrebasse, 1850, in-8.

(2) Jacques de Valois figure souvent dans les lettres de Peiresc et dans celles de ses correspondants. Voir sur cet amateur, originaire de l'Écosse et que Francisque Michel a oublié dans ses deux volumes sur les *Écossais en France*, les *Documents inédits sur Gassendi*. Nous le retrouverons dans un prochain fascicule des *Correspondants de Peiresc*, où figureront, autour d'André Du Chesne, divers érudits provinciaux.

(3) Le Florentin J.-B. Doni, sur lequel Ginguené a donné une si bonne notice dans la *Biographie Universelle*, est très souvent mentionné dans les lettres de Chapelain et de Peiresc. Je en dirai autant de plusieurs des personnages qui vont suivre, tels que le cavalier del Pozzo, Holstenius, etc.

(4) Je viens de citer l'article de Ginguené sur Doni. Je citerai sur Evangelista Torricelli, né en 1608, mort à l'âge de 39 ans, comme Pascal, un non moins excellent article de l'académicien Biot dans le même recueil. Ce fut le P. Niceron qui, pendant son séjour à Rome, mit Torricelli en relation avec Fermat, Mersenne, Roberval, etc.

Holstenius, vulgairement Holstein, natif de Hambourg en Alemagne, Chanoine de Saint-Pierre ; par le P. Athanase Kerker *(sic)*, aussi Aleman, de la Compagnie de Jésus, de Rome (1) ; par feu Mr Aubert le Mire, natif de Brusselle, Doyen de Nostre-Dame d'Anvers, et Maistre de la Chapelle de feuë l'Infante Isabelle-Claire-Eugenie, d'Anvers (2) ; Monsieur Milon, Advocat en la Cour de Parlement, de diverses villes de ce Royaume, par Mr l'Abbé de Monflaines; par Mr Stanihurst, Docteur en Theologie, Hibernois ; par Mr Titelouse, excellent Musicien, de Rouen ; par le Pere Theophile Reynault, Jesuite, d'Avignon et de Rome ; par le Pere Claude Richard, Jesuite, de Madrid ; par Messieurs Deschamps et Brun, de Bergerac (3) ; par le P. Vatier, Jesuite de la Flesche (4) ; par Mr de Vienne, Abbé de S. Martin à Nevers ; par Mr de Meru, et par le P. Jean François, Recteur du College des Peres Jesuites de Nevers, de la mesme ville ; par Monsieur Fermat, Conseiller en la Cour de Parlement de Tolose, de la mesme ville ; par Mr d'Espagnet, Conseiller en la Cour de Parlement de Bordeaux, de la mesme ville ; par Mr du Verdus (5), et par Mr Trichet, aussi de Bordeaux (6) ; par Mr le Tenneur, de Tours et

(1) C'est Kircher, un des membres les plus savants de la compagnie de Jésus et qui, sans négliger la philologie et la théologie, cultiva toute sa vie avec ardeur les sciences mathématiques et physiques.

(2) On a dit du chanoine Aubert Le Mire (Bruxelles 1575 - Anvers 1640) qu'il ne fut qu'un laborieux compilateur. Voir la terrible liste de ses ouvrages dans le tome VII des *Mémoires* de Niceron.

(3) Sur ces deux savants périgourdins, qui mériteraient d'être plus connus, voir le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome XV, 1889, p. 450-451, et tome XVII, 1890, p. 37-39.

(4) On trouve dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. III, p. 1297, un Père Antoine Vatier, né en 1613 et mort en 1659, qui parait avoir été exclusivement théologien. Est-ce le nôtre ? Malgré la concordance des dates, je ne le crois pas.

(5) Sur l'abbé François du Verdus, traducteur des *Élémens de politique* de Hobbes, voir les *Mémoires* de Michel de Marolles, t. p. 378, et le *dénombrement*, t. III, p. 171.

(6) Raphaël Trichet du Fresne fut le successeur — non indigne — de Gabriel Naudé dans la charge de bibliothécaire de Christine, reine de

d'autres villes de ce Royaume ; par Nicolas Cabeus, Ferrarois, de la Compagnie de Jesus, de Rome ; par le P. Cavallieri, de Bologne ; par le P. Honorat Fabri, Jesuite, de Lyon (1) ; par Mr de Neuré, d'Aix et de Lyon (2) ; par Mr de Colombi (3), et Borrilli, d'Aix (4) ; par Mr Claude Saumaise, de diverses villes de Hollande ; par Me René des Cartes, du mesme païs ; par Mr de Schouten, par I. Golius (5) et par le sieur Sorbere, de Leiden ; par Mr Langrenius, de Brusselle ; par Sixtin Amama de Franeker, l'an 1627 ; par Gilbert Voetius, d'Utrecht (6) ; par Ch. Ravius, Professeur en la

Suède. Il possédait lui-même une belle bibliothèque dont le catalogue parut en 1662, Paris, in-4. Trichet fut non-seulement un bibliophile consommé, mais aussi un numismatiste de grande réputation. Voir sur lui les *Mémoires* de Huet, les *lettres* de Guy Patin, le *Chevræana*, le *Dictionnaire des amateurs français du XVIIe siècle* par M. E. Bonnaffé, 1884.

(1) Voir dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* les articles *Cabeus* et *Fabri*, ce dernier article très développé, col. 1776-1782, le P. Honoré Fabri ayant été, comme disent les PP. de Backer et Sommervogel, « doué d'une activité et d'une ardeur prodigieuse au travail », et s'étant livré « à tous les genres d'étude ». Quant au P. Cavallieri, il n'a pas de notice dans le recueil des savants bibliographes.

(2) Sur Michel Neuré voir (*passim*) le t. II des *Lettres* de Chapelain soit pour les révélations fournies par le texte, soit pour les références fournies par les notes.

(3) F. Cauvigny, sieur de Colomby, membre de l'Académie française, était un cousin de Malherbe. Voir sur lui, outre le classique ouvrage de Pellisson et d'Olivet, le t. IV des œuvres de son illustre parent publiées par M. L. Lalanne. Balzac s'est finement et spirituellement moqué de ses mauvaises traductions, lui reprochant « le peu d'intelligence qui estoit entre lui et Tacite au temps même de leur plus grande familiarité ».

(4) Au moment où je trace ces lignes, on vient d'imprimer à Aix un fascicule des *Correspondants de Peiresc*, le XVIIIe, où l'on trouvera mille détails sur le notaire-archéologue Boniface Borrilly et sur son remarquable cabinet.

(5) Jacques Golius, un des plus grands orientalistes de la Hollande, fut l'ami de Descartes et de Peiresc. S. de Sacy, dans un magistral article de la *Biographie Universelle*, a rappelé que Golius en sa jeunesse fut professeur de grec à La Rochelle.

(6) C'est Gisbert Voet, ce théologien dont le détestable caractère est plus fameux encore que le savoir. Mais, d'après une toute récente notice de M. Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1891, cette mauvaise réputation serait

langue Hebraïque en la mesme ville ; par Jean Albert Bannius, excellent Musicien, de Harlem ; par André Rivet, Poitevin, de la Haye (1) ; par Mr du Laurens, de la mesme ville ; par Isaac Beertman, Mathematicien, d'Amstredam *(sic)* ; par Christofle Sturanus, de Bremen ; par Alexandre Morus, de Geneve ; par Jean Buxtorfe, de Basle ; par Dantius, par Seldenus, par Theodore Haat, de Londres ; par Thomas Hobb, Anglois, Gouverneur de Mr le Prince de Galles ; par le Chevalier Candysh, par Henry Revery ; par Chavenias, Danois, et par d'autres estrangers (2).

Parmy ces lettres on en a aussi trouvé quelques-unes des Religieux de nostre Ordre, illustres par leurs écrits (3),

usurpée et le prétendu persécuteur de Descartes ne mériterait point d'être cloué au pilori de l'histoire. La réhabilitation faite par M. Bertrand aide à comprendre les bonnes relations qui existèrent entre Voet et le saint religieux.

(1) Voir sur ce docte pasteur protestant, outre le recueil des frères Haag, les lettres de Guez de Balzac, 1873. On garde au département des manuscrits une curieuse correspondance de Rivet avec Claude Sarrau, l'érudit magistrat, et je voudrais bien qu'elle fut publiée.

(2) A propos de ces documents, citons ce passage de la notice de M. Hauréau, p. 178 : « Cinq cents pièces autographes, envoyées à Mersenne par tous les érudits de son temps, formant 3 vol. in-fo, se vendaient en l'année 1833. — M. de Lescure, *Les Autographes*, p. 75. » Ces précieux autographes avaient été laissés par Mersenne au couvent de la Place-Royale, avec une précieuse collection de livres et d'instruments. L'acquéreur fut un bibliophile de grand et fatal savoir-faire et de sinistre mémoire. On trouve dans le *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* par M. Léopold Delisle, (Paris, 1888, gr. in-8, p. 166 et suiv.) l'indication de plusieurs des correspondances mentionnées par H. de Coste, celles, par exemple, du cardinal Fr. Barberini, J.-B. Doni, Digby, Athanase Kircher, Deschamps (de Bergerac), Buxtorf, Th. Hobbes, etc. Les 3 vol. in-fo, dans lesquels H. de Coste avait recueilli les lettres originales adressées au P. Mersenne, et qui sont reliés en veau, à la marque du couvent des Minimes de Paris, sont inscrits actuellement à la Bibliothèque nationale sous les nos 6204, 6205 et 6206 des Nouvelles acquisitions françaises. En dehors de ces trois volumes, le fonds Libri contient d'autres lettres écrites à Mersenne par Torricelli, par Descartes (ces dernières volées à la Bibliothèque de l'Institut).

(3) A la distance de près de deux siècles et demi cette *illustration* a singulièrement pâli et on ne peut s'empêcher de sourire en voyant com-

comme de la Province de Provence, des RR. Peres Jean François, Estienne Octoul, et André Real, de Marseille, d'Aix et d'Avignon ; de celle de Tolose ou d'Aquitaine, des RR. Peres I. la Combe, Pierre d'Aguts, de Tolose, et Jaques Bremant, de Carcassonne ; de celle de France du feu R. P. Robert Regnault, qui avoit esté conseiller du Roy en sa Cour des Aydes à Paris avant que d'entrer en l'Ordre des Minimes, (dans lequel l'on peut l'appeller le Fondateur de la belle Bibliothèque de ce Convent de la Place Royale), de Constantinople et du Caire, et d'autres villes du Levant ; de la province de Lyon, le R. P. Gabriel Thibaut, de Chaumont en Auvergne ; du R. P. Bannier, de Clermont ; du R. P. Jean du Rel ou du Relle, de Moulins et de Lyon ; mais particulièrement de Rome du R. Pere Emmanuel Maignan, Tolosain, lecteur en Theologie au Convent de la Tressainte Trinité du Mont Princio ou des Minimes François à Rome, qui a mis en lumiere cette année 1648 un livre excellent des *Horloges et des quadrans solaires* (1) ; du feu P. Jean François Niceron, et du R. P. François de la Noue, Collegue François des Reverendissimes Peres Laurens de Spezzane, et Thomas Munoz et de Spinossa, generaux de nostre Ordre, qui a escrit en Latin *la Chronique generale de la mesme Compagnie*, dans laquelle parlant des Escrivains de l'Ordre, il fait l'éloge du R. P. Marin Mersenne, en ces termes, *Celebris Theologus, Philosophus et Mathematicus ac vere πολύγραφος*, celebre Theologien, philosophe et Mathematicien. Enfin l'on peut dire veritablement de luy qu'il n'y a rien dont il n'ait escrit avec toute sorte de lumiere et de connoissance. Pour moy je ne puis luy donner d'autre éloge que celuy que le Cardinal Annaliste, le Grand Baronio, le

Perspectiva Horaria, sive de horographia gnomonica, tum theoretica, tum practica libri quatuor.

bien sont plongés dans la nuit de l'oubli la plupart des Minimes que le bon H. de Coste énumérait avec tant de fierté. Tirons de ceci une morale, un *memento quia pulvis es*, et demandons-nous si, dans 250 ans, on se souviendra beaucoup plus des écrivains qui maintenant sont pour leurs complaisants confrères, des étoiles de première grandeur.

(1) Voir sur le P. Maignan les *Lettres de Jean Chapelain*, t. II, p. 226.

Cesar des Escrivains de ce siecle (1), donnoit à feu Mr Nicolas le Fevre, Precepteur du feu Roy Louis XIII et de feu Monseigneur le Prince (2), *qu'on n'a jamais veu une doctrine qui fust plus haute et qui fust plus humble* (3) : car il seroit difficile d'exprimer l'affection et l'ardeur avec laquelle il se portoit à tout ce qui regarde generalement l'avancement des sciences, soit de luy mesme, ainsi qu'on peut voir par les livres qu'il a fait imprimer, qui contiennent une si grande varieté de matieres qu'on auroit de la peine de croire qu'il eust pû s'instruire en une partie seulement, si ses ouvrages mesme n'en donnoient des témoignages qu'on ne sçauroit contredire ; soit aussi par l'honneste emulation qu'il excitoit parmy les sçavans, pour les obliger à donner au public les veritez qu'ils avoient descouvertes, ou à s'appliquer serieusement à la recherche de celles qui sont les plus cachées, dont il y en a beaucoup qui ont esté heureusement descouvertes en ce siecle, et peut-estre davantage qu'on n'en découvrira en aucun autre ; jusques là mesme que ne pouvant persuader ces grands Genies à mettre au jour leurs compositions, il essayoit de les y forcer, inserant dans ses livres ce qu'il apprenoit par leur communication, leur faisant voir par ce moyen qu'ils pouvoient aisément entreprendre ce qui estoit à moitié fait, ou du moins empeschant par ce vertueux artifice que la posterité ne fust privée d'une partie de ce qui seroit mort avec eux. Il en a usé de la sorte en plusieurs endroits de ses livres, et a tousjours rendu aux Autheurs avec beauoup de franchise et de sincerité, ce qu'il ne faisoit imprimer que pour leur avantage et pour leur gloire.

(1) Allusion au prénom de Baronius. On a déjà pu voir que le pieux biographe ne se refuse pas, à l'occasion, le plaisir d'un jeu de mots.

(2) Cet habile philologue naquit à Paris le 2 juin 1544 et mourut le 3 novembre 1612. Il a été oublié dans la *Nouvelle Biographie générale*, mais non dans le *Moréri* où selon la remarque de Bayle, « son article est bon ». Voir une courte et vive notice sur Lefèvre dans l'*Histoire des princes de Condé* par Mgr le duc d'Aumale, t. II, 1864, p. 239-240.

(3) N. Lefèvre fut donc loué à la fois par Baronius et par son très savant adversaire, Isaac Casaubon. *Exercit. XVI in Baronium*, cap. LXXX.

Il avoit une extreme aversion de l'oisiveté, et n'avoit pas si tost quitté la Compagnie des honnestes gens (qui luy faisoient la faveur de le visiter) ou la lecture des livres sacrez et profanes, ou la psalmodie à l'Office divin, qu'estant aux Recreations il se ravissoit et nous ravissoit nous mesmes, quand nous allions nous promener avec luy, par les meditations et les discours qu'il faisoit sur les fruits, sur les plantes, sur les moindres animaux, et enfin sur tous les objets des merveilles de Dieu, qui se presentoient dans les jardins ou en nostre chemin. Il chantoit souvent les premiers versets du Psaume 21 *Dominus regit me*, etc., ou quelque Paraphrase en vers Latins et François sur ce même Pseaume, ou il chantoit ce dernier verset du dernier des Psaumes, *Omnis Spiritus laudet Dominum* (1), ou ce Psaume tout entier (2), qui contient une exhortation à louer la Sainteté de Dieu dans ses Saints, et sa puissance dans ses ouvrages visibles sur toutes sortes d'instrumens Harmoniques.

Dans le jardin de Messieurs le Mains. A cette petite note de l'auteur j'ajoute que Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. VII, p. 536, a cité un bon mot de Marin le théoriste, le plus jeune des deux frères.

Les ames de tels personnages sont de la qualité de cette fontaine que le Grand Alexandre admira en Babylone, laquelle jettoit une eau qui s'allumoit incontinent aux rayons du soleil, ou aussitost qu'on luy monstroit le feu (3) : car ces bons esprits sont si épurez et si demeslez de la terre, et ont les yeux si nets et si brillans, qu'ils s'enflamment par la moindre amorce à la meditation des choses du Ciel, et à l'amour de Dieu.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Ces quatre mots servent d'épigraphe au recueil de Mersenne : *Harmonicorum instrumentorum libri IV*... (Paris, 1635, in-f°) ; ils sont inscrits dans le titre même de l'ouvrage (entre parenthèses) à la suite du nom de l'auteur et avant l'indication du lieu d'impression.

(2) On aime à savoir que, dans le P. Mersenne, qui s'était toujours tant occupé de l'étude des choses de la musique, la pratique s'harmonisait avec la théorie.

(3) Voir Plutarque, *Vie d'Alexandre*, chap. XLIX, sur cette fontaine de naphte.

DOCUMENTS

SUR

L'HOPITAL DES ARDENTS

DU MANS

L'histoire de l'hôpital des Ardents du Mans n'est pas très connue. Cauvin, Pesche et Dom Piolin en ont parlé, mais d'une façon brève et sans détails. Les documents relatifs à cet établissement offrent donc un intérêt particulier, à titre de matériaux, pour une histoire future.

Grâce à M. A. de Vauguyon, nous avons eu connaissance de plusieurs chartes, datées de 1220 à 1307, constatant les dons de généreux bienfaiteurs et découvrant certains points de la vie intime des Ardents.

M. Quéruau-Lamerie m'a communiqué un cahier fort curieux, dont il est possesseur, et d'où il m'a permis d'extraire : 1° Un fragment du testament de l'évêque Avesgaud, acte de fondation de l'hôpital, pour lequel le prélat lègue une maison située, au-dessous de la ville, près de la résidence épiscopale. 2° Les statuts donnés par le chapitre, en 1473, pour la reformation de la maison. La discipline s'était relâchée ; il fallait rentrer dans l'ordre. Ces statuts, fort longs, sont rédigés en latin. Après avoir déjà reproduit le texte des chartes du XIIIe et du XIVe siècles, je n'ai pas voulu imposer

aux lecteurs de la *Revue* la nouvelle fatigue d'un style en mauvaise langue : j'ai traduit et analysé ce document de manière à faire passer rapidement sous leurs yeux ses parties essentielles. 3° Deux règlements (1551 et 1566) correspondant à la réformation générale des hôpitaux.

Ce cahier écrit vers 1610 est un recueil de copies d'actes et règlements antérieurs à cette époque, tous relatifs à l'Église du Mans. Il comprend trente-deux feuillets ; dix sont occupés par les Ardents (1).

(1) En dehors de ce sujet voici les titres des matières contenues dans le recueil :

Fol. 1. — Numerus Cenomanorum Episcoporum et Series.
Fol. 3. — En blanc.
Fol. 4. — Juramentum Episcopi.
Juramentum Decani.
Juramentum Succentoris.
Fol. 4. — Juramentum Canonicorum.
Juramentum abbatis Sancti Karilephi.
Juramentum abbatis Sancti Vincentii.
Juramentum secretarii Capituli Ecclesiæ Cenomanensis.
Fol. 5. — Juramentum Capellanorum.
Juramentum Chorariorum.
Societas Capitulorum Ecclesiarum Cenomanensis et Andegavensis.
Fol. 6. — Documents sur les Ardents.
Fol. 16. — De institutione Archidiaconorum in Ecclesia Cenomanensi.
Fol. 18. — Arrest pour le droict de depost des archidiacres du Mans.
Fol. 19. — Quod monachi Sancti Vincentii tenentur ad missam pro deffunctis post Primam.
Arrest du Parlement de Paris pour la messe des obitz à laquelle sont tenuz les religieux de St-Vincent-lez-Le Mans.
Fol. 20. — De Succentoriæ fundatione.
Fol. 21. — Consensus quod prebenda uniatur Succentoriæ Cenomanensi.
Fol. 22. — Fundatio prebendæ seruæ.
Fol. 23 à 25. — Transactio et concordatum inter capitulum Ecclesiæ Cenomanensis et canonicum prebendæ seruæ cum quatuor semiprebendatis ratione hebdomadarum faciendarum.
Fol. 25 et 26. — Bulla primorum semiprebendatorum canonicorum ecclesiæ Cenomanensis.
Fol. 27. — Bulla duorum semiprebendatorum posteriorum

EXTRAIT DU TESTAMENT D'AVESGAUD ÉVÊQUE DU MANS
(avant 1035)

Quicumque suorum veniam desiderat peccatorum et delictorum consequi et post hanc vitam domum penetrare et inhabitare supremam, pietatis opem, prout facultas suppetit, proximis agenis pro Dei amore exhibere studeat. Hoc vetus testamentum hoc novum præcipit et hortatus dicit, namque Propheta : honora Dominum de tua substantia et de primitis frigum tuorum da pauperibus. Et amplius ait : Estote hospitales invicem sine murmuratione. Ipsa quoque Veritas ait : Date et dabitur vobis. Tantæ igitur authoritatis præceptum, ego Avesgaudus cænomanensis præsul licet indignus, cupiens aliquatenus imitari, domum nostram quam infra urbem juxta mansionem episcopalem de materia lignoque composui, pro Dei sanctique Juliani amore, pro etiam mea meorumque parentum et omnium qui suas elemosinas in ea manentibus pauperibus atque mansuris dant atque donabunt salute, debilium fratrum ac sororum hospitalitati ascribo atque concedo. Ac si quis ea quæ data sunt vel dabuntur in ea manentibus sive mansuris pauperibus auferre prœsumpserit, a Deo omnipotenti et omnibus sanctis et a vobis licet indignis maledicatur, excomunicatur, damnetur et pereat in æternum.

STATUTS DE L'HOPITAL DES ARDENTS DU MANS
(1473)

Le Chapitre de l'Eglise du Mans désirant apaiser la Puissance Divine offensée, soulager l'humanité souffrante,

Fol. 28 et 29. — Processus super bulla superiori Eugenii Papæ.
Fol. 29. — Unio augmenti duabus semiprebendis.
Institutio prebendæ Theologalis.

effacer les fautes des pécheurs, procurer le salut des âmes ;

Considérant que l'Hôpital des Ardents du Mans, placé sous sa juridiction temporelle et spirituelle, soumis à des règles anciennes, a perdu toute espèce d'organisation et n'est plus régi selon les formes et coutumes prescrites, cela à cause des désastres de la guerre qui a tout bouleversé non-seulement dans le Maine mais encore dans les autres parties de la France ;

Fait savoir que, selon l'autorité et le droit qui lui appartient, après enquête faite par les chanoines spécialement désignés pour ce fait, il a décrété les règles et statuts suivants qui sont établis conformément aux anciennes observances de la maison.

Du nombre des Frères.

Il y aura un maître ou administrateur, cinq frères, une femme appelée maîtresse des Ardents. Parmi le maître et les cinq frères, quatre au moins seront prêtres ; les deux autres peuvent être clercs non liés par des vœux de religion. Le maître et les frères pourront obtenir des bénéfices, pourvu que le service de l'hôpital n'en souffre pas.

Des serviteurs.

Il y aura dans la maison le nombre de serviteurs de l'un ou l'autre sexe nécessaire aux besoins et proportionné aux ressources pécuniaires de l'établissement. On n'emploiera aucune femme d'âge suspect.

Des insignes que doivent porter le maître et les frères.

Selon l'ancien usage, le maître se servira d'une chasuble convenable. Les frères, la maîtresse et les autres personnes

de la maison, toutes les fois qu'elles devront sortir en public, porteront sur la poitrine, par-dessus leur habit, un signe visible, c'est-à-dire un morceau d'étoffe rouge bordé d'une frange noire, de manière à être reconnus comme appartenant à l'hôpital.

Des devoirs du maître.

Le maître devra commander aux frères et à toutes les personnes de la maison ; traiter les affaires ; tracer à chacun sa mission ; régir les biens, les terres, les vignes, recueillir et conserver les fruits et les revenus ; rendre à nous ou à nos commissaires un compte fidèle, toutes les fois qu'il nous plaira ; tenir des recettes et des dépenses un registre qu'il nous fera signer tous les quinze jours ; dresser l'inventaire des biens et possessions de la maison et nous le présenter ; etc...

De l'obéissance que les frères doivent au maître.

Les frères, la maîtresse et les personnes employées dans la maison devront obéir aux ordres du maître, pourvu qu'ils soient licites et honnêtes.

Des tavernes et des jeux.

Le maître, les frères, la maîtresse et leurs serviteurs ne devront pénétrer ni dans les tavernes ni dans les lieux mal fréquentés ; ils ne devront se livrer à aucun jeu. Le maître pourra punir les transgressions à la règle, en diminuant pour un jour la part de nourriture ou de boisson, ou en infligeant un jeûne ; si la faute paraît trop grave on devra recourir à nous.

Du coucher.

Les frères devront tous manger et coucher ensemble aux heures fixées. Le maître, s'il lui plaît, pourra habiter une chambre à part. La maîtresse aura un logement séparé.

De l'élection du maître et de la maîtresse.

Le maître, les frères et la maîtresse seront nommés par nous assemblés en chapitre. Les serviteurs pourront être choisis par le maître et les frères ; nous nous réservons cependant le droit d'en placer nous mêmes ou de renvoyer ceux qui auraient été choisis. Si quelqu'un veut donner ses biens à la maison et y venir demeurer cela ne pourra se faire que par notre autorisation.

De la réception des frères.

Avant que personne puisse être reçu frère, il devra obtenir de nous des lettres qu'il présentera au maître sans que celui-ci puisse alors refuser la réception. Chaque frère nouveau devra apporter un lit fourni et les autres choses qui lui sont nécessaires y compris un livre pour réciter ses heures. Il devra donner au maître une paire de petits couteaux avec des pinces garnies d'argent et à chacun des frères et à la maîtresse un petit couteau.

Le maître, les frères et la maîtresse devront faire un repas avec le nouveau frère le jour de son entrée ou un autre jour si le maître le préfère.

De la nourriture.

Le maître devra s'occuper de nourrir convenablement les frères et les autres personnes employées au service de la

maison. Ils prendront cette nourriture en commun, comme il est dit plus haut. Lorsqu'ils s'absenteront pour les affaires de la maison ils seront défrayés du nécessaire. Quant au vêtement, le maître recevra chaque année 25 livres pour se pourvoir et les frères et la maîtresse cent sous tournois.

Des biens des frères.

Ni le maître, ni les frères, ni la maîtresse ne pourront distraire de la maison rien de ce qu'ils possèdent. Ils ne pourront ni avoir de logement en ville ni disposer de leurs biens. Si quelqu'un d'eux voulait sortir de la communauté, après en avoir obtenu notre permission, il devra laisser à l'hôpital la moitié de ses biens mobiliers. Aucun ne pourra disposer par testament que de la moitié de ses biens mobiliers, l'autre moitié restant à l'hôpital.

Du service Divin.

Les frères et les autres personnes devront faire le service divin habituel de la maison.

Du soin des pauvres.

Comme cette maison a été principalement fondée et construite pour recevoir les pauvres et les malades qui sont attirés des contrées les plus éloignées par les miracles que le bienheureux Julien, notre premier évêque et notre apôtre, accomplit avec la permission de Dieu et qui viennent chercher près de son sanctuaire le soulagement de leurs maux corporels et spirituels, nous voulons que nos constitutions actuelles répondent d'une façon toute spéciale au but pri-

mitif. En conséquence, la partie basse de la maison dans laquelle on avait l'habitude de placer les pauvres et les malades sera nettoyée et tenue libre de tout embarras ; on y installera des lits garnis de plumes, de draps et de couvertures. Tant qu'il y aura de la place on y recevra les gens et on les traitera avec bonté. Ceux qui seront venus chercher seulement un gite s'en iront le matin ; ceux qui seront malades seront gardés jusqu'à leur guérison ou leur mort. Le maitre, les frères et les personnes employées devront veiller au soin des malades et des voyageurs avec la plus grande attention et personne ne pourra s'en dispenser sous prétexte qu'il a autre chose à faire, le principal but de la maison étant, avant tout autre objet, de vaquer à ces soins. Si quelqu'un se relâche dans ses fonctions, le maitre l'avertira et le punira s'il le faut.

Dans un bourg quelconque du diocèse du Mans ou ailleurs seront placés un ou deux pores munis de clochettes, afin qu'on les reconnaisse, qui seront nourris par la charité des fidèles, selon l'ancien usage.

Comme nous avons l'autorité complète sur la maison et sur ses habitants nous ordonnons que tous les contrats seront passés sous notre sceau.

Nous ordonnons que ces statuts seront observés inviolablement par le maître, les frères et la maitresse, à moins que nous ne jugions utiles nous mêmes d'y retrancher, ajouter ou modifier quelque point.

En témoignage desquelles choses nous avons revêtu les présentes de notre sceau. Fait en notre chapitre le neuvième jour d'octobre mil quatre cent soixante-treize. Jean de Brolio, chantre ; Félix Berruyer.

RÉGLEMENT DE LA MAISON DIEU DES ARDANTS
(18 septembre 1551)

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront les juges et députez par le Roy et sa cour de Parlement sur le faict de la généralle réformation des hospitaux, hostels Dieu, aulmosneries et aultres lieux pitoyables du ressort de lad. cour Salut. Scavoir faisons comme en certaine cause pendante par davant nous entre les doyen chanoynes et chapitre de l'Église du Mans et Me Jehan Veron, maistre et administrateurde l'hospital et maison Dieu des Ardans du Mans et les chappelains et confrères dud. lieu demandeurs à l'enthérinement de deux requestes par eux cy davant présentées tendans, pour les causes y contenues, à ce que main levée leur fust faicte auxd. Veron et confrères du revenu et temporel de lad. maison Dieu des Ardans, saisi suivant les éditcz du Roy, à la requeste du procureur général dud. seigneur, attendu qu'il avait bien et dûment administré led. revenu et d'iceluy rendu bon compte, d'une part; Et led. procureur-général du Roy défendeur et empeichant l'enthérinement desdictes requêtes et requérant la réformation de lad. maison Dieu estre faicte ensuivant lesdictz édictz, d'aultre part.

Veu par nous lesd. requestes... et certaine sentence interlocutoyre donnée par nous en ceste matière, le 20e jour d'aoust mil cinq cens cinquante, par laquelle, après avoir veu les dictes requêtes; le procès-verbal du sénéchal du Maine ou son lieutenant par lui faict sur la visitation de lad. maison, chapelle et bastimens d'icelle; certains statuz de lad. maison faictz par led. chapitre; institution dud. Véron et de deux de ses prédécesseurs; certains comptes-rendus... du revenu de lad. maison..., nous eussions ordonné avant que faire droit sur led. requestes que les manans et habitans de lad. ville du Mans, leur procureur ou sindic, seroient ouis sur icelles requestes et à ceste fin seroient appelés à la requeste dud. procureur du Roy.

Veu pareillement la commission obtenue de nous par led. procureur du Roy... en vertu de laquelle... il auroit faict donner assignation auxdictz manans et habitans... pour dire ce que bon leur sembleroit sur lesdictes requestes de main levée.

(Veu également) certain acte... passé, par davant l'un de nos juges, par Me Guy Jaillart procureur spécialement fondé de lettres de procuration au cas de Richart Brullé, Julian de Laporte et Jacques Saigne, échevins, Me Guy Davenel, contrôleur, Marc Flosse, recepveur, et Robert Delaunay, procureur des manans et habitans de lad. ville et fosbourgs du Mans, et aussi procureur de Pierre Cormier, Almor le Moulnier, Me Samson Mellet, Ambrois Mauboussin, Me Pierre Chartier, Jacques Greslet, Gabriel Leprince, Julian Tiger, Me René Chessar, Me François Bouin, Martin Legendre, tous procureurs des paroisses de St-Benoist, St-Jean-de-la-Chanterie, St-Pierre-l'Enterré, Nostre-Dame-de la-Coulture, St-Vincent, St-Ouen, Nostre-Dame-du-Pré, St-Pierre-de-la-Cour, St-Nicolas, Nostre-Dame-de-Gourdaine, St-Hillayre, paroisses de lad. ville et fosbourgs du Mans. Lequel Jaillart en vertu des procuration spéciales à luy envoyées... aurait déclaré... pour lesd. constituants, en leur noms et qualités, délivrance de main levée estre faicte par nous audict Véron, maistre et administrateur et aux frères d'icelle maison Dieu, ... parceque ladite maison Dieu avoit esté bien et dumant réglée et gouvernée sans malversation ni scandale ; néanmoins requeroit suivant le mandement à luy envoyé par lesdictz échevins, contrôleur, recepveur et procureurs desd. manans et habitans, que led. administrateur et ses successeurs fussent contables à l'advenir de lad. administration en la présence du substitut dudict procureur-général du Roy au Mans et l'un des échevins.

Veu... aultre procuration desdictz Doyens, chanoynes et chapitre du Mans, contenant pareil consentement que dessus ; aultre requeste depuis présentée par lesdictz Veron et

confrères requérant derechef que lad. main levée leur fust faicte...

Nous ensuivant quand à ce les conclusions du procureur-général du Roy... avons faict et faisons main levée auxdictz demandeurs du revenu et temporel de ladicte maison Dieu et en avons déchargé et déchargeons les commissaires par cy-davant commis et establiz au régime et gouvernement d'icelle... A la charge touttefois que les maistres et administrateurs qui seront par cy après commis et députez par lesdictz de Chapitre au faict de l'administration de ladicte maison seront tenus incontinent après qu'ils seront pourvuz, bailler par davant le juge ordinayre du lieu, bonne et suffisante caution de bien régir, gouverner et administrer ledict revenu ; loger, nourrir et alimenter les pauvres, furieux, incensés et aultres pauvres qui affluront et surviendront audict lieu tout ainsi qu'il a esté par cy davant accoustumé ; d'entretenir ladicte maison de meubles suffisants pour la réception et hebergement des susd. pauvres ; faire, dire, célébrer le service divin accoustumé en la chapelle dudict lieu ; faire et entretenir les réparations ; et rendre bon et suffisant compte et reliqua par chacun an en la manière accoustumée..... Donné à Paris le dixhuictyesme jour de septembre l'an mil cinq cens cinquante et un.

RÈGLEMENT POUR LA MAISON DIEU DES ARDANS
(18 décembre 1566)

Charles par la grâce de Dieu Roy de France à nos aymez et feaux conseillers les gens de nostre cour de Parlement de Paris... Salut et dilection. Nos chers et bien aymez les Doyen, chanoynes et chapitre de l'Église du Mans nous ont faict dire et remonstrer que leurs prédécesseurs ont d'ancienneté fondé une chapelle appelée la Maison Dieu des Ardans, près la porte de leur Église, composée de cinq prestres pour l'exercice du divin service et d'un administrateur des fruictz

et revenuz qui y appartiennent fort petitz et toutte-fois chargez de décimes et toutes aultres charges... Et combien que par ce moyen lad. chapelle et maison Dieu des Ardens ne puisse ou doibve estre comprinse par led. faict sur le règlement des hospitaux de nostre Royaulme, ayant tousiours esté régi, gouverné et administré par celuy qui a esté commis par lesd. exposants qui en ont obtenu plusieurs jugements à leur profit sur les troubles et empeischements que nostre procureur-général leur auroit voulu faire, mesme dès l'an cinq cens cinquante..., singulièrement par Me Thomas Paris qui y a esté commis dès l'an cinq cens soixante et deux après avoir baillé bonne et suffisante caution... Néanmoins aulcuns leurs haineux et malveillantz et plus amateurs de leur bien et profit que de l'observation de nos édictz et autres avantages des parties, auraient naguères trouvé moyen de susciter le substitut de notre procureur-général en ladicte sénéchaussée et à sa requeste faire saisir et mestre en nostre main les fruictz et revenuz de lad. chapelle et maison Dieu qui sont à presant dissipez en frais de commissaires, contre l'intention de ses fondateurs et la nostre... Nous, à ces causes, desirants tousiours les biens des pauvres de nostre Royaulme et maintenir lesd. exposants en leurs droicts et libertés. .. Nous avons dict et déclaré, disons et déclarons, avoir tousiours voulu et entendu que le règlement (de mil six cent cinquante et un) sorte son entier et plein effect et soit exécuté de poinct en poinct selon sa forme et teneur sans que lesd. exposants, ledict Paris ou aultres par eux commis à lad. administration y puissent estre à l'advenir aulcunement troublez ou empeischez en quelque sorte et manière que ce soit par notre dict procureur lesd. habitans ou aultres... Donné à Paris le dixhuictyesme jour de décembre, l'an de grâce mil cinq cens soixante et six.

B. S. DE LA BOUILLERIE.

LE CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE CLAUDE BLONDEAU

Le 29 avril 1679, les pauvres de la ville du Mans, sous la conduite de quelques séditieux, s'emparèrent de la maison du procureur syndic des avocats, Claude Blondeau. Ses portes furent enfoncées, ses meubles, ses papiers, son argent furent pillés, ses blés jetés des greniers dans la rue, plus de quarante tonneaux de vin defoncés dans ses celliers. Mais la perte qui l'affligea le plus fut celle de sa bibliothèque. Magnifique pour l'époque, elle ne contenait pas moins de 600 volumes, lui-même l'estimait à plus de 12,000 l. Dans un factum, fait pour obtenir justice contre ses agresseurs, il nous apprend qu'il en avait fait imprimer le catalogue en l'année 1661. Jusqu'ici cet ouvrage était resté inconnu à tous les bibliographes manceaux. Nous en avons enfin trouvé un exemplaire dans la belle collection de M. Brière. Nous sommes heureux de pouvoir le faire connaître au lecteur. C'est une plaquette, de 50 pages de 0m 17c de hauteur sur 0m 11c de large, intitulée : *A nos amys de l'antiquité*. Elle ne porte ni date ni nom d'imprimeur (1). Sur la première page est un

(1) Les caractères d'imprimerie sont les mêmes que ceux des *Portraits des hommes illustres de la province du Maine*. Le Mans, Isambart, 1666. Nous croyons donc, que ces deux volumes sont sortis de chez le même imprimeur.

hommage manuscrit de l'auteur à M. Pichon : *Pour M. Pichon, par son très humble serviteur, Blondeau.* La préface, dédiée à M. de S.., abbé de L.., est un éloge assez emphatique des « auteurs qui, par leurs scavantes conversations, nous fournissent » les conseils pour la conduite de nostre vie et des exemples » pour les mettre en usage (1) ». Quel est ce M. de S... abbé de L... (2)? Nous ne sommes pas parvenu à le déterminer. Quelques renseignements biographiques fournis par l'auteur permettront peut-être d'établir son identité ? « Vous pouriez, » dit-il, Monsieur, augmenter le nombre de ces illustres » amys ; jamais homme n'aporta au monde, tant d'avantages » naturels, ny de disposition à l'éloquence ; les connoissances » que vous aves puisées dans l'antiquité, ou acquises par la » meditation, ont porté dans vostre esprit tant de lumières ; » et vos voyages de longs cours, dans les pays de Demosthene » et de Terence, remply vos magasins de tant de richesses » étrangères, que vous pouvez enrichir vos cabinets, des » depoüilles de la Grèce et de l'Italie, sans que vostre » épargne soit épuisée ».

Les marges de l'exemplaire que nous avons sous les yeux sont couvertes de notes critiques assez acerbes. L'écriture semble contemporaine du texte imprimé. Peut-être sont-elles même de M. Pichon à qui Blondeau adressait son ouvrage ?

Après cette longue préface de 23 pages, vient, sans transition apparente, le *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. C. B.*, « divisé en quatre parties. La première contient

(1) L'auteur cite au cours de sa préface un manceau, Marin Cureau de la Chambre, « qu'à regret il range au nombre de ses précieux amys ». Ce trait n'a pu être rancé que par un contemporain, avec lequel le médecin de Louis XIII avait eu maille à partir. S'il y avait un doute pour dater notre plaquette, il nous semble que ce renseignement devrait le faire disparaître. D'autre part si elle est bien du XVIIe siècle, la signature de l'hommage du commencement, les initiales M. C. B. nous forcent de conclure qu'elle est l'œuvre de notre Claude Blondeau.

(2) Ne serait-ce point Nicolas Brulat de Sillery, abbé de Lepau ?

» les jurisconsultes, praticiens, arestographes, ordonnances » et coûtumes. La seconde, les histoires ecclésiastiques, les » prophanes, et les relations particulières. La troisième, les » Pères de l'Église, et les commentateurs sur la Bible. La » quatrième les livres mêlés sur differentes matières ». Dans la liste des ouvrages catalogués quelques-uns sont rares, entr'autres *La Bible in-folio, de l'impression de Robert Étienne* ; beaucoup sont relatifs à l'histoire du Maine ; dont plusieurs de Claude Blondeau lui-même. On y rencontre les œuvres des solitaires de Port-Royal et de M. Arnauld, L'auteur, en aimait la lecture ne reconnaissant à personne le droit de faire chez lui « le Maistre du Sacré Palais, et d'exer- » cer dans (son) cabinet une inquisition privée ».

Dans un autre factum contre « les bons pères de la congré- » gation prétendue reformée de Saint-Maur », que Blondeau accusait d'être les auteurs des maux qu'il souffrait, il nous apprend qu'il travaillait à un commentaire des œuvres de Rabelais. Nous ne croyons pas que cet ouvrage ait quelquefois été imprimé, mais néanmoins, nous avons jugé convenable de le signaler aux bibliographes de notre province (1).

L. DENIS.

(1) Tous les renseignements sur l'émeute du 29 avril sont pris dans plusieurs factums manuscrits, que nous possédons. — Nous remercions ici M. Brière de l'extrême obligeance qu'il a mis à faciliter la rédaction de cette petite note.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LE

COLLÈGE DE L'ORATOIRE DU MANS [1]

1784-1788

Dans les archives de Montfort-le-Rotrou, se trouve, par un hasard inexpliqué jusqu'ici, un cahier de onze feuillets provenant du collège de l'Oratoire du Mans et que nous avons signalé, dès 1870, dans l'*Inventaire sommaire des archives de la Sarthe*, supplément GG. p. 108.

Ce cahier renferme : 1° un règlement de Monseigneur l'évêque du Mans, pour les classes de théologie au collège-séminaire des prêtres de l'Oratoire ; 2° Les procès-verbaux des concours, pour les années 1784, 1785, 1786, 1787 et 1788, entre les étudiants en théologie sous la présidence de M. l'abbé du Perrier du Mourier (2), chanoine, archidiacre de

(1) Le lecteur qui voudrait connaître avec détails intéressants, l'origine du Collège-Séminaire de l'Oratoire, n'aurait qu'à se reporter à un registre manuscrit in-f° de 300 feuillets du XVIIe ou XVIIIe siècle, déposé aux archives départementales de la Sarthe, n° 27 de la série D. Tout ce qui a été dit de cet établissement par Cauvin, Pesche, D. Piolin, émane de cette source.

(2) Du Perrier du Mourier, Charles-François, né à Tours, le 20 avril 1777, vicaire-capitulaire par le chapitre, au moment où Mgr Louis de Grimaldi fait connaître qu'il a été préconisé, 30 mars, à l'évêché comte

Montfort et vicaire-général de Mgr du Mans, assisté des PP. Lemercier, Devaux, Babey, Moissenet, de Las ou de Lage, prêtres professeurs.

Ces documents sont intéressants à divers titres pour l'histoire du collège de l'Oratoire et nous ont semblé dignes d'une rapide analyse.

2 mai 1784. — Règlement de Mgr l'illme et révérme évêque du Mans, François-Gaspard de Jouffroi de Gonssans (1), *pour la classe de théologie au collège-séminaire des prêtres de l'Oratoire du Mans.*

Ce règlement se divise en quatre articles : 1° réception ; 2° assiduité ; 3° études ; 4° émulation. « Les professeurs, dit l'article 3, continueront d'expliquer, outre les traités de théologie, les psaumes et les cantiques qui font partie de l'office de l'Église, et les étudiants leur rendront grâce dans les classes suivantes de ce qu'ils auront retenu de cette explication... Le samedi matin on soutiendra, dans la classe, une sabbatine où se fera la répétition des leçons de la quinzaine précédente sur un des traités, et de même, le samedi suivant, sur l'autre traité, et ainsi tour à tour pendant l'année... »

Concours de 1784. — Le jour du concours ayant été retardé par divers événements, il n'a eu lieu qu'au deuxième jour d'août. M. l'abbé Du Perrier du Mourier, chanoine, archidiacre de Montfort et vicaire-général de Mgr, est nommé par Sa Grandeur pour y présider.

Les Pères Devaux, supérieur de l'Oratoire, Lemercier (2)

pairie de Noyon. Il fut choisi pour grand-vicaire, le 14 juillet 1778, à l'arrivée de Mgr François-Gaspard de Jouffroy de Gonssans ; devint chanoine et archidiacre de Montfort en même temps que grand-vicaire, et eut à souffrir durant la Révolution. Il fut évêque d'Évreux, 1823-1827.

(1) François-Gaspard de Jouffroi de Gonssans, né à Gonssans, Doubs, le 15 juin 1723, ancien évêque de Gap, 1774, du Mans, 1779, député aux États-Généraux, mourut en exil à Paderborn, le 23 janvier 1799.

(2) René Lemercier figure sur la liste des prêtres partis de la Mission pour Angers et resta malade à Nantes, puis fut exilé en Espagne. Il résida quelques années à Compostelle, et a laissé la liste manuscrite de ses compagnons d'exil.

et Babey (1), professeurs de théologie se sont assemblés sur les trois heures après-midi, dans la classe de théologie.

« Le P. Lemercier a présenté la liste des étudiants au nombre de dix, qui ont soutenu des thèses publiques sur le mystère de la Sainte-Trinité, et il a dit que trois d'entre eux, qui sont diacres et ont soutenu des premiers, ayant besoin d'un repos de quelques jours après lesquels ils doivent entrer au séminaire pour la retraite d'un mois qui précède la réception de la prêtrise, ont demandé qu'il leur fut permis de se détendre l'esprit pendant ce court intervalle. Un autre clerc s'en est allé en vacances aussitôt après sa thèse, sans qu'on puisse présumer d'autre raison de son départ que le désir ou le besoin de jouir de tout le temps du repos. Les six autres se sont présentés et ont été admis au concours. Voici leurs noms : Charles Bougard, clerc tonsuré, de la paroisse de Montbizot ; Emmanuel-Jacques Huvé (2), clerc tonsuré de la paroisse d'Assé-le-Boisne ; François-Jacques Jousset, acolyte de la paroisse de Coulaines ; René-Louis Enfray (3), clerc tonsuré, de la paroisse de Souligné-sous-Ballon ; François-Pierre Maignan (4), acolyte, de la paroisse de Maisoncelles ; René-François Beuchier, clerc tonsuré, de la paroisse de Pruillé-l'Éguillé. Eux retirés dans le chauffoir, le P. Lemercier a présenté au bureau trois billets, sur chacun desquels étaient proposées deux questionss à discuter, et autant de difficultés capitales à résoudre. Questions et objec-

(1) Babey apposa sa signature à la fin du cahier du clergé de la sénéchaussée du Maine pour les États-Généraux.

(2) E.-J. Huvé, né à Assé-le-Boisne, vicaire à S. Germain-de-la-Coudre, figure sur la liste des prêtres déportés à Angers, le 1er septembre 1792, à l'âge de 30 ans. Il fut au nombre des 112 prêtres français débarqués à la Corogne, le 9 octobre 1792.

(3) René-Louis Anfray, vicaire puis curé intrus de Sainte-Gemme-le-Robert, fut membre du conseil épiscopal de Prudhomme de la Boussinière. Il apostasia et s'enfuit à Paris avec une femme qu'il avait séduite. (D. Piolin, VII, 190, 191 471).

(4) Vicaire à Vallon, il refusa le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, et fut exilé en Espagne.

tions qui renferment en substances tout le traité de la Sainte-Trinité.

« Les trois billets lus par les juges du concours, puis pliés et mis ensemble, un des concurrents, le premier, suivant l'ordre dans lequel ils ont répondu dans leurs thèses, est entré et a tiré sans choix un des trois billets qui lui ont été présentés par M. le Président du concours. On lui a laissé le temps de refléchir sur les deux questions et sur l'objection opposée à chacune, et de faire attention à l'ordre de la discussion tracé sur son billet en cinq numéros. 1° Exposer l'historique de la question ; 2° Fixer l'état de la question ; 3° Proposer l'assertion ; 4° En fournir les preuves ; 5° Résoudre la difficulté.

« Il est monté sur le chandelier ; sa discussion et sa réponse finies, il s'est retiré par la cour du collège. Tout s'est également observé à l'égard de chacun des autres. Tous ont répondu sur la même matière.

« Les avis recueillis par M. le Président, on a dressé et signé l'acte de résultat qui suit :

« Nos ab ill^mo^ et reverendis^mo^ in Christo Patre D. D. Francisco Gaspardo de Jouffroy-Gonssans, episcopo cenomanensi, constituti judices theologici concursûs ad premia, quæ Dominus Episcopus noster ex sua munificentia primoribus duobus sacræ theologiæ, in collegio-seminario presbyterorum Oratorii Domini Jesu Cenomanensi, alumnis, unoquoque anno danda proposuit ; attribuimus jure meriti et adscripsimus primum hujus anni præmium dilecto nostro Magistro Francisco-Petro Meignan, acolytho, secundum dilecto nostro, Magistro Emmanueli Jacobo Huvé, clerico, eisque ut in solemni distributione deferantur decernimus, atque illis proximantem dilectum nostrum Renatum Franciscum Beucher, clericum, tum dilectum nostrum Renatum Ludovicum Enfray, clericum, eo titulo et gradu publico in consessu nominandos et collocandos.

« Actum in ædibus supradicti collegii, die augusti unde-

cimâ, anno Domini millesimo septingentesimo octagesimo quarto : Duperrier, vic. gen. ; Devaux p^ter de l'Orat. theologiæ professor ; Lemercier, orat. D. J. S.; Babey, orat. sacerdos,

« La distribution des prix s'est faite le 12 août. Plusieurs ecclésiastiques convoqués par billets imprimés s'y sont rendus. Monseigneur y est venu, s'est assis sur son fauteuil, ayant à sa droite M. le Président, et à sa gauche le P. supérieur à côté duquel s'est assis le P. Lemercier, le P. Babey, étant dans la chaire a fait le discours latin, dont le sujet a été le détail des divers moyens employés par la sagesse et la libéralité de Sa Grandeur pour exciter l'émulation dans toutes les classes du collège et notamment dans celle de théologie. Le discours fini, le P. Lemercier a lu à haute voix l'acte du concours et proclamé ceux qui avaient mérité les prix et les accessits.

« Monseigneur a fait lui-même la distribution et signé le certificat de prix. M. Maignan a reçu *Les Conférences d'Angers* en 20 volumes, et comme il a déjà fait son séminaire, il a nommé à sa place M. Beucher pour le quartier gratuit. M. Huvé a reçu pour prix, qui se trouve cette année le second, les *Sermons de Massillon* en 13 vol., et n'ayant pas fait son séminaire, il jouira par lui-même de son quartier gratuit. M. Beucher a reçu pour prix exraordinaire les *Conférences de Joly* en 6 volumes. Quoiqu'il ne méritât pas le second prix, il avait pourtant tellement approché de la manière supérieure qui a mérité ce prix, qu'on le voyait avec peine n'obtenir qu'un accessit ; c'est pourquoi M. le Président, par le seul motif de récompenser son mérite, avait décerné à ses propres frais un 3e prix en sa faveur, et Mgr lors de la distribution a fait lui-même la dépense de ce prix extraordinaire et le lui a donné.

« Le P. Babey ayant donné des avis aux concurrents et aux autres jeunes théologiens, l'assemblée fut levée pour rendre à Dieu des actions de grâces à l'église, où Mgr a entonné solonnellement le *Te Deum*.

« Après la cérémonie, MM. les curés sont venus dans la sacristie faire à Sa Grandeur leurs remerciements de ce nouvel encouragement qu'elle ajoutait aux études en théologie.

Concours de 1785. — Le concours s'est fait le 1er août sous la présidence de M. l'abbé Perrier-du Mourier, en présence des professeurs déjà nommés en 1784. La thèse publique sur la pénitence est soutenue par 5 étudiants : Jacques-Louis Bardet (1), diacre ; François Robin (2), acolyte, de la paroisse de Valennes ; Terence Deschamps (3), diacre de la ville de Beaumont-le-Vicomte ; René-Louis Jary, acolyte ; Jean-Baptiste-Julien Bigot, laïque. Le procès-verbal est le même qu'en 1784.

Prix pour le concours sur l'administration du sacrement de pénitence : 1° M. Robin ; accessit, Jacques-Louis Bardet.

Même année, à 4 h. du même jour, 4 élèves : François-Jacques Jousset, diacre ; François-Pierre Maignan, diacre, de Maisoncelles ; Pierre de Rennes, clerc tonsuré, de la paroisse de Saint-Mars-la-Futaie ; Charles Bougard, clerc tonsuré, de Montbizot, ont soutenu des thèses publiques, sur la divinité de la Religion. M. Pierre de Rennes obtient le prix ; MM. François-Pierre Maignan et Claude Chaudet (4) obtiennent *ex-æquo* l'accessit.

(1) Vicaire à Saint-Pierre-sur-Erve, il prête serment avec restriction à l'exemple de son curé Gousse.

(2) Il était vicaire à Laigné-en-Belin lorsque, le 12 octobre 1790, 14 officiers municipaux de cette paroisse demandèrent son expulsion du canton, où il jetait, disaient-ils, le trouble par ses principes anticonstitutionnels, et répandait des brochures, surtout l'ordonnance de Henri de Bourdeilles, évêque de Soissons. (D. Piolin, t. VII, 302.) Ayant refusé le serment prescrit par la loi du 26 déc. 1790, il fut déporté en Espagne sur le navire l'Aurore et débarqué à la Corogne, au nombre des 112 prêtres.

(3) Né à Beaumont-le-Vicomte, la Révolution le trouva curé de Gesvres, et par refus du serment, il fut remplacé par l'intrus Marin Rozière. Térence-Deschamps fut déporté, et rentra en 1801.

(4) Claude Chaudey ou Chaudet, né à Montbizot, fut vicaire à Saint-Calais. Il fut renfermé à la Mission, le 28 août 1792, et transporté en Espagne, à Compostelle, où il mourut.

Concours de 1786. — Le concours s'est ouvert le 10 août, sous la présidence de M. l'abbé du Mourier, en présence de MM. Devaux, supérieur, Lemercier et Babey, professeurs en théologie.

Les thèses publiques sur le traité de Dieu, sont soutenues par 4 étudiants ; (le cinquième René-Louis Jarry, diacre, étant obligé de partir avant le concours), Claude Chaudet, diacre de Montbizot ; François-Claude Champion, acolyte de la paroisse de Saint-Fraimbault-de-Lassay ; André Demeure, clerc tonsuré, de Paris ; François Robin, diacre, de Valennes.

Prix : Me François-Claude Champion ; accessit : Me Fois Robin.

Même jour, à 3 h. de relevée, thèses publiques sur le traité de l'Incarnation, soutenues par 7 étudiants : Julien Degère, acolyte, de la paroisse de Brée ; Jean Fortin, clerc tonsuré, de la paroisse de Saint-Jean du Mans ; Paul-Jean Mézière (1), acolyte, d'Évron ; Alexandre Hamard, acolyte, s'est retiré au moment du concours ; Michel Gourdet (2), clerc tonsuré, de Thoré ; Claude-Jean Breton, clerc tonsuré, de Montfort ; Louis-Mathieu Bohineust, clerc tonsuré, du diocèse d'Avranches. Distribution le 12 août, Mgr absent.

Prix : Paul-Jean Mézière ; accessit : Michel Michel Gourdet.

Concours de 1787. — Le concours s'est ouvert, le 30 juillet, sous la présidence de M. l'abbé Duperrier-du Mourier et avec

(1) Paul-Jean Mezières, né à Évron, fut curé de Vaiges, puis de Saint-Léger-en-Charnie, chanoine honoraire du Mans où il décéda en 1849. Il a laissé des notes manuscrites sur l'assemblée électorale de 1789. Dans le district d'Évron, dit D. Piolin, deux prêtres se signalerent entre tous : Antoine-François Renard, curé de Saint-Christophe-du-Luart, et Paul Mézières, alors, vicaire de Châtres.

(2) Michel et Martin Gourdet, frères, tous deux prêtres irréprochables dans leur conduite, mais esprits violents et entêtés, blâmaient en tout la conduite du respectable vicaire-général Paillé, et surtout son indulgence pour les prêtres assermentés. Ils se montrèrent adversaires fougueux du Concordat. Martin entraîna dans le schisme de la Petite-Église une partie des religieuses de la Visitation. (D. Piolin VI, 307 et IX, 567.)

l'assistance des PP. Richard (1), gérant en titre de la Maison de l'Oratoire, Lemercier et Babey, professeurs de théologie. Thèses publiques sur le traité de l'Église, soutenues par 10 étudiants : François-Claude Champion, diacre, de Lassay ; Paul-Jean Mézière, diacre de Saint-Martin d'Évron ; Joseph-Mathurin Dufour, clerc, du Mans ; Julien-Pierre Joubert, clerc, du Mans ; Claude-Jean-Baptiste Breton, acolyte, de Montfort ; Martin-René Gourdet, clerc tonsuré, de Thoré ; François-Jean Billard, clerc tonsuré, d'Ambrières ; René-Jean Doré, clerc tonsuré, de Vente, diocèse de Séez ; René-Joseph Guiet (2), clerc tonsuré, d'Écommoy.

La distribution des prix s'est faite, le 31 juillet, dans la salle des Actes, avec le même cérémonial que les années précédentes. L'assemblée a été plus nombreuse qu'à l'ordinaire. Deux choses y ont beaucoup contribué. La séance était fixée à 4 h. après midi, ce qui est plus commode pour tout le monde. Les professeurs avaient eu soin de recommander très spécialement à MM. les concurrents de distribuer exactement les billets de convocation et d'inviter plus particulièrement les ecclésiastiques qui s'étaient donné la peine d'assister aux thèses de théologie. On avait mis pour ceux-ci, au dos de chaque programme une adresse ainsi conçue : Pour M. N. de la part des professeurs de théologie, et l'un et l'autre avaient signé cette adresse.

« Monseigneur est venu tout exprès d'Yvré, pour présider

(1) Charles-Guillaume Richard, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Ouen-des-Fossés, au Mans, refusa de prêter le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790. Agé de 63 ans, de Neuvillalais il fut envoyé à Angers, le 31 août, et le 1er septembre 1792 fut déporté en Espagne et mourut à Compostelle, 1796.

(2) René-Joseph Guiet, né à Écommoy, devenu vicaire de Jean-François Vavasseur, curé de Bais, refusa tout serment et s'exila en Allemagne, puis passa en Italie et devint précepteur du fils du doge de Venise. Il fut aussi aumônier dans l'armée des Princes. Rentré en France, en 1802, il fut curé de La Milesse, puis de Ballon, Malicorne, de Changé-lès-Le Mans et mourut chanoine honoraire du Mans, le 23 novembre 1846. (D. Piolin, VII, 114.)

à cette distribution il s'est assis sur son fauteuil, ayant à sa droite M. Perrier-du Mourier, président du concours, et à sa gauche le révérend père Richard, curé de Saint-Oüen et vice-gérant du supérieur que nous attendons depuis la mort du R. P. Devaux, le P. Lemercier étant à la droite de M. du Mourier et le P. Babey dans la chaire, placée dans l'embrasure de la première fenêtre, du côté de la cour.

« Le R. P. Babey, dans son discours latin, a fait voir combien il est important et même nécessaire d'avoir étudié la langue latine, la mythologie, la géographie, la chronologie, l'histoire profane, les belles-lettres et notamment la rhétorique, avant que d'être admis en théologie, et dans ses preuves, il a montré et fait sentir la liaison de ces différentes sciences avec la théologie, et démontré par le fait que ceux-là, seuls, l'étudient avec fruit et succès, qui ont acquis des notions générales de ces diverses connaissances dans les écoles publiques avant que de s'y présenter.

« Le P. Babey ayant fini son discours s'est placé à gauche du vice-gérant, et le P. Lemercier a lu à haute voix l'acte du concours et proclamé pour le premier prix Joseph-Mathurin Dufour, clerc tonsuré, qui a reçu pour prix 20 volumes des *Conférences d'Angers* et un quartier de séminaire ; pour le 2e prix, M. Claude-François Champion, diacre, qui a reçu pour prix les *Conférences de Massillon*, 2 vol., la *Morale du P. Antoine*, 4 vol., les *Instructions de Toul*, 5 vol., les *Conférences de Joly* et autres volumes... M. Paul-Jean Mézière, diacre, a mérité le premier accessit ; MM. Julien Joubert et René Guyet ont été proclamés pour deux autres accessits, les certificats de prix et d'accessit ont été signés sur le théâtre, et l'assemblée a singulièrement applaudi.

« Aussitôt après le R. P. Babey, ayant donné des avis utiles aux concurrents et autres jeunes théologiens et annoncé les vacances, l'assemblée s'est rendue à l'église où Mgr a entonné le Te Deum ».

Concours de 1788. — Le concours est ouvert, le 22 août,

sous la présidence de M. Duperrier et l'assistance des PP. Moissenet (1), supérieur de l'Oratoire, Lemercier, professeur de théologie, de Las ou Lage, préfet du collège, le P. Babey, absent.

Les thèses publiques sont soutenues sur le Traité de l'Écriture sainte par 9 étudiants : René-Brice Lefebvre, diacre, de Courdemanche ; Noël-Prosper Guyet, sous-diacre, de Montoire ; Julien-Pierre Joubert, clerc tonsuré, du Mans ; Louis-René Blouère, acolyte ; Jean-Georges Dariot, acolyte, du Mans ; François-Charles Rabinel, accolyte ; Joseph-Jean-Baptiste Thoreau, clerc tonsuré ; Denis-Louis Dupuy, clerc tonsuré; Michel Boyer (2), laïque... Tout s'est passé dans la forme de l'année 1785. Prix : 1° Julien-Pierre Joubert ; 2° Joseph-Jean-Baptiste Thoreau ; accessits : Michel Boyer, Jean-Georges Dariot (3), Denis-Louis Dupuy. 22 août 1788.

P. MOULARD.

(1) Il fut déporté en l'île de Jersey, 1793, fut le dernier supérieur du collège-séminaire de l'Oratoire du Mans et premier principal de ce même collège, à sa rentrée en France.

(2) Né à Tours, le 5 février 1768, il mourut au Mans en 1858. Littérateur et professeur, Michel Boyer a laissé bon nombre d'écrits. Il collabora dans le *Courrier patriotique du département de la Sarthe* du 1er février au 28 juillet 1793. Il s'intitulait Regulus Boyer, instituteur national au Mans, en écrivant à la Convention. En 1842, il fit paraître une notice biographique sur P. Moissenet, premier principal du collège du Mans.

(3) Entra à la Visitation qui servait de prison, 18 juin 1799.

CHRONIQUE

La Société historique et archéologique du Maine vient d'éprouver une perte sensible dans la personne du R. P. Dom Piolin, son vénéré président. En acceptant ce titre, l'éminent bénédictin avait grandement honoré notre Société. Elle devra s'efforcer de le louer dignement. Un des prochains numéros de la *Revue* publiera une notice consacrée à redire les détails de cette belle existence avec ses admirables exemples de régularité monastique, et les grands travaux historiques qui méritent à Dom Piolin de prendre place à côté de ces illustres moines qui ont fait du nom de Bénédictin le synonyme de travailleur, d'érudit, de savant.

Le Bureau presque entier et plusieurs membres de la Société assistaient, le 8 novembre, aux obsèques du regretté défunt, rendant ainsi, au nom de la Société tout entière, hommage à celui qui demeurera une gloire pour elle et dont elle saura conserver toujours le souvenir cher et respecté.

Notre confrère, M. Paul Le Vayer, inspecteur des Travaux historiques de la ville de Paris, a bien voulu envoyer récemment à la bibliothèque de notre Société deux ouvrages d'une importance exceptionnelle, dont nous tenons à le remercier ici tout particulièrement.

Le premier est intitulé *Recueil des Inscriptions pari-*

siennes, publié par les soins du service des travaux historiques de la ville de Paris. C'est un beau volume petit in-fol. de 328 pages, orné de *quarante-trois planches*, qui contient les textes des diverses inscriptions relatives à l'histoire de Paris, posées de 1881 à 1891, sous la direction du Comité des Inscriptions parisiennes dont M. Paul Le Vayer est secrétaire.

Le second est un exemplaire de choix, sur papier vergé, du tome deuxième du *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, publié par Al. Tuetey, in-4° de 588 pages. Nous avions reçu précédemment par le bienveillant intermédiaire de M. Paul Le Vayer le tome premier de ce grand ouvrage d'un intérêt capital pour l'histoire de la Révolution.

M. F. Liger, dont notre dernier bulletin signalait les récentes découvertes près de Tennie, vient de publier sous ce titre: *La Civitas Ouagoriton*, un article qui mérite à tous égards d'attirer l'attention. Dans ce travail, en effet, M. Liger présente les ruines gallo-romaines d'Oisseau (Sarthe), comme les débris de l'antique cité des Arviens, la *Civitas Ouagoriton*, sur l'emplacement de laquelle on a tant discuté. Cette identification est absolument neuve. Appuyée sur des observations ingénieuses et sur des fouilles exécutées depuis peu, elle peut être de nature à ouvrir d'intéressants aperçus sur la géographie ancienne de notre pays à l'époque gauloise et pendant l'occupation romaine.

Les nombreux souscripteurs à l'ouvrage du R. P. Dom de la Tremblaye sur les *Sculptures de Solesmes* apprendront

avec plaisir que ce remarquable volume, publié sous le patronage de notre Société, a contribué à faire obtenir à l'imprimerie Saint-Pierre de Solesmes une *médaille d'or* à l'exposition d'Amsterdam.

R. T.

Le maréchal C.-G. Testu de Balincourt, par le comte Edgard de Balincourt, Nîmes, 1892, in-8° IV-236 p.

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle surtout, un mouvement d'attraction s'est produit, qui, entraînant hors de leur province, nombre de familles nobles, les amena près de la cour et près du roi. Parmi les seigneurs qui, à cette époque, s'éloignèrent du Maine, nous pouvons citer Henri Testu, s^r de Balincourt, baron de Bouloire, etc., dont le fils, Claude-Guillaume, devint, en 1746, maréchal de France. Ce dernier vient d'être l'objet d'une monographie que nous prenons la liberté de signaler aux lecteurs de la *Revue historique du Maine*. Bien que le maréchal ne soit pas né à Bouloire (1), il se rattache à notre province par ses aïeux. Son père résida parfois dans sa baronnie ; nous l'y voyons, le 6 juillet 1677, tenir sur les fonts baptismaux, avec sa sœur Catherine pour commère, Henri Dague, fils de Jean et de Perrine Guy. Le 31 août 1680, un incendie terrible ayant détruit l'église, il la fit reconstruire, et, le 31 mai 1684, il assista avec sa seconde femme, Marie-Suzanne-Thérèse de Masparault, à la bénédiction du nouvel édifice, où il fut inhumé, le 3 septembre 1710, âgé de cinquante-six ans (2).

Si le maréchal ne revint pas lui-même dans notre province, il fut néanmoins, par procureur, parrain de la grosse cloche de l'église de Maisoncelles (3) ; il se souvint aussi dans son

(1) Il naquit à Paris le 18 mars 1680.

(2) État civil de la commune de Bouloire.

(3) État civil de la commune de Maisoncelles, à la date du 13 juin 1708.

testament, des localités mancelles où il possédait des terres, et légua « trois cents livres à distribuer aux pauvres des paroisses de Bouloire, Maisoncelles et Escorpain (1) ». Il mourut, le 12 mai 1770, dans sa 91e année. Nous ne dirons rien de sa carrière militaire ; ceux qui désirent la connaître, se reporteront au volume où M. le Cte Edgard de Balincourt, ancien officier supérieur et arrière-petit-neveu du maréchal, l'a retracée avec une parfaite compétence.

L. F.

Aveu et dénombrement du fief de Mesleve a la baronnie de Bouloire, rendu le 2 octobre 1621, publié par MM. Pasty de la Hylais et Eugène Vallée, petit in-8, xxiv p. Paris, imp. Alphonse Lemerre, MDCCCXCII.

Un bijou typographique ! L'un des éditeurs que sa situation actuelle a mis à même de surveiller d'une manière particulière l'impression de cette plaquette, y a introduit toute la perfection que l'on peut attendre de la maison où elle a paru. On y trouvera la description complète du fief de Meslève, appartenant alors à Estienne de Vallée, seigneur de Passay, Pescheray, du Fretteau, des Chesneaux, et relevant de la baronnie de Bouloire, dont le titulaire était haut et puissant messire Jehan de Maillé, chevalier de l'ordre du Roi. Quelques exemplaires seulement sont mis en vente, dont quatre ou cinq sur papier de Hollande. Voilà bien là l'une de ces raretés bibliographiques que l'on est toujours heureux de posséder. L. F.

(1) Cf. *Le maréchal C.-G. de Balincourt*, p. 214.

Par son testament en date du 22 juillet 1872, M. A. de Caumont a légué aux deux villes de Caen et de Rouen une rente sur l'État de 1.200 francs, dont les arrérages doivent avoir la destination suivante :

« TOUS LES CINQ ANS, sur l'initiative des principales Sociétés savantes de Caen et de Rouen, les membres des Sociétés académiques comprises dans les départements de *Seine-Inférieure*, *Eure*, *Calvados*, *Orne*, *Manche*, Sarthe, Mayenne, *Maine-et-Loire* et *Loir-et-Cher*, seront convoqués en SESSION D'ASSISES SCIENTIFIQUES, LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES.

« Cette session durera trois jours au moins et aura pour but de constater l'état scientifique, industriel, artistique et littéraire de la région.

« Lors de chaque session, trois rapporteurs, élus à l'avance présenteront chacun un rapport détaillé :

— Le premier, sur le mouvement scientifique, industriel et agricole ;
— Le deuxième, sur le mouvement artistique ;
— Le troisième, sur l'état moral et les progrès de l'instruction dans la région. »

Se conformant à ces instructions, et après plusieurs réunions préparatoires, la Commission d'initiative de Caen, composée des présidents et secrétaires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de la Société des Antiquaires et de la Société Linnéenne, vient de nommer rapporteur pour la première session d'assises se tiendra à Caen vers la fin de l'année 1893, *à une date qui sera ultérieurement fixée.*

M. LETELLIER, président de la Société Linnéenne, qui traitera la 1re question ;

MM. DE BEAUREPAIRE, secrétaire de la Société des Antiquaires.

M. Travers, président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, qui traiteront la 2e question ;
de Lioncourt, avocat, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, qui traitera la 3e question.

Ces rapporteurs seront en même temps chargés de faire des inspections dans les neuf départements ci-dessus désignés, dans le but, nettement indiqué par M. de Caumont : « 1° de reconnaître et d'indiquer les mesures à prendre pour régulariser et perfectionner l'organisation des musées, des bibliothèques publiques et de tous les établissements pouvant être utilisés au profit de l'enseignement des sciences, des lettres et des beaux-arts ; 2° d'éclairer les esprits sur les besoins moraux et matériels ; 3° et en un mot de bien connaître sous tous les rapports l'état intellectuel et moral de la région. »

La Commission d'initiative compte sur l'obligeance des membres des Sociétés savantes des neuf départements désignés par M. de Caumont, et espère qu'ils voudront bien fournir à MM. les rapporteurs tous les renseignements dont ceux-ci auront besoin pour mener à bien le travail considérable dont ils se sont chargés.

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-DEUXIÈEE VOLUME

Vie et lettres inédites du Père Mersenne, par M. Tamisey de Larroque. 5-280
Le Théâtre chrétien dans le Maine au cours du moyen âge (suite et fin), par le R. P. Dom Paul Piolin. 24
Etude sur les premières poésies de Ronsard. Odes et sonnets (suite et fin), par M. l'abbé Louis Froger. 56-244-257
Bibliographie du Maine, par M. Louis Brière. 89
La Maison dite la reine Bérengère au Mans, par M. Robert Triger. 129
La Ville rouge à Tennie, par M. E. Liger. . 231
Documents sur l'hôpital des Ardents du Mans, par M. le baron S. de La Bouillerie. . . 329
Le Catalogue de la bibliothèque de Claude Blondeau, par M. l'abbé L. Denis. . . . 341
Documents inédits sur le Collège de l'Oratoire du Mans, 1784-1788, par M. P. Moulard. . 344

CHRONIQUES

Admission de membres nouveaux. . . . 117-256

Séance générale du 24 juin 1892 et prise de possession de la maison dite de la reine Bérengère. 117
Vie de M. Huignard. 125
Découverte de peintures murales à Saint-Pierre-du-Lorouer. 125
Dons à la bibliothèque de la Société. . . 126-352
La Broderie depuis le XIe siècle. 126
Les peintures du Genest et de la cathédrale du Mans. 127
Le Catalogue de la Bibliothèque du Mans. . 128
Subvention du Conseil général. 256
Congrès des Américanistes. 256
Le R. P. Dom Piolin. 351
La Civitas *Ouagoriton*. 352
Médaille d'or de l'exposition d'Amsterdam accordée à l'imprimerie de Saint-Pierre de Solesmes. 352
Le maréchal C.-G. Testu de Balincourt, par le comte Edgard de Balncourt. 353
Aveu de dénombrement du fief de Mesleve à la baronnie de Bouloire, rendu le 2 octobre 1621, publié par MM. Pasty de la Hylais et E. Vallée. 354
Prix fondé par M. de Caumont. 355

PLANCHES ET VIGNETTES

Marin Mersenne de l'Ordre des Pères Minimes. 1
Maison dite de la reine Bérengère, façade restaurée. 129
Plan des maisons numéros 9, 11 et 13. . . 131
Maison dite de la reine Bérengère, façade ancienne, dessin de M. Ruillé. 132
Maison dite de la reine Bérengère, cour intérieure, avant la restauration. 132

Maison de la cour Pôté, dessin de M. Ruillé. . 134
Abbaye de l'Épau. 142
Tombeau de la reine Bérengère à la cathédrale du Mans. 143
Écusson de Louis XII sur la façade intérieure de la maison dite de la reine Bérengère. . 150
Pilastre sculpté. 159
Maison dite de la reine Bérengère, avant la restauration. 186
Cheminée dite des Ages de la Vie (musée de Cluny). 192
Cheminée dite des Ages de la Vie : Damoiseau à la mode de 1390. 194
Cheminée dite des Ages de la Vie : Bourgeoise d'environ 1390. 195
Cheminée dite des Ages de la Vie : Figure de marchand. 196
Cheminée dite des Ages de la Vie : Dame en surcot d'environ 1390. . . . . , . 197
Cheminée dite des Ages de la Vie : Homme de la campagne vers 1400. 198
Cheminée dite des Ages de la Vie : Paysanne d'environ 1400. 199
Coupe de la Maison dite de la reine Bérengère, avant la restauration. 202
Maison dite de la reine Bérengère : Pan de bois du premier étage. 206
Statuettes de la façade. 208
Cheminée de la salle du rez-de-chaussée. . 210
Cloître. 212
Salle du premier étage. 215
Maison de la Renaissance : Pan de bois du premier étage. 220
Statuettes de la façade. 222
Cheminée du XVIe siècle, dessin de M. Vallée. 223

Plan des ruines de la ville rouge de Tennie, d'après le plan cadastral.. 233

NOMS D'AUTEURS

MM.

Bon S. de La Bouillerie. 326
L. Brière. 89
A. Celier. 124
L. Denis. 338
G. Esnault. 125
L. Froger. 56, 244, 257

MM.

F. Liger. 231
P. Moulard. 341
Dom P. Piolin. 24
Tamizey de Larroque. 5, 280
R. Triger. 127, 129

Mamers. — Typ. G. Fleury et A. Dangin. — 1892.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00697 4899